



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Rapport d'activité 2015

Avril 2016

Introduction.....	8
A. Département de la Famille et de l'Intégration	11
I. Administration générale	11
1. <i>Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne</i>	11
1.1. Solidarité	11
1.2. Handicap / OLAI	12
1.3. OLAI	13
2. <i>Commission d'harmonisation</i>	14
3. <i>Agence du Bénévolat</i>	15
3.1. Présentation	15
3.2. Réunions	15
3.3. Accueil et orientation de personnes en recherche d'une activité bénévole	16
3.4. Sensibilisation, promotion et valorisation du bénévolat	16
3.5. Contacts avec des organisations	17
3.6. Contacts internationaux	17
3.7. Portail du Bénévolat	17
3.8. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat	18
3.9. Formations du personnel de l'Agence du Bénévolat	18
3.10. Projet « Label de qualité pour organisations »	18
3.11. Projet « 72 Stonnen Bénévolat »	18
3.12. Initiatives dans le domaine d'accueil et d'intégration de DPI et BPI	19
3.13. Informations et consultations juridiques	19
4. <i>Services de consultation</i>	20
4.1. Erziungs- a Familjeberodung	21
4.2. Familjencenter	21
4.3. Erwuessebildung	22
4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack	22
4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale	22
4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	23
4.7. Haus 89	23
4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)	23
4.9. SOS Détresse	24
II. Personnes handicapées	24

1. <i>Division Personnes handicapées et accidentées de la vie</i>	24
1.1. Politique gouvernementale	24
1.2. Politique internationale	26
1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)	27
1.4. Les procédures d'agrément	28
1.5. Services conventionnés	29
1.6. Les services d'hébergement	29
1.7. Les services d'activités de jour	38
1.8. Les services de formation	44
1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre	48
1.10. Logements semi-autonomes	55
1.11. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)	57
2. <i>Service des salariés handicapés de l'ADEM</i>	61
2.1. Présentation du Service des salariés handicapés (SSH)	61
2.2. La Commission médicale	61
2.3. La Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR)	74
2.4. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM	77
2.5. Réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés	79
2.6. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat	80
2.7. Diverses actions	81
III. Solidarité	84
1. <i>Politique internationale</i>	84
1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	84
1.2. Comité de la protection sociale (CPS)	85
1.3. Stratégie Europe 2020	86
1.4. Rapport social national 2015 (RSN)	86
1.5. Exclusion liée au logement	86
1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms	87
1.7. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)	87
2. <i>Politique nationale</i>	87
2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme	87
2.2. Budget de référence minimal : projet de construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg	88
2.3. 10e rencontre participative pour l'inclusion sociale	89
3. <i>Aides financières octroyées par la division Solidarité</i>	89
3.1. Secours	89

3.2. Rapatriements	89
3.3. Catastrophes naturelles	89
4. <i>Surendettement</i>	90
4.1. Commission de médiation en matière de surendettement	90
4.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement	90
4.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)	90
5. <i>Commission des domiciliations</i>	92
6. <i>Formation</i>	94
6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale	94
6.2. Auxiliaire de vie	95
7. <i>Action Hiver 2014/2015</i>	95
8. <i>Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT)</i>	97
9. <i>Services conventionnés pour adultes</i>	97
9.1. Structures d'hébergement	97
9.2. Structures de jour	102
9.3. Services d'encadrement par le travail	103
9.4. Services de suivi social	106
9.5. Spëndchen asbl	108
9.6. Travail communautaire	108
10. <i>Offices Sociaux</i>	109
10.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux	109
10.2. Secours financiers accordés	110
10.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)	110
IV. Personnes âgées	113
1. <i>Considérations générales</i>	113
2. <i>Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)</i>	114
3. <i>Les activités</i>	115
3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution	115
3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif	117
3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile	117
4. <i>La politique du « vieillissement actif »</i>	118
4.1. Les Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées	119
4.2. Les technologies modernes	119
4.3. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées	119

4.4. RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.....	120
4.5. L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil asbl (EGCA)	121
4.6. Amiperas asbl	122
5. La politique en matière de maintien à domicile.....	122
5.1. Les activités assurées par le Ministère	122
5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance	124
5.3. La tarification sociale	129
5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier	130
6. Les projets d'action nationale	131
6.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »	131
6.2. Le 1er octobre : Journée internationale des personnes âgées	132
6.3. Le site internet « luxsenior.lu »	132
6.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB)	132
6.5. Senior Drivers Day	132
7. Les procédures d'agrément	133
7.1. Contrôles institutionnels.....	133
7.2. Gestion des plaintes	134
Annexes.....	135
V. Infrastructures socio-familiales	140
1. Généralités	140
2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement	140
2.1. Secteur « personnes âgées »	140
2.2. Secteur « adultes ».....	143
2.3. Secteur « handicap »	145
2.4. Secteur « égalité des chances »	148
2.5. Secteur « OLAI »	149
3. Contrôle des conditions d'agrément	149
VI. Administrations publiques	149
1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)	149
Introduction.....	149
1.1. L'afflux massif de demandeurs de protection internationale : mise en contexte.....	150
1.2. Nouvelle gouvernance amorcée dès le début de l'année 2015.....	151
2. Service national d'action sociale (SNAS)	165
2.1. Organisation du SNAS.....	165
2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG.....	165
2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés.....	167

2.4. Relations internationales.....	169
2.5. Statistiques administratives.....	170
VII. Établissements publics.....	178
1. Caisse nationale des prestations familiales (CNPF).....	178
1.1. Introduction.....	178
1.2. Le Comité-directeur de la CNPF.....	181
1.3. L'effectif de la CNPF.....	182
1.4. Les prestations familiales.....	182
1.5. L'indemnité de congé parental.....	185
2. Fonds national de la solidarité (FNS).....	188
2.1. Administration et personnel.....	188
2.2. Revenu minimum garanti.....	189
2.3. Allocation compensatoire.....	199
2.4. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées.....	200
2.5. Avance et recouvrement de pensions alimentaires.....	201
2.6. Allocation de vie chère.....	203
2.7. Accueil gérontologique.....	205
2.8. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH).....	207
2.9. Forfait d'Education.....	209
2.10. Service Recouvrement.....	211
2.11. Service Restitutions.....	212
2.12. Répression des fraudes.....	213
3. Servior.....	214
3.1. Les activités de SERVIOR.....	214
3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR.....	214
3.3. L'effectif de SERVIOR.....	215
B. Département à la Grande Région.....	216
1. Coopération transfrontalière bilatérale.....	216
1.1. France.....	216
1.2. Wallonie – Communauté germanophone de Belgique.....	217
1.3. Sarre.....	218
2. Coopération transfrontalière multilatérale.....	219
2.1. Maison de la Grande Région.....	219
2.2. GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région.....	219
2.3. Présidence wallonne du 15 ^e Sommet de la Grande Région.....	220
2.4. Sommet intermédiaire de la Grande Région le 22 novembre 2015.....	222

2.5. Comité économique et sociale de la Grande Région.....	223
3. <i>Coopération transfrontalière dans le cadre des programmes communautaires Interreg</i>	224

Introduction

L'année 2015 a été marquée pour le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (ci-après le Ministère) par plusieurs événements importants, tels que la Présidence du Conseil de l'Union européenne, la restructuration de la politique familiale et la crise migratoire.

C'est sans doute dans le domaine de **l'accueil et de l'intégration des étrangers** que le Ministère et l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) ont été le plus sollicités au courant de l'année 2015. Face au mouvement migratoire massif qui s'est intensifié à une vitesse vertigineuse pendant les mois de l'été, le Ministère a dû prendre des mesures exceptionnelles pour faire face à la **crise migratoire**.

Dès l'été, le Ministère a contacté tous les autres ministères concernés par l'arrivée des réfugiés.

Face à l'urgence de trouver des structures d'accueil en nombre suffisant, le Gouvernement a saisi le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) qui a établi un plan d'urgence pour l'accueil des demandeurs de protection internationale.

L'étroite collaboration entre le HCPN et l'OLAI a permis une rapide mise à disposition de structures pouvant accueillir les demandeurs de protection internationale (DPI). Le hall 6 de la Luxexpo fait ainsi office de centre de primo-accueil. D'autres bâtiments, momentanément inoccupés, comme l'ancienne maternité, l'ancien centre de logopédie, l'ancien Monopol ou encore le bâtiment du CHNP, ont été aménagés afin d'héberger des réfugiés. La planification de structures modulables (dits villages-conteneurs) établis dans un certain nombre de communes a été entamée.

Face à l'afflux des DPI, un appel de renforcement temporaire en personnel a été lancé par le gouvernement.

La population du Luxembourg a également montré une extrême générosité et solidarité lorsque des appels de dons matériels et financiers ont été lancés en faveur des DPI. En effet, les capacités de stock des associations partenaires ont été épuisées rapidement de sorte que des centres de collecte ont été mis en place par l'OLAI, situés à Luxembourg Ville (rue de l'Alsace, quartier Luxembourg Gare, site CFL Logistics SA) et à Differdange (Centre Noppeney).

Au niveau législatif, la directive « accueil » (2013/33/UE) du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes d'accueil pour les personnes demandant la protection internationale (refonte) en droit luxembourgeois a été transposée sous la responsabilité du Ministère et de l'OLAI. Après le dépôt d'une série d'amendements gouvernementaux, le projet de loi a été voté le 18 décembre 2015. La loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire vise l'accès des DPI aux conditions d'accueil le temps de l'examen de leur demande. Les modalités concernant l'hébergement, l'aide matérielle, les soins de santé, l'accès à l'emploi et l'attention particulière aux personnes vulnérables ont également été déterminés.

L'autre événement marquant est la **restructuration de la politique familiale** dans le but de permettre de meilleures chances d'avenir aux enfants et d'adapter la politique aux réalités sociales telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Le Ministère a ainsi poursuivi les trois buts qu'il s'était posés en la matière, à savoir investir davantage dans les prestations en nature plutôt que dans les prestations en espèces afin d'améliorer les chances des enfants avant et durant leur parcours scolaire, mettre l'accent sur une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, se concentrer sur une indépendance plus prononcée des femmes pour qu'elles ne basculent pas dans la précarité en cas de séparation du couple.

Au courant de l'année 2015, le Ministère a ainsi déposé deux projets de loi importants, à savoir le **projet de loi portant réforme des prestations familiales** et le **projet de loi portant réforme du congé parental**.

En matière de **prestations familiales**, la réforme prévoit certains changements pour les futurs bénéficiaires de prestations familiales. Les prestations familiales restent le moyen permettant de compenser partiellement les charges supplémentaires dues à la présence d'enfants dans le ménage. Par ailleurs, les points saillants de la réforme portent notamment sur l'introduction d'une allocation familiale d'un montant unique pour chaque enfant qui entre nouvellement dans le système, l'abolition du groupe familial, l'augmentation du montant des majorations d'âge, la hausse du montant de l'allocation spéciale supplémentaire, ainsi que l'introduction de nouveaux montants uniques pour l'allocation de rentrée scolaire. Le projet de règlement grand-ducal portant exécution des dispositions de la loi portant réforme des prestations familiales regroupe dorénavant dans un texte unique les dispositions exécutoires des mesures arrêtées dans le cadre de la réforme des prestations familiales.

Les allocations d'éducation et de maternité ont été abrogées au 1^{er} juin 2015 par effet de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015). Ces allocations n'étaient en effet plus en phase avec les objectifs de la politique gouvernementale.

En matière de **congé parental**, la réforme visée par le gouvernement a été discutée pendant plusieurs mois avec tous les partenaires sociaux et les diverses associations concernées. Le projet de loi portant réforme du congé parental a été adopté par le conseil de gouvernement en décembre 2015. Après analyse et sondage, le Gouvernement a procédé à une refonte de la législation en envisageant une flexibilisation des périodes de congé. L'objectif était d'améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, de créer une relation solide entre l'enfant et les parents, d'augmenter le nombre des parents et surtout la proportion des pères ayant recours à cette prestation et de revaloriser l'indemnité de congé parental en fonction du revenu professionnel.

Dans le domaine de l'**accueil des enfants**, il a été veillé à ce que les politiques actuelles soient intégrées dans une approche globale et coordonnée. Le Gouvernement a ainsi mis en place une offre de services intégrée de haute qualité au niveau de la garde d'enfants, ceci également pour garantir que les enfants reçoivent les mêmes chances de départ dans la vie, indépendamment de leur origine sociale. Dans le cadre de la conférence „Diversity and Multilingualism in Early Childhood Education and Care“ sous la Présidence luxembourgeoise le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministre de la Famille et de l'Intégration ont présenté conjointement les priorités de la politique gouvernementale dans le domaine de la petite enfance.

La volonté exprimée par le Gouvernement de rendre les chèques-services accueil accessibles aux travailleurs frontaliers a nécessité des mesures d'organisation et de coordination avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Caisse nationale des prestations familiales qui devrait assumer, pour les travailleurs frontaliers, le rôle qu'ont les communes en matière de demande de chèques-services accueil.

A. Département de la Famille et de l'Intégration

I. Administration générale

1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

1.1. Solidarité

L'approfondissement de la dimension sociale faisait partie des priorités de la Présidence luxembourgeoise. De nombreux échanges portant sur la dimension sociale ont eu lieu au sein du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (Conseil EPSCO).

La Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur le renforcement de la dimension sociale dans la gouvernance économique de l'Union et plus particulièrement dans la zone euro.

A l'initiative de la Présidence luxembourgeoise, le Conseil EPSCO a adopté en décembre 2015 des conclusions concernant la gouvernance sociale. L'objectif était d'obtenir une Europe inclusive, notamment en renforçant la dimension sociale dans le Semestre européen afin de mener l'Union européenne, de façon équilibrée, vers une croissance durable et inclusive.

La division Solidarité du Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé à l'organisation des événements ci-après :

- **« 23rd European Social Services Conference »**

Un représentant de la Présidence luxembourgeoise a assisté à la conférence « Building partnerships to improve lives », le 6 juillet 2015, à Lisbonne. L'événement, organisé par le « European social services network », avait comme objectif de présenter les priorités sociales et économiques de la Présidence luxembourgeoise.

- **Commission FEMM au Parlement européen**

Les Ministres de la Famille et de l'Intégration ainsi que de l'Egalité des chances ont été invitées, le 14 juillet 2015, à la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen, à Bruxelles. Elles y ont présenté les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière d'égalité homme- femme et d'intégration des Roms.

- **Réunion informelle des Ministres de l'Emploi et des Affaires sociales**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministre de la Sécurité sociale ainsi que le Ministre de la Famille et de l'Intégration ont présidé la réunion informelle des Ministres, le 16 juillet 2015, à Luxembourg.

La session a notamment porté sur « la dimension sociale dans le cadre de la gouvernance de l'Union européenne ». Il y a été souligné la nécessité d'une meilleure coordination des politiques sociales et de l'emploi avec les politiques financières et économiques si l'Europe veut atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 en matière de lutte contre la pauvreté. Le renforcement de la dimension sociale est un élément clef de ce processus.

- **Réunion informelle du Comité de la protection sociale**

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise, la réunion informelle du Comité de la protection sociale a eu lieu du 17 au 18 septembre 2015 à Luxembourg.

Les discussions portaient essentiellement sur le renforcement de la dimension sociale dans le cadre de la gouvernance de l'Union européenne et ses implications sur le travail du comité.

La Présidence luxembourgeoise a dressé un état des lieux des valeurs sociales communes et des recommandations exprimées par l'Union dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale. Ces valeurs touchent aux domaines du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement, du bien-être des enfants et de la lutte contre la pauvreté des enfants, des soins de santé, des retraites et des soins de longue durée. D'une part, elles visent à guider les Etats membres dans la modernisation de leurs systèmes de protection sociale, en vue d'obtenir des systèmes plus adéquats et efficaces. D'autre part, ces valeurs communes doivent aider les Etats membres dans leur choix d'investissements sociaux, dont notamment l'investissement dans le capital humain.

- **Conférence « People experiencing poverty (PEP) »**

Une délégation luxembourgeoise du Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé à la conférence « European Meeting of People experiencing Poverty » du 19 au 20 novembre 2015, à Bruxelles. L'événement a été organisé par l'European Antipoverty Network (EAPN) avec le soutien de la Commission européenne et de la Présidence luxembourgeoise.

Des conférences et ateliers thématiques ont été organisés avec pour sujet central la question des normes sociales dans l'UE. L'objectif était d'offrir aux personnes en situation de pauvreté l'occasion de partager leurs expériences, de leur donner de la reconnaissance, mais aussi de mettre la lumière sur les 122 millions de personnes exposées au risque de pauvreté dans l'Union européenne.

À travers des échanges directs avec les responsables politiques, la rencontre visait également à établir un dialogue stratégique en vue de nourrir la réflexion sur le sujet.

1.2. Handicap / OLA

Lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, le Ministère a poursuivi les efforts en vue de l'adoption de la **proposition de directive 2008/0140 (CNS) du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle** (ci-après : la directive).

Le dossier est bloqué depuis 2008 au niveau du Conseil de l'UE. En effet, depuis le traité de Lisbonne, il faut l'unanimité dans le groupe de travail du Conseil de l'UE pour que cette directive soit adoptée, avec accord du Parlement européen (et non plus avis du Parlement européen). Les raisons principales du blocage se basent sur les dispositions sur l'accessibilité des personnes handicapées qui risquent d'avoir des conséquences techniques et financières considérables sur les Etats membres. Quelques délégations, dont notamment l'Allemagne, craignent que ces dispositions ne créent des charges supplémentaires pour les entreprises (surtout pour les PME). Beaucoup de pays critiquent l'absence d'une étude d'impact récente concernant ces dispositions. Les dispositions sur l'inclusion de la

protection sociale et de l'éducation dans le champ d'application de la directive sont également considérés comme difficiles, car elles risquent, selon certains Etats membres, d'être contraires au principe de subsidiarité et donc d'empiéter sur les compétences des Etats membres. Finalement, le manque de clarté juridique du texte en général pose également problème.

Au cours de la Présidence luxembourgeoise, l'OLAI, le Ministère (division Personnes handicapées) et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles, ont organisé deux réunions au sein du groupe de travail Questions sociales du Conseil de l'Union européenne. L'objectif était de faire avancer ce dossier, considéré comme prioritaire par la Commission européenne. A l'ordre du jour, étaient notamment les questions concernant l'accès des personnes handicapées aux biens et services et la compatibilité entre ces dispositions et la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les propositions de la Présidence luxembourgeoise ont été accueillies favorablement par les délégations, qui ont estimé qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction.

1.3. OLAI

- **6^e Forum Annuel des Chartes de la diversité de l'UE : le rôle du secteur public et des médias**

Le 28 octobre 2015, a eu lieu à Luxembourg le 6^e Forum annuel des Chartes de la diversité européenne. Il a été organisé par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et la Commission européenne, en collaboration avec la Charte de la Diversité Lëtzebuerg.

En tant que marraine de la Charte de la diversité Lëtzebuerg, Madame le Ministre Corinne Cahen a accueilli les participants. Lors du discours d'ouverture, elle a rappelé qu'au Luxembourg la diversité est vécue au quotidien. Elle a également attiré l'attention sur le rôle primordial des médias en matière de promotion de la diversité. Par ailleurs, elle a souligné qu'en matière de management de la diversité, les autorités publiques jouaient un rôle essentiel en termes de soutien politique mais aussi en tant que modèles.

L'événement a rassemblé plus de 150 personnes provenant de tous les pays de l'UE, dont notamment des expert(e)s dans le domaine de la gestion de la diversité, mais aussi des représentant(e)s des entreprises, d'institutions publiques, de médias et d'ONGs. Le Forum ciblait les représentant(e)s de toutes les Chartes de la diversité d'Europe, ainsi que leurs parties prenantes et leurs signataires, mais aussi les organisations pouvant porter le projet de la Charte de la diversité dans les pays où elle n'existe pas encore.

Le Forum a donné l'occasion aux participants d'assister à divers ateliers et tables rondes. Ceux-ci étaient axés sur le rôle du secteur public et des médias dans la sensibilisation à la diversité et de la gestion de cette dernière.

Selon les participants aux tables rondes, les médias jouent un rôle important dans la sensibilisation à la diversité des citoyens. Certains étaient d'avis que les citoyens n'ont parfois pas l'esprit suffisamment critique pour comprendre l'inégalité de traitement dont sont victimes les femmes et certaines minorités sur l'écran ou dans les journaux. Les Chartes peuvent ainsi s'avérer être un outil

d'encouragement au respect de la diversité pour les médias, qui sont invités à revoir leur façon de traiter certains contenus, ainsi que leurs stratégies de recrutement.

D'autres participants ont, en outre, mis l'accent sur le rôle important des acteurs publics. En effet, selon eux, les acteurs publics peuvent et/ou doivent jouer un rôle moteur dans la prise de conscience de l'importance de la gestion de la diversité, ainsi que de l'amélioration des connaissances à ce sujet. De plus, les pouvoirs publics peuvent avoir un impact important dans la promotion de la diversité au sein des organisations privées, en faisant figure de modèle en ce qui concerne la gestion de la diversité au sein de leurs propres organisations ainsi que dans l'offre de leurs services.

Parmi les contributeurs, on peut mentionner le directeur de la sécurité sociale en Estonie, le maire de la ville danoise d'Odense, le chef du service de bus publics de Dublin en République d'Irlande, des représentants du secteur des médias, tels que le Secrétaire général de l'association des journalistes professionnels en Belgique et journalistes de radio et de journaux, ainsi que les représentant(e)s des Chartes de la Diversité étrangères, comme Aletta von Hardenberg, responsable de la Charte allemande.

Les tables rondes ont été animées par le Président du Comité pour la Charte de la diversité Lëtzebuerg, Christian Sharff et la rédactrice en chef adjointe du Jeudi en ligne, Laurence Harf.

- **Groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité**

En amont du 6e Forum des Chartes de la diversité, le Luxembourg a accueilli le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. La réunion a été présidée par la Commission européenne. Le LGBTI et le management de la diversité étaient notamment les sujets à l'ordre du jour.

Grâce à l'organisation en contigu de ces deux événements, le Luxembourg a pu encourager les membres du groupe à assister au Forum. Ils ont ainsi eu l'occasion de rencontrer les représentants des Chartes de la diversité de leur pays respectif, en participant notamment à des ateliers sur le rôle du secteur public dans la gestion de la diversité.

2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines **activités dans les domaines social, familial et thérapeutique** est soumis à un **agrément gouvernemental**. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder **un soutien financier** pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de **conclure avec l'Etat une convention** qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire.

Dans ce cadre, **une commission d'harmonisation** a été créée par la loi ASFT.

- Elle a notamment pour **mission** d'émettre un avis sur la convention-type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.
- La commission est **composée** de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.
- **En 2015**, la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 9 reprises.

Elle a entamé les travaux de refonte du texte des « *Conditions générales régissant les conventions visées par les articles 11 et 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique* ». L'objectif en est d'établir un document adapté aux situations actuelles et aux conditions harmonisées afin de permettre leur application par tous les secteurs. Le texte en vigueur en 2015 a été prolongé d'une année seulement (au lieu de trois années normalement) pour 2016, afin de permettre l'entrée en vigueur d'un nouveau texte en 2017.

3. Agence du Bénévolat

3.1. Présentation

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003.

En 2015, l'Agence du Bénévolat a mis l'accent sur la réalisation de projets d'intérêt général en matière de bénévolat. L'objectif poursuivi est de fédérer organisations et bénévoles autour de valeurs communes, reflétant les recommandations de l'Année Européenne du Bénévolat de 2011, à savoir « de promouvoir et de travailler pour un bénévolat de qualité ». L'Agence du Bénévolat, dans le cadre de ses projets, propose un éventail de bonnes pratiques et de documents modèles pour les mettre à disposition du secteur bénévole. Les thèmes du recrutement des bénévoles, de la gestion des bénévoles et de l'organisation constituent des éléments clés de la démarche de qualité.

Un poste de juriste à mi-temps a été accordé pour 2015. Les activités ont débuté le 1^{er} avril 2015.

Equipe :

- Mme Caroline Milbert-Bové, chargée de direction (20h/sem)
- M. Luc Pauly, coordinateur (40h/sem)
- Mme Patty Geisen, juriste (20h/sem)
- Mme Marie-Luz Vivas, assistante (20h/sem – contrat OTI)

3.2. Réunions

Assemblées Générales	2
Conseils d'Administration	6
Plateformes et réunions Ministère de la Famille et de l'Intégration	5
Réunions internes de service	16
Définition bénévolat	3

3.3. Accueil et orientation de personnes en recherche d'une activité bénévole

124 personnes ont été accueillies et orientées vers les associations à la recherche de bénévoles. La bourse du bénévolat contient en moyenne 135 offres d'activités pour bénévoles.

3.4. Sensibilisation, promotion et valorisation du bénévolat

- Deuxième remise de la **charte du bénévolat** (34 organisations signataires), le 18 mai à l'ONS en présence de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration. Fin 2015, 300 organisations signataires sont enregistrées.
- Réalisation et distribution d'une **brochure présentant les « offres d'activités pour bénévoles »** d'une cinquantaine d'associations par secteur d'activité.
- Participation à **l'élaboration d'un article** du magazine « Ons Stad », une édition spéciale consacrée au bénévolat.
- Un **entretien avec RTL** (dans le cadre de la brochure « Ons Stad ») et une émission sur le bénévolat sur radio ARA.
- **Publication de 3 articles** sur le bénévolat dans différentes éditions du SLAM (magazine pour jeunes édité par le CIJ).
- **Séances d'information** et de sensibilisation pour le public sur le thème du bénévolat (rôle de l'agence, assurances, offres de bénévolat) pour Naxi asbl (asbl active dans le domaine de la réinsertion professionnelle) et pour la commission d'intégration de la commune de Hespérange.
- **Stand d'information** et de sensibilisation pour la Journée Internationale du Bénévolat, le 5 décembre au Puits Rouge à Luxembourg-ville. Action de valorisation et de promotion du bénévolat.
- **Stands d'information** et de sensibilisation pour bénévoles juniors et seniors ; Festival des migrations et de la citoyenneté ; Rentrée SNJ et foire aux informations SNJ Pétange ; Foire institutionnelle pour les nouveaux (INF), Foire 60 up à Differdange.
- **Table ronde** d'experts sur le thème « intégration structurelle et sociale de ressortissants de pays tiers et d'autres immigrants au Luxembourg », le 9 mars.
- **Participation** active au resource board de l'initiative « la philanthropie ça marche », initiée par la Banque de Luxembourg en collaboration avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Il s'agit d'un appel à projets pour célébrer la richesse et la diversité des initiatives d'intérêt général. 142 projets ont été soumis, dont 10 ont été retenus. 4 réunions de préparation ont eu lieu. La journée de la philanthropie a eu lieu le 1^{er} octobre.
- **Participation** active à 5 journées d'orientation dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration de l'OLAI via l'animation d'ateliers sur le bénévolat et de stands d'information.
- **Participation** à 2 réunions du comité de pilotage de l'IMS (Institut pour le mouvement sociétal) ainsi qu'à l'organisation et la réalisation de l'événement « speed meeting », le 2 juillet, une bourse d'échange de biens, de services et de compétences entre entreprises et associations. Les associations participantes ont visualisé la signature de la charte du bénévolat par un logo spécifique dans la brochure du speed meeting.

3.5. Contacts avec des organisations

- Stëmm vun der Strooss
- Jonk Entrepreneuren
- Henri Tudor : proposition d'un registre informatisé d'associations pouvant être contactées par des bénévoles
- Cercle des ONG
- SNJ : collaboration pour l'utilisation de l'E-certificat
- Interaction asbl : ces échanges ont permis de rapprocher les intérêts communs, à savoir d'expliquer les missions et le rôle de l'Agence du Bénévolat et en quoi elle peut être utile de manière concrète à l'association.

3.6. Contacts internationaux

- Assemblée Générale du Centre Européen du Volontariat (AG CEV) à Bruxelles, au sein de la Maison de Luxembourg, les 8 et 9 octobre. Présence de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration pour l'introduction de l'AG, de son représentant pour le bénévolat, du président de l'Agence du bénévolat et de 2 membres de l'équipe.
- Conférence Capacity building du CEV à Zadar (en Croatie) par un membre de l'équipe.
- Dans le cadre du projet « 72 heures de bénévolat » (72 Stonne Bénévolat), un échange européen de bonnes pratiques a eu lieu à Bern, en Suisse, du 10 au 13 septembre, avec la participation de 2 membres de l'équipe.
- Réunion d'échange et d'information de bonnes pratiques en matière d'encadrement de personnes bénévoles travaillant avec des BPI et DPI¹ à Cologne, le 3 décembre, par deux membres de l'Agence du bénévolat.

3.7. Portail du Bénévolat

Continuation des travaux de mise en place et d'entretien d'une version actualisée du portail du bénévolat. Ces travaux, qui ont porté sur toute l'année, ont été réalisés en collaboration avec le CTIE (Centre des technologies de l'information de l'Etat) et Aubay.

Statistiques visites Portail du Bénévolat	
Visites mensuelles	3128
Nombre de visites hebdomadaires	708
Temps moyen d'une visite	7 min 28 sec
Accès au portail	
via liens (majoritairement guichet.lu et etat.lu)	42,3 %
accès direct	32,6 %
via moteurs de recherche	25,1 %

¹ DPI = demandeurs de protection internationale ; BPI = bénéficiaires de protection internationale

3.8. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat

- Formation, les 4 et 5 mai, dans les locaux de l'Agence du Bénévolat en langue allemande sur le thème de « Freiwilligenkoordination – Koordination praktisch ».
- Formateur : Heinz Janning.
- 20 personnes ont assisté à la formation.

3.9. Formations du personnel de l'Agence du Bénévolat

- 11 février: Séminaire BAGFA (Bundesarbeitsgemeinschaft der Freiwilligenagenturen), à Cologne, sur le thème de « Freiwilligenagenturen als Mangelverwalter oder kreative Ressourcenkönige? »
- 29 mai : Séminaire à Bruxelles sur le thème de « volontariat ou emploi ? »

3.10. Projet « Label de qualité pour organisations »

- L'Agence du Bénévolat s'est engagée dans une démarche d'assurance qualité, ensemble avec 30 organisations constituées en groupe de travail. Cette démarche communément adoptée vise à :
 - promouvoir un **bénévolat de qualité**
 - fournir un **cadre propice** à la **responsabilisation** des organisations
 - garantir une **transparence** à travers des critères définis
 - faciliter et encourager l'**engagement** bénévole
- 3 groupes de travail ont été organisés (7 juillet, 14 septembre, 9 novembre) pour élaborer le contenu définitif et la mise en place du label de qualité.
- 20 réunions avec le consultant.
- 3 exercices de vérification ont eu lieu auprès de 3 organisations volontaires. L'objectif des vérifications était de vérifier la réalité sur le terrain et d'adapter le contenu du label en tenant compte des retours récoltés.
- Le projet est soutenu par l'ONS. Le contenu du Label de qualité se trouve dans une phase définitive. Il sera réajusté selon les retours des exercices de vérification et pourra être implémenté en 2016.

3.11. Projet « 72 Stonnen Bénévolat »

La 3^{ème} édition de l'événement a eu lieu du 13 au 17 mai.

L'événement vise à sensibiliser toutes les personnes intéressées par la vie associative à découvrir les actions menées près de chez elles et à y prendre part. Les organisations, par le biais d'une action concrète, ponctuelle et interactive ont la possibilité de se faire connaître, de partager leurs expériences et de montrer leur engagement. Le but de la manifestation n'est pas d'organiser une porte ouverte, mais d'offrir au grand public une première prise de contact interactive, intéressante et informelle avec les organisations.

Un volontaire civique a été encadré par un membre de l'Agence du bénévolat pour une durée de 6 mois et a participé activement à la préparation et à la gestion du projet.

- 34 associations ont participé en 2015, soit 54% plus qu'en 2014.
- 21 réunions avec organisations participantes et entreprises
- 2 émissions radio (RTL & 100,7) et 2 reportages TV de promotion et de sensibilisation
- 47 spots publicitaires diffusés sur RTL radio et Eldorado
- 30.500 flyers distribués
- 4 articles dans la presse écrite et dans les sites web des organes de presse
- Les salariés de 3 entreprises ont participé à l'événement dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises
- 239 heures d'activités au total ont été réalisées par les organisations

3.12. Initiatives dans le domaine d'accueil et d'intégration de DPI et BPI ²

Un projet de parrainage a été élaboré par l'Agence du Bénévolat et présenté au Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'à l'OLAI. Le projet a pour objectif d'organiser les différents acteurs afin d'informer de manière structurée le public sur la situation des personnes réfugiées, de le sensibiliser aux possibilités de bénévolat et de former les personnes bénévoles désirant parrainer. Il s'agit d'accompagner les DPI et BPI en vue de favoriser leur intégration. Un poste à plein temps sur 3 années avec frais de fonctionnements a été demandé.

Différentes réunions ont eu lieu avec pour objectif un échange de bonnes pratiques et une mise à disposition de documents modèles pour un encadrement de bénévoles responsables (convention de bénévoles, assurances, gestion de bénévoles).

- 14.10.2015 : réunion OLAI
- 11.11.2015 : réunion projet parrainage
- 12.11.2015 : réunion OLAI
- 08.12.2015 : réunion de concertation des acteurs de terrain au foyer Lily Unden
- 02.12.2015 : réunion d'échange de bonnes pratiques en matière d'encadrement de bonnes pratiques à Cologne organisée par l'Agence du bénévolat de Cologne.

3.13. Informations et consultations juridiques

Conseils juridiques sur des questions relatives aux asbl et aux bénévoles

Statistiques du 01.04.2015-31.12.2015	
Nombre total de demandes	70
Sujets	nombre de demandes
création d'asbl, rédaction de statuts	24
dissolution d'asbl, modalités de la dissolution	7
modification des statuts, procédure	6

² DPI = demandeurs de protection internationale ; BPI = bénéficiaires de protection internationale

différends au sein asbl entre membres et administrateurs	4
mandat de l'administrateur et cumul autres mandats ou salariat	3
modalités de dépôt et d'inscription au registre de commerce et des sociétés (RCSL) des asbl	3
fiscalité des asbl	3
autres avis juridiques concernant asbl	5
questions relatives aux assurances des asbl	4
conseils concernant les bénévoles la gestion des bénévoles	9
questions concernant les bénévoles mineurs	2

Analyses et avis juridiques :

- Analyse du cadre légal des associations sans but lucratif et du bénévolat au Luxembourg
- Comparaison des législations de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et du Luxembourg en matière de définition de la personne bénévole et du bénévolat
- Élaboration de documents de référence (notamment un modèle de statuts d'une asbl annoté et un modèle de convention de bénévolat à signer entre bénévoles et organisations)
- Analyse et modification des statuts de l'Agence du Bénévolat et rédaction d'un règlement d'ordre interne (ROI) adoptés en Assemblée Générale en date du 28 septembre 2015

4. Services de consultation

Les services de consultation sont prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles.

Ils proposent les activités suivantes (Art.2. de la loi du 08.09.1998) :

- Formation socio-éducative
- Médiation socio-familiale
- Consultation thérapeutique
- Conseil socio-familial

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzöions- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio- éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio- éducative, conseil socio-familial, médiation socio- familiale
Erwuessebildung	Erwuessebildung asbl	formation socio-éducative
Eltereschool Janusz Korczack	Fondation Kannerschlass	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio- éducative, conseil socio-familial, médiation socio- familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique
CIGALE	Rosa Lëtzebuerg asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Détresse	SOS Détresse Helef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2015 pour l'ensemble de ces services s'élève à 4.350.989 €.

4.1. Erzöions- a Familljeberodung

Ce service de consultation propose un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles qui sont confrontées à des difficultés au niveau des relations parents/enfants, de couples ou qui ont des questions relatives à la vie en famille en général. Il s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent au contact de ces publics cibles.

Le service offre des consultations individuelles, familiales et juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

L'année 2015 en chiffres :

- 384 familles et 619 enfants et jeunes ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement, ce qui constitue un total de 2.626 rendez-vous.
- 25 personnes ont bénéficié de conseils juridiques. La méthode « *Marte Meo* » a été appliquée dans 25 cas.

4.2. Familljencenter

Ce service de conseil, de formations, de consultation thérapeutique et de médiation socio-familiale s'adresse aux personnes et aux familles qui connaissent des difficultés ou des crises au niveau relationnel et familial.

Il propose des consultations thérapeutiques, des séances de médiation socio-familiale, des activités et des groupes d'interaction, des formations, des stages ainsi que des informations juridiques.

L'année 2015 en chiffres :

- 520 adultes ont été accueillis et accompagnés, totalisant 3.119 heures de consultation thérapeutique et psychologique, et 272 personnes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique.
- Le service de médiation a effectué un total de 84 heures de médiation avec 42 personnes.
- 664 personnes ont participé à des activités dans le domaine du conseil socio-familial, ce qui équivaut à 727 heures de prestations.
- 871 personnes ont participé aux activités de formation socio-éducative, ce qui représente 391 heures.

4.3. Erwuessebildung

Ce service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias s'adresse aux parents, aux agents socio-éducatifs, aux enfants, aux jeunes et à tout autre public intéressé.

Il assure la gestion de deux médiathèques, dont l'une classique et l'autre en ligne. Il anime également des groupes de travail avec des bénévoles et organise des manifestations dans le domaine des médias.

L'année 2015 en chiffres :

- 215 locations de médias,
- 119 films visionnés en streaming,
- 368 téléchargements de films,
- 69 jours de location de matériel audiovisuel,
- 25 manifestations organisées, avec un total de 1.291 participants.

4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack

Ce service a pour mission la promotion de la parentalité, et sensibilise les parents et futurs parents aux principes et méthodes d'éducation de leurs enfants.

Il organise des conférences et séminaires sur des sujets relatifs à la parentalité. Ces manifestations s'adressent au grand public et aux professionnels.

L'année 2015 en chiffres :

- 390 activités (conférences, tables rondes, formations, entretiens) ont été organisées. 4.300 parents y ont participé.
- 103 cours de préparation à la naissance organisés dans les 4 maternités ont vu la participation de 660 parents.

4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale

Ce service de consultation thérapeutique, de conseil, de formation et de médiation socio-familiale propose des consultations thérapeutiques, ainsi que des groupes de parole pour enfants, adolescents et adultes.

Il propose un accompagnement personnalisé individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales et parentales.

L'année 2015 en chiffres :

- 343 personnes ont été accueillies, dont :
 - 51 pour une médiation socio-familiale (158 entretiens),
 - 203 pour des consultations thérapeutiques (1067 consultations),
 - 89 pour un conseil socio-familial (205 entretiens).
- 329 personnes ont participé à des formations organisées par le service.

4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Ce service de consultation s'adresse aux futurs et jeunes parents. Il propose des cours pré- et postnataux, des groupes parents/bébés, ainsi que des conférences et des formations pour les familles.

Il assure une consultance téléphonique sur sa « baby hotline » et propose, en collaboration avec certaines communes, le service « baby + ». Il gère aussi un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture ainsi qu'un centre de documentation. Le service organise en outre des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel.

L'année 2015 en chiffres :

- 461 personnes ont participé aux 73 cours prénataux,
- 1.463 personnes ont pris part aux 165 cours postnataux et conférences et 392 personnes ont participé aux formations.
- 533 hommes ont participé aux activités.
- 2.226 entretiens ont été menés par téléphone, alors que 801 consultations ont eu lieu sur rendez-vous.
- 75 familles ont profité du dépôt de vêtements
- Le journal pour parents « baby info », tiré à 1.200 exemplaires, est paru 4 fois par an.

4.7. Haus 89

Ce service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2015 en chiffres :

- 353 personnes au total ont été accueillies dans le cadre des consultations thérapeutiques (253 individus, 44 couples et 5 familles) ce qui équivaut à 2.689 heures d'encadrement.
- Le service a organisé un séminaire.

4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)

Ce service d'information et de conseil s'adresse à des personnes gaies et lesbiennes, ainsi qu'à leur entourage. En outre, il assure une mission de sensibilisation et de documentation en ce qui concerne l'identité et l'orientation sexuelle.

CIGALE assure la gestion d'un centre d'information, de documentation et de rencontre. Il organise des groupes de rencontre et de parole, intervient en milieu scolaire et accompagne des personnes, à leur demande.

L'année 2015 en chiffres :

- 181 personnes ont sollicité les services de CIGALE (88 femmes, 82 hommes et 11 personnes transgenres) et les 76 heures d'encadrement ont été effectuées en relation directe avec les usagers.
- Le groupe de jeunes « *anerewee* » a vu la présence de 23 adolescents, ce qui équivaut à un volume d'encadrement de 112 heures.
- Dans le cadre d'interventions scolaires et extrascolaires, 386 élèves âgées entre 13 et 19 ans ont pu être sensibilisés aux sujets liés à l'identité et à l'orientation sexuelle.

4.9. SOS Détresse

Ce service d'écoute téléphonique anonyme propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aigüe.

Il est accessible 7 jours sur 7, de 15h00 à 7h00 du matin et elle est assurée par 33 collaborateurs bénévoles. 15 autres collaborateurs bénévoles assurent des tâches administratives et 20 nouveaux bénévoles ont été formés à l'écoute téléphonique.

L'année 2015 en chiffres :

- 3.182 communications téléphoniques ont été enregistrées ;
- La plupart de ces appels avait trait à des problèmes psychiques, des difficultés relationnelles, des problèmes de santé, ainsi qu'à des problèmes de dépendances.
- 323 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés.
- Le nouveau service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 551 courriels et a compté 78 usagers actifs.

II. Personnes handicapées

1. Division Personnes handicapées et accidentées de la vie

1.1. Politique gouvernementale

a. Actions de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

La CRDPH fait une relecture de certains droits et libertés fondamentales qui sont communs à tous les hommes pour les (ré)interpréter à la lumière des besoins spécifiques des personnes handicapées. Pour tous ces droits et libertés, elle énonce des mesures spécifiques à prendre par les États parties (y compris par le Luxembourg depuis le 26 octobre 2011) en leur faveur. L'objectif est que les personnes handicapées puissent exercer ces droits et libertés de manière effective. Une mise en œuvre selon les

règles de l'art de cette convention est susceptible d'accélérer considérablement le processus d'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

- **Missions du Ministère de la Famille (ci-après le Ministère) dans le cadre de la mise en œuvre de la CRDPH :**

Le Ministère est le « point de contact » dans le cadre de la CRDPH. En cette qualité, il promeut, encourage et fait avancer, notamment par la voie d'un plan d'action quinquennal (2012-2017), le « mainstreaming » du handicap dans tous les domaines de la vie et des politiques. Il favorise ainsi la mise en place d'une culture de l'inclusion.

Ses principales missions en tant que point de contact sont :

- (1) sensibiliser et informer le grand public sur le contenu de la Convention,
- (2) promouvoir une insertion de la thématique du handicap dans tous les domaines politiques,
- (3) favoriser et encourager la participation de la société.

- **Conférence sur le thème de l'assistance personnelle et de la vie autodéterminée :**

Le 23 janvier 2015, le Ministère a organisé une conférence lors de laquelle les participants ont été invités à réfléchir sur un modèle d'assistance, en matière de logement, adapté aux besoins des personnes handicapées vivant au Luxembourg. Parmi les invités, on pouvait compter de nombreuses personnes en situation de handicap, des gestionnaires de services pour personnes handicapées et des représentants de différentes administrations gouvernementales. Différentes formes d'habitation et d'assistance personnelle, qui ont fait leurs preuves à l'étranger, y ont été présentées. Les participants ont pu échanger sur la planification personnalisée des besoins quotidiens et écouter des témoignages intéressants.

Cette conférence a été organisée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « handicap » et de la CRDPH. En effet, l'article 19 de ce traité international reconnaît à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes.

- **Inclusion des personnes en situation de handicap sur le premier marché de travail :**

En coopération avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Ministère a procédé à la consultation de la société civile. Cette consultation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de loi ayant pour objet l'introduction d'une aide tendant à :

- (1) promouvoir l'inclusion professionnelle de personnes bénéficiant du statut de salarié handicapé sur le marché ordinaire de travail, et les aider à conserver leur emploi notamment en formant les membres de leur entourage professionnel aux spécificités de leur handicap,

- (2) donner aux entreprises la possibilité de recourir à un expert externe agréé pour accompagner le processus d'intégration professionnelle dans l'entreprise de personnes bénéficiant du statut de salarié handicapé.

Le Ministère a participé au projet «(Handi)CAP EMPLOI, Entreprises et Handicap». Ce projet triennal est subventionné par le Fonds social européen et répond à l'axe prioritaire « Renforcer l'inclusion sociale ». Il a pour objectifs :

- (1) d'informer les employeurs luxembourgeois quant aux dispositifs d'accompagnement techniques et administratifs existants au Luxembourg qui favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le marché de travail ordinaire,
- (2) d'insérer davantage de personnes en situation de handicap sur le marché du travail ordinaire.

b. Design for all et accessibilité des lieux ouverts au public

L'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur l'accessibilité des voies et espaces publics, des lieux ouverts au public et des logements et de ses règlements d'exécution est en préparation.

La législation actuelle relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public sera revue. Il est notamment prévu que le champ d'application de la loi de 2001 soit largement étendu, entre autres, à de nombreux lieux ouverts au public privés et à certains types de logement. Ainsi, dans un futur proche, les exigences d'accessibilité s'appliqueront notamment aux projets de nouvelles constructions et de rénovations des commerces, des restaurants, des aires de jeux et des cabinets médicaux.

En 2015, le Ministère a commandité auprès des bureaux COEBA, Dave Lefèvre et Associés et Schroeder & Associés, ingénieurs et Conseils, une étude sur l'accessibilité des logements et commerces aux personnes en situation de handicap. Cette étude devra servir à l'élaboration d'une étude d'impact de la nouvelle réglementation en matière d'accessibilité et de « design for all » de l'environnement bâti au Luxembourg.

Parallèlement, le Ministère a lancé une étude visant l'état actuel (d'un point de vue accessibilité et « design for all ») des bâtiments, dont les communes, l'Etat et les administrations étatiques sont propriétaires ou locataires. Il s'agit, le cas échéant, de pouvoir chiffrer leur mise en accessibilité.

Sur le plan européen, le Ministère a participé aux négociations concernant les dispositions de la proposition de directive 2008/0140 (CNS) relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. Le Ministère a mis l'accent sur les questions concernant l'accès des personnes handicapées au cadre bâti, aux biens et services, ainsi qu'à la compatibilité de ces dispositions avec la CRDPH.

1.2. Politique internationale

Collaboration transfrontalière

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée entre 6 régions limitrophes. Il est question de la communauté wallonne de Belgique, de la province du Limbourg de Belgique, de la communauté germanophone de Belgique, du Land Nordrhein-Westfalen, du Land Rheinland-Pfalz et du Grand-duché de Luxembourg.

Sur base d'un cofinancement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, dont notamment les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All. Les membres se sont concertés pour se donner une nouvelle stabilité et ont opté pour le nom High Level Group Inclusion (HLGI).

De cette façon, la durabilité des acquis des projets successifs réalisés depuis 1999 et la promotion du passage vers une société inclusive à un niveau interrégional sont assurées.

En 2015, les représentants de 3 régions (Luxembourg, communauté wallonne, province de Limbourg) ont assuré en alternance la coordination du HLGI.

Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2015 furent les suivants :

- évaluation permanente du label EureWelcome, et Euregio for all ;
- amélioration du site internet en vue d'un accès facile à toutes les informations concernant les régions partenaires, dont les données sur l'accessibilité des infrastructures touristiques, sportives, de loisir et d'événements ;
- lancement d'une discussion autour du tourisme et soins, ainsi qu'autour du mandat de protection extrajudiciaire ;
- présentation de projets de différents représentants (URBASTEP, Projet GIPS,...)
- échanges réguliers d'information sur la politique européenne en faveur des personnes en situation de handicap.

1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)

L'article 34 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées créé un CSPH. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées (ci-après le Ministre).

Ses missions sont les suivantes :

- assister et conseiller le Ministre dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués, à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant au domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utiles.

Monsieur Mario Huberty a assuré les fonctions de président du CSPH tout au long de l'année 2015. Monsieur Ern Rasqué, quant à lui, a déposé son mandat de vice-président le 13 mai 2015 lors de l'échéance des mandats des membres du CSPH. Depuis cette date, c'est Monsieur Marc Ries qui remplit les fonctions de vice-président.

En 2015, le CSPH s'est réuni à 4 reprises.

Il s'est principalement consacré à :

- rédiger un avis sur le projet de loi 6774 portant modification 1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, 2) de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, 3) de l'article L.222-4 du Code du Travail.
- rédiger un avis sur le projet de loi 6775 relatif à l'accueil des demandeurs de protection internationale au Luxembourg.
- lancer un « workshop » sur « l'inclusion/ la participation », dont le sujet traité était le « handicap invisible ».
- constituer un groupe de travail et rédiger un rapport sur la future réforme structurelle de l'assurance dépendance.

Les mandats des membres du CSPH étant arrivés à échéance le 13 mai 2015, il a été procédé à la désignation de nouveaux membres pour un mandat de 4 ans.

1.4. Les procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2015 au niveau des différentes activités :

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'assistance à domicile	15	3
Service d'hébergement	40	6
Service de formation	12	3
Service d'emploi ou atelier protégé	29	3
Service d'activités de jour	17	3
Service d'information, de consultation et de rencontre	21	3
TOTAL	134	21

1.5. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 13 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- services d'hébergement
- services d'activité de jour

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 26 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- logements semi-autonomes
- services d'information, de consultation et de rencontre
- services d'assistance à domicile
- services de formation

Les 26 ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

1.6. Les services d'hébergement

- ➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- ➔ Participation financière forfaitaire

11 organismes gestionnaires (40 services d'hébergement) ont signé en 2015 une convention avec le Ministère pour un service d'hébergement :

	Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
1	APEMH, Hébergement et Services asbl Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap	Bétebuerger Haus Cliärwer Haus Cliärwer Villa Déifferdenger Haus Fermette Haus Amitié Haus Roude Fiels 1 et 2 Haus Senior 1 et 2 Haus Solidarité Haus Am Weier 1 et 2 Housener WG et WG 2 Nidderkuerer Haus Patton Uewerkuerer Haus Uewerkuerer WG Wuelesser Haus 1 et 2
2	Association pour la création de foyers pour jeunes asbl Handicap mental léger à moyen	Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg asbl Autisme	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme-CIRPA
4	CHNP - De Park Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation, handicap profond	De Park – Villa Ikarus De Park – Villa Rousegaard, Villa Kléiblatt, Villa Karblumm, Villa Pegasus, Villa Schlesselblumm
5	Coopérations asbl Handicap mental	Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme Autisme	Foyer Munshausen
7	Fondation Kräizbiërg Handicap physique, handicap associé, polyhandicap	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweier Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumannsbongert
8	Foyer Eisleker Heem asbl Handicap mental léger et moyen	Eisleker Heem
9	Ligue HMC asbl Handicap mental	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrecker Haus
10	Tricentenaire asbl Handicap physique et/ou mental	Foyer Emile Künsch Haus am Biërg Pavillon Emile Künsch Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz »

Tableau 1. Les services d'hébergement - situation au 31.12.2015 :

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des lits		Dont nouveaux lits 2015		Lits occupés		Population				Journées de présences 2015	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
									fixes	temporaires	fixes	temporaires		
Apemh	Handicap mental	tous âges	183	23	0	0	178	6	82	4	96	2	62866	1303
Association pour la création de foyers pour jeunes	Handicap mental léger à moyen	> 18 ans	10	0	0	0	8	0	2	0	6	0	3104	0
Autisme Luxembourg	Autisme	tous âges	8	0	0	0	8	0	4	0	4	0	2391	0
CHNP - De Park	Handicap mental, léger - sévère, trouble de comportement	> 18 ans	98	2	8	2	82	0	30	0	52	0	29235	46
Coopérations	Handicap mental	> 18 ans	8	1	0	0	8	0	4	0	4	0	2315	20
Fondation Autisme	Autisme	tous âges	20	2	0	0	19	2	8	3	11	7	6979	210
Fondation Kräizbiërg	Handicap physique et polyhandicap	tous âges	121	1	0	0	119	1	44	0	75	0	41117,5	21
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	> 18 ans	19	3	0	0	18	3	6	2	12	1	6103	200
Ligue HMC	Handicap mental	> 18 ans	25	3	0	0	24	1	13	1	11	0	8528	479
Tricentenaire	Handicap physique, mental, troubles envahissant du développement	tous âges	85	8	0	0	85	8	41	4	44	4	27610	2100
Yolande	Handicap mental et polyhandicap	tous âges	188	4	0	0	187	1	113	1	74	0	65728	276,5
SOUS-TOTAL			765	47	8	2	736	22	347	15	389	14	255977	4655,5
TOTAL			812		10		758		362		403		260632	

La capacité d'accueil dans les services d'hébergement est de 812 lits, dont 765 lits fixes et 47 lits temporaires.

En 2015, 758 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

Tableau 2. L'âge des usagers dans les services d'hébergement en 2015 :

Nom de l'organisme gestionnaire	0 - 17 ans		18 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 59 ans		60 - 69 ans		70 - 79 ans		≥ 80 ans		Total lits fixes	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Apemh	0	3	18	20	11	6	15	11	31	20	14	13	4	9	3	0	96	82
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	1	0	0	1	3	0	2	0	0	1	0	0	0	0	6	2
Autisme Luxembourg	0	0	0	4	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	4
CHNP - De Park	1	0	3	1	7	2	9	7	18	16	14	4	0	0	0	0	52	30
Coopérations	0	0	0	2	0	0	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	4	4
Fondation Autisme	0	0	4	2	2	2	1	2	1	2	3	1	0	0	0	0	11	9
Fondation Kräizbiereg	0	0	8	2	7	9	15	13	32	12	10	5	4	1	1	0	77	42
Foyer Eisleker Heem	0	0	4	0	2	2	1	1	2	2	3	1	0	0	0	0	12	6
Ligue HMC	0	0	0	2	0	3	4	2	3	3	4	4	0	0	0	0	11	14
Tricentenaire	4	2	9	6	7	6	8	10	13	7	7	13	0	1	0	0	48	45
Yolande	13	2	17	13	13	6	15	16	12	23	5	27	1	14	1	9	77	110
TOTAL	18	7	64	52	50	37	75	63	116	86	61	69	9	25	5	9	398	348

a. APEMH - Hébergement et Services asbl

Au 31 décembre 2015, l'APEMH Hébergement et Services dispose de 21 groupes de vie à encadrement permanent :

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental profond et/ou polyhandicap :**
 - Haus Solidarité : 21 lits fixes, 1 lit temporaire
 - Wuelesser Haus 2 : 6 lits fixes

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger à profond avec troubles associés :**
 - Haus Rouge Fiels 1 et 2 : 18 lits fixes, 2 lits temporaires

- **Hébergements pour personnes âgées et vieillissantes en situation de handicap mental :**
 - Haus am Weier 1 et 2 : 21 lits fixes, 3 lits temporaires
 - Haus Senior 1 et 2 : 16 lits fixes, 4 lits temporaires
 - Haus Amitié : 10 lits fixes, 1 lit temporaire
 - Clärwer Villa : 8 lits fixes

Un accompagnement est assuré 24 h/24h.

- **Hébergements pour jeunes adultes en situation de handicap mental léger avec un projet d'autonomie :**

- Uewerkuerer WG : 6 lits fixes
- Housener WG : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Housener WG 2 : 8 lits fixes
- Bétebuerger Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger et modéré ayant une occupation professionnelle en journée :**

- Nidderkuerer Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Déifferdenger Haus : 7 lits fixes
- Uewerkuerer Haus : 7 lits fixes, 2 lits temporaires
- Fermette : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Patton : 7 lits fixes, 1 lit temporaire
- Cliärwer Haus : 8 lits fixes
- Wuelesser Haus 1 : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31 décembre 2015, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement, au total, 178 résidents fixes.

Au cours de l'année 2015, il y a eu 20 admissions et 7 décès.

Au 31 décembre 2015, les structures d'hébergement disposent de 5 places vacantes.

5 nouvelles admissions sont en cours de préparation et devront être finalisées dans les premiers mois de l'année 2016.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes asbl (ACFJ)

L'ACFJ gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2015, le FB a pris en charge, au niveau « Foyer », 10 différentes personnes, dont 2 femmes et 8 hommes (21 à 66 ans). Au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (24 à 54 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2015, 2 personnes ont quitté le Foyer Bamerdall. Il n'y a eu aucune nouvelle admission.

A part deux personnes, tous les usagers (12 personnes au 31 décembre 2015) travaillent dans les secteurs privés (2), publics (1), assimilés (1) ou dans des ateliers protégés (8). 12 personnes ont le statut de travailleur handicapé. Une personne est sans occupation et attend son admission dans un atelier protégé ; une autre est retraitée. Tous les clients des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

c. Autisme Luxembourg

Le foyer C.I.R.P.A. accueille 8 résidents qui travaillent dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg asbl ou fréquentent le Service de Formation Professionnelle ou le Centre de Jour.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

Autisme Luxembourg asbl a acquis une maison à Boxhorn, pour l'accueil d'un deuxième groupe de vie de dix personnes, tout en offrant une place pour des séjours de courte durée dite « lit de répit ». Ce nouveau foyer sera opérationnel en 2016. Il s'agit de répondre à la demande croissante, à l'hétérogénéité du groupe de vie actuel et au besoin de lits « de dépannage ».

d. CHNP - « De Park » Handicap Mental : structures de logement

Au 31 décembre 2015, le nombre de résidents s'élevait à 82 personnes, dont 52 hommes et 30 femmes âgés entre 15 et 68 ans. L'âge moyen des résidents s'élevait à 51 ans.

L'année 2015 a été marquée par la première admission d'un jeune adolescent de 15 ans dans ces structures d'hébergement. Une deuxième demande d'admission pour un adolescent de 15 ans a été avisée favorablement et se concrétisera au courant de l'année 2016.

Le Ministère a donné son accord et son soutien à la création d'une nouvelle structure d'hébergement et d'accueil de jour pour 34 personnes sur le site du Centre thérapeutique à Useldange. Dans une première phase, cette structure sera occupée par des personnes en situation de handicap profond, ceci jusqu'à ce qu'un nouvel établissement soit construit sur le site du parc du CHNP. Dans une seconde phase, cette structure sera définitivement occupée par 34 personnes en situation de handicap psychique.

Pour les résidents qui sont depuis des années encadrés par les collaborateurs, l'année 2015 a été caractérisée par la continuité dans l'offre d'encadrement, d'accompagnement socio-pédagogique et de soins dans les structures d'hébergement ainsi que dans les centres de jour.

- Admission de nouveaux résidents en situation de handicap mental ayant de graves troubles du comportement, mais ne bénéficiant pas de l'Assurance Dépendance. Il existe une liste d'attente assez importante pour des admissions futures.
- Engagement d'une psychologue. Il s'agit de garantir, en collaboration avec les autres thérapeutes, le suivi psychothérapeutique des résidents avec besoins spécifiques.
- Engagement de deux éducateurs gradués. L'objectif est de compléter les équipes en charge de l'élaboration, de la réalisation, de l'évaluation et de la documentation des projets d'accompagnement socio-pédagogique de chaque résident.

- Nomination d'une infirmière au poste de « référent assurance dépendance » pour les services de l'entité DE PARK.
- Une réorganisation interne des responsabilités a été réalisée. Ainsi, le pédagogue-cadre est dorénavant responsable de l'équipe multidisciplinaire. De plus, un seul responsable de service assure désormais la direction des structures d'hébergement Karblum et Schloesselblum.
- Avancement dans la planification du plan stratégique en collaboration étroite avec le Ministère.
- Réalisation d'un projet d'expression artistique appelé « Zesummen Kreativ », avec des étudiants du Lycée Classique de Diekirch, sous la direction de Madame Marguerite Wagner, professeur d'éducation artistique.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des résidents et familles.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des membres du personnel.
- Auto-évaluation EFQM de ces divers services d'hébergement et d'accueil de jour.
- Organisation et participation au groupe de travail « troubles du comportement », sous la tutelle de l'EGCA. A quatre reprises, des professionnels de différents gestionnaires ont participé à une analyse de situation de certains résidents. Ce groupe de travail s'est réuni au Centre Pontalze en présence de Johan De Groef, spécialiste dans la matière.
- 'De Park' a offert un terrain de stage aux élèves du Lycée technique pour professions de santé et du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.
- Dans le cadre de la formation continue, certains responsables de services ont participé à une formation managériale organisée en interne par le Centre hospitalier neuropsychiatrique.
- Journée familiale en janvier 2015, lors de laquelle le plan stratégique et le calendrier de réalisations a été présenté aux familles des résidents.
- À trois reprises, notre service social a organisé une plate-forme familiale pour les familles des résidents. Ceci met en évidence l'importance accordée à la collaboration avec les familles et parents des résidents.

e. Coopérations asbl

Le « Weeltzer Haus » de l'asbl Coopérations a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit pour des raisons quelconques, quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de l'asbl Coopérations à Wiltz.

f. Fondation Autisme

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique. Il leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen, en permanence, de deux lits de répit destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Fondation Autisme accueille 20 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

g. Fondation Kräizbiert

- **Foyer Brill à Dudelange** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour enfants, jeunes, jeunes adultes et jeunes salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes.
- **Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette** : C'est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes.
- **Foyer Pietert à Grevenmacher** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes.
- **Foyer La Cerisaie à Dalheim** : Le foyer possède une section stationnaire et une section d'hébergement pour salariés handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. De plus, ce foyer dispose d'une chambre de dépannage.

- **Le Domaine Schoumansbongert** : Il propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Actuellement, 7 pensionnaires fréquentent l'unité respiratoire pour personnes ayant une déficience respiratoire.

h. Foyer Eisleker Heem

Cette institution propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays.

Actuellement, 18 pensionnaires sont accueillis au foyer d'hébergement traditionnel. Ils sont répartis en deux groupes (10+8 personnes).

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « Lelljer Gaart » à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, de l'asbl Cooperations Wiltz, « Op der Schock » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution. Ils peuvent aussi s'inscrire au centre de propédeutique professionnelle et d'éducation différenciée de Clervaux.

i. Ligue HMC

Actuellement, la Ligue gère 3 services d'hébergement ASP :

- le Millebaacher Haus
- le Baastenduerfer Haus
- l'Ettelbrecker Haus

Les 3 maisons disposent de 25 places fixes et de 3 places temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service 'Dagestreff' à Burden. Il est actuellement ouvert 3 jours par semaine.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du Millebaacher Haus ont débuté en avril 2015. En octobre 2015, les résidents du foyer ont déménagé temporairement, pour la durée des travaux, dans un bâtiment situé à Bonnevoie, 4 rue M.S. Beving.

j. Tricentenaire

L'asbl « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- **Le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap»** (338 usagers) : C'est un réseau national d'aide et de soins spécialisés dans le domaine du handicap.

- **Le Foyer d'Aide aux Familles « Emile KÜNSCH » à Walferdange** : Il offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes.
- **La maison unifamiliale « Haus am Bierg » à Walferdange** : Elle accueille 5 jeunes enfants et adolescents avec un handicap mental présentant des troubles envahissants du développement (TED).
- **Le Pavillon « Emile KÜNSCH »** : Il est mis à disposition par les sœurs de la Doctrine Chrétienne à Heisdorf. Il héberge 16 résidents en situation de handicap.
- **La Résidence « Nico KREMER » à Heisdorf** : Il s'agit d'un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique.
- **La Résidence « A PULTZ » à Prettingen-Lintgen** : C'est un service d'hébergement en résidence. Il accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.

k. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- **L'Institut St Joseph à Betzdorf** : Il offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire.
- **Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederanven** : Il offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome.
- **Le Foyer St Joseph à Esch/Alzette** : Il a de la place pour 8 personnes.
- **Le Centre pour personnes handicapées Am Klouschter à Mondorf-les-Bains** : Il accueille 64 personnes au sein de 8 groupes de vie. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

1.7. Les services d'activités de jour

➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)

➔ Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

11 organismes gestionnaires (17 services agréés) ont signé une convention avec le ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés (11)		Activités agréées
1	APEMH, Hébergement et Services asbl	Centre de Jour Esch/Alzette Centre régional thérapeutique Nossberg Centre de jour « Sonnenhaus » Clervaux Centre de jour Mondorf
2	Autisme Luxembourg	Centre de Jour
3	CHNP - De Park	De Park – Treff, Sonneblumm, Genzebléi, Rousegaart
4	Fondation Autisme	Centre de Jour
5	Fondation Kräizbiërg	Centre de jour Paerdsstall – Kräizbiërg
6	Fondation Sclérose en Plaques asbl	Day Center « Um Bill »
7	Foyer Eisleker Heem asbl	Service d'activités de jour et de rencontre
8	Ligue HMC asbl	Service d'activités de jour
9	Op der Schock asbl	Centre polyvalent
10	Tricentenaire asbl	Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch
11	Yolande asbl	Institut St Joseph Am Klouschter

Tableau 1. Les services d'activités de jour - situation au 31.12.2015

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2015	Total des chaises		Dont nouvelles chaises 2015		Chaises occupées		Population				Journées de présences 2015	
				externe	interne	externe	interne	externe	interne	♀	♂	externe	interne	externe	interne
ApeMH	Polyhandicap, handicap mental profond et modéré	> 16	246	78	9	0	0	51	15	25	7	23	11	11003	5121
Autisme Luxembourg	Troubles du spectre de l'autisme	> 16	231	3	4	1	0	3	4	1	2	2	2	567	788
CHNP – De Park	Handicap mental, trouble de comportement	> 18	251	10	100	4	10	7	74	3	27	4	47	1195	16298
Fondation Autisme	Autisme	> 15	254	9	20	0	0	9	19	?	8	?	11	3643	4817
Fondation Kräizbiërg	Handicap physique	> 18	246	14	10	0	0	14	10	5	1	10	9	2482,5	1887
Fondation Sclérose en Plaques	Sclérose en plaques	> 18	200	16	0	0	0	16	0	23	0	10	0	2603	0
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	> 18	249	4	8	0	0	2	8	2	3	0	5	307	1860
Ligue HMC	Mental	> 15	230	14	2	0	0	13	3	7	1	6	2	2397,5	569,5
Op der Schock	Mental	> 18	254	13	0	0	0	13	0	8	0	5	0	2677	0
Tricentenaire	Handicap physique et mental	tous âges	354	54	8	6	0	62	8	23	3	39	5	9168	1327
Yolande	Handicap mental et polyhandicap	tous âges	244	32	55	10	30	21	55	7	109	16	71	3849	10172,5
Sous-Total				247	216	21	40	211	196	104	161	115	163	39892	42840
Total				2759	463	61	407	265	278	82732					

NB : · ? : en cours d'analyse
· 5 ; 10 : chiffres arrondis

La capacité d'accueil dans les 16 services d'activités de jour est de 463 chaises, dont 247 chaises externes et 216 chaises internes.

Tableau 2. L'âge des usagers dans les services d'activités de jour - situation au 31.12.2015

Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 49 ans		50- 59 ans		60 - 69 ans		70- 79 ans		80 ans »		Total	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Apemh	0	1	22	16	4	9	7	2	1	3	0	1	0	0	0	0	34	32
Autisme Luxembourg	0	0	2	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3
CHNP – De Park	0	0	4	2	7	3	7	5	19	16	14	4	0	0	0	0	51	30
Fondation Autisme	19	7	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	11
Fondation Kräizbiërg	0	0	6	2	7	3	5	1	3	0	0	0	0	0	0	0	21	6
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	1	4	3	9	6	6	0	3	0	1	10	23
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	0	2	1	0	1	1	3	1	0	0	0	0	5	5
Ligue HMC	0	0	2	3	2	1	2	4	2	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Op der Schock	0	0	3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8
Tricentenaire	3	3	16	13	2	4	5	3	13	2	5	1	0	0	0	0	44	26
Yolande	13	2	21	17	14	7	16	15	13	25	4	27	2	14	1	7	84	114
TOTAL	35	13	81	64	40	34	44	34	55	56	32	40	2	17	1	8	290	266

a. Apemh - Hébergement et Services asbl

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées qui sont cependant toutes de caractères occupationnel (travaux de sous-traitances, jardinage, cuisine) créatif (peinture, céramique), thérapeutique (relaxation, musique, stimulation basale) ou de loisirs (excursions, achats,...).

Capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 24 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 25 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

b. Autisme Luxembourg asbl

Le Centre de Jour (CDJ) concerne les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme n'ayant pas obtenu le statut du salarié handicapé. Il leur propose des activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

c. CHNP - « De Park » Handicap Mental : service d'activité de jour

En 2015, le service a de nouveau réalisé un atelier artistique durant 2 mois, en collaboration avec des élèves des classes terminales du Lycée Classique de Diekirch.

Les 82 personnes accueillies dans les structures de logement de l'entité « De Park » fréquentaient de manière périodique ou régulière soit les services d'activités de jour internes soit les structures de travail ou d'activités de jour externes.

A noter que de moins en moins de résidents de l'entité « De Park » réussissent à satisfaire aux conditions d'admission des ateliers protégés existant. En effet, le nombre de résidents travaillant dans des ateliers protégés a diminué, en passant de 9 à 7 personnes.

Dans le cadre de l'admission d'un adolescent dans les structures d'hébergement ainsi que de son orientation scolaire au Centre d'éducation différenciée et de propédeutique professionnelle de Warken, le service a intensifié son excellente collaboration avec les établissements. Depuis plusieurs années, le Centre d'éducation différenciée profite hebdomadairement de la mise à disposition du service Snoezelen au sein du Park du CHNP.

Le Park du CHNP organise diverses activités en vue de permettre aux résidents de développer leurs compétences et de découvrir certains centres d'intérêts personnels. Parmi ces activités, on peut compter le jardinage, la production de jus de pommes, la collaboration avec le SIDEC, la vente de pommes de terre, les activités de sous-traitance, les activités de cartonnage, les ateliers de cuisine et de poterie ou encore les visites hebdomadaires du Liewenshaff.

En 2015, le comité des festivités du Park du CHNP a organisé, avec beaucoup de succès, deux soirées Disco, ainsi qu'une fête de carnaval pour les résidents et visiteurs de gestionnaires externes. Le traditionnel rallye a rassemblé une centaine de personnes en situation de handicap provenant des différentes régions du pays.

Par ailleurs, des activités de soutien dans divers domaines ont été organisées afin d'offrir aux résidents le meilleur encadrement possible. Il s'agit par exemple d'activités de soutien dans les domaines de la consultation psychiatrique, de la médecine rééducative, de la psychothérapie, de la musicothérapie, de la psychomotricité, du Snoezelen, du suivi socio-pédagogique, ainsi que des supervisions régulières avec un expert externe.

d. Fondation Autisme

Le Centre de Jour prend en charge des personnes atteintes d'autisme. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives, créatives et de bureau.

Au 31 décembre 2015, 29 personnes atteintes d'autisme ont participé aux activités de jour de la Fondation Autisme.

e. Fondation Kräizbiereg

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 27 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 24 chaises, dont certaines sont occupées par deux usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

f. Fondation Sclérose en plaques

Le MS Day-Center « Um Bill » est un centre d'accueil spécialisé pour personnes atteintes de sclérose en plaques. Il est prévu d'y accueillir également les personnes atteintes de maladies rares et neurologiques. Le centre propose des thérapies, soins et activités de loisir répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00. Par ailleurs, le centre organise, en collaboration avec la Résidence Al Esch, des activités, deux fois par mois, les vendredi après-midi.

g. Foyer Eisleker Heem

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un centre de jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Il accueille actuellement 10 usagers (2 personnes externes et 8 pensionnaires du Foyer).

h. Ligue HMC asbl

Le service d'activité de Jour de la Ligue HMC accueille 16 personnes en situation de handicap mental sévère qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé. En juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, il a déménagé temporairement de Capellen à Gasperich au 7, rue Christophe Plantin.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique, adapté aux besoins spécifiques des personnes. La prise en charge se fait en mettant un accent sur l'autonomie, la participation et l'épanouissement personnel. Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et de préserver l'autonomie des personnes.

i. Op der Schock asbl

Depuis septembre 2013, les 13 places du « service d'activités de jour » sont occupées.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En 2015, le service a continué son projet avec des animaux domestiques. En effet, le groupe organise hebdomadairement une matinée dans une ferme afin d'y réaliser des activités d'équitation et de contact avec des animaux.

De plus, quatre autres projets ont été mis en place :

- Activités individuelles hebdomadaires pour 2 usagers, visant à favoriser le langage et la communication ;
- Activité individuelle journalière pour un usager, visant à diminuer les tensions émotionnelles et troubles de comportement ;
- Accompagnement par une musicothérapeute, visant à adapter davantage les activités de musique aux besoins des usagers ;
- Diversifier et professionnaliser les activités créatives, en collaboration avec une personne qualifiée.

De même, le service a organisé 4 colonies à l'étranger. Il s'agissait de soulager la famille, de promouvoir l'intégration et de faire connaissance avec d'autres lieux, pays et cultures.

j. Tricentenaire

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (48 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basée sur leurs projets personnalisés, et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

k. Yolande asbl

La Yolande asbl offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques, de travail et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 22 usagers externes répartis en 3 groupes. Outre les 22 usagers externes, 123 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 58 personnes, dont 57 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

1.8. Les services de formation

→ Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (12 services agréés) ont signé une convention avec le ministère pour un service de formation :

Tableau 1. Les services de formation - situation au 31/12/2015

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2015	Total des places	Dont nouvelles places 2015	Places occupées	Population		Admissions 2015	Sorties 2015
						♀	♂		
Apemh Formation et Travail	Handicap mental léger et moyen	201	110	3	110	45	65	27	24
Autisme Luxembourg	Autisme	226	22	0	22	7	15	7	4
Coopérations	Handicap mental	246	4	0	4	2	2	1	1
Fondation Kräizbiereg	Handicap physique	220	25	1	25	11	14	5	2
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	155	3	3	3	1	2	3	0
Ligue HMC	Handicap mental	229	30 + 8 suppl. part.	0	38	20	18	28	14
Op der Schock	Handicap mental	233	15	0	13	9	4	3	3
Tricentenaire	Handicap physique et mental	233	9	0	6	3	3	11	8
Yolande	Handicap mental	241	12	0	12	5	7	1	1
TOTAL		1984	200	7	233	103	130	86	57

a. APEMH – Formation et Travail

L'APEMH possède 4 sites qui se trouvent à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg et Hosingen. 110 personnes, à savoir des jeunes stagiaires en situation de handicap mental après leur scolarité obligatoire, y sont formées dans un centre de propédeutique professionnelle. La formation consiste en un renforcement des aptitudes professionnelles et sociales. Les apprentissages pratiques

y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des connaissances nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou sur le marché du travail ordinaire.

b. Autisme Luxembourg

En 2015, le service de formation professionnelle (SFP) a accueilli 22 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. 4 stagiaires ont terminé leur formation, dont 3 personnes ont été embauchées comme salariés handicapés dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg et 1 personne a été accueillie dans le centre de jour spécialisé d'Autisme Luxembourg.

Le but de la formation est de permettre à ces étudiants de développer des compétences sociales et professionnelles, ainsi que de se préparer à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

c. Coopérations

Le centre de formation (Centre de propédeutique professionnelle CPP) accueille des jeunes adultes en situation de handicap mental. L'objectif principal est leur insertion professionnelle sur le marché de travail ordinaire ou dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines de jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art et du design.

Le CPP fait le lien entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité de s'essayer à différents métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel.

d. Fondation Kräizbiërg

Le service de formation Kräizbiërg (SFK) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (IMC, Ediff, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducatif, instructif et de (ré-) apprentissage. Les cours durent trois années. Ils visent à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans le monde du travail ordinaire ou dans un atelier protégé, ainsi qu'à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements sont basés sur un plan de formation individuel et multisectoriel. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, et le dispositif pédagogique est ajusté en permanence afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

e. Foyer Eisleker Heem

En 2015, l'association a créé un service de formation pour jeunes (CPP) sur le même site que l'atelier protégé. Il offre une formation professionnelle à 6 étudiants en situation de handicap mental. Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail qui sont effectuées dans leurs ateliers. Elle leur permet de mieux se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi, ainsi que d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé. Durant leur formation les étudiants parcourront les différents ateliers proposés par leur atelier protégé. Après avoir évalué leurs compétences concernant les différents processus de travail dans chaque atelier, l'association essaiera d'augmenter leur niveau d'autonomie par une formation individuelle dans le cadre réel de leurs ateliers. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30.

f. Ligue HMC asbl

Le service de formation de la Ligue HMC, intitulé Service d'admission, de formation et d'évaluation (SAFE), vise des jeunes gens présentant un handicap mental et ayant terminé leur obligation scolaire. Le but principal est de les mener, grâce à des ateliers, vers une intégration sur le marché ordinaire ou dans une autre structure adaptée. En juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAFE a déménagé temporairement de Capellen à Gasperich, au 7 rue Christophe Plantin.

g. Op der Schock asbl

En 2015, 2 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans cet atelier protégé et une personne a quitté le service. Au cours de l'année 2015, 11 personnes ont fait un stage au CPP (4 stages prolongés et 7 stages de courte durée), dont 4 ont été admises définitivement en formation.

Ainsi, au 31 décembre 2015, 13 personnes handicapées ont suivi une formation professionnelle, sociale et personnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

En 2015, la structuration des processus de formation a été poursuivie dans les domaines du nettoyage, du lavage et du repassage. L'asbl a également continué l'implémentation du travail avec les pictogrammes dans les ateliers de formation. La création des cartes artistiques et artisanales a été lancée et réalisée en tant que nouveau projet dans le domaine de la décoration.

h. Tricentenaire asbl

Le centre de propédeutique professionnelle cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au centre Jean Heinisch. Il leur offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés (9 places).

i. Yolande asbl

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre toute personne en situation de handicap ayant terminé sa vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui tient compte de ses capacités et préférences individuelles. L'objectif général est l'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage.

A la fin de l'an 2015, 12 candidats y étaient inscrits.

1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre

→ Participation financière par couverture du déficit

15 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Tableau 1. Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2015

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2015	Nombre de bénéficiaires 2015	Bénéficiaires		Unités de service prestées 2015
				♀	♂	
Adapth	Tous	251	592 personnes 55 organisations	116	98	906 Avis / Expertises 1386 Déplacements 3081 Rapports d'appels téléphoniques 10019 Courriers e/s
Apemh Hébergement et Services	Déficience intellectuelle, associée ou non à des comportements défits ou autres types de déficience	139	70	25	45	17264 unités
Autisme Luxembourg	Autisme	245	241	115	126	3072 unités
Association nationale des victimes de la route	Accidents de voiture, handicap physique combiné parfois à un handicap mental	260	1404	921	483	1404 unités
Coopérations	Handicap mental	246	653	368	285	145 unités
Fondation Autisme Luxembourg	Autisme	254	321	en cours d'analyse	en cours d'analyse	en cours d'analyse
Fondation Kräizbiërg	Handicap physique	252	161	61	100	5232 unités
Fondation Sclérose en plaques	Sclérose en plaques	140	121	68	53	493 unités
Info-Handicap	Tous	252	1125 contacts 1935 usagers inscrits	1499	1224	3060 unités
Ligue HMC	Handicap mental	253	540	285	255	822,50 unités
Op der Schock	Handicap mental	253	43	24	19	244 activités de loisirs 4 colonies 240 suivi familles
Parkinson Luxembourg	Maladie de Parkinson	255	192	109	83	270 activités 6234 présences aux ateliers 12 activités de loisirs 1324 heures de bénévolat 26 consultations psychologiques 43 entretien individuels
Solidarität mit Hörgeschädigten	Déficience auditive	244	Service social 62 dossiers traités Interprétations: 17 clients et 17 institutions institutions interprétation	31 10	31 7	403 service social 240 interprétation
Tricentenaire	Handicap physique et mental	356	111 clients voyages/excursion de groupe 12 bénéficiaires d'un accompagnement individuel de voyage	57 clients voyages/excursion de groupe 8 bénéficiaires d'un accompagnement individuel de voyage	54 clients voyages/excursion de groupe 4 bénéficiaires d'un accompagnement individuel de voyage	36 bénévoles ont accompagné un de leurs voyages/excursions de groupe 120 accompagnements individuels pour activité de loisirs (Piscine, restaurant, concerts, théâtre,...) 5 demandes d'information sur le service 2 recherches sur des destinations 3 mises en contact avec le service de soin sur place 4 mises en contact avec un service de location de matériel 16 demandes pour un accompagnement individuel de voyage

a. ADAPTH

L'ADAPTH est un bureau de conseil en « conception universelle » (design for all). Depuis 2012, il est aussi le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB). L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment du Luxembourg. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue d'obtenir des bâtiments accessibles à tous. Par ailleurs, les services s'adressent aussi aux particuliers qui veulent rendre leur logement accessible.

L'association gère annuellement 250 nouveaux dossiers d'aménagement de logements pour le compte de l'Assurance Dépendance. Parmi les projets d'aménagement de lieux ouverts au public de grande envergure traités en 2015, on peut citer l'arrêt Pont Rouge, l'insertion urbaine et le matériel roulant du tram de la ville de Luxembourg, le nouveau bâtiment Konrad Adenauer du Parlement Européen au Kirchberg, le nouveau quartier "Jong Mëtt" à Junglinster et l'aménagement de la terrasse des hauts fourneaux à Belval.

En 2015, l'ADAPTH a réalisé des expertises (d'une durée de 4 heures minimum) pour le compte de 647 clients, dont 592 sont des personnes privées et 55 des sociétés ou administrations.

b. APEMH – Hébergement et Services asbl

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 5 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements-défis ou autres types de déficiences.

Missions :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif ;
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle ;
- permettre aux familles de faire des rencontres et des échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbiert à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux. Durant les périodes scolaires, les deux antennes accueillent les enfants et jeunes tous les mardis et jeudis après-midi, de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, elles sont ouvertes tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

c. AVR - Association nationale des victimes de la route

En 2015, le centre d'assistance et de conseil AVR a noté en tout 1.404 contacts individuels (séances de prise en charge psychologiques, visites à domicile, entretiens téléphoniques etc.) avec des victimes. Il s'agit de 483 hommes et de 921 femmes qui ont contactés le service.

97 nouvelles personnes se sont adressées au service en 2015.

A côté des prises en charge individuelles, l'AVR organise des sorties accompagnées, ainsi que des rencontres en groupe centrées sur des thèmes spécifiques. Au cours de l'an 2015, le groupe de parole s'est réuni à 10 reprises et le groupe LUDO à 2 reprises. Par ailleurs, 6 ateliers de musique et 7 groupes de relaxation ont été organisés.

d. Autisme Luxembourg

Le service d'information, de consultation et de rencontre a rencontré 241 personnes touchées directement ou indirectement par l'autisme.

L'objectif est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles et récréatives.

e. Coopérations

Le service d'information, de consultation et de rencontre » est composé de :

- La **Kreative Werkstatt** : Il s'agit d'un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels. Elle est destinée aux personnes en situation de handicap mental. Elle met l'accent sur la créativité et sur l'art. En 2015, l'asbl Cooperations a organisé 12 ateliers auxquels 83 personnes ont participé.
- Les **Classes créatives** : Ce sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et à l'éducation différenciée. En 2015, 3 classes de l'école fondamentale y ont participé, dont 2 classes avec une fréquence hebdomadaire.
- Le **Centre Loisirs** : Ce service propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées.

f. Fondation Autisme Luxembourg

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges atteintes d'autisme, à leurs familles et aux professionnels.

Les soutiens sont mis en place par une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en autisme, parmi laquelle on trouve des psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs gradués et assistants sociaux.

Les interventions se font, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation (à Capellen ou à Munshausen).

Le service propose des soutiens basés sur 3 axes :

- **Axe 1 :** Évaluation diagnostique ainsi que réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique
- **Axe 2 :** Service aux familles et à la personne atteinte d'autisme : formation en autisme, information sur les services existant au Grand-Duché, soutien à domicile et appui ponctuel
- **Axe 3 :** Service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information.

Pendant l'année 2015, 321 familles ont pu bénéficier de ce service.

g. Fondation Kräizbiërg

- **Service de rééducation fonctionnelle :**

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice. A cet effet, sont utilisés la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- **Service ambulatoire de suivi :**

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiërg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif que socio-professionnel.

h. Fondation sclérose en plaques (SEP)

Ce service organise des consultations individuelles pour les personnes atteintes de SEP, ainsi que pour leurs proches. L'offre comprend par ailleurs l'organisation des groupes de parole pour les personnes atteintes de SEP et pour leurs proches. Un cycle de conférence est organisé régulièrement avec la participation de médecins et autres professionnels du secteur (ergo, kiné, adem, etc).

i. Info-Handicap

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, ainsi que de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la CRDPH et le plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

Selon Info-Handicap, la qualité de leur travail est étroitement liée à la qualité de la concertation et de la collaboration avec les divers partenaires aux niveaux national et international.

Les initiatives du centre visent l'égalité des chances et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Leur succès repose selon lui sur sept facteurs interdépendants :

- l'engagement des décideurs,
- la coordination des mesures,
- la mise en réseau des parties prenantes,
- les plans d'actions,

- la gestion des connaissances,
- l'optimisation des ressources,
- la communication.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- www.info-handicap.lu
- www.welcome.lu
- www.resolux.lu
- www.eca.lu
- www.empower.lu
- www.unokonventioun.lu
- www.csph.lu

j. Ligue HMC asbl

- **Day Center Bonnevoie :**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Une centaine d'usagers y sont inscrits.

Objectifs du service :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs ;
- être un point de rencontre et de communication pour tous ;
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

- **Day Center Norden :**

Depuis 2012, le centre a ouvert ses portes à Burden, dans les locaux du centre Culturel «A Maesch».

Ses activités sont organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

- Life-Long Learning
- Inclusion
- Formation
- Empowerment

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société. Il s'inscrit également dans le cadre de l'article 21 de la Convention de l'ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

- **Espace-Famille (non-conventionné)**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre a ouvert ses portes en septembre 2011. Il s'adresse aux familles (au sens large du terme) de personnes en situation de handicap.

Le service est géré par une psychologue. Il offre des consultations individuelles, ainsi que des groupes de parole pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour leur parent et fratrie.

En octobre et novembre 2015, le service a organisé le cycle de conférences et de workshops « Go Inclusive ».

k. Op der Schock asbl

Le « **Fräizäitservice** » organise des activités de loisirs durant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 4 colonies

à l'étranger en vue de soulager la famille, de promouvoir l'intégration des usagers et de leur permettre de découvrir de nouveaux lieux, pays et culture. L'âge des usagers se situe entre 18 et 54 ans.

Le volet « Berodung doheem » concerne toute personne en situation de handicap mental, ainsi que les membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives et lors du transfert vers un autre environnement de vie. En 2015, 22 familles ont sollicité ce service, dont 5 ont nécessité un accompagnement intensif.

I. Parkinson Luxembourg asbl

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2013. Ces objectifs sont :

- Des prestations pour personnes de tout âge atteintes de la maladie, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, le bien-être, l'intégration, ainsi que de permettre la participation active des personnes concernées.
- La promotion d'attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique.
- La mise à disposition d'un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance.

En 2015, 50 personnes (concernés et aidants informels) ont contacté le centre pour la première fois afin d'obtenir des informations sur la maladie de Parkinson.

Le centre est fréquenté par 71 usagers réguliers, détenteurs d'une 'activity card' et de 28 usagers ponctuels (3276 présences à 270 activités).

43 entretiens d'information, de consultation et d'orientation et 26 consultations psychologiques ont été réalisés.

Les ateliers ont été divisés en cinq catégories :

- les ateliers à but thérapeutique (Parkinson Boxing, Workshop Parkinson, Nordic Walking, Chants, Exercices de mémoires, Danses, Gymnastique douce, Hatha Yoga, Qi-Gong, Musicothérapie)
- les groupes d'entraide (aidants informels, Young Parkinson)
- les entretiens individuels (information, consultation, orientation,)
- les ateliers créatifs (dessins, fimo argile, décorations, bricolage....).
- les activités de loisirs et d'amusement

Deux grands événements ont été organisés, à savoir une conférence pour la Journée Mondiale du Parkinson (275 participants) et la Fête de Noël (111 participants).

Le rapport détaillé peut être consulté sur le site web www.parkinsonlux.lu.

m. Solidarität mit Hörgeschädigten asbl - Service social HörgeschädigtenBeratung S.m.H

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2015, 62 clients, dont 3 nouveaux, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines social et de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 240 interventions pour 17 personnes privées et 17 institutions.

n. Tricentenaire

« 321 Vakanz » est un service spécialisé en vacances et loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En 2015, le service a organisé 18 voyages et 5 excursions. Cela correspond à 3.075 heures prestées par des professionnels et 2.073 heures prestées par des collaborateurs bénévoles.

1.10. Logements semi-autonomes

➔ Participation financière par couverture du déficit

5 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1. Les logements semi-autonomes - situation au 31.12.2015

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des places	Dont nouvelles	Places occupées	Population		Journées de présences 2015
						♀	♂	
Apemh - Hébergement et Services	Handicap mental léger	> 18	16	0	13	6	7	5200
Association pour la création de foyers pour jeunes	Handicap mental léger	> 18	4	0	4	0	4	1460
CHNP - Villa Phoenix	Handicap mental léger	> 18	intégré dans tableaux hébergement					
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental léger	> 18	7	1	7	5	2	2555
Ligue HMC	Handicap mental	> 18	18	0	16	8	8	6098
Yolande	Handicap mental léger	> 18	7	0	6	3	3	2352,5
Total			52	1	46	22	24	17665,5

Tableau 2. L'âge des usagers dans les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2015

Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Apemh - Hébergement et Services	0	0	0	0	1	2	2	1	2	3	2	0	0	0	0	0	7	6
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0
CHNP - Villa Phoenix	intégré dans tableaux hébergement																	
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	2	2	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2	5
Ligue HMC	0	0	4	4	1	1	1	3	1	0	1	0	0	0	0	0	8	8
Yolande	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	3	3

a. Apemh, hébergement et services

Le service d'accompagnement en milieu ouvert s'adresse à des personnes en situation de handicap mental et ayant les capacités à mener une vie autonome. Au 31 décembre 2015, 13 personnes étaient suivies par le service dans les structures de type semi-ouvertes.

Les logements semi-autonomes (ou semi-ouverts) sont des maisons communautaires accueillant 3 à 5 personnes. L'encadrement est quotidien, mais non permanent.

AEMO, un service d'action en milieu ouvert à Bettange se compose de :

- Maison Georges Mayer, Dudelange (5 places)
- Haus Lalleng, Esch/Alzette (4 places)
- Haus Woier, Obercorn (4 places)
- Maison Think (3 places)

L'encadrement dans ces maisons n'est pas quotidien. Les personnes qui y habitent reçoivent un suivi de l'équipe SAS.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'ACFJ (un couple et deux personnes seules).

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacun. Les quatre personnes sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et participent à des activités du groupé résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant (1ETP) leur rend visite pour les assister dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques et employeurs), lors de

visites médicales, ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

c. CHNP – Villa Phoenix (intégré dans les services d'hébergement)

d. Foyer Eisleker Heem

Deux personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice.

e. Ligue HMC

La Ligue HMC gère 3 services d'hébergement semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, 54, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg (5 places)
- Beggener Haus 2, 16, rue Nothomb, L-2232 Luxembourg (6 places)
- SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), 80, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg (7 places)

Ces services accompagnent 18 personnes en situation de handicap mental qui ne nécessitent pas une présence éducative permanente.

f. Yolande

L'asbl Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au lieu-dit « Um Juck » à l'Institut St. Joseph (3 rue de Wecker, L-6832 Betzdorf) et d'un lit semi-autonome au Foyer Op de Wolleken (53, rue Laach, à L-6775 Niederanven).

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils y bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

1.11. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)

➔ Participation financière par couverture du déficit

8 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service d'assistance à domicile :

**Tableau 1. Les services d'assistance à domicile et de «suivi» - situation au 31.12.2015
(Logements autonomes)**

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture	Bénéficiaires - Autonomes /suivi			Unités de service prestées en 2015
			Nombre	♀	♂	
Apemh - Hébergement et service	Handicap mental léger	277	47	32	15	16090
Association pour la création de foyers pour jeunes	Handicap mental	365	3	1	2	400
Autisme Luxembourg	Autisme	302	12	1	11	1603
Fondation Autisme Luxembourg	Autisme	254	45	?	?	?
Fondation Kräizbiereg	Handicap physique	365	10	4	6	4015
Fondation sclérose en plaques	Sclérose en plaques	112	11	4	7	153
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental léger	365	6	4	2	160
Ligue HMC	Handicap mental	365	27	14	13	2190

Tableau 2. L'âge des usagers des services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2015

Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Apemh - Hébergement et services	0	0	2	15	6	7	2	2	4	5	1	3	0	0	0	0	15	32
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Autisme Luxembourg	0	0	4	0	2	1	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	11	1
Fondation Autisme Luxembourg	en cours d'analyse																0	0
Fondation Kräizbiereg	0	0	0	0	3	0	1	0	2	3	0	1	0	0	0	0	6	4
Fondation Sclérose en plaques	0	0	0	0	1	0	3	1	2	1	1	1	0	1	0	0	7	4
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	2	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	4
Ligue HMC	0	0	0	0	2	1	2	6	7	7	1	0	1	0	0	0	13	14

a. Apemh, hébergement et services

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays. Au 31 décembre 2015, 47 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

Le service « suivi social » du Foyer Bamerdall prend actuellement en charge 3 personnes.

c. Autisme Luxembourg

- **Service d'aide à domicile SAD**

Le SAD propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. La plupart de ces personnes sont atteintes du syndrome d'Asperger et vivent en autonomie dans leur propre domicile. Ces personnes risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne atteinte d'autisme en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et son bien-être. A noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une diminution de la protection des personnes atteintes d'autisme. C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre l'abus, voire le harcèlement de la part des personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes atteintes d'autisme. Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne atteinte d'autisme fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du centre de loisirs (CDL) Autisme Luxembourg asbl et d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes atteintes d'autisme vivant de façon autonome est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, soins personnels, déplacements et organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, visites médicales, collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2015, le SAD a pris en charge 12 personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

- **Service d'intervention ambulatoire (SIA)**

Le SIA est un projet inclusif qui vient en aide aux personnes atteintes de troubles envahissants du développement (spectre de l'autisme) et plus spécialement du syndrome d'Asperger. Il s'adresse particulièrement aux élèves des lycées et aux adultes qui sont à la recherche d'un emploi sur le premier marché du travail. L'objectif est l'accompagnement de ces personnes en milieu ouvert et le développement de leurs compétences sociales

Ces personnes rencontrent des difficultés importantes pour suivre un parcours scolaire, acquérir une qualification professionnelle et s'insérer de manière durable sur le marché du travail. Ces difficultés nécessitent une prise en charge aussi précoce que possible. Elles proviennent principalement de la dégradation des compétences sociales inhérente à l'autisme. Parmi ces difficultés, on peut citer les problèmes à adopter un comportement adéquat, à reconnaître et gérer ses émotions, à reconnaître et comprendre des situations sociales, les problèmes de communication, l'altération de l'hygiène de vie, le décrochage scolaire ou des problèmes dans le travail, ainsi que des difficultés d'auto-évaluation.

Outre les consultations individuelles, le projet prévoit la mise en place d'un travail en petits groupes visant l'entraînement aux habilités sociales. Les travaux de groupe aborderont, de manière modulaire, différentes dimensions des compétences sociales, telles que le comportement, la gestion des émotions, de la communication, la perception, la cognition, les relations affectives, l'hygiène de vie et les loisirs. Des aides à la planification des activités et à la gestion du comportement sont également assurées. Un soutien dans la poursuite du cursus scolaire peut également être proposé.

Le but principal de l'entraînement aux habilités sociales est que les participants aient une vision positive de l'interaction sociale et non de la frustration.

d. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offrent des services de soutien à des personnes atteintes d'autisme par le biais de Assurance Dépendance. Il s'agit par exemple de soutien psycho-social, de soutien individuel hygiène-mobilité-nutrition, ou encore de conseil entourage.

Ces services ont été prestés pour les bénéficiaires ci-après :

- 24 usagers adultes qui fréquentent le Centre de Jour ou l'hébergement à Munshausen
- 21 enfants à leur domicile, un peu partout dans le pays

e. Fondation Kräizbiert

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich concerne des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés, ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss », qui comprend 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

f. Fondation Sclérose en plaques

La Fondation est située dans la Résidence Al Esch, 45, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette (16 places).

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique.

g. Foyer Eisleker Heem

6 personnes mènent une vie plus ou moins autonome à l'extérieur de l'institution et profitent du service « suivi ». Elles louent des studios appartenant à l'asbl ou à des privés.

h. Ligue HMC

La Ligue HMC est située au SAS (Service d'Accompagnement et de suivi), 4, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg (déménagement temporaire au 1, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg).

En 2015, 27 personnes avaient un contrat d'accompagnement avec le SAS.

2. Service des salariés handicapés de l'ADEM

2.1. Présentation du Service des salariés handicapés (SSH)

Le Service des salariés handicapés de l'ADEM (SSH) est chargé des mesures d'orientation, de formation, de placement, de rééducation, d'intégration et de réintégration professionnelles des accidentés du travail et des invalides de guerre. Il est aussi compétent pour les personnes ayant un handicap physique, mental, sensoriel, psychique et/ou psychosocial qui ont subi une diminution de leur capacité de travail de trente pour cent au moins.

2.2. La Commission médicale

Une Commission médicale a été instaurée par la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004. Les détails sont réglés par le règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi précitée ainsi que l'introduction du Code du Travail.

Elle a comme mission d'instruire les demandes en reconnaissance de la qualité de salarié handicapé et les demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées. Elle décide en outre de l'octroi ou du refus de la reconnaissance de la qualité de salarié handicapé. Elle se charge aussi de prendre les décisions relatives à la diminution de la capacité de travail et à l'état de santé de la

personne ayant introduit une demande en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées.

Quand le droit à la qualité de salarié handicapé est constaté, les impétrants doivent s'inscrire au Service des salariés handicapés de l'ADEM. La Commission médicale transmet son dossier à la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR) qui prend la décision de guider la personne reconnue comme salarié handicapé soit vers le marché du travail ordinaire soit vers les ateliers protégés.

La COR peut proposer au directeur de l'ADEM de faire participer un salarié handicapé à des activités d'orientation, de formation, de rééducation, d'intégrations professionnelles, ou encore à des mesures d'initiation et des stages d'adaptation au travail. Pour prendre sa décision quant au type de mesure qui conviendrait au salarié, la COR tient compte de l'âge du candidat, du degré ou de la nature de son handicap, mais aussi de ses capacités antérieures et résiduelles de travail.

a. Composition

La commission médicale se compose de 5 membres dont :

- trois médecins ayant une spécialisation dans les domaines de la rééducation et de réadaptation fonctionnelle ou de la psychiatrie ;
- un médecin représentant l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale ;
- un médecin représentant le ministre de la Santé.

Il est nommé un membre suppléant pour chacun des membres titulaires.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours lui paraît utile pour l'exécution de sa mission en raison de leur compétence ou de leur fonction.

Le secrétariat est assuré par un agent du Service des salariés handicapés de l'ADEM.

b. Activités

Pendant l'exercice 2015, la Commission médicale a siégé à 26 reprises et a traité 765 requêtes dans le cadre des demandes en obtention du statut de salarié handicapé et du revenu pour personnes gravement handicapées.

Le taux d'incapacité professionnelle permanente (IPP) prévu dans le cadre légal ne s'apprécie pas *in abstracto*, mais par rapport à l'état individuel de l'impétrant en tenant compte :

- de l'existence d'une diminution du potentiel individuel de travail par rapport à l'activité professionnelle antérieure ;
- de l'importance de la capacité de travail résiduelle par rapport aux possibilités d'une remise au travail dans un délai rapproché ou de la ré-éducabilité de l'intéressé.

L'évaluation de l'invalidité professionnelle et de la capacité à travailler poursuit en principe l'objectif de s'assurer de la capacité de travail potentielle d'une personne handicapée sous l'angle de la réadaptation, eu égard aux possibilités de réintégration sociale et d'emploi.

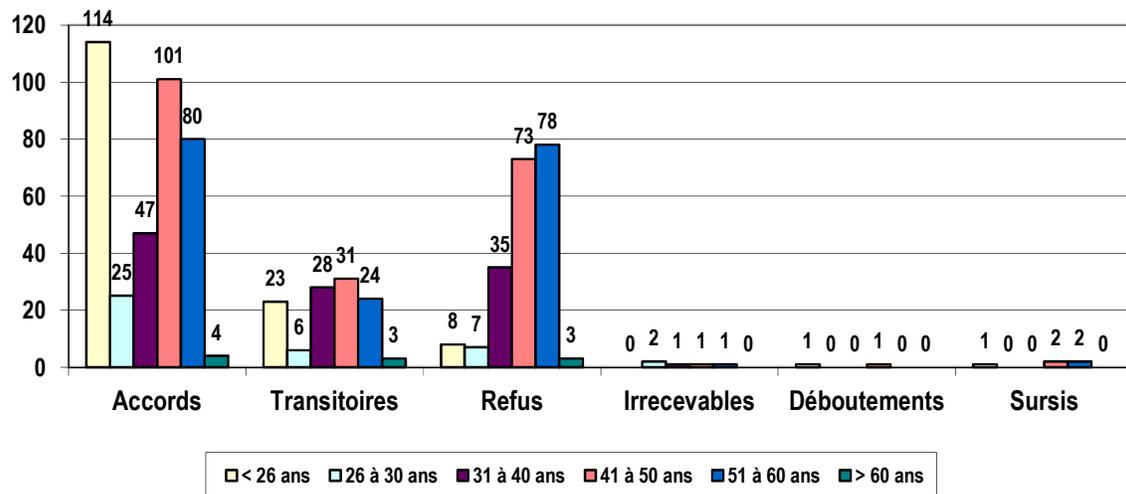
b.1.Total des décisions de la Commission médicale relatives à l'obtention du statut de salarié handicapé (SH)

- Demandes en obtention du statut de salarié handicapé tous sexes confondus

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - TOUS SEXES CONFONDUS							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevables	Débouchements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	114	23	8	0	1	1	147
26 à 30 ans	25	6	7	2	0	0	40
31 à 40 ans	47	28	35	1	0	0	111
41 à 50 ans	101	31	73	1	1	2	209
51 à 60 ans	80	24	78	1	0	2	185
> 60 ans	4	3	3	0	0	0	10
Totaux	371	115	204	5	2	5	702

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- Reconnaissances SH – Tous sexes confondus



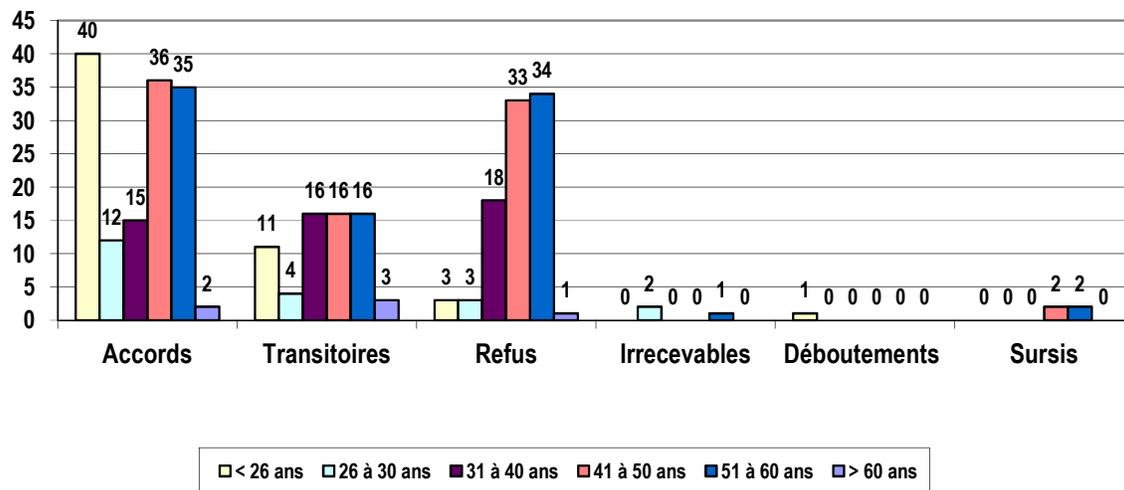
b.2. Détail des types de décisions SH par sexe et tranche d'âge

- **Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut de salarié handicapé sollicité par des femmes en fonction de la tranche d'âge**

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - FEMMES							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	40	11	3	0	1	0	55
26 à 30 ans	12	4	3	2	0	0	21
31 à 40 ans	15	16	18	0	0	0	49
41 à 50 ans	36	16	33	0	0	2	87
51 à 60 ans	35	16	34	1	0	2	88
> 60 ans	2	3	1	0	0	0	6
Totaux	140	66	92	3	1	4	306

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- **Reconnaitances SH - Femmes**

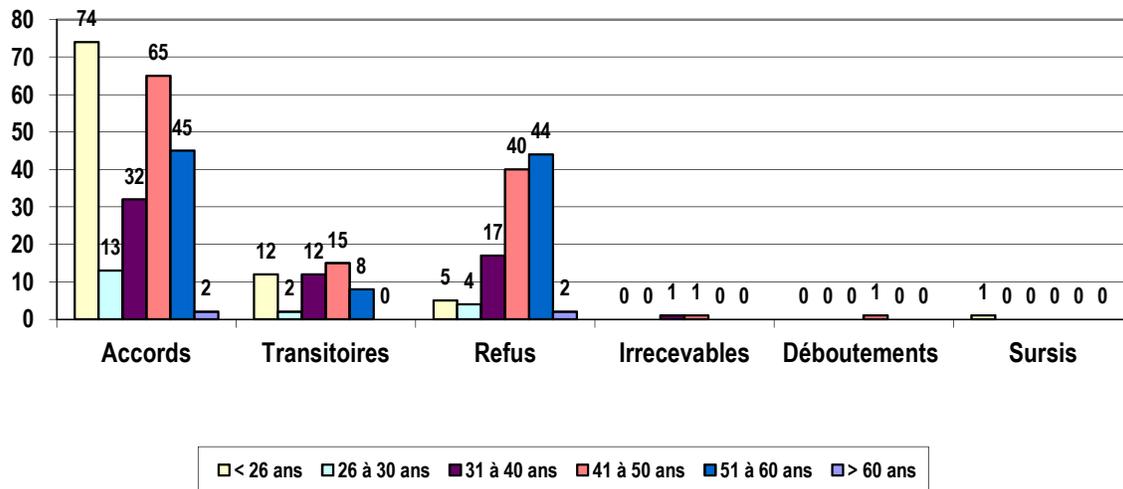


- **Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour salariés handicapés sollicité par des hommes en fonction de la tranche d'âge**

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - HOMMES							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	74	12	5	0	0	1	92
26 à 30 ans	13	2	4	0	0	0	19
31 à 40 ans	32	12	17	1	0	0	62
41 à 50 ans	65	15	40	1	1	0	122
51 à 60 ans	45	8	44	0	0	0	97
> 60 ans	2	0	2	0	0	0	4
Totaux	231	49	112	2	1	1	396

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- **Reconnaitances SH - Hommes**



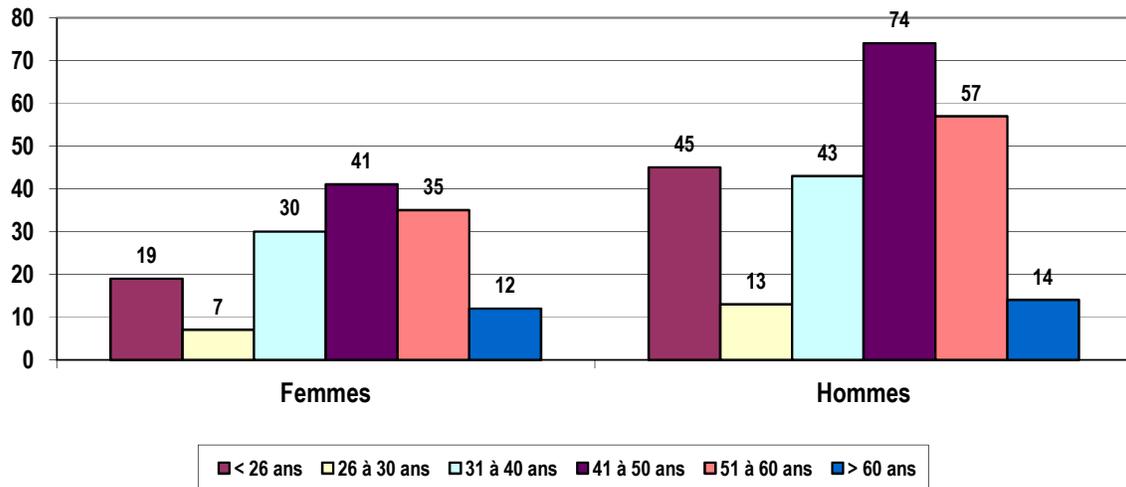
b.3. Demandes du revenu pour salariés handicapés (RSH) par tranche d'âge et sexe

390 demandes en obtention du revenu pour salariés handicapés ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

- Demandes RSH réalisées par tous sexes confondus

REVENUS SALARIES HANDICAPES - TOUS SEXES CONFONDUS			
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Totaux
< 26 ans	19	45	64
26 à 30 ans	7	13	20
31 à 40 ans	30	43	73
41 à 50 ans	41	74	115
51 à 60 ans	35	57	92
> 60 ans	12	14	26
Totaux	144	246	390

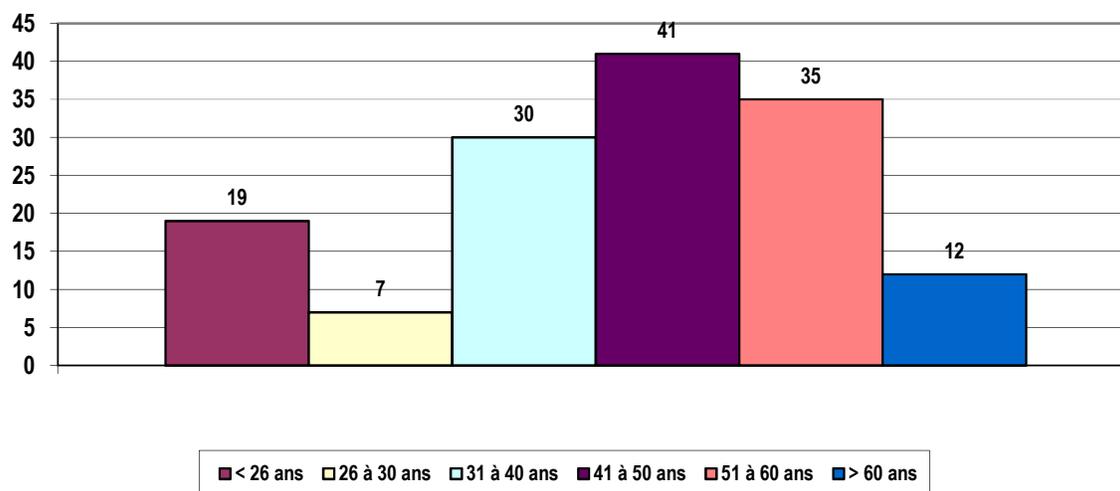
- RSH – Tous sexes confondus



- Demandes RSH réalisées par des femmes

REVENUS SALARIES HANDICAPES - FEMMES	
Tranche d'âge	Totaux
< 26 ans	19
26 à 30 ans	7
31 à 40 ans	30
41 à 50 ans	41
51 à 60 ans	35
> 60 ans	12
Total	144

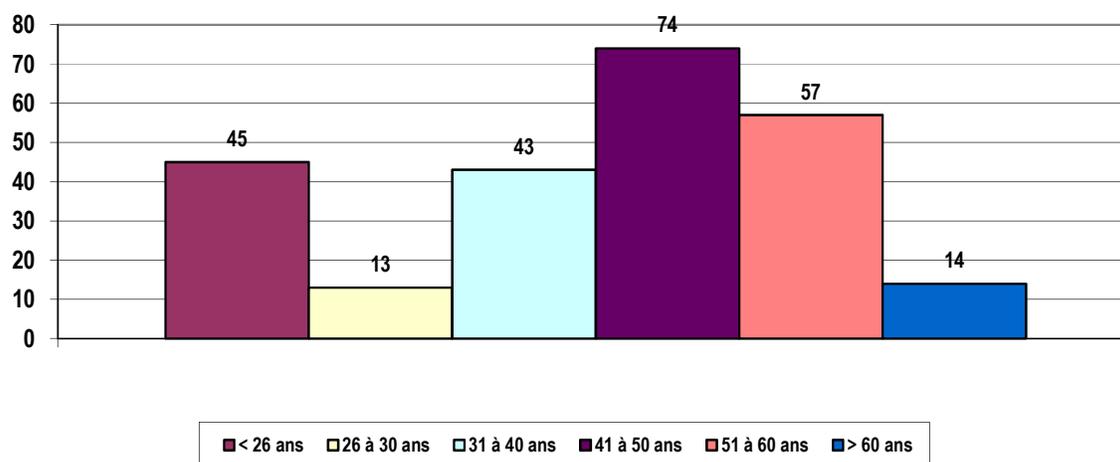
- RSH - Femmes



- Demandes RSH réalisées par des hommes

REVENUS SALARIES HANDICAPES - HOMMES	
Tranche d'âge	Totaux
< 26 ans	45
26 à 30 ans	13
31 à 40 ans	43
41 à 50 ans	74
51 à 60 ans	57
> 60 ans	14
Total	246

- RSH – Hommes



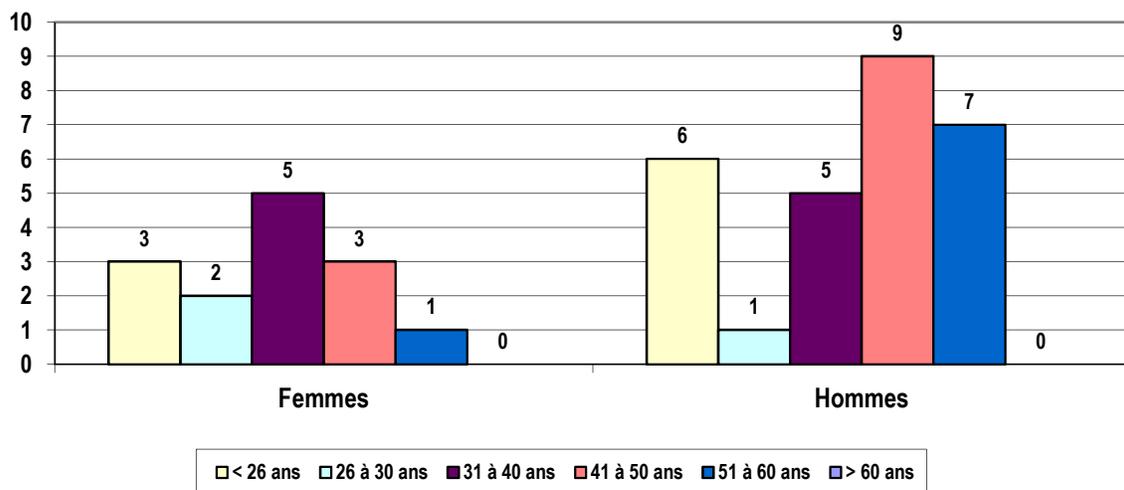
b.4. Demandes de réouverture de demandes RSH classées

42 demandes de réouverture de demande RSH au bénéfice de salariés handicapés ont été traitées et transmises au Fonds National de la Solidarité.

- **Demandes de réouverture au bénéfice du RSH tous sexes confondus**

DEMANDES DE REOUVERTURE RSH – TOUS SEXES CONFONDUS			
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Totaux
< 26 ans	3	6	9
26 à 30 ans	2	1	3
31 à 40 ans	5	5	10
41 à 50 ans	3	9	12
51 à 60 ans	1	7	8
> 60 ans	0	0	0
Totaux	14	28	42

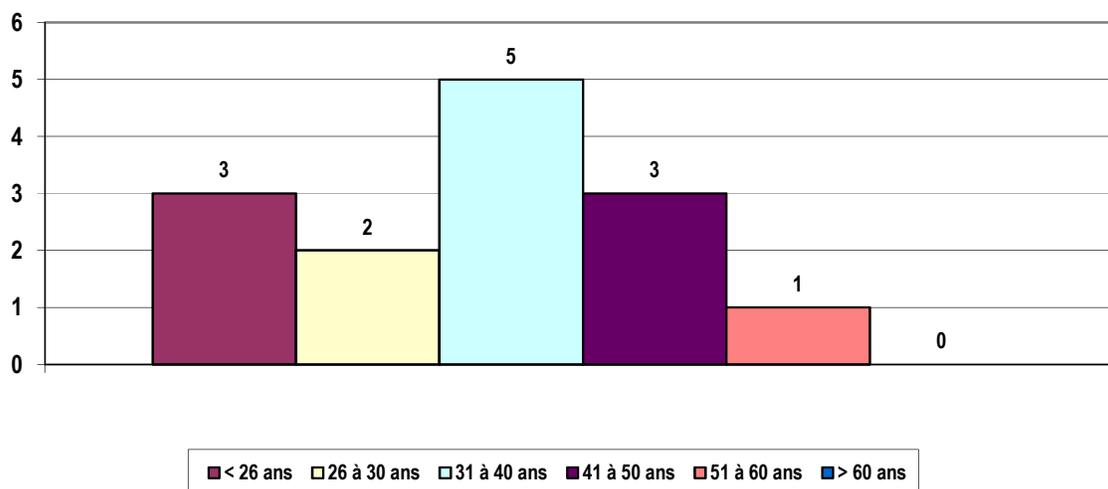
- **Réouvertures RSH – Tous sexes confondus**



- Demandes de réouverture RSH réalisées par des femmes

REOUVERTURES REVENUS SALARIES HANDICAPES - FEMMES	
Tranche d'âge	Totaux
< 26 ans	3
26 à 30 ans	2
31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	3
51 à 60 ans	1
> 60 ans	0
Total	14

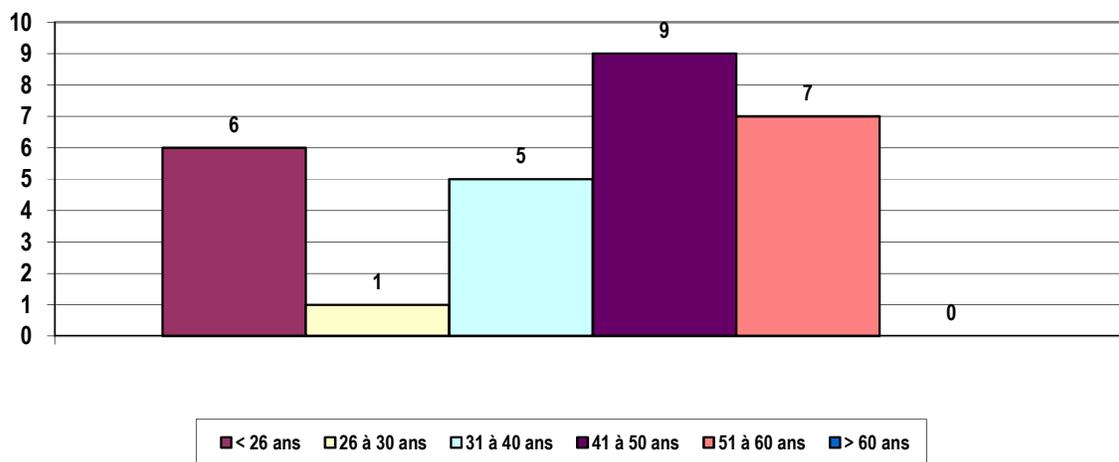
- Réouvertures RSH - Femmes



- Demandes de réouverture RSH réalisées par des hommes

REOUVERTURES REVENUS SALARIES HANDICAPES - HOMMES	
Tranche d'âge	Totaux
< 26 ans	6
26 à 30 ans	1
31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	9
51 à 60 ans	7
> 60 ans	0
Total	28

- Réouvertures RSH – Hommes



b.5. Demandes du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) par tranche d'âge et sexe

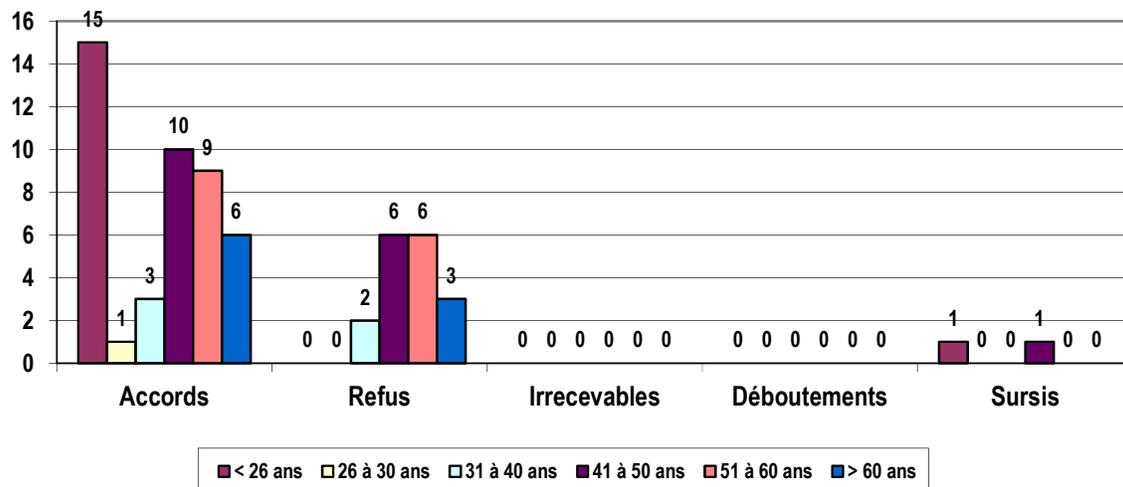
63 demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

- **Détail des décisions relatives à l'obtention du revenu pour salariés gravement handicapés tous sexes confondus**

REVENUS PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES - TOUS SEXES CONFONDUS						
Tranche d'âge	Accords	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	15	0	0	0	1	16
26 à 30 ans	1	0	0	0	0	1
31 à 40 ans	3	2	0	0	0	5
41 à 50 ans	10	6	0	0	1	17
51 à 60 ans	9	6	0	0	0	15
> 60 ans	6	3	0	0	0	9
Totaux	44	17	0	0	2	63

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- **RPGH – Tous sexes confondus**

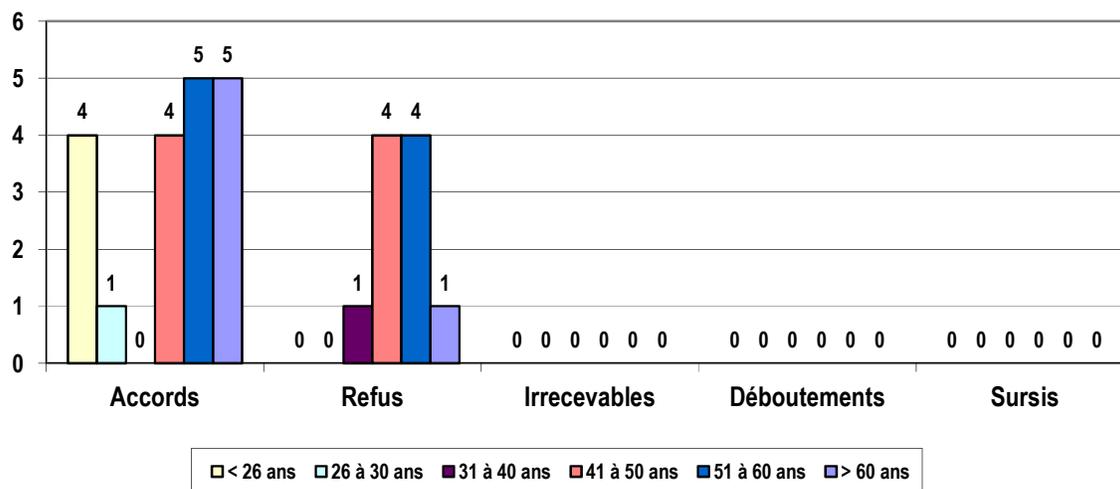


- Décisions sur demandes RPGH réalisées par des femmes

REVENUS PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES - FEMMES						
Tranche d'âge	Accords	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	4	0	0	0	0	4
26 à 30 ans	1	0	0	0	0	1
31 à 40 ans	0	1	0	0	0	1
41 à 50 ans	4	4	0	0	0	8
51 à 60 ans	5	4	0	0	0	9
> 60 ans	5	1	0	0	0	6
Totaux	19	10	0	0	0	29

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- RPGH - Femmes

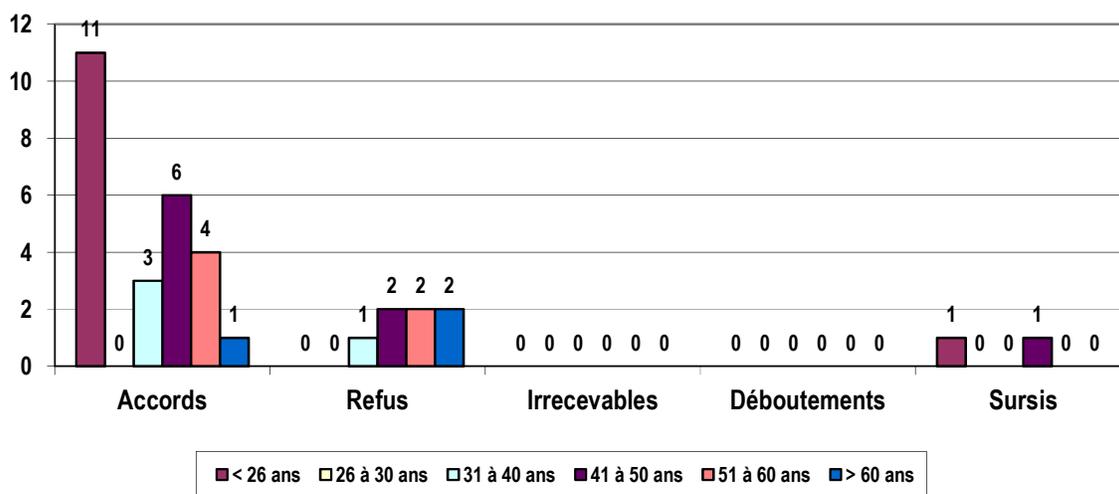


- **Décisions sur demandes RPGH réalisées par des hommes**

REVENUS PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES - HOMMES						
Tranche d'âge	Accords	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	11	0	0	0	1	12
26 à 30 ans	0	0	0	0	0	0
31 à 40 ans	3	1	0	0	0	4
41 à 50 ans	6	2	0	0	1	9
51 à 60 ans	4	2	0	0	0	6
> 60 ans	1	2	0	0	0	3
Totaux	25	7	0	0	2	34

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

- **RPGH – Hommes**



2.3. La Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR)

a. Composition

La Commission d'orientation et de reclassement professionnel se compose de 8 membres dont:

- deux représentants du ministre ayant dans ses attributions le Travail;
- un représentant de l'ADEM;
- un médecin du travail;
- un psychologue spécialisé dans le domaine du handicap;

- un ergothérapeute spécialisé dans le domaine des aides techniques;
- un éducateur gradué;
- un assistant social

Il est nommé un membre suppléant pour chaque membre titulaire.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours en raison de leur compétence ou de leur fonction lui paraît utile pour l'exécution de sa mission.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent du Service des salariés handicapés de l'ADEM.

b. Activités

Au courant de l'année 2015, la commission d'orientation et de reclassement professionnel a siégé à 12 reprises pour l'instruction de 708 dossiers.

b.1. Total des orientations décidées et mesures proposées par la COR

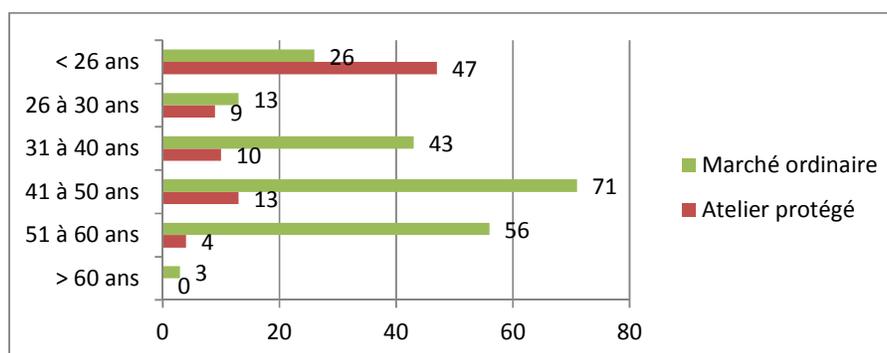
Orientation MO	Orientation AP	Participation MO	Participation AP	Cotisations sociales	Mesures	Frais de transport	Total
212	83	189	86	2	25	8	605

MO : Marché ordinaire AP : Atelier protégé

b.2. Détail des types d'orientation par tranche d'âge (tous sexes confondus)

- **Détail des orientations décidées par la COR en fonction de la tranche d'âge (tous sexes confondus)**

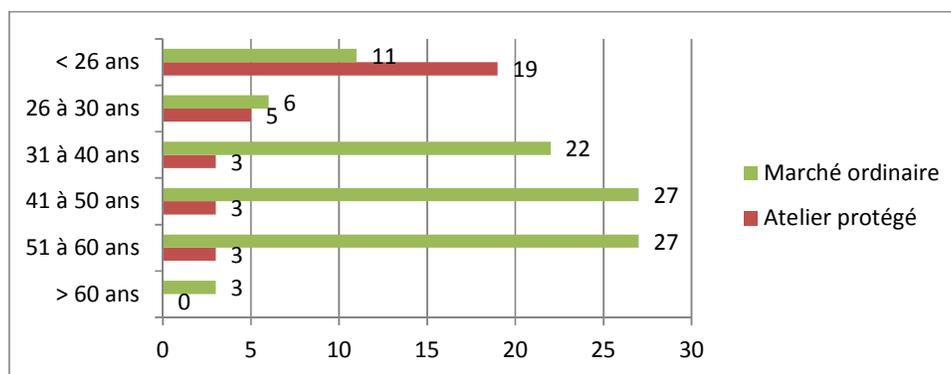
Total orientations - tous sexes confondus			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	26	47	73
26 à 30 ans	13	9	22
31 à 40 ans	43	10	53
41 à 50 ans	71	13	84
51 à 60 ans	56	4	60
> 60 ans	3	0	3
Total	212	83	295



b.3. Détail des types d'orientation par tranche d'âge et sexe

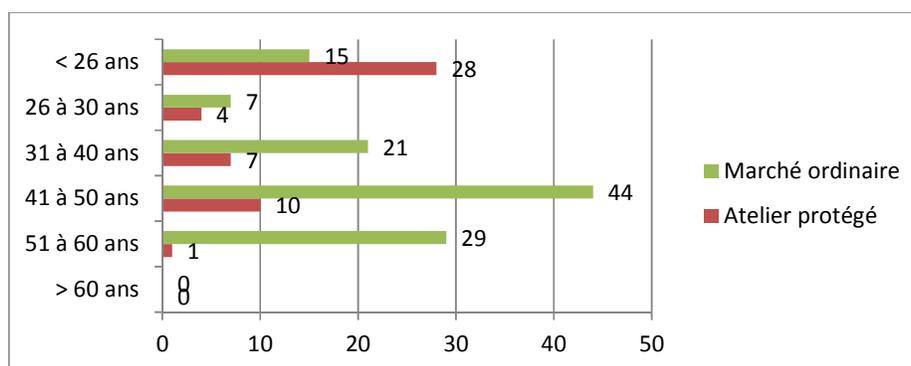
- **Détail des orientations décidées par la COR en fonction de la tranche d'âge (femmes)**

Total orientations - femmes			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	11	19	30
26 à 30 ans	6	5	11
31 à 40 ans	22	3	25
41 à 50 ans	27	3	30
51 à 60 ans	27	3	30
> 60 ans	3	0	3
Total	96	33	129



- **Détail des orientations décidées par la COR en fonction de la tranche d'âge (Hommes)**

Total orientations - hommes			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	15	28	43
26 à 30 ans	7	4	11
31 à 40 ans	21	7	28
41 à 50 ans	44	10	54
51 à 60 ans	29	1	30
> 60 ans	0	0	0
Total	116	50	166



2.4. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM

a. Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle

En vertu des dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le Service des salariés handicapés de l'ADEM peut assurer la prise en charge financière totale ou partielle des frais d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles.

Ces frais comprennent notamment les indemnités de réentraînement à l'effort, d'initiation, de remise au travail, mais aussi les frais d'inscription, les frais de transport, les frais de repas et le petit matériel didactique.

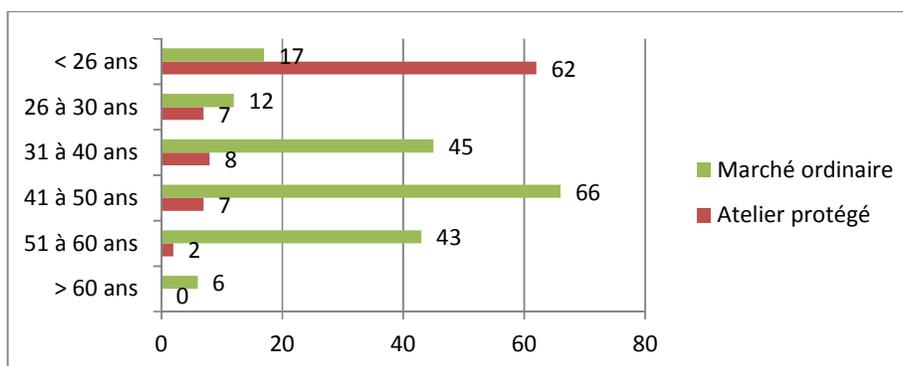
En 2015, le Service des salariés handicapés a pris en charge la participation financière de 33 mesures y afférentes.

b. Participation au salaire

En vertu de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le directeur de l'ADEM peut accorder aux employeurs des subsides sous forme d'une participation au salaire. Le montant peut se chiffrer entre 40% et 100% du salaire brut, y compris la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

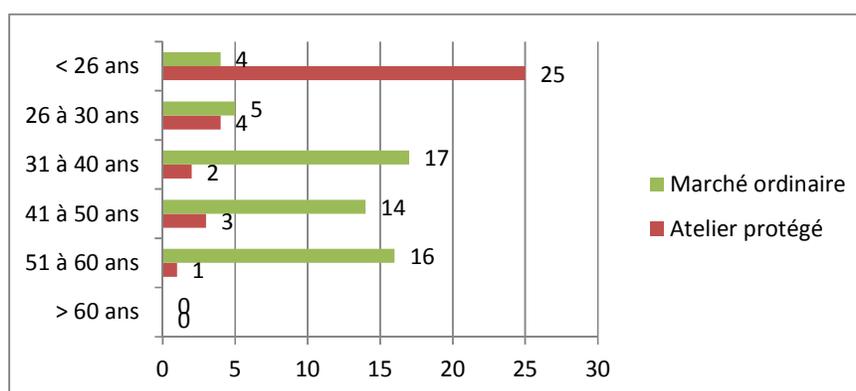
- **Détail des participations au salaire en fonction de la tranche d'âge (tous sexes confondus)**

Participations au salaire – tous sexes confondus			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	17	62	79
26 à 30 ans	12	7	19
31 à 40 ans	45	8	53
41 à 50 ans	66	7	73
51 à 60 ans	43	2	45
> 60 ans	6	0	6
Total	189	86	275



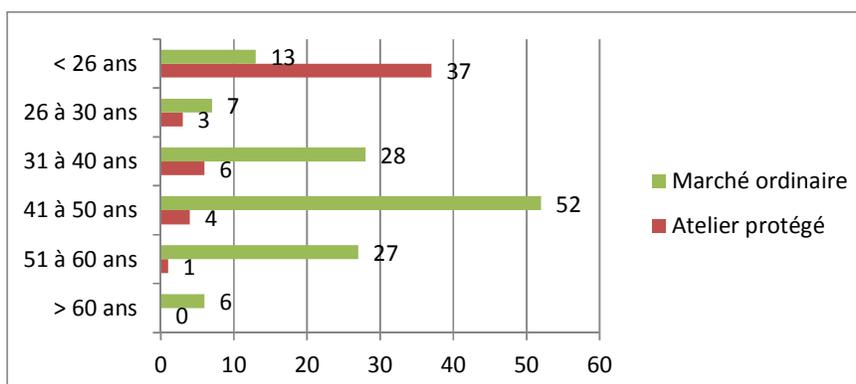
- **Détail des participations au salaire en fonction de la tranche d'âge (femmes)**

Participations au salaire - femmes			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	4	25	29
26 à 30 ans	5	4	9
31 à 40 ans	17	2	19
41 à 50 ans	14	3	17
51 à 60 ans	16	1	17
> 60 ans	0	0	0
Total	56	35	91



- **Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (hommes)**

Participations au salaire - hommes			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	13	37	50
26 à 30 ans	7	3	10
31 à 40 ans	28	6	34
41 à 50 ans	52	4	56
51 à 60 ans	27	1	28
> 60 ans	6	0	6
Total	133	51	184



c. Prise en charge des cotisations de sécurité sociale pour les salariés indépendants handicapés

9 salariés handicapés indépendants étaient en 2015 bénéficiaires de l'exemption des charges de sécurité sociale.

d. Prise en charge des frais d'aménagement des postes de travail et des accès au travail ainsi que des frais de transport.

En 2015, 9 prises en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail ont été accordées, tandis que 8 salariés handicapés ont bénéficié d'un remboursement des frais de transport.

e. Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables

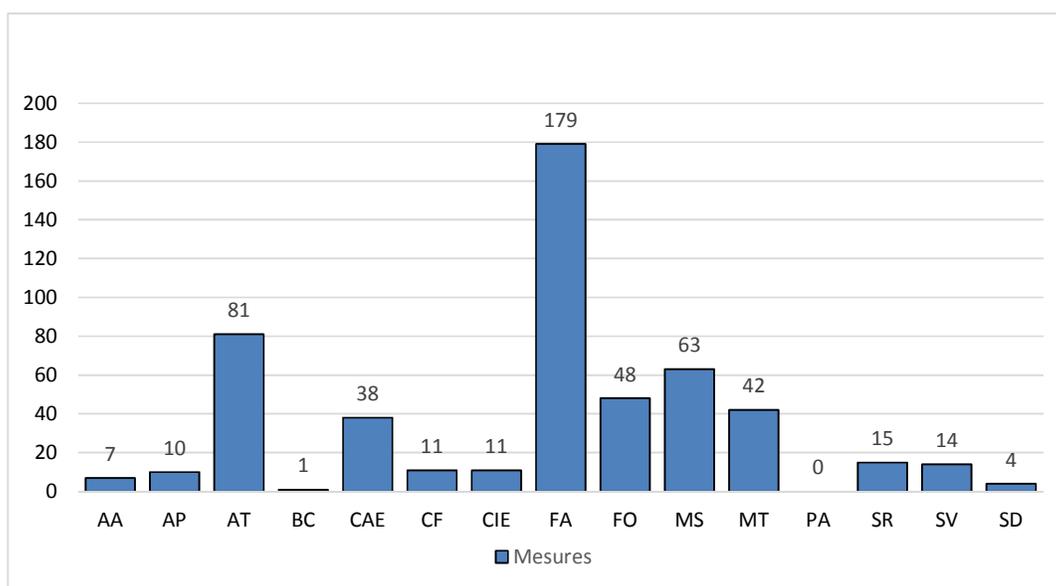
Sur base de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, un congé supplémentaire de six jours ouvrables est accordé aux personnes handicapées auxquelles la qualité de travailleur handicapé a été reconnue.

En 2015, le service des salariés handicapés a procédé à 805 remboursements du congé supplémentaire.

2.5. Réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés

MESURES DE REINSERTION PROFESSIONNELLE		
Mesure (intitulé)	Code	Nombres
Apprentissage adultes	AA	7
Apprentissage jeunes	AP	10
Affectation Temporaire Indemnisée	AT	81
Bilan des compétences	BC	1
Contrat appui-emploi public	CAE	38
CNFPC	CF	11
Contrat d'initiation-emploi privé	CIE	11
Formation ADEM	FA	179
Formation	FO	48
Mesure spéciale	MS	63
Mise au Travail	MT	42
Pool Assistant	PA	0
Stage de réinsertion	SR	15
Service volontaire	SV	14
Stage Découverte Initiative Sociale	SD	4
TOTAL		524

Mesures de réinsertion – Tous textes confondus



Des mesures d'insertion et de réinsertion sont offertes aux salariés handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi, ceci en collaboration avec les services *assurant le développement de l'emploi et de la formation*, et le *chômage*. L'objectif est d'améliorer les chances d'intégration de ces salariés sur le marché du travail ordinaire.

2.6. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat

En collaboration avec le Service des salariés handicapés de l'ADEM, la Commission d'économies et de rationalisation (CER) du Ministère d'Etat a proposé au Conseil de Gouvernement³ la création de postes réservés à des salariés handicapés dans divers services de l'Etat et établissements publics.

Sur base de l'article 10 (3) (e) de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses d'Etat pour l'exercice 2015, la CER a fixé des heures de travail par semaine réservées aux salariés handicapés dans certains établissements et services.

³ Avis CER/D/107/2015, avis CER/D/197/2015, avis CER/D/198/2015, avis CER/D/277/2015, avis 2015/D/62-65/AGOUV/STH, avis 2015/D/114-117/AGOUV/STH, avis 2015/D/307-309/AGOUV/STH, avis 2015/D/375-377/AGOUV/STH, avis 2015/D/542-548/AGOUV/STH, avis 2015/D/625-628/AGOUV/STH, avis 2015/685-689/AGOUV/STH

Affectation proposée	heures-salariés / semaine
Administration des Bâtiments publics	40
Administration des Contributions Directes	80
Agence pour le Développement de l'Emploi	510
Archives nationales	20
Bibliothèque nationale	32
Centre de Logopédie	40
Centre des technologies de l'information de l'Etat	40
Centre Pénitentiaire de Givenich	40
Education différenciée	40
Fonds National de Solidarité	120
Lycée Classique de Diekirch	40
Lycée Technique Agricole	20
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	60
Lycée Technique Mathias Adam	20
Ministère de l'Education Nationale	40
Ministère des Affaires étrangères et européennes	20
Musée National d'Histoire et d'Art	80
Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration	50
Office National de l'Enfance	40
Service de la Restauration scolaire	80

Au-delà des placements effectués ci-dessus et conformément à la ligne directrice de la CER, la réoccupation des postes laissés vacants par un salarié handicapé a pu être effectuée avec le concours du SSH.

2.7. Diverses actions

a. Maintien de la promotion de l'occupation de salariés handicapés

La formation professionnelle pour les salariés handicapés est un axe important en vue de favoriser l'insertion des salariés sur le marché de l'emploi, sachant qu'un nombre important de cette population ne possède aucune formation professionnelle. Le Service des salariés handicapés poursuit ses efforts de coopération avec des institutions de la Grande Région et plus particulièrement avec l'Euro-BBW à Bitbourg. Les premiers jeunes salariés handicapés y ont terminé avec succès leur formation qualifiante et ont été intégrés dans le marché du travail.

Dans le cadre d'une politique de maintien dans l'emploi, le Service des salariés handicapés continue à multiplier ses visites d'employeurs. L'objectif est de détecter précocement l'apparition de problèmes ayant trait aux relations entre les salariés handicapés et les employeurs. La stratégie utilisée est celle d'une sorte de médiation entre les deux parties avec comme but final la pérennisation de la relation de travail. Lorsque cette option s'avère impossible, le Service des salariés handicapés s'efforce d'organiser la réaffectation du salarié handicapé auprès d'une nouvelle entreprise, ainsi que le remplacement de ce dernier par une autre personne.

En 2015, le Service des salariés handicapés a été saisi à 1.090 reprises dans le cadre d'une procédure de reclassement afin de vérifier le respect de l'employeur des obligations prévues à l'article L.551-2 paragraphe (1) du Code du Travail.

b. Formation et travail en réseau du SSH

Dans une approche axée sur l'employabilité, le Service des salariés handicapés applique une méthode scientifique pour évaluer d'un côté les compétences d'une personne et de l'autre côté les exigences du poste de travail. Le but est de garantir un placement durable et de quantifier la perte de rendement du salarié handicapé.

Les agents du Service des salariés handicapés, chargés des mesures prévues dans le cadre de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, s'efforcent d'intégrer dans leur approche le leitmotiv du *disability management*. Il s'agit d'une forme qualifiée du *case-management* qui, au moyen de mesures de prévention et de réhabilitation, a comme objet le maintien dans l'emploi des salariés qui risquent de devenir inactifs en raison d'une diminution de leur capacité de travail.

Depuis 2009 et jusqu'au 31 décembre 2015, le Service des salariés handicapés a collaboré activement avec Job coaching ATP a.s.b.l. afin de sensibiliser les salariés handicapés et les employeurs au concept du «supported employment». Il s'agit d'un accompagnement intensif et individualisé d'une personne vers et dans l'emploi, avec l'accent mis sur l'autonomisation et la responsabilisation de la personne. Il est centré sur la mise en valeur et l'expression des ressources personnelles du salarié en équilibre avec les besoins de l'entreprise. L'intervention se fait aussi bien au stade de la préparation du candidat à l'intégration en entreprise qu'à l'intégration du candidat en entreprise, sans négliger le suivi professionnel.

Le Service des salariés handicapés informe les usagers sur ce concept. Il les accompagne ensemble avec Job coaching ATP a.s.b.l. dans les différentes étapes de leur projet d'intégration professionnelle ou de maintien dans l'emploi.

c. Points d'orgue

c.1. Ateliers d'information pour requérants sans emploi

Dans le cadre de la réforme de l'ADEM, les modalités d'introduction d'une demande en reconnaissance du statut de salarié handicapé ont été modifiées à partir du 28 septembre 2015. Depuis cette date, tous les requérants sans emploi sont priés de se mettre en contact avec le secrétariat de la Commission médicale. Celui-ci leur fixe une date pour un atelier d'information qui constitue un préalable indispensable à l'introduction d'une demande en reconnaissance du statut.

En effet, lors de ces ateliers d'informations, les explications par rapport à la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé y sont développées, ainsi que les droits et les obligations qui en découlent. Ces ateliers ont lieu à intervalles réguliers en langue française, allemande et/ou luxembourgeoise, aux sièges de l'ADEM à Luxembourg-Hamm, Esch/Belval et si besoin à Diekirch. En cas de problèmes de compréhension, les requérants peuvent se faire accompagner par une tierce personne de leur choix.

Dans un souci de transparence et de dialogue, l'ADEM garantit ainsi que toutes les personnes intéressées reçoivent les mêmes informations qui leur permettent de prendre une décision en connaissance de cause.

Depuis octobre 2015, six ateliers d'information ont été organisés, auxquels ont participé 140 personnes en total. À la suite de ces ateliers, 103 personnes ont introduit une demande en reconnaissance du statut de salarié handicapé.

c.2. Séances d'information avec les assistants sociaux

Vu que maints requérants sont encadrés par des personnes œuvrant dans le domaine de l'assistantat social, le Service des salariés handicapés a organisé préalablement aux ateliers d'information, 6 séances d'information. L'objectif est de familiariser les professionnels du secteur du handicap aux nouvelles modalités d'introduction d'une demande en reconnaissance du statut de salarié handicapé.

c.3. Outils IDA et MELBA

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les agents spécialisés du Service des salariés handicapés utilisent systématiquement les méthodes MELBA et IDA dans leur contact avec les clients.

Les connaissances et compétences professionnelles d'une personne, ainsi que ses capacités de travail résiduelles jouent un rôle primordial durant les phases de réintégration ou de réadaptation professionnelles. Comme les employeurs désirent recruter des personnes dont les aptitudes cognitives et sociales correspondent au profil recherché en entreprise, il est impératif de connaître les capacités résiduelles de travail des intéressés. D'autre part, une connaissance approfondie d'un lieu de travail, voire d'une activité professionnelle, est nécessaire afin de maximiser les chances d'une réussite en matière d'insertion professionnelle.

MELBA est un procédé qui permet de documenter les capacités d'une personne d'une part et les exigences d'un poste de travail d'autre part. L'analyse et la comparaison de ces deux profils permettent d'obtenir un placement approprié. Les 29 caractéristiques comportent les compétences clés liées aux capacités cognitives d'une personne et les exigences psychiques d'un emploi. Par ailleurs, le procédé MELBA peut être utilisé dans le contexte d'un développement, voire d'un changement d'emploi en entreprise. Il est compatible avec la classification ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health).

IDA est un module diagnostique qui est basé sur le procédé MELBA permettant de répertorier et d'évaluer les qualifications clés relatives au travail qui peuvent être documentées avec MELBA.

L'instrument pour le diagnostic des compétences IDA est un set de 14 épreuves de travail standardisées (exercices prédéfinis : tests écrits et tests de dextérité).

Les 14 épreuves représentent des opérationnalisations qui permettent d'évaluer :

- des compétences cognitives,
- des compétences manuelles et intellectuelles,

- des compétences psychomotrices,
- des compétences dans le domaine des techniques culturelles et de la communication, telles que définies par MELBA.

Dans le cadre des participations aux frais de salaire pour les employeurs du marché du travail ordinaire, et en tenant compte de l'horizon économique marqué par des restrictions budgétaires, MELBA constitue une méthode scientifique afin de déterminer la perte de rendement du salarié handicapé.

À côté de la méthode de détermination de l'employabilité des demandeurs, IDA permet une meilleure évaluation des compétences clés pour des personnes à besoins spécifiques. Il s'agit d'une condition sine qua non pour la réussite d'une (ré)-intégration professionnelle ou d'un maintien de l'emploi.

En 2015, 133 analyses IDA et 123 analyses MELBA ont été effectuées par les agents spécialisés du service des salariés handicapés.

c.4. Conférence européenne sur l'emploi à Lisbonne

Du 27 au 29 mai 2015, deux représentants du service des salariés handicapés ont participé à la Conférence européenne sur l'emploi organisée à Lisbonne, dont le thème principal a été «Améliorer la diversité à travers l'emploi assisté ».

L'événement abordait divers sujets comme les résultats de recherche, les meilleures pratiques relatives à l'employabilité, mais aussi l'esprit d'entreprise et le développement local. C'était une occasion de partager l'expertise et de réfléchir ensemble sur les perspectives stratégiques de l'évolution du concept de l'emploi assisté et de son impact sur les communautés.

c.5. Conférence annuelle sur les droits des personnes handicapées à Trèves

Un agent du service des salariés handicapés a été invité par l'*Academy of European Law* à la Conférence annuelle sur les droits des personnes handicapées, à Trèves, du 14 au 15 décembre 2015. Il y a tenu un exposé relatif aux initiatives publiques visant à augmenter l'employabilité des personnes en situation de handicap.

III. Solidarité

1. Politique internationale

1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

Au Luxembourg, le FEAD a été lancé en 2015. Il contribue à atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020, à savoir de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et

d'exclusion sociale, tout en complétant les autres fonds structurels. Il vise à atténuer les formes d'extrême pauvreté et celles ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD est utilisé afin de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère, de l'asbl Spëndchen, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque alimentaire, de l'asbl « den Cent Buttek » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ».

En 2015, la plate-forme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur la mise en route du FEAD au Luxembourg, ainsi que sur les produits à adjudiquer, le stockage et la livraison des produits. Les questions des expériences des organisations partenaires, des indicateurs et du rapport annuel d'exécution du programme de l'année 2014 à remettre à la Commission européenne ont également été abordées.

1.2. Comité de la protection sociale (CPS)

Une représentante de la division Solidarité du Ministère est membre du Comité de la protection sociale (CPS). Ce dernier a été établi par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Il s'agit d'un comité consultatif de l'Union européenne (UE), dont les travaux sont destinés aux ministres de l'emploi et des affaires sociales, réunis au sein du Conseil « Emploi et politique sociale » (Conseil EPSCO). Le CPS suit la situation sociale dans l'UE et l'évolution des politiques de protection sociale dans les États membres. Il promeut en outre la discussion et la coordination des approches politiques dans les domaines de la protection et de l'inclusion sociales.

En 2015, le programme de travail du CPS était articulé notamment autour des thèmes suivants :

- la surveillance multilatérale dans le cadre du « Semestre européen » ;
- l'analyse des recommandations adressées aux États membres ainsi que leurs mises en œuvre ;
- le rapport 2015 du comité sur l'évaluation des réformes de la politique sociale et le rapport sur les systèmes de protection sociale dans l'Union européenne : régimes de financement ainsi qu'une affectation efficace et efficiente des ressources ;
- la rédaction d'avis portant sur des sujets comme notamment sur l'examen annuel de croissance ;
- les examens thématiques approfondis par l'intermédiaire du « Social protection performance monitor » (SPPM) ;
- l'échange de vues avec les partenaires sociaux, la « Plateforme sociale » et l'EAPN (European Anti Poverty Network).

La division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du Ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour la réalisation des documents à remettre au secrétariat du CPS.

1.3. Stratégie Europe 2020

La division Solidarité coordonne l'objectif « favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme national de réforme (PNR) du Luxembourg dans le cadre du Semestre européen 2015. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet <http://www.odc.public.lu/publications/pnr/index.html>.

Un groupe de travail composé de représentants du Ministère, du Syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.) et de l'IGSS analyse l'impact du chèque-service accueil et des offices sociaux sur les personnes exposées au risque de pauvreté.

Un autre groupe de travail composé de représentants du Ministère, du Ministère de la Sécurité sociale, du STATEC, de l'IGSS et de LISER (ancien CEPS-INSTEAD) a été créé. Il a comme mission de faire un examen de la tendance des indicateurs « risque de pauvreté et d'exclusion sociale » (ARPE) de la Stratégie Europe 2020. L'indicateur « ARPE » ne tient pas compte du facteur démographique. Cependant, la démographie luxembourgeoise continue à augmenter de façon significative, même en temps de crise, de manière à ce que la nature relative de l'indicateur (exprimé en % de la population) engendre inévitablement une augmentation du nombre absolu des personnes concernées.

1.4. Rapport social national 2015 (RSN)

La division Solidarité a coordonné, en collaboration avec l'IGSS, les travaux pour la rédaction du RSN 2015. Celui-ci a été approuvé le 30 avril 2015 par le Conseil de Gouvernement.

Le RSN s'inscrit dans le cadre du Semestre européen, tout comme le Programme national de réforme (PNR 2015). Les RSN des 28 Etats membres de l'UE serviront de base à la rédaction du rapport annuel du CPS pour le Conseil EPSCO.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet du Ministère : <http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/RSN-2015.pdf>.

1.5. Exclusion liée au logement

Le 19 juin 2015, le Ministre a participé à Paris à la table ronde de clôture de la conférence politique « exclusion et absence de chez soi, des réalités locales avec une dimension européenne ». Cet événement a été organisé par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA). Cette fédération d'organisations à but non lucratif participe et contribue à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen. Une représentante du Ministère a également participé aux deux journées de la conférence annuelle de la FEANTSA, ainsi qu'au séminaire « prévenir les expulsions au sein de l'UE », organisé par la Commission européenne.

1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms

En 2015, la division Solidarité a été présente aux deux réunions des points de contact nationaux Roms organisées par la Commission européenne dans le cadre des stratégies nationales d'intégration des Roms à Bruxelles. Un membre de la division Solidarité a également participé à une réunion de la FRA (« Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ») à Vienne où un nouvel instrument de « reporting », commandité par la Commission européenne, a été présenté et discuté avec les Etats membres.

En outre, le Luxembourg a été représenté à la 9^e réunion du CAHROM, qui s'est tenue en mai 2015 à Strasbourg. La discussion sur la mise en place d'un « Institut européen des Roms », ainsi que celle relative à l'actualisation du programme du Conseil de l'Europe en matière d'intégration des Roms pour la période 2015-2019 ont constitué les moments forts de ces échanges.

1.7. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)

Le Ministère a été désigné comme coordinateur des politiques en faveur des personnes LGBTI. Par conséquent, le Ministre a désigné en mars 2015 deux « national governmental LGBTI focal points » auprès du Conseil de l'Europe. Le 17 mai 2015, à l'occasion de la Journée internationale contre l'Homophobie et la Transphobie, le Ministre a signé la déclaration IDAHO de Valletta. Celle-ci vise à mettre fin aux discriminations et violences dont sont victimes des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexes. Par cet acte, le Luxembourg s'est notamment engagé à assurer que des mesures soient adoptées et mises en œuvre pour combattre cette discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Les points de contact nationaux ont participé au Forum IDAHO organisé en mai 2015 à Budva, Monténégro. Ils ont également participé aux 14^e et 15^e tables rondes des points de contact qui se sont déroulés en mai à Budva et en novembre à Genève. Un représentant a assisté au séminaire « les plans d'action nationaux en tant qu'outils pour la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes LGBT », organisé par le Conseil de l'Europe.

2. Politique nationale

2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

Tout au long de l'année 2015, le Ministère a continué la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. La stratégie s'étend sur la période de 2013 à 2020. Elle fournit le cadre aux actions menées par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. La stratégie est basée sur le principe du « logement d'abord » et elle préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans-abri.

Un premier volet d'actions a concerné des éléments d'étude des phénomènes d'exclusion liée au logement. Ainsi, le Ministère a continué les recensements sur le nombre des personnes hébergées auprès de vingt gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes. Deux recensements ont été effectués les 15 mars et 15 octobre 2015. De plus, le Ministère a continué à suivre la mise en place d'un monitoring sur l'exclusion liée au logement par l'institut de recherche Liser.

Un deuxième domaine d'actions a concerné la collaboration interministérielle, afin de combattre l'exclusion liée au logement chez les jeunes. Le 2^e « Jugenddësch » a été organisé pour débattre sur le thème du logement pour jeunes. Il a réuni le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Secrétaire d'État au Logement, quatre organisations représentatives de la jeunesse (Parlement des jeunes, Entente des gestionnaires des maisons de jeunes, Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise et Conférence nationale des élèves du Luxembourg) et le Syvicol. L'événement s'est inscrit dans le cadre du dialogue structuré avec la jeunesse initié en 2013, qui vise à impliquer les jeunes dans les décisions politiques les concernant et à faire entendre leur voix par les décideurs. Les membres du gouvernement ont notamment assuré aux représentants de la jeunesse qu'une série d'efforts sont faits actuellement pour élargir l'offre de logements pour les jeunes dans le cadre de la politique du logement, mais aussi des politiques de la famille et de la jeunesse. Par ailleurs, le groupe de travail interministériel a mis en place une procédure d'hébergement d'urgence pour des jeunes adultes âgés entre 18 et 27 ans et se trouvant en situation de détresse. Il a analysé les besoins de logement pour jeunes à l'aide d'un recensement et a entamé la mise en cohérence des aides pour jeunes dans les différents secteurs.

Finalement, le Ministère a prolongé la convention avec le Comité national de défense sociale (CNDS) pour un projet pilote selon le concept « Housing First ». L'objectif est d'offrir un logement à long terme à des personnes sans-abri de longue durée qui se trouvent dans une grande précarité sociale. Il s'agit d'une approche tournée vers l'amélioration de la qualité de vie et la réduction des risques, tout en mettant un accent sur la stabilité en matière de logement. Ce concept permet de lutter contre le sans-abrisme en proposant aux personnes concernées une alternative aux structures d'hébergement classiques. La convention du projet pilote porte sur l'accompagnement de quinze personnes adultes. Etant donné que les premiers bénéficiaires ont intégré leurs studios privatifs en octobre 2014, une évaluation du projet pilote a été mise en place et a débuté fin 2015. Dans le même souci de mieux répondre aux besoins des personnes sans-abri de longue durée, le Ministère a suivi et soutenu les efforts de Caritas accueil et solidarité (CAS) afin d'adapter leur offre de services au Centre Ulysse en faveur de cette population cible. Le Ministère a d'ailleurs aussi accordé un agrément au nouveau centre d'accueil de jour bas seuil « Courage », que CAS a ouvert à Bonnevoie, en collaboration avec la Ville de Luxembourg.

2.2. Budget de référence minimal : projet de construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg

Un Comité de pilotage a été créé, composé de représentants du Ministère, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), de l'IGSS, de LISER, de l'EAPN, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Confédération Caritas et de la Ligue médico-sociale. Il a pour mission d'accompagner le projet de construction d'un panier de consommation « minimal » pour le

Luxembourg. L'objectif est l'établissement d'un panier de consommation correspondant aux besoins minima des ménages en biens et en services qui permettra d'obtenir une vue plus globale de la précarité au Luxembourg.

En 2015, les échanges de vue ont notamment porté sur les paniers suivants : entretien des relations sociales, alimentation, énergie, logement, hygiène, santé, habillement et sur le rapport des différents « focus groups ».

2.3. 10e rencontre participative pour l'inclusion sociale

L'événement, organisé par EAPN Lëtzebuerg, un réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, avec le soutien du Ministère, a eu lieu le 8 juillet 2015. Les discussions ont porté sur la formation, l'accès à l'emploi, le logement et le revenu minimum garanti. La rencontre a rassemblé des représentants d'associations et des personnes exposées au risque de pauvreté.

3. Aides financières octroyées par la division Solidarité

3.1. Secours

Les aides financières accordées par la division Solidarité du Ministère se résument à des aides urgentes et ponctuelles sous forme d'un chèque permettant la survie dans l'immédiat. Les bénéficiaires de cette aide sont essentiellement de femmes subissant des violences conjugales et qui n'ont pas de revenus propres suffisants pour payer les frais courants.

Pendant l'exercice 2015, 4 personnes ont bénéficié d'une prise en charge de leurs cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 2.765 €.

Quant à la participation financière du Ministère aux placements à l'étranger, 7 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché. La participation du Ministère aux frais de placement de ces adultes est de 110.901 € en 2015.

3.2. Rapatriements

La division Solidarité a été sollicitée pour la prise en charge de 9 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger. 4 personnes ont bénéficié d'une aide financière du Ministère pour un coût de 3.267 €. Les situations sociales des personnes concernées nécessitent souvent un suivi plus ou moins intense, vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

3.3. Catastrophes naturelles

Pour 2015, le Ministère n'a pas été obligé d'intervenir financièrement en matière de catastrophes naturelles.

4. Surendettement

4.1. Commission de médiation en matière de surendettement

En 2015, la Commission de médiation en matière de surendettement a siégé à 7 reprises.

80 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2015 :

- Au 31 décembre 2015, 37 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité.
- Pour 2 dossiers, la demande a été retirée par le débiteur avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité.
- La Commission a statué sur l'admission de 41 dossiers en 2015. Parmi ceux-ci, 31 ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 10 ne l'ont pas été. Un débiteur a introduit un appel devant le Juge de Paix compétent contre cette décision de non-admission (affaire en cours).

En considérant seulement les dossiers admis en 2015, 4 dossiers ont fait l'objet d'un plan de redressement. 2 dossiers ont échoué au niveau de la phase du règlement conventionnel et pour 1 dossier, la mise en place d'un moratoire de paiement des dettes a été décidée. Au 31 décembre 2015, 24 dossiers étaient en cours, en vue de la préparation d'un plan de redressement.

4.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2015, 3 nouvelles conventions ont été signées, toutes en relation avec des plans de redressement conventionnel. Le montant total des prêts accordés s'élève à 16.911 €. En 2015, le Fonds a récupéré la somme de 20.003 €, en remboursement de prêts accordés antérieurement.

4.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du service sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plans de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par l'asbl Inter-Actions et par la Ligue Médico-Sociale.

En matière de prévention du surendettement, les deux SICS ont participé à des émissions radio et télévisées et ont publié des articles ou donné des interviews dans la presse écrite. Le SICS d'Inter-Actions a donné des conférences intitulées « Vernünftiges Konsumverhalten vom Kindesalter an » et « Parler d'argent – un tabou ? ». Ce même SICS a donné une formation continue pour éducateurs et a participé à « l'Atelier Eurodeo parents-enfants » et à la séance de sensibilisation « Mon Budget ». Le

classeur pédagogique « IMPULS » a été élaboré par le SICS d'Inter-Actions. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a tenu un cours intitulé « Planification de vie et budget » et assure le cours sur la problématique du surendettement auprès de l'Université du Luxembourg dans le cadre de la formation des assistants sociaux. Ce SICS a réitéré sa campagne dans le cadre du salon automobile 2015.

En 2015, en dehors des 223 dossiers inscrits dans le répertoire depuis 2014 et qui ont nécessité l'intervention de l'un des deux SICS, les SICS ont enregistré 787 demandes d'informations sans prise de rendez-vous (par rapport à 592 demandes enregistrées en 2014). Le SICS d'Inter-Actions a enregistré 447 demandes d'informations et le SICS de la Ligue Médico-Sociale en a enregistré 340. Au total, 444 clients ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2015. Parmi ces clients, un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

Les 78 demandes d'admission sur lesquelles la Commission des médiations a effectivement statué en 2015 (85 demandes en 2014) correspondent à 97 débiteurs différents (107 débiteurs en 2014). Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 63 demandes d'admission pour 79 débiteurs, tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 15 demandes d'admission pour 18 débiteurs.

En analysant le profil des 97 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est presque égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (7%). La majorité d'entre eux est âgée entre 31 et 50 ans (68%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent un quart de la clientèle.

Un tiers des débiteurs est de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent environ 60% des débiteurs, tandis que seulement 7% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers.

Quant au statut professionnel, 49% des personnes surendettées ont le statut de salarié, 12% sont pensionnées ou invalides et 15% d'entre eux bénéficient du RMG. Les chômeurs indemnisés représentent 11 % des débiteurs, tandis que 10% n'ont pas de statut professionnel. 2% des débiteurs sont indépendants et 1% des clients sont actifs au sein de la fonction publique.

Concernant la composition de ménage, un tiers des personnes concernées habitent seules (33%). La moitié des débiteurs vivent en couple et ont des enfants, tandis que 9% sont en couple, mais n'ont pas d'enfant. 5% des clients vivent en familles monoparentales. 3% des demandeurs vivent dans une forme de ménage différente de celles précitées.

44% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 27% des ménages ont un enfant à charge, 22% ont deux enfants à charge et 6% ont trois enfants à charge. Les familles nombreuses sont rares, les ménages avec 4, 5 ou 6 enfants représentent 1% des ménages concernés. Au total, 75 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2015.

Quant à l'état civil, 49% des débiteurs sont mariés, 26% sont divorcés, 2% sont pacsés, 2% des personnes sont veuves et 21% sont célibataires.

5. Commission des domiciliations

Créée en 2006, la commission des domiciliations regroupe des délégués des Ministères des Affaires Etrangères, de la Justice, de l'Intérieur, du Logement, de la Famille et de l'Intégration, ainsi que des représentants du Fonds national de solidarité et du Service national d'action sociale. La procédure de domiciliation a été introduite pour permettre de trouver des solutions dans des situations sociales difficiles et permet de domicilier des personnes à une adresse fictive sous certaines conditions.

La commission a siégé 12 fois en 2015. Elle a examiné 959 demandes, dont 363 demandes de prolongation (38%). Ces demandes ont concerné 562 personnes différentes, dont 158 femmes (28%) et 404 hommes (72%).

Evolution du nombre de demandes et de demandeurs				
Année	Demandes	Variation	Personnes	Variation
2006	79	-	47	-
2007	100	+27 %	86	+ 82 %
2008	125	+ 25 %	108	+ 26 %
2009	169	+ 35 %	144	+ 33 %
2010	219	+ 30 %	165	+ 15 %
2011	289	+ 32 %	214	+ 30 %
2012	542	+ 88 %	346	+ 62 %
2013	610	+ 13 %	368	+ 6 %
2014	731	+ 20 %	446	+ 21 %
2015	959	+ 31 %	562	+ 26 %

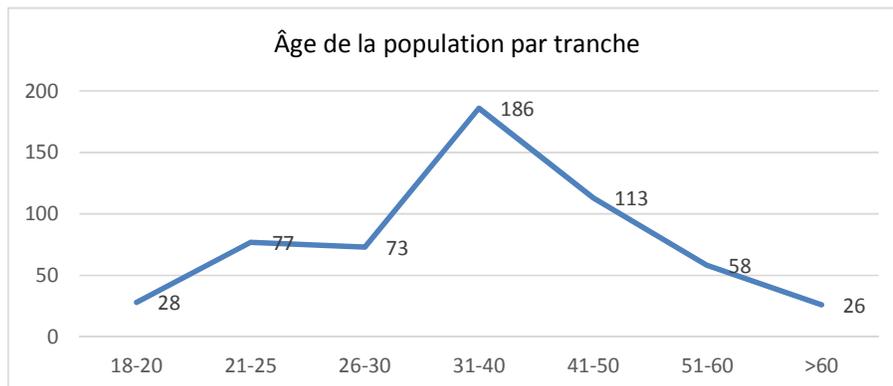
Le nombre de demandes a progressé de 31 % en 2015 par rapport à 2014. Cette hausse montre que de plus en plus de personnes vivent dans des conditions de logement précaires sans pouvoir se domicilier.

En 2015, 592 demandes de domiciliations ont été acceptées (62%). Les personnes dont les demandes ont été acceptées ont reçu un accord de domiciliation valable pour en moyenne 92 jours, soit environ 3 mois. Le taux de refus est de 18%, sachant qu'un bon nombre de demandes ne remplissent pas les conditions de recevabilité. 13% des demandes ont été mises en suspens pour des besoins de compléments d'information et 7% des demandes ont trouvé une autre solution en attendant le passage à la commission.

Les demandes proviennent de 155 professionnels du secteur social et de 69 services différents qui peuvent être regroupés sous diverses catégories :

Services demandeurs	Nombre de demandes	%
Service Streetwork	210	22%
Offices Sociaux	200	21%
Services spécialisés en addictologie	165	17%
Centres hospitaliers et de soins	158	16%
Services pénitentiaires d'insertion et de probation	95	10%
Services spécialisés pour personnes sans-abris	37	4%
Services spécialisés pour jeunes	31	3%
Divers autres services sociaux	63	7%
Total	959	100%

La majorité des demandes proviennent du milieu médico-social. Il s'agit de services sociaux de première ligne qui constituent souvent le lieu initial de contact pour les personnes sans domicile. Les personnes présentant des troubles psychiatriques ou un problème de dépendance sont celles qui nécessitent le plus de prolongations du fait de la durée des thérapies et de l'absence de structures d'accueil permettant une domiciliation. Le nombre de services introduisant des demandes de domiciliation a augmenté constamment durant les dernières années, en passant de 41 services en 2013 à 54 services en 2014, puis à 69 services en 2015.



Le pourcentage de demandes provenant d'une population relativement jeune entre 18 et 30 ans reste élevé (32%). Ce groupe d'âge comporte beaucoup de personnes ayant un problème de dépendance et de jeunes en rupture avec leur famille, ne pouvant ou ne voulant pas ou plus les aider. Plus que la moitié des demandes provient de personnes se situant dans la tranche d'âge 31 à 40 ans, voire 41 à 50 ans. La plupart de ces personnes ont rencontré un accident de la vie (par exemple perte d'emploi, séparation, situation de logement précaire), devant trouver temporairement une solution au niveau de leur adresse légale afin de ne pas perdre leurs droits sociaux. Dans les tranches d'âge allant de 51 à plus de 60 ans (15% des demandes), on retrouve surtout des personnes vivant à long terme dans des institutions sociales ne permettant pas de domiciliation. La moyenne d'âge se situe à 37 ans en 2015 (38 ans en 2014).



La majorité des demandes de domiciliation sont introduites par des personnes de nationalité luxembourgeoise (62%). 31% des demandes proviennent de personnes originaires des autres pays de l'Union européenne, surtout du Portugal, de la France et de l'Allemagne. Les personnes originaires des pays tiers représentent seulement 7% des demandes, mais leur proportion a connu une hausse de 3 % par rapport à l'année 2014.

41% des nouvelles demandes proviennent de demandeurs hébergés chez des personnes qui ne peuvent pas les domicilier. 16% des demandes résultent de personnes vivant dans des logements non conformes. Il s'agit de personnes habitant dans des campings, hôtels, auberges de jeunesse, zones vertes, etc. Les demandes provenant de structures pour sans-abris qui ne peuvent pas domicilier les personnes y dormant représentent 9%. Les demandes résultant de personnes se trouvant en thérapie ou au CHNP représentent 9 % des demandes, alors que les personnes hospitalisés en hôpital général représentent 7% des demandes. 6% des demandes proviennent de personnes incarcérées au Centre pénitentiaire de Givenich ou de Luxembourg lors de la demande. 12% des nouvelles demandes appartiennent à la catégorie « autres ». On y retrouve majoritairement des personnes qui n'indiquent pas de lieu de résidence lors de la demande ou des personnes vivant dans la rue.

Au cours de l'année 2015, 36 familles avec enfants mineurs ont fait une demande de domiciliation. 69 enfants, dont 36 filles et 33 garçons, ont été concernés. Ceux-ci sont majoritairement de nationalité luxembourgeoise (54%) ou portugaise (26%). Ils possèdent proportionnellement plus souvent une nationalité non luxembourgeoise que les autres demandeurs de domiciliation. La moyenne d'âge se situe à 7 ans. 37 enfants (54%) vivent avec une mère célibataire au moment de la demande, 30 enfants (43%) vivent avec les deux parents, tandis que seulement 2 enfants (3%) vivent avec un père célibataire. 15 familles ont un enfant à charge au moment de la demande, alors que 13 familles vivent avec 2 enfants. 4 familles ont 3 enfants à charge, tandis que 4 familles concernées vivent avec 4 enfants.

6. Formation

6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est organisée conjointement par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

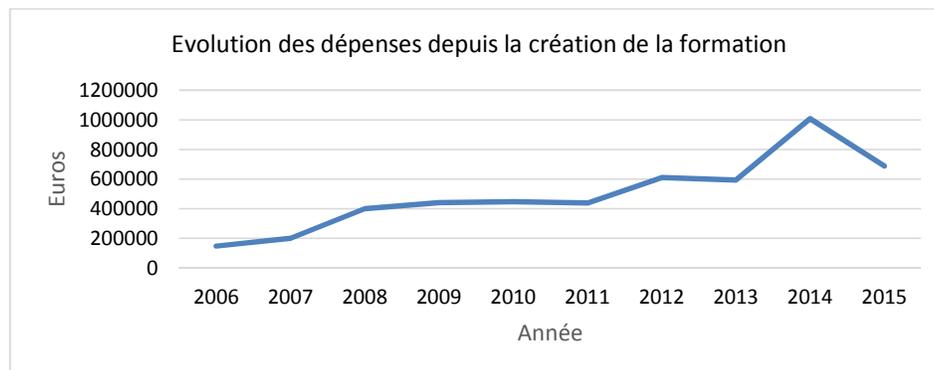
Au cours de l'année 2015, deux formations ont débuté, une au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck et une au CNFPC d'Esch-sur-Alzette. 4 sessions d'examens et 2 sessions d'examen de rattrapage ont été organisées. 101 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 69 réussites (68%), 18 ajournements (18%) et 14 échecs (14%).

Au vu des demandes qui sont parvenues au Ministère, les besoins de formation ont diminué. Effectivement, le Ministère a enregistré 97 nouvelles demandes (11 hommes et 86 femmes) en 2015 (en 2014 plus de 200). Au 31 décembre 2015, 232 personnes (20 hommes et 212 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet. Pour l'année 2015, les indemnités d'apprentissage de 69 élèves se trouvant en classe de 11^e et de 12^e ont été prises en charge via cet article budgétaire.

De 2006 à 2014, le budget affecté à la formation de l'auxiliaire de vie a fortement augmenté. Les dépenses ont été moins importantes en 2015.



7. Action Hiver 2014/2015

L'Action Hiver (Wanteraktioun) est une action humanitaire organisée par le Gouvernement du Luxembourg depuis l'hiver 2001/2002. Le but est d'éviter que des personnes ne meurent d'hypothermie par périodes de grand froid.

Depuis 2012, la société Luxairport met à la disposition du Ministère un bâtiment désaffecté sis au 2b, route de Trèves au Findel, ce qui permet de loger les personnes sans abri dans un seul endroit. Quelques personnes sont hébergées au Foyer Abrisud à Esch/Alzette.

L'Action Hiver est organisée par le Ministère en étroite collaboration avec les asbl Inter-Actions, et Caritas Accueil et Solidarité, ainsi qu'avec la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les associations et

organismes suivants étaient étroitement associés à son organisation : Croix-Rouge-Doheem Versuergt, Stëmm vun der Strooss, Comité national de Défense sociale/Vollekskichen, Jugend- an Drogenhëllef, Femmes en Détresse, Foyer Abrisud, Police grand-ducale, Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Santé, Ministère des Transports, Chemins de fer luxembourgeois, Ville de Luxembourg - Direction des Affaires sociales et AVL - Autobus de la Ville de Luxembourg ainsi que la Ville d'Esch/Alzette.

Depuis décembre 2013, un centre de jour est mis en place par la Croix-Rouge luxembourgeoise, en partenariat avec le Ministère. Les personnes sans abri y sont accueillies et un repas chaud leur est proposé à midi. Par ailleurs, des permanences infirmières et médicales y sont régulièrement assurées par des professionnels bénévoles.

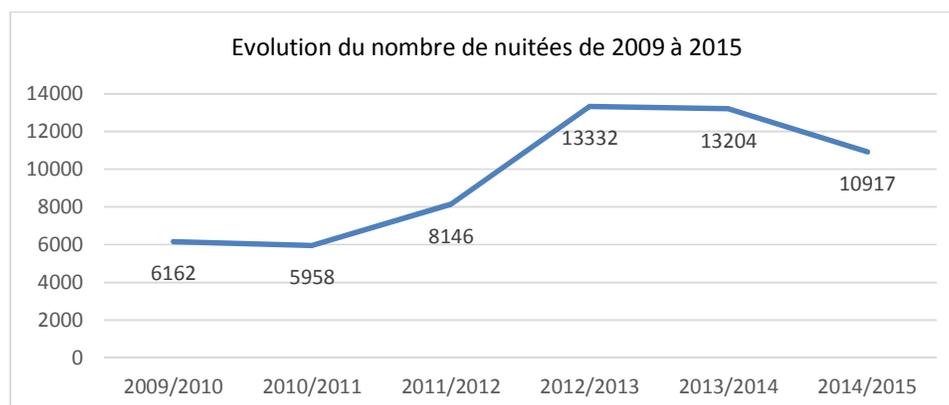
L'Action Hiver 2014/2015 a débuté le 1^{er} décembre 2014 pour se terminer le 31 mars 2015. En tout, 10.917 nuitées ont été comptabilisées pour le foyer de nuit, de même que 19.046 fréquentations du centre de jour. Au total, 1.265 personnes ont fréquenté les services.

Par rapport à l'édition 2013/2014 de l'Action Hiver, on a constaté une augmentation de 2% du nombre de personnes accueillies au foyer de jour. Par contre, le nombre des personnes accueillies a diminué de 828 à 674 pour le foyer de nuit.

En ce qui concerne le centre de jour, 93% des personnes étaient de sexe masculin. Avec 59%, les personnes âgées de 26 à 45 ans constituent le groupe d'âge le plus important. Parmi les personnes fréquentant le centre de jour, 51% sont des ressortissants de l'Union européenne (hors Luxembourg), 38% des personnes sont issues d'un pays non membre de l'Union européenne et 11% sont des Luxembourgeois.

Quant au foyer de nuit, la majorité des personnes ayant fréquenté celui-ci étaient de sexe masculin (91%). 61% des personnes appartenaient à la catégorie d'âge de 26 à 45 ans, qui constitue le groupe d'âge le plus important. 52% des personnes accueillies étaient des ressortissants de l'Union européenne (hors Luxembourg), 42 % avaient la nationalité d'un pays non membre de l'Union européenne et 6 % étaient de nationalité luxembourgeoise.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution du nombre de nuitées des 6 dernières années.



8. Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT)

En 2015, le GPEPT, à la demande de la déléguée du procureur général d'Etat, a aidé dans la préparation et la réalisation d'une réunion d'information des victimes de la prise d'otages de Wasserbillig.

9. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2015 s'élève à 14.931.000 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 728.000 €. Elle englobe 151 postes de personnel pour un coût de 12.842.000 €.

9.1. Structures d'hébergement

- **Projet Housing First**

Ce projet pilote (voir aussi chapitre sur l'exclusion sociale liée au logement et la stratégie nationale contre le sans-abrisme) a été lancé en octobre 2014 en vertu d'une convention signée avec le Comité national de défense sociale (CNDS). Le concept du « Housing First » est basé sur l'idée que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite. Il s'agit d'offrir un logement à long terme à des personnes sans-abri de longue durée.

Le CNDS dispose de 15 places dans le cadre du projet Housing First. Il a accueilli 17 personnes en 2015, dont 12 hommes et 5 femmes.

8 personnes étaient âgées entre 41 et 50 ans et 9 personnes entre 51 et 60 ans. 11 bénéficiaires possédaient la nationalité luxembourgeoise, 5 personnes étaient des ressortissants de l'Union européenne et une personne était originaire d'un pays tiers.

- **Foyers d'urgence de nuit**

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ils offrent temporairement une possibilité d'hébergement à des adultes sans abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques telles que la précarité du logement, des problèmes de santé, des conduites addictives et psychiques, ainsi que des difficultés financières ou judiciaires.

Le Foyer « Abrisud » dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes).

Le «Centre Ulysse » a quant à lui une capacité de 64 lits (56 lits hommes et 8 lits femmes), ainsi que de deux lits d'urgence. Bien que le Centre Ulysse soit conçu comme un foyer d'urgence, il faut constater que le séjour de dépannage devient pour un certain nombre de personnes un séjour de longue durée. Depuis le début de l'année 2015, 13 chambres individuelles sont destinées à des

personnes sans-abris de longue durée ayant une problématique de dépendance et/ou de maladie psychiatrique.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Nombre de nuitées	Nombre de clients		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	233	22.122	187	46	18.819	3.203
Foyer de nuit Abrisud – Ville d’Esch/Alzette	172	5.883	143	29	4.933	950
TOTAL	405	28.005	330	75	23.752	4.153

En 2015, les foyers d’urgence de nuit ont connu un total de 28.005 nuitées pour 405 personnes, dont 81% sont des hommes et 19% des femmes. Le taux moyen d’occupation se situe entre 90% (Foyer Abrisud) et 95% (Centre Ulysse).

Evolutions dans les foyers d’urgence de nuit au cours des 6 dernières années				
Année	Nombre de clients	Nombre de nuitées	Taux moyen d’occupation	Durée moyenne de séjour [en jours]
2010	658	25.399	83,84 %	38,6
2011	601	26.795	88,45 %	44,6
2012	407	28.581	94,08 %	70,2
2013	372	28.256	93,27 %	76,0
2014	396	27.816	92,93 %	70,2
2015	405	28.005	93,57 %	69,1

Au cours des six dernières années, le nombre de clients a diminué jusqu’en 2012/2013 et s’est stabilisé depuis lors. Quant à l’évolution du nombre de nuitées et du taux moyen d’occupation au cours des six dernières années, ils ont connu une augmentation jusqu’en 2012 et se sont stabilisés actuellement à un niveau élevé. En 2010, la durée moyenne de séjour se chiffrait à un peu plus d’un mois. Depuis 2012, les personnes sont restées un peu plus de 2 mois dans ces structures.

Séjour de la population dans les foyers de nuit						
Durée du séjour	1 - 3 jours	4 - 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 - 3 mois	3 - 6 mois	> 6 mois
Nombre de clients différents	120	29	47	71	69	69
%	30%	7%	12%	18%	17%	17%

Parmi les 405 personnes qui ont été hébergées dans les foyers d’urgence, 37% n’ont fait qu’un séjour de courte durée, à savoir d’une durée inférieure à une semaine (même résultat en 2014). 17% des personnes ont séjourné au-delà de six mois dans ces foyers (19% en 2014).

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées, telles que l’âge avancé, des troubles psychiques, des problèmes de dépendance, des troubles psychiques ou même un handicap. La solution de l’hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge, car l’orientation vers des institutions spécialisées devient difficile en raison des multiples problématiques et du marché du logement défavorable.

Âge	18 – 25 ans	26 – 30 ans	31 – 40 ans	41 – 50 ans	51 – 60 ans	> 61 ans
Nombre de clients	53	39	112	111	66	24
%	13%	10%	28%	27%	16%	6%

La moyenne d'âge était de 41 ans en 2015 (39 ans en 2014). Les usagers âgés de moins de 30 ans représentaient 23% des personnes ayant hébergé dans un foyer d'urgence. Plus que la moitié des clients étaient âgés entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentaient 22% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Indéterminée
Nombre de personnes	191	155	58	1
%	47%	38%	14%	0,2%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentaient une trentaine de nationalités différentes. 47% des personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, 38% étaient issues de l'Union européenne. Les ressortissants issus de pays de l'UE provenaient pour la majorité du Portugal, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Le nombre de ressortissants de pays tiers s'élevait à 14%, soit une hausse de 4% par rapport à 2014.

- **Structures d'hébergement pour adultes**

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements à des personnes fragilisées, qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Concrètement, elles proposent, entre autres, des foyers, des chambres individuelles ou en communauté de vie, ainsi que des studios et appartements. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Elles œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale liée au logement notamment à cause de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles de violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon les problématiques présentées par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS Wunnen	110	61	33	11	5
Service LEA - Caritas	84	58	20	3	3
Wunnéngshëllef	247	47	90	39	71
Ennerdaach asbl	126	19	40	38	29
Agence Immobilière Sociale (AIS)	813	172*	261	197*	179*
Co-labor	14	9	2	2	1
Jongenheem LSE-Adultes	11	4	2	2	3
TOTAL	1.405	370*	448	292*	291*

*Quant à l'AIS, le sexe d'un mineur est inconnu, de même que l'âge de trois personnes de sexe masculin.

En 2015, le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 1.405 personnes. 583* enfants et 818* personnes adultes, dont 45% d'hommes et 55% de femmes ont été hébergés. Par rapport à 2014, le nombre de personnes accueillies a augmenté de 23% (1.147 personnes accueillies en 2014).

Séjour de la population									
Durée de séjour	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	Service LEA	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre personnes	%
< 1 mois	4	2	0	0	26	0	0	32	2%
1 - 3 mois	24	2	11	12	94	1	0	144	10%
3 - 6 mois	31	1	18	3	107	1	1	162	12%
6 - 12 mois	33	18	28	15	130	2	1	227	16%
12 - 24 mois	18	16	93	21	242	4	1	395	28%
> 24 mois	0	45	97	75	214	6	8	445	32%
TOTAL	110	84	247	126	813	14	11	1.405	100%

60% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre d'usagers rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

Tranche d'âge de la population									
Âge	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	Service LEA	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre personnes	%
< 18 ans	16	6	110	67	377	3	5	584	42%
18 - 25 ans	41	3	41	15	92	0	2	194	14%
26 - 30 ans	10	6	23	7	53	4	1	104	7%
31 - 40 ans	12	9	37	18	124	4	2	206	15%
41 – 50 ans	19	14	27	16	119	0	1	196	14%
51 – 60 ans	12	29	9	3	34	1	0	88	6%
61 – 70 ans	0	14	0	0	10	2	0	26	2%
> 71 ans	0	3	0	0	1	0	0	4	0,3%
TOTAL	110	84	247	126	810*	14	11	1.402*	100%

*Quant à l'AIS, l'âge est inconnu pour trois personnes de sexe masculin.

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 63%, ont moins de 30 ans. 29% des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 51 ans représentent 8% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25 ans.

Nationalité de la population									
Nationalité	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	Service LEA	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre de personnes	%
Luxembourgeoise	61	61	74	31	207	6	9	449	32%
Ressortissants UE	41	20	110	79	377	7	1	635	45%
Ressortissants non UE	8	3	63	16	217	1	1	309	22%
Inconnue	0	0	0	0	12	0	0	12	1%
TOTAL	110	84	247	126	813	14	11	1.405	100%

Quant à la nationalité, on constate que 32% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, alors que les ressortissants UE représentent 45%. Les ressortissants non UE représentent 22% de la population des structures d'hébergement. Leur proportion a augmenté de 5% en 2015 par rapport à l'année 2014.

- **Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes**

La population cible des structures de logement spécialisées pour jeunes adultes sont des personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale et/ou en décrochage scolaire.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double), dans un espace communautaire ou dans un logement individuel. Ils peuvent utiliser des infrastructures communes tels que buanderie, cuisine, salle de séjour ou salle de bains.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	114	41	68	2	3
Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper	10	7	3	0	0
La Main Tendue a.s.b.l.	6	3	2	1	0
TOTAL	130	51	73	3	3

En 2015, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 130 personnes, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année 2014 (112 jeunes hébergés).

Il s'agissait principalement de jeunes qui ne pouvaient ou ne voulaient plus habiter avec leurs parents en raison de conflits permanents, mais qui nécessitaient un soutien et un accompagnement sur le plan socio-éducatif, scolaire ou professionnel.

Durée du séjour	< 1 mois	1 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	12 - 24 mois	> 24 mois
Nombre de personnes	4	26	22	33	29	16
%	3%	20%	17%	25%	22%	12%

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, voire des années. La durée de séjour est inférieure à 3 mois pour 23% des jeunes. 42% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an, et 35% d'entre eux passent plus de 12 mois dans ces structures.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	65	47	18
%	50%	36%	14%

Les Luxembourgeois constituent avec 50% la majorité des jeunes résidents. Les jeunes ayant une nationalité d'un autre pays de l'UE représentent 36%. 14% personnes ont une nationalité d'un pays tiers.

9.2. Structures de jour

- **Vollekkichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekkichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées. Elle est ouverte tous les jours de l'année.

En 2015, elle a préparé un total de 24.477 repas.

Repas midi, jours ouvrables	17.461
Repas soir, jours ouvrables	1 284
Repas midi, week-end et jours de fête	4.611
Repas soir, week-end et jours de fête	1 121
Total repas 2015	24.477

En moyenne, la Vollekskichen sert 74 repas durant les jours ouvrables. En fin de semaine et pendant les jours fériés, cette moyenne se situe à 52 repas.

Evolution des repas vendus par année								
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des repas vendus	27.012	28.005	30.648	30.490	33.533	33.547	23.040	24.477

Le nombre de repas vendus avait fortement diminué en 2014, surtout parce que la Vollekskichen a arrêté cette année de s'impliquer directement dans l'Action Hiver. Depuis l'édition 2013/2014 de l'Action Hiver, des repas gratuits sont distribués dans une structure qui est également située à Bonnevoie. En 2015, le nombre de repas vendus a connu de nouveau une hausse.

- **Téistuff (Caritas Accueil et Solidarité)**

La Téistuff est un centre de jour pour personnes défavorisées et/ou sans abri. Ses activités s'adressent plus particulièrement aux personnes dormant au Foyer Ulysse. Parmi les prestations pour les personnes ne séjournant pas au Foyer Ulysse, figurent la douche publique, la possibilité de faire leur lessive, la distribution de sandwichs et boissons gratuites et des aides ponctuelles (écoute, conseils).

- **Le Café (Comité national de défense sociale, CNDS)**

Le Café, géré par le CNDS à Diekirch, est ouvert du lundi au vendredi, le dimanche matin et la plupart des jours fériés. Il dispose de 30 places et de deux accès à des ordinateurs. Les habitants des structures de logement du CNDS et des personnes externes peuvent se retrouver dans ce cadre. Munies d'un bon, des personnes confrontées passagèrement à des difficultés financières peuvent y prendre un plat du jour gratuit. Elles y sont également prises en charge par un service social.

9.3. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 399 personnes en 2015 par rapport à 382 personnes en 2014. La population est essentiellement masculine (83%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	91	83	8
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi pour jeunes	20	20	0
Nei Aarbecht (CNDS)	70	63	7
Services de l'Entraide (CNDS)	164	123	41
Naturaarbechten (CNDS)	31	28	3
Vollekskichen (CNDS)	23	13	10
TOTAL	399	330 (83%)	69 (17%)

Aux personnes bénéficiant d'une mise au travail par les services énumérés ci-dessus s'ajoutent 96 jeunes qui ont pu bénéficier d'un bilan des compétences à la Schläifmillen et 37 jeunes qui ont pu faire

une formation d'initiation dans le domaine de l'entretien à la Schläifmillen dans le cadre des classes IPDM en collaboration avec le CNFPC.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge							TOTAL
	< 18 ans	18 – 25 ans	26 – 30 ans	31 – 40 ans	41 – 50 ans	51 – 60 ans	> 61 ans	
Co-labor	1	10	25	18	19	16	2	91
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	0	13	7	0	0	0	0	20
Nei Aarbecht (CNDS)	0	8	10	19	17	15	1	70
Services de l'Entraide (CNDS)	0	17	20	40	49	34	4	164
Naturaarbechten (CNDS)	0	4	4	11	7	5	0	31
Vollekkichen (CNDS)	1	4	5	3	4	6	0	23
TOTAL	2	56	71	91	96	76	7	399
%	1%	14%	18%	23%	24%	19%	2%	100%

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 39 ans. La population de moins de 30 ans qui est concernée par le chômage élevé des jeunes représente 32% des personnes encadrées. 47% de la population est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que ceux âgés de plus de 51 ans représentent 21% des bénéficiaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	
Co-labor	43	36	12	91
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	13	7	0	20
Nei Aarbecht (CNDS)	31	23	16	70
Services de l'Entraide (CNDS)	89	51	24	164
Naturaarbechten (CNDS)	18	10	3	31
Vollekkichen (CNDS)	10	10	3	23
TOTAL	204	137	58	399
%	51%	34%	15%	100%

La majorité des personnes suivies par les services d'encadrement par le travail est de nationalité luxembourgeoise avec 51%. Les ressortissants de l'Union européenne représentent 34% de la population, tandis que le pourcentage de personnes issues de pays tiers s'élève à 15%.

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le Ministère sont les suivants :

- **Co-labor** : Au total, 91 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2015. Les 8 femmes engagées au cours de l'année 2015 ne représentaient que 9% des participants, étant donné que l'espace vert est un secteur moins recherché par les femmes. La moyenne d'âge de la population se situe à 38 ans. Parmi les personnes encadrées en 2015, 12 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation,

28 personnes ont quitté les différents projets d'insertion sans perspective d'emploi au moment du départ et 51 personnes continuent leur projet professionnel auprès de Co-labor en 2016.

- **Schläifmillen (Inter-Actions)** : En 2015, 20 hommes ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Un bilan de compétence servant à détecter leurs compétences et leurs faiblesses en matière d'emploi a été proposé à 96 jeunes. 37 jeunes ont fait une formation d'initiation dans le domaine de l'entretien à la Schläifmillen dans le cadre des classes IPDM en collaboration avec le CNFPC. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans.
- **Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)** : La mission du service est d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle. Il assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du RMG sélectionnés par le Service régional d'action sociale pour participer à l'atelier socio-professionnel. Le public cible sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications, présentant des problèmes psycho-sociaux. En 2015, le service a pris en charge l'encadrement de 264 usagers. La majorité des personnes encadrées étaient de sexe masculin (78%) et avait moins de 30 ans (68%). La moyenne d'âge s'élève à 29 ans. 33% des personnes encadrées ont la nationalité luxembourgeoise, 42% sont des ressortissants de l'Union européenne et 25% sont originaires d'un pays tiers.
- **Nei Aarbecht (Comité national de défense sociale)** : Durant l'année 2015, Nei Aarbecht a encadré au total 70 personnes, dont majoritairement des hommes. La moyenne d'âge est de 40 ans. Au 31 décembre 2015, le service a pris 43 demandeurs d'emploi à charge. Ces personnes peuvent être engagées sous contrat ATI, à savoir sous une occupation temporaire indemnisée, sous un contrat CAE ou bénévolement.
- **Services de l'entraide (Comité national de défense sociale)** : En 2015, 164 personnes (123 hommes et 41 femmes) ont été suivies par ces services. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 41 ans. Pour 11 personnes, l'encadrement a abouti à une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation. Même si ce taux est faible, pour la majorité des autres personnes, le fait de travailler dans un projet leur procure une meilleure autonomie socio-professionnelle, notamment par le biais de la formation continue.
- **Naturaarbechten (Comité national de défense sociale)** : En 2015, Naturaarbechten a encadré 31 personnes, majoritairement de sexe masculin. 10% des personnes ont été encadrées pendant moins d'un mois. 48% sont encadrées durant 1 à 6 mois, tandis que 42% des personnes sont encadrées pendant plus de 6 mois. La moyenne d'âge se chiffre à 38 ans. 12 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.
- **Vollekskichen (Comité national de défense sociale)** : La Vollekskichen a encadré 23 personnes en 2015 dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 13 hommes et 10 femmes. La moyenne d'âge s'élève à 38 ans. 11 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

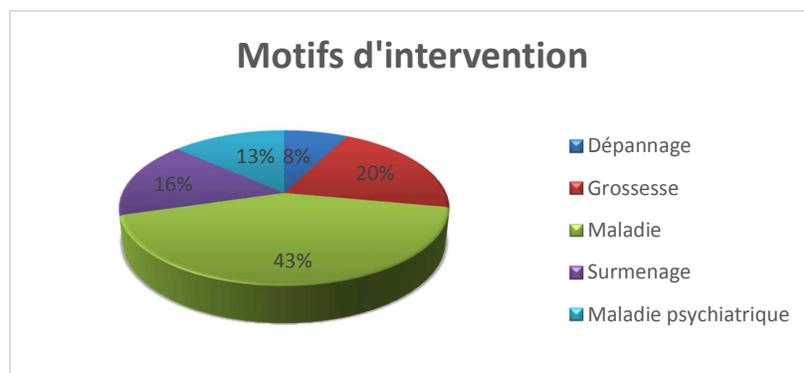
9.4. Services de suivi social

- **Service aide familiale (Arcus)**

Ce service d'aide à domicile offre un accompagnement aux personnes ayant besoin d'une aide extérieure pour maintenir le déroulement habituel de la vie au foyer, par exemple en cas de maladie, de grossesse ou de handicap. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office national de l'enfance. Il propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci.

En 2015, 57 familles monoparentales, 88 couples avec enfant(s), 24 femmes seules et 17 hommes seuls ont bénéficié du service.

Quant à la nationalité, 54% des usagers étaient de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union européenne représentaient 31% des personnes encadrées, tandis que ceux provenant d'un pays tiers représentaient 16% de la population.



Quant aux motifs d'intervention du service, les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 43%. Un tiers des interventions du service est dû à une grossesse ou au surmenage, tandis que 13% des interventions ont pour motif des maladies psychiatriques. Le dépannage ne représente que 8% des motifs d'intervention.

- **Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)**

Ce service offre une aide sociale à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2015, 1.090 ménages ont été accompagnés par le SAS, soit 3.081 personnes (dont 48% de sexe masculin et 52% de sexe féminin). Parmi ces 3.081 personnes figurent 1.370 descendants à charge, dont 958 enfants de moins de 14 ans. La moyenne d'âge est de 29 ans.

Dossiers pris en charge dans le cadre d'une gestion financière		
	Nombre de dossiers	%
Gestion financière volontaire	177	42%
Mesure de protection de personnes majeures incapables	100	24%
- dont curatelles	36	9%
- dont tutelles	27	6%
- dont sauvegardes de justice	1	0,2%
- dont tutelles aux prestations sociales	36	9%
Loi sur le surendettement	148	35%
TOTAL	425	100%

En 2015, 425 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 177 gestions financières volontaires. 100 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables. Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 148.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 32. 141 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale (AIS). 60 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'article 16 de la loi sur le revenu minimum garanti.

601 nouvelles demandes d'accompagnement social ont été introduites au cours de l'année 2015, dont 295 demandes (49%) en vue de l'attribution d'un logement social par l'AIS.

Par ailleurs, le service « Gesond Liewen » a effectué 888 consultations en 2015.

- **Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)**

Le service oriente les personnes nouvellement accueillies au foyer d'urgence « Ulysse » et élabore un plan d'aide. Il assure également le suivi psychologique des clients de Caritas accueil et solidarité. Une collaboration étroite avec le CHNP a été mise en place afin d'assurer des permanences psychiatriques au Centre Ulysse.

Durant l'année 2015, 369 clients ont été pris en charge par le service, dont 22% de femmes et 78% d'hommes.

Nom du service	Âge							Total
	Inconnu	18 – 25 ans	26 – 30 ans	31 – 40 ans	41 – 50 ans	51 – 60 ans	> 61 ans	
Service OC	6	29	43	93	102	76	20	369
%	2%	8%	12%	25%	28%	21%	5%	100%

Plus que la moitié des personnes accompagnées par le service étaient âgées entre 31 et 50 ans. Les clients âgés de moins de 30 ans représentaient 20%, tandis que 26% des usagers avaient plus de 50 ans. La moyenne d'âge était de 42 ans.

9.5. Spëndchen asbl

Cette centrale d'approvisionnement organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et l'asbl Aarbechtshëllef, qui est partenaire logistique des épiceries sociales.

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

En 2015, 7 épiceries sociales ont été gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Rollingen, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort et Grevenmacher) et 3 épiceries sociales ont été gérées par Caritas (à Esch/Alzette, Redange/Attert et à Diekirch en collaboration avec le Forum pour l'emploi). Trois Cent Buttek existe à Bettembourg, Pétange et Beggen.

En 2015, les épiceries sociales ont comptabilisé 41.936 passages en caisse. La moyenne du panier par client par passage était de 22,39 euros déboursés. La participation demandée au client est de l'ordre d'un tiers du prix normal.

Depuis la mise en place du programme du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) en 2015, une dizaine de produits ont été distribués gratuitement dans les épiceries sociales et les Cent Buttek après évaluation des besoins des ménages.

Depuis octobre 2015, le nouveau Centre national de collecte et de tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Celui-ci fournit des vêtements en bon état aux « Kleederstuff » de la Caritas et aux « Vestiaires » de la Croix-Rouge. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable.

9.6. Travail communautaire

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et des contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement.

Le Ministère conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail communautaire :

- **Travail Communautaire Gare-Bonnevoie et Dudelange (Inter-Actions)** : La population visée peut bénéficier de diverses activités proposées par Inter-Actions dans les quartiers Schmelz et Italie à Dudelange ainsi que dans le quartier de Gare-Bonnevoie à Luxembourg, comme par exemple des cours de langues, des ateliers créatifs ou interculturels, l'organisation de fêtes. Des permanences sociales sont également proposées.

- **Atelier Zeralda (Caritas Jeunes et Familles)** : Cette asbl organise de nombreuses activités ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Paffendall. Différentes activités, fêtes et excursions ont été réalisées en 2015 et un journal du quartier a été publié régulièrement.
- **Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg** : Il est situé à Beggen. Au 31 décembre 2015, il est en relation avec 57 familles (+/- 93 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre des bénévoles à cette date se chiffrait à 32 personnes. Différents ateliers créatifs et thématiques ont été organisés au cours de l'année 2015, de même qu'une formation sur les familles en précarité et diverses autres activités.
- **Travail social communautaire de l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés asbl)** : Le travail social communautaire de l'ASTI vise à promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers du nord de la Ville de Luxembourg. Il propose des cours de langues luxembourgeoise et française (150 personnes inscrites), du coaching linguistique (47 apprenants) et des tables de conversation. Il organise par ailleurs un réseau d'accompagnement scolaire pour enfants et jeunes (111 demandes) et des activités pour des personnes âgées de plus de 50 ans (36 activités réalisées en 2015). La majorité de la population est issue de l'immigration.

10. Offices Sociaux

En 2015, la contribution financière prévue pour les 30 offices sociaux se chiffrait à environ 17 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les communes prennent à charge, à part égale, le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 114 postes de personnel, dont 76 postes d'encadrement social et 38 postes administratifs.

10.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2015, les 30 offices sociaux ont encodé 62.450 dossiers. A noter que les grands offices ouvrent seulement un dossier informatisé pour les secours qui doivent être accordés ou notifiés par le Conseil d'administration selon l'article 18 de la loi sur l'aide sociale.

La majorité des personnes qui se sont adressées à l'office social avait entre 41 et 60 ans (48 %), dont 13 % dans la catégorie d'âge de 41 à 45 ans, 14 % dans la catégorie d'âge de 46 et 50 ans et 20 % dans la catégorie d'âge de 51 à 60 ans.

33 % des personnes qui se sont adressées à l'office social étaient des célibataires, 29 % étaient mariées, 23 % étaient divorcées, 4% des personnes étaient des veuves, 3 % étaient séparées et pour 8 % des personnes l'état civil étaient inconnu.

51 % des clients de l'office social étaient de sexe féminin et 49 % de sexe masculin.

10.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2015, les 30 offices sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 2.907.594 €. Une augmentation de 280.000 € est constatée par rapport à 2014. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère et à moitié par les communes. Pour le secours humanitaire urgent, le Ministère prend la totalité à charge.

Source: SIGI	Compte provisoire	Pourcentage
Aides exceptionnelles	19.762 €	1 %
Aides financières divers n/a	399.446 €	14 %
Aides besoins quotidiens	330.576 €	11 %
Frais administratifs	50.205 €	2 %
Aides ménages (électricité, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	810.099 €	28 %
Secours humanitaire urgent	37.621 €	1 %
Santé	493.182 €	17 %
Logement	766.702 €	26 %
TOTAL	2.907.594 €	100 %

L'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente avec 26 % une catégorie importante. Ces chiffres confirment le poids que représentent les coûts du logement dans les budgets des ménages exposés au risque de pauvreté. Les frais de ménage, qui incluent aussi les frais d'énergie et de l'alimentation, représentent 28 % des aides accordées. Parmi ces 28 %, l'aide alimentaire domine avec un montant de 531.115 €.

Les besoins élémentaires de santé représentent 17 % des frais. Les secours humanitaires se chiffrant à 37.621 € sont entièrement pris en charge par le Ministère.

10.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)

Avances récupérables - Source SIGI	Dépenses	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Caisse de pension	29.043 €	1%	25	0,6%
Curateur	37.704 €	1%	17	0,4%
Administration de l'emploi	139.282 €	4%	68	2%
Total Avances récupérables	206.029 €	6%	110	3%
Avances remboursables - Source SIGI				
Caisse nationale de santé	1.014.090 €	27%	1.235	29%
Bénéficiaires	1.429.812 €	38%	797	19%
Caisse nationale des prestations familiales	642.474 €	17%	328	8%
Fonds national de solidarité	157.607 €	4%	116	3%
Tiers payant social	154.087 €	4%	1.539	36%
Gestion	152.469 €	4%	181	4%
Tiers payant social déchargé	402 €	0,01%	5	0,1%
Total Avances remboursables	3.550.941 €	94%	4.201	97%
Total Avances récupérables/ remboursables	3.756.969 €	100%	4.311	100%

A côté des secours non remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Cela signifie que les personnes sont financièrement aidées par l'office social à un moment précis, mais qu'elles doivent rembourser le montant par la suite. Le montant total des avances accordées est de 3.756.969 €.

Le montant total des secours remboursables est plus élevé que celui des secours non remboursables. Donc, la majorité des personnes demandant de l'aide à l'office social rembourse l'aide financière accordée. Certains offices sociaux s'occupent aussi du paiement d'aides financières accordées (montant : 431.190 €) de la part des communes.

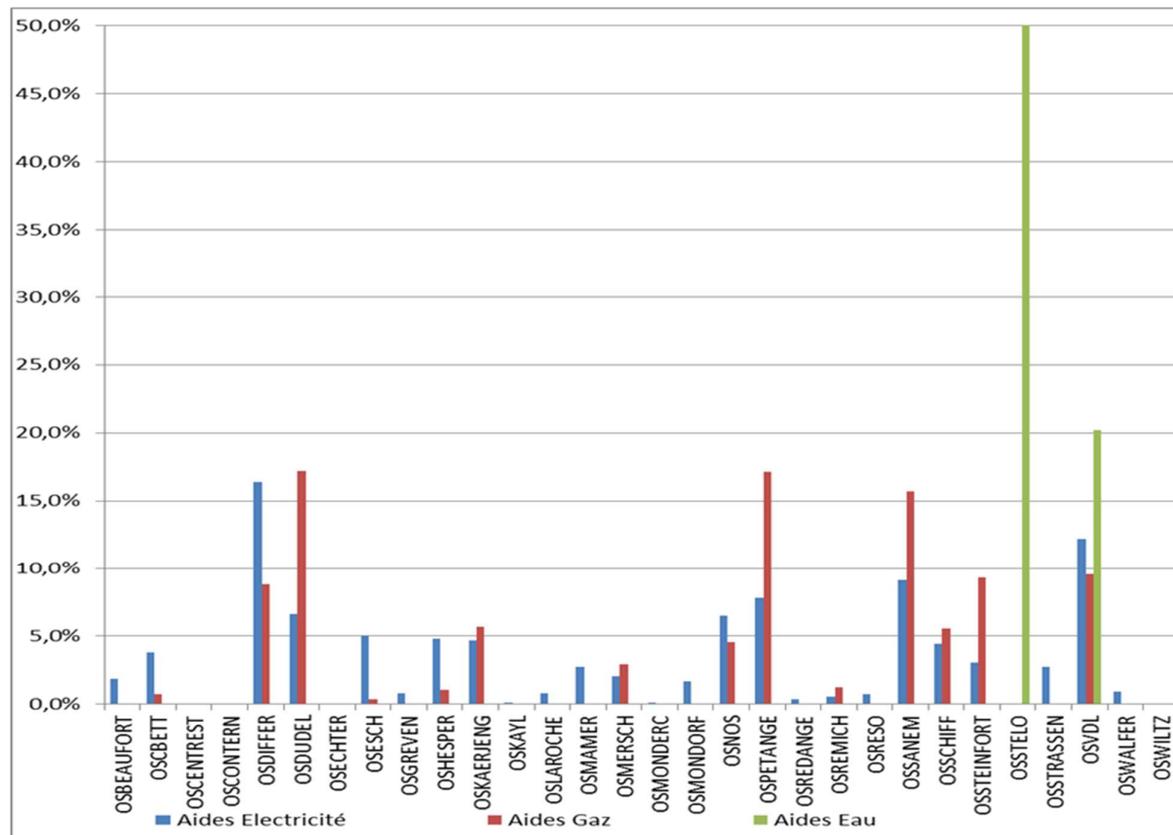
Les secours financiers constituent seulement une petite partie du travail des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non monétaires, comme notamment les conseils, renseignements et les guidances socio-éducatives.

10.4. Le droit de recours devant le Conseil arbitral et le Conseil supérieur des assurances sociales

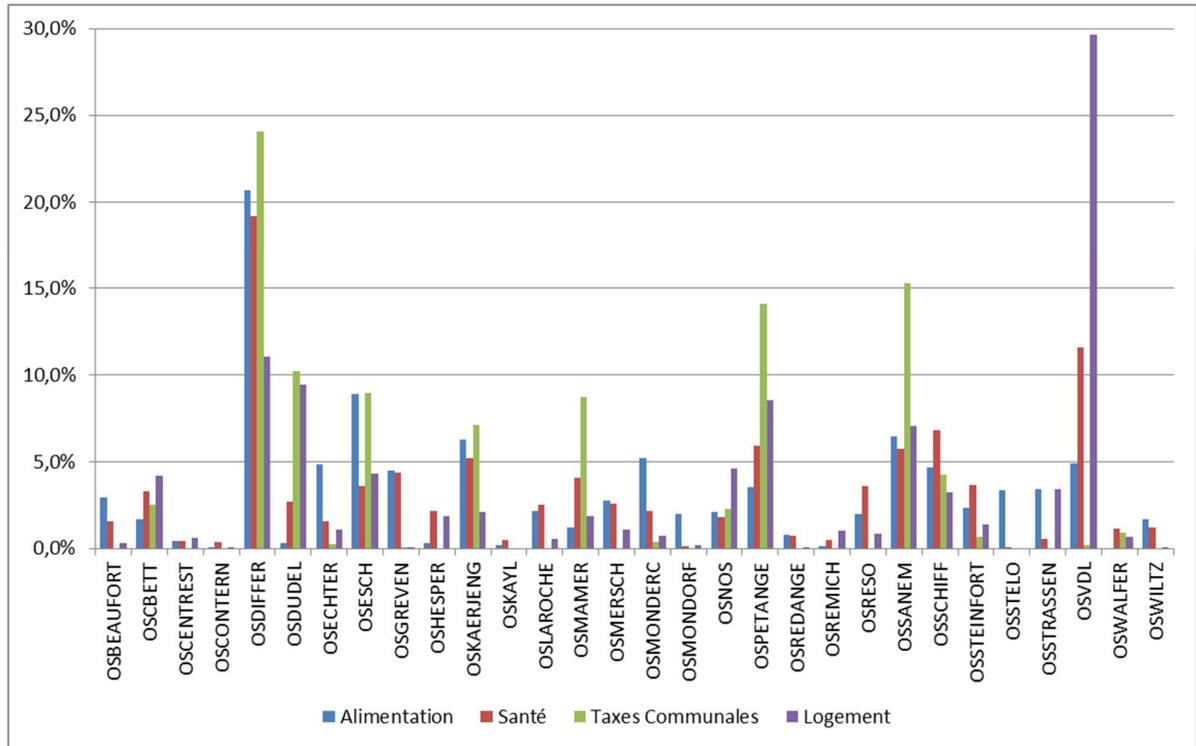
En 2015, 12 décisions ont été prises par le Conseil arbitral des assurances sociales et une par la Cour de cassation.

10.5. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

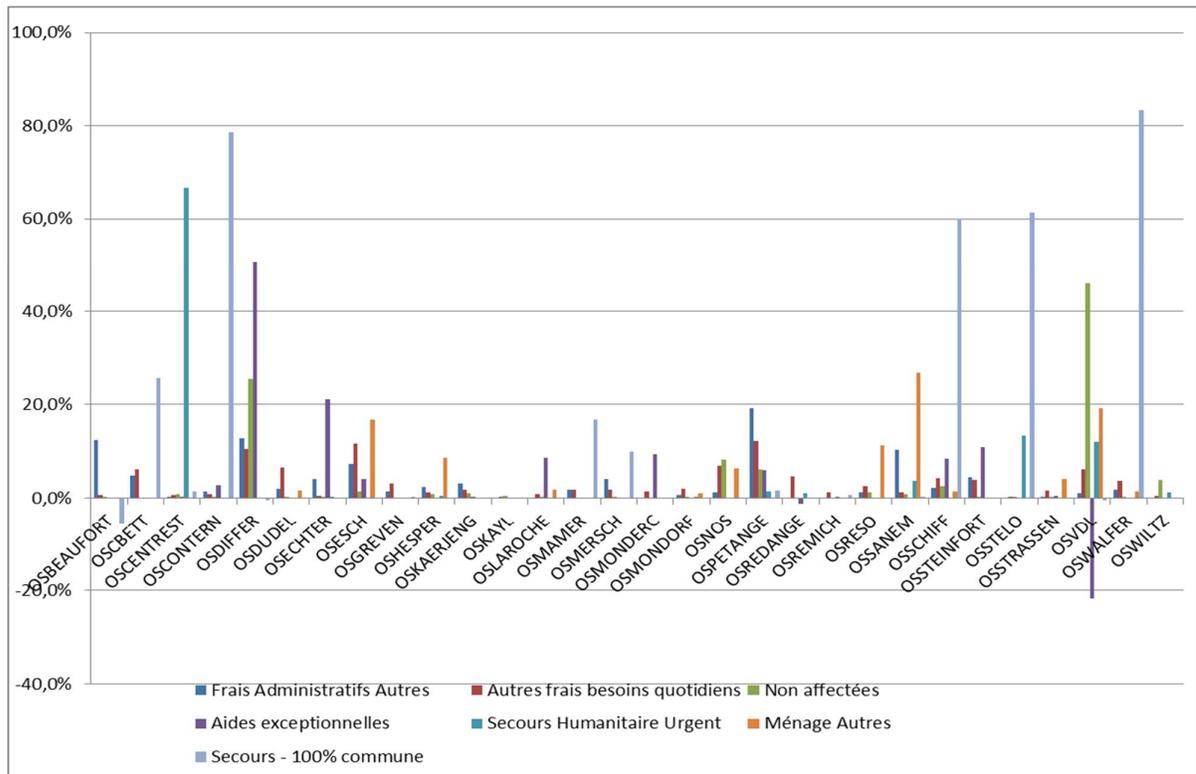
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.



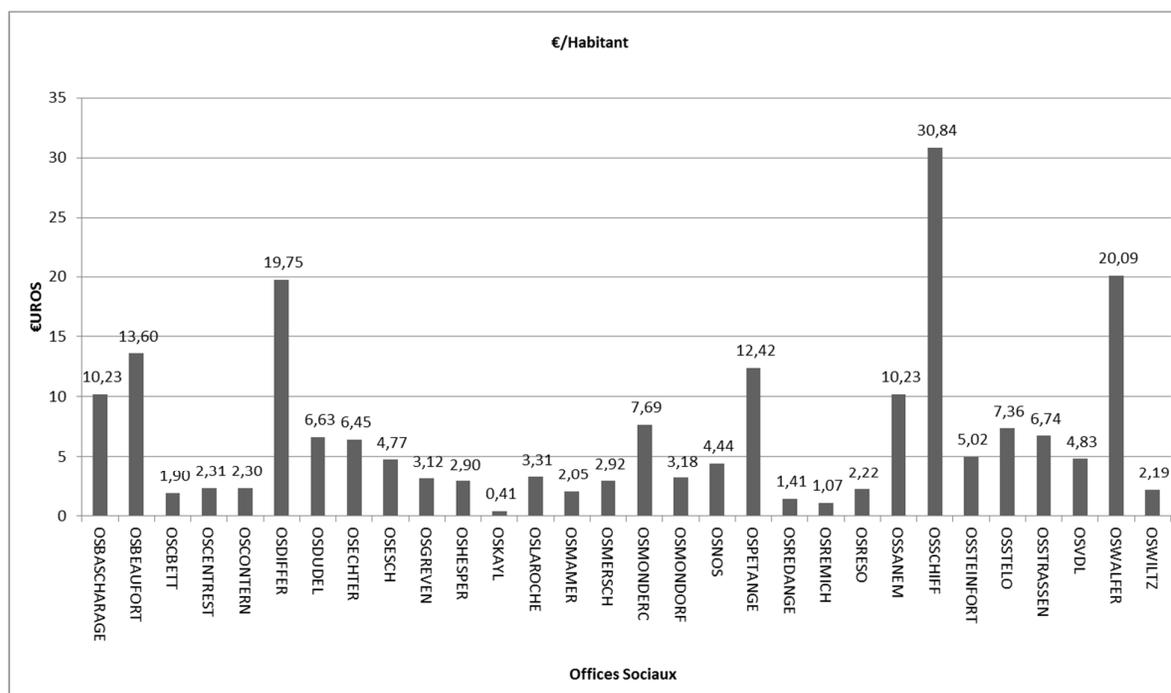
Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par office social.



Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



10.6. Dépenses par habitant des 30 offices sociaux



IV. Personnes âgées

1. Considérations générales

Les actions menées par la division « Personnes âgées » du Ministère ont porté prioritairement sur trois grands domaines, à savoir celui du vieillissement actif (active ageing), du maintien à domicile et de la vie en institution, et celui de la mise en œuvre du « Plan Démence ».

Les réflexions menées avec les Clubs Seniors, le RBS et l'EGCA et portant sur les besoins actuels des « seniors » 50+, se sont poursuivies. Elles visent à tenir compte de la diversité de la population cible et s'articulent autour de 3 priorités :

1. accompagner le passage de la vie professionnelle vers la retraite ;
2. promouvoir activement l'intégration des non-luxembourgeois et soutenir la culture de la diversité ;
3. prévenir l'isolement social.

Une série de 4 conférences-débat réalisées à l'occasion de la Journée internationale des Personnes âgées, ainsi qu'un appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden » ont encore marqué l'année 2015.

Au niveau de l'assurance qualité dans les domaines du maintien à domicile et de la vie en institution, un rapport détaillé relatif à l'application de la loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs a été

dressé à l'attention de la Chambre des députés, en collaboration avec la Direction de la Santé et l'Inspection générale de la Sécurité sociale. La prise en charge de personnes fortement dépendantes offerte dans deux oases gérées par le Pontalze (CHNP) et par l'Association Luxembourg Alzheimer (ala) a été évaluée par le Prof. Dr. Olaf Scupin (Ernst-Abbe-Hochschule Jena). A la suite de son rapport d'évaluation, et au vu de l'avis favorable exprimé par le Comité de concertation convoqué à cet effet en exécution de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, l'agrément conditionné des services dont il est question a pu être prorogé. Les travaux préparatoires de la future réforme de l'Assurance dépendance ont été suivis attentivement. Parallèlement, des réflexions ont été menées au sujet d'éventuelles modifications à apporter à la réglementation des agréments à accorder aux services pour personnes âgées.

A la suite du Plan Démence, une convention a été signée avec l'ala, portant création et gestion du « Nationalen Infozenter Demenz NIZD », un centre national d'information et de conseil en matière de démence. Les sites www.liewematdemenz.lu et www.vivreavecunedemence.lu ont été rafraîchis substantiellement. Une campagne de sensibilisation a été lancée à l'occasion de la réalisation d'un clip-vidéo avec documentaire par Serge Tonnar, portant le titre : « Bonjour an Awuer ».

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le CSPA s'est réuni en 5 séances plénières au courant de l'année 2015.

Les trois groupes de travail définis en début du mandat, ont poursuivi leurs projets respectifs.

Le premier groupe de travail a été chargé de l'élaboration d'un avis du CSPA dans le cadre de la réforme de l'Assurance Dépendance. Lors d'une entrevue en été 2015 avec Monsieur Romain Schneider, Ministre de la Sécurité Sociale, les membres du groupe de travail lui ont présenté leurs réflexions, suggestions et remarques. L'avis définitif sera finalisé et remis à Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration, au courant de l'année 2016.

La brochure « Seniorenfreundliche Gemeinden », guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées, publiée en allemand en 2012, a été traduite en français et distribuée dans les communes. Le Ministère, ensemble avec le Conseil supérieur des personnes âgées et le Syvicol, a lancé au printemps 2015 un deuxième appel à projet « Seniorenfreundliche Gemeinden ». Le but est de soutenir les communes qui souhaitent promouvoir la participation active des seniors dans la vie communale, ainsi que le dialogue intergénérationnel et interculturel. À cette fin, cinq séances d'informations régionales ont été organisées dans les communes de Schifflange, Steinsel, Wormeldange, Redange et Hupperdange. En octobre 2015, cinq projets novateurs issus des communes de Hesperange, Reckange/Mess, Lintgen, Rumelange et Steinsel, ont été sélectionnés et ont pu bénéficier d'un subside d'encouragement.

Le troisième groupe de travail, chargé d'analyser les besoins financiers des personnes âgées à la retraite, terminera son avis début 2016.

Lors de sa séance en avril 2015, les travaux entamés du CSPA furent présentés à Madame le ministre Corinne Cahen. Un échange de vue entre les membres et le Ministre a eu lieu à l'issue de cette présentation.

En automne, une délégation du CSPA a participé à la conférence « Aktiv Älter werden – Chancen und Grenzen » organisée par le Landesseniorenbeirat Saarland à Püttlingen en Allemagne.

3. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

- Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution :
 - les centres intégrés pour personnes âgées ;
 - les maisons de soins ;
 - les logements encadrés pour personnes âgées ;

- Les activités dans le cadre du vieillissement actif :
 - les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) ;

- Les activités dans le cadre du maintien à domicile :
 - les centres psycho-gériatriques ;
 - les services aide à domicile et soins à domicile ;
 - les services repas sur roues ;
 - l'appel assistance externe ;
 - les activités seniors.

3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution

Les services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement en institution :

- 31 centres intégrés pour personnes âgées ;
- 20 maisons de soins ;
- 10 logements encadrés pour personnes âgées.

Les gestionnaires exerçant des activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

- **Les centres intégrés pour personnes âgées :**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gériatrique 24 heures sur 24.

Les 31 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 4.000 lits, dont 35 lits de vacances.

Ces lits sont répartis sur 3.674 logements :

- 3.348 chambres individuelles à 1 lit
- 243 chambres doubles à 2 lits
- 83 appartements à 2 lits.

cf Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins :**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 20 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2.252 lits, dont 12 lits de vacances.

Ces lits sont répartis sur 2.107 logements :

- 1.781 chambres individuelles à 1 lit
- 116 chambres doubles à 2 lits
- 17 appartements à 2 lits
- 2 chambres de type oase (14 lits).

cf Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'Assurance dépendance.

Les 10 logements encadrés sont gérés par 10 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 642 lits, dont 2 lits de vacances.

cf Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif :

Les Clubs Seniors

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. Cette structure ouverte à vocation régionale s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. En 2015, le Luxembourg disposait d'un réseau de 17 Clubs Seniors avec 2 annexes dont la gestion a été assurée par 14 gestionnaires.

cf **Annexe 4** : Tableau Clubs Seniors

3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 34 centres psycho-gériatriques ;
- 14 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Alors que l'activité repas sur roues ne bénéficie pas d'une participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement, les gestionnaires des activités centres psycho-gériatriques, aides à domicile et soins à domicile sont éligibles à une participation financière de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale.

Une participation financière de l'Etat est accordée à des gestionnaires de services appel assistance externe et activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques :**

Ce foyer de jour spécialisé accueille des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique, pour leur proposer entre autres des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, d'aides et de soins spécialisés.

Les 11 gestionnaires des 34 foyers de jour spécialisés géraient en 2015 quelque 566 chaises.

cf **Annexe 5** : Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile :**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Un service soins à domicile offre au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2015, quelque 61 services d'aide et de soins à domicile exerçaient au Luxembourg, dont 58 dans le cadre de 10 réseaux. 3 services, Zitha Services S.A., Alive S.A. et Home Care s.à.r.l., étaient gérés par des gestionnaires non constitués en réseau.

cf Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues :**

Est à considérer comme repas-sur-roues toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2015, quelque 58 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe :**

Par appel-assistance externe on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2015, 5 gestionnaires offraient chacun 1 service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

cf Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

- **Les activités seniors :**

Par activité senior on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance, organisées par un service pendant au moins 20 heures par semaine. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées ou en fin de vie, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2015, 4 gestionnaires offraient chacun 1 service agréé dans le cadre des activités seniors. Un 5e service, le RBS – Center fir Altersfroen, œuvre dans le domaine du vieillissement actif (cf. 3.2).

cf Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

4. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

Crédits inscrits au budget 2015 : 5.308.588 €

4.1. Les Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Les Clubs Seniors sont une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. Les objectifs sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration et de la participation sociale, ainsi que la prévention de déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Chaque Club Seniors offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et des loisirs. Ces activités tiennent compte des intérêts et des besoins des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 17 Clubs Seniors.

Les concepts d'action générale (CAG) de la période 2013-2015 des différents Clubs Seniors, dont l'objectif commun a été le dialogue intergénérationnel, ont pu être clôturés par des auto-évaluations et, pour une première fois, par une évaluation externe de 6 Clubs. Un bilan positif des travaux réalisés peut être dressé.

cf Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

4.2. Les technologies modernes

Au cours de l'année 2015, le Ministère a continué à allouer des subsides pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de la communication par les seniors. La demande de formations spécifiques à l'utilisation d'appareils mobiles reste constante.

4.3. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis 2007, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2015, deux projets ont été soutenus financièrement par le Ministère :

Le premier projet « coudre des balles de détente et des poupées à soucis », en collaboration avec Omega 90 et En Häerz fir kriibskrank Kanner, a été introduit par le « Club Haus Beim Kiosk » de Schiffflange. Le groupe de couture « Fläisseg Hänn » a cousu des balles anti-stress et des poupées à soucis destinées à des enfants atteints d'un cancer afin de les soutenir dans une phase difficile de leur vie.

Le deuxième projet se base sur la devise "des personnes âgées s'engagent pour des personnes âgées". Les conseillers seniors en sécurité (Senioresëcherheetsberôder - SSB), existant depuis 9 ans, organisent régulièrement des conférences sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages. Afin de soutenir les SSB dans un nouveau domaine d'activités qu'est la sécurité sur Internet, ils ont été équipés de matériel informatique adéquat.

4.4. RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.

Le service de l'asbl RBS-Center fir Altersfroen se définit comme un service d'information et de soutien pour toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. À côté du volet de l'Académie Senior, il maintient ses activités de formation pour les professionnels, la cellule de recherche et le service des publications.

- **L'Académie Senior :**

L'Académie Senior propose des activités qui permettent de renforcer le savoir, d'acquérir de nouvelles compétences, de créer de nouveaux contacts sociaux et de répondre à toutes les questions liées à l'âge. Elle promeut l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue intergénérationnel et interculturel, la participation à la vie sociale et le maintien en bonne santé.

- **Cours et manifestations :**

Le logement et la solitude sont les thèmes qui semblent le plus préoccuper les seniors. Le développement du bénévolat a été une priorité de 2015.

- **Magazine Aktiv am Liewen et carte Aktiv60+ :**

L'Académie senior publie 4 fois par an le magazine « Aktiv am Liewen », distribué gratuitement aux quelque 12.000 abonnés de la carte Aktiv60+.

- **Travail interculturel :**

L'agent interculturel a continué à soutenir et à lancer des projets ayant comme but de développer des offres spécifiques pour migrants âgés.

Parmi les différentes activités, le projet pilote « Raconte-moi une histoire » a été lancé en 2015, en collaboration avec le Club Senior Nordstad et la Bibliothèque d'Ettelbruck, ainsi que la Maison des associations.

- **La Cellule de Recherche (CR) :**

L'objectif de la CR est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

Parmi les projets scientifiques de 2015, la CR a en outre :

- lancé le projet de recherche pilote « ALPHA POWER – TRAIN your Brain to Relax », une évaluation comparative de trois types d'interventions de relaxation ;
- participé au projet « INNOVAGE project Eurocarers », notamment en ayant organisé une conférence sur les soins informels « Promouvoir la reconnaissance des aidants au niveau européen – enjeux et obstacles » ;
- organisé deux séminaires dont un pour les aidants informels et un autre pour les professionnels relative à la plateforme informatique « Hands on InformCare ».

La CR est partenaire sous-contractant dans le projet Sponsor. Celui-ci vise à développer, tester et implémenter une plateforme internet qui permet à chaque personne (âgée) enregistrée sur la plateforme de profiter des offres qui correspondent le mieux à son profil et qui pourraient l'intéresser.

- **Le service d'éditions et de publications :**

À côté des publications spécifiques des services Académie Senior, Institut de formation et Cellule de Recherche, l'abl RBS - Center fir Altersfroen a mis en place un groupe biographique composé de seniors bénévoles et de collaborateurs internes en vue d'élaborer des outils pouvant servir dans le travail de mémoire.

Le site internet « MEMORIES – Meng Erënnerungen, eis Geschicht » (www.memories.lu) a été conçu afin de permettre à tout un chacun de publier ses souvenirs. Une version française du site a été élaborée en 2015 pour faciliter la navigation aux personnes francophones.

4.5. L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil asbl (EGCA)

Au 31 décembre 2015, l'EGCA comptait 100 organismes membres, parmi lesquels 13 gestionnaires de Clubs Seniors et le service RBS - Center fir Altersfroen.

La plateforme « Seniors », qui se compose de représentants des Clubs Seniors, du service RBS - Center fir Altersfroen et de l'EGCA, s'est réunie 12 fois en 2015. Parmi les sujets à l'ordre du jour, l'organisation des événements dans le cadre de la Journée Internationale des personnes âgées 2015 et l'organisation des statistiques annuelles à partir de 2015 ont représenté le gros du travail pendant la première partie de l'année.

Le poste de chargé de mission, conventionné avec le Ministère, est vacant depuis le mois de septembre 2015.

La collaboration active entre le Ministère et l'EGCA continue entre autre au niveau des réunions de concertation avec les Clubs Seniors et les autres organisations actives dans le champ du vieillissement actif.

La collaboration avec les Clubs Seniors :

La « Plénière Clubs Seniors », coordonnée conjointement par le Ministère, l'association RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l. et l'EGCA, s'est réunie en 2015 à quatre reprises.

Les sujets et dossiers suivants ont notamment été traités :

- organisation et préparation d'une série de discussions dans le cadre de la Journée Internationale des personnes âgées 2015 en collaboration avec le RBS – Center fir Altersfroen ;
- évaluation du concept d'action général 2013-2015 et présentation des conclusions des évaluations externes par l'expert Madame Martine Wiltzius ;
- élaboration d'une brochure de promotion pour les Clubs Seniors ;
- statistiques futures des Clubs Seniors.

4.6. Amiperas asbl

Depuis 52 ans, l'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en environ 65 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

L'association est éditeur du périodique « ELAN » (4 fois par an).

5. La politique en matière de maintien à domicile

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

Crédits inscrits au budget 2015 : 5.331.302,75 €

5.1. Les activités assurées par le Ministère

- **Le Senioren - Telefon**

Le Senioren-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par le Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de trouver les informations correctes, ainsi que le service ou l'institution adéquate répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

Le grand besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille dépendant, désorienté ou dément, persiste. En effet l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour le partenaire et/ou l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante.

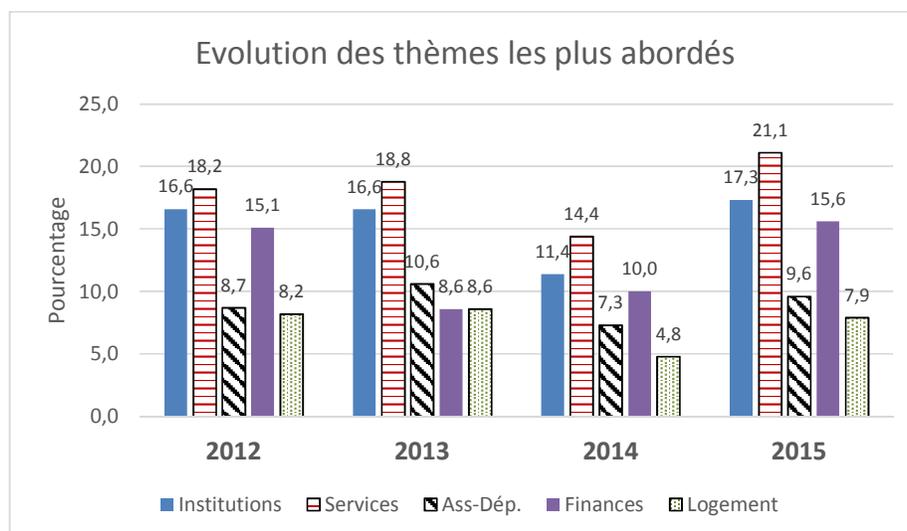
Le nombre de familles à faibles ressources sociales et/ou financières qui requièrent un suivi social pour l'organisation des prises en charge de leurs membres âgés reste constant.

En revanche, on remarque de plus en plus de sollicitations d'aide pour pallier l'épuisement de l'aidant informel. Souvent celui-ci ou son entourage essaie d'assumer la prise en charge de la personne dépendante tout seul au lieu d'associer dès le début des professionnels pour éviter une surcharge physique et psychique.

Comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions et les services pour personnes âgées dominent. On constate une nette croissance du besoin d'information, car pour le public, il devient presque impossible de distinguer les prestations offertes par les maisons de soins, centres intégrés pour personnes âgées, logements encadrés, logements adaptés et résidences-service. Régulièrement les personnes âgées et leur entourage socio-familial expriment leurs doléances sur le manque de transparence des prix de pension et des charges supplémentaires facturées.

Le nombre de demandes de renseignements sur les aides financières accordées lors d'une admission en institution ou lors d'une prise en charge par un réseau est en progression.

Les demandes de conseil sur des questions d'accessibilité et de mise en sécurité des logements privés des personnes âgées restent d'actualité.



On note que les personnes âgées avec une faible dépendance et qui ne peuvent pas rester chez soi, ont de plus en plus de problèmes d'être admises dans un CIPA. Beaucoup de gestionnaires préfèrent des clients avec une prise en charge importante de la part de l'assurance-dépendance.

Les doléances de l'entourage socio-familial concernant la prise en charge de personnes âgées hospitalisées portent notamment sur :

- le manque d'information et de communication ;
- la prise en charge non suffisante surtout des personnes âgées multi-morbides ou avec des maladies psycho-gériatriques ;
- l'intervention tardive des services sociaux des hôpitaux mettant les familles sous pression pour accepter des solutions non adéquates.

- **L'unité d'orientation et de guidance**

L'unité d'orientation et de guidance du département personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation de personnes âgées.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec la Cellule d'Évaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées, les centres de rééducation gériatrique, les offices sociaux et les administrations communales.

En 2015, la majorité des demandes a été adressée à l'unité par le biais du Senioren-Telefon. En général, les demandes concernaient des informations et des conseils. Bon nombre de situations nécessitaient un suivi intense dû à la complexité des problèmes rencontrés (entourage socio-familial dépassé, absent ou non-existant ; multi-morbidité, fin de vie, troubles de comportement majeurs, maladies psycho-gériatriques, dépendance alcoolique ou médicamenteuse, difficultés financières, difficultés judiciaires, logement insalubre,..). Les autres demandes concernaient surtout une aide à trouver une place, dont le prix dans une institution est inférieur au montant maximal de l'accueil gérontologique.

5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

Au courant de l'année 2015, le Ministère a soutenu financièrement 8 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées.

Organismes gestionnaires (8)	
1.	Amiperas a.s.b.l.
2.	EGCA a.s.b.l. (Entente des gestionnaires des centres d'accueil)
3.	Omega 90 a.s.b.l.
4.	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.
5.	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
6.	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
7.	Contact Humain a.s.b.l.
8.	Croix-Rouge luxembourgeoise

- **Le Service d'appel-assistance externe**

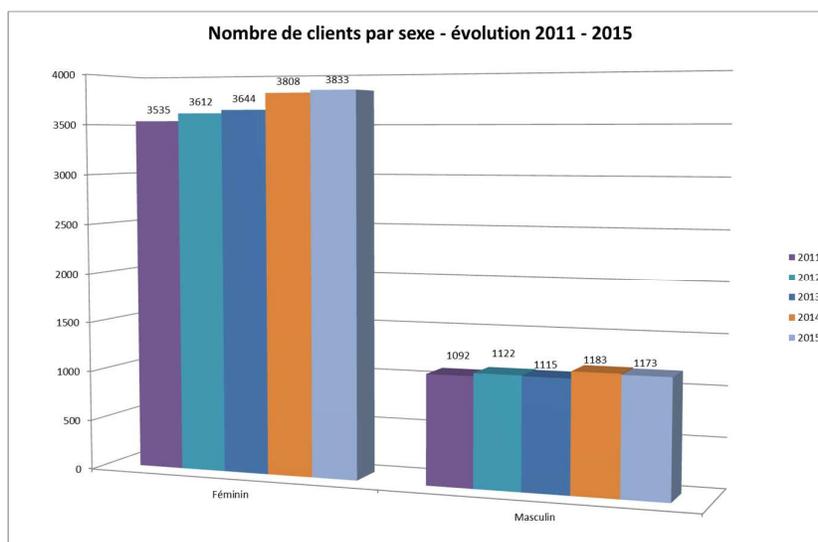
Le Ministère soutient financièrement le réseau national d'appel assistance externe Secher Doheem, qui est assuré par la Fondation Stëftung Hëllef Doheem .

Ce service garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Un comité, regroupant des représentants du Syvicol, du Ministère, de la Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, de la Protection civile, de l'EGCA et de la Fondation Stëftung Hëllef Doheem, assure le suivi du service.

Au cours de l'année 2015, le service a reçu 46.414 alarmes, dont 11.749 furent de réelles alarmes de détresse.

Interventions dans le cadre des appels de détresse :

Dans 905 cas, le service a dû faire appel au 112 (Protection civile) alors que l'intervention du médecin de garde ou d'un membre de la famille du client a été sollicitée 2.710 fois. Pour les situations restantes (8.134 cas), l'intervention des réseaux d'aides et de soins (3.838) ou le support téléphonique du service (4.296) ont suffi pour répondre aux demandes d'aide.



Au 31 décembre 2015, le service comptait 5.006 clients actifs (77 % ♀ et 23 % ♂) et 89,5% de ces personnes étaient âgées de 70 ans et plus.

- **L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.**

SOUTENIR, ACCOMPAGNER, FORMER, INFORMER, ORIENTER, SENSIBILISER ...

Tels sont les buts poursuivis par l'Association Luxembourg Alzheimer (ala). Celle-ci s'engage pour que les personnes atteintes d'une maladie démentielle puissent bénéficier de soins spécialisés et adéquats et que ces personnes et leur entourage soient accompagnés au quotidien d'une manière qualitative

et compétente. L'accord de collaboration signé entre le Ministère et l'ala permet de financer les actions suivantes :

- Soutenir et accompagner les personnes atteintes d'une maladie démentielle et leur entourage, face à une maladie qui entraîne plus ou moins rapidement la perte des facultés intellectuelles conduisant souvent jusqu'à une dépendance totale.
- Former et informer les proches et les soignants sur les conduites à tenir vis-à-vis des personnes atteintes d'une maladie démentielle.
- Orienter les personnes atteintes d'une maladie démentielle et leur entourage vers les professionnels pour qu'ils puissent bénéficier des soins adaptés.
- Sensibiliser le grand public sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et les souffrances qu'elles entraînent. Dans le cadre de la sensibilisation, l'ala organise depuis quelques années l'Alzheimer Café au Restaurant Cactus-Inn « An der Scheier » à la Belle-Etoile à Bertrange. C'est une occasion de se rencontrer spontanément et sans contrainte dans une ambiance détendue, afin de partager des expériences et de retrouver des contacts sociaux. Un professionnel est à la disposition des participants pour répondre à des questions spécifiques et pour donner les informations supplémentaires.

- **Gardes de nuit « Nuetswaachen »**

Un projet-pilote « gardes de nuit à domicile » a été lancé en 2003 par la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem », en collaboration avec le Ministère.

En collaboration avec la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'assurance dépendance et le Centre de Recherche Public Santé, la Fondation Stëftung Hëllef Doheem a lancé en 2009 un projet d'action expérimentale (PAEX) jusqu'en 2011.

En 2012, le Ministère a mis en place un financement transitoire en attendant la réforme de l'assurance-dépendance.

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile. Pour pouvoir bénéficier de ce service, le bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- une dépendance grave (être bénéficiaire d'une aide complète dans les trois domaines des actes essentiels de la vie) ;
- une indisponibilité subite de la personne s'occupant normalement du bénéficiaire (maladie, hospitalisation, décès) ;
- être client d'un réseau d'aides et de soins.

Les prestations incluent une garde nuit entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimum de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures, ainsi que la présence physique auprès de la personne dépendante.

En 2015, le service a fait 77 nouvelles demandes, dont 72 ont été accordées par la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance. Le nombre des heures prestées au grand total a légèrement diminué. Pour 2015, un total de 3.975 heures a été presté sur 12 mois, par rapport à quelque 6.041 heures en 2014.

Ceci correspond à environ 330 heures, à savoir 33 nuits en moyenne par mois. Les variations par mois restent pourtant très importantes, avec un maximum de 617 heures en février et un minimum de 84 heures en août.

Parmi les 77 demandeurs, 22 clients ont été pris en charge par le réseau HELP, 1 client par le réseau Camille, 1 client par le réseau Verbandskëscht et 3 clients sans aucun réseau. Les autres demandeurs étaient clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

57 demandes ont été accordées en raison d'une dépendance grave du bénéficiaire et 20 en raison de l'indisponibilité subite de l'aidant informel. Cette proportion est restée inchangée par rapport à 2014. A noter que la dépendance grave a été constatée par l'existence d'un carnet palliatif pour 19 demandes, donc pour un tiers des cas.

En outre, quelques 23.500 heures ont été prestées auprès de 192 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissent pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

- **Omega90 a.s.b.l.**

En 2015, le Ministère a soutenu activement les activités de l'asbl Omega90 à travers plusieurs conventions. Omega90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées. De plus, elle assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision de personnes travaillant comme bénévoles auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile.

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public.

Service Bénévolat

Omega90 lutte contre l'isolement des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2015, 58 bénévoles étaient actifs au niveau de l'accompagnement, 3 bénévoles au niveau des travaux administratifs et 1 bénévole au niveau de la méditation en groupe pour les collaborateurs d'Omega90.

Le projet «Omega mécht Schoul» a été réalisé dans les écoles fondamentales de Strassen et de Mersch. Il s'agit à chaque fois d'une semaine de 5 matinées. Six bénévoles ont participé à ce projet. Service Consultation

Omega90 offre des informations sur le processus et la gestion du deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles, ainsi que de groupes de paroles.

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées.

En 2015, l'association a assuré un total de 2.806 séances dont 224 adressées à des enfants de 3 à 12 ans et 179 à des adolescents de 13 à 18 ans.

Service Formation

En 2015, Omega90 a organisé au total 2.097 heures de formation. Celles-ci se répartissent en 18 formations de sensibilisation en soins palliatifs, 3 formations d'approfondissement en soins palliatifs (cf. 5.4.2), un module de spécialisation de 4 jours – soins palliatifs chez la personne âgée, au domicile et en institution- et 3 cours de base en aromatoologie.

Depuis 2009, Omega90 collabore avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e.v. » dans le cadre de l'Académie Interrégionale de Formation continue en Soins Palliatifs, projet européen « Interreg IV Grande Région ». Dans ce cadre, le service gère une bibliothèque en ligne et communique les activités de formation en soins palliatifs de la Grande Région sur son site internet.

- **Contact Humain a.s.b.l. - Eng Hand fir déi Krank (Croix-Rouge luxembourgeoise)**

L'asbl Contact Humain, un service de visite aux personnes âgées, a cessé ses activités en 2015.

Le service « Eng Hand fir déi Krank » de la Croix-Rouge luxembourgeoise, créé en 2012 et ayant comme objectif de répondre aux besoins des personnes souffrant de solitude par des visites de bénévoles, a repris une partie de l'exercice de l'association Contact Humain. Le service « Eng Hand fir déi Krank » a, jusqu'à présent, limité ses visites chez des bénéficiaires vivant à domicile. En s'engageant par un contrat de collaboration avec le Ministère, le service « Eng Hand fir déi Krank » élargira son champ d'action et développera des projets en collaboration avec d'autres services du secteur personnes âgées.

- **RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

L'institut de formation

L'institut de formation continue à Itzig traite les questions auxquelles sont confrontés cadres et collaborateurs du secteur d'aide aux personnes âgées et concernant la gestion, les soins et le rapport approprié avec les personnes âgées. En 2015, l'institut a organisé au total 56 formations inhouse et externes, ainsi que des colloques dans les domaines de la psychogériatrie, de la gérontologie, du management social et de la restauration gérontologique.

E-QALIN®

E-Qalin® est un modèle de gestion de la qualité ciblé adapté aux besoins des institutions pour personnes âgées et implémenté au Luxembourg par le RBS-Center fir Altersfroen.

Le RBS continue de promouvoir ce modèle dynamique et a organisé un séminaire «E-Qalin Prozessmanager» de 4 journées en avril et juin 2015. Pour la première fois, une évaluation externe a été réalisée, à la demande d'une institution, afin d'attribuer le certificat « E-Qalin Qualitätshaus nach Selbstbewertung ».

Dr. Heidemarie Haydari (Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz Österreich) a été invitée par RBS et le Ministère afin de présenter le concept autrichien du «Nationales Qualitätszertifikat» aux prestataires luxembourgeois.

RBS-Bulletin

Le magazine luxembourgeois de gérontologie, publiant le calendrier des formations et des reportages thématiques et tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2015.

5.3. La tarification sociale

La tarification sociale est une mesure du Ministère, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle entre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gérontologique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

Depuis l'introduction de l'assurance dépendance en 1999, le Ministère garantit l'accès aux aides et soins aux personnes âgées qui le requièrent, mais qui ne relèvent pas du champ d'application de l'assurance dépendance, et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter du prix d'équilibre, qui s'élevait en 2015 à 66,43 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins, et à 56,95 € par heure pour les centres semi-stationnaires.

Une convention a été signée avec 11 prestataires de services de maintien à domicile.

	Organismes gestionnaires conventionnés (11)
1.	Fondation Stéftung Hëllef Doheem
2.	Help-Doheem versuergt a.s.b.l.
3.	Syrdall Heem asbl
4.	Muselheem asbl
5.	Hôpital Intercommunal de Steinfort
6.	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
7.	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
8.	Novelia Senior Services S.A.
9.	Verbandskëscht s.à.r.l.
10.	Päiperléck s.à.r.l.
11.	Opis aides et soins s.à.r.l.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire et de l'indice du coût de la vie. La différence entre le tarif maximal et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

- **Le maintien à domicile :**

Depuis 2004, le Ministère s'est doté de moyens financiers pour garantir un accompagnement en soins palliatifs à domicile par des services ambulatoires.

Pour pouvoir bénéficier d'une convention « accompagnement en soins palliatifs de services ambulatoires », les réseaux d'aides et de soins doivent proposer des actes spécifiques dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, des aides et des soins palliatifs par un personnel qualifié en soins palliatifs et une prise en charge des personnes en fin de vie 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire national du Grand-Duché de Luxembourg.

Seulement deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

Organismes gestionnaires conventionnés (2)	
1.	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2.	HELP a.s.b.l.

En 2015, 277 clients ont pu bénéficier d'une prise en charge palliative dans le cadre de cette convention qui assure la prise en charge globale de la personne en phase palliative et /ou en fin de vie ainsi que de son entourage.

- **Formation continue en soins palliatifs :**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal du 8 décembre 1998 modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :
 - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
 - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs.

- Aides à domicile :
 - Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Trois formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures chacune, offertes par l'asbl Omega90, se sont terminées en 2015, avec 47 participants provenant du domaine de la santé et du social. Par ailleurs, 2 nouvelles formations d'approfondissement, dont une en luxembourgeois et l'autre en langue française, ont débuté avec 32 personnes.

6. Les projets d'action nationale

6.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le Ministère s'était vu attribué dans la période gouvernemental 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Ce plan d'action « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2013.

En ce qui concerne l'accompagnement de la personne concernée et de son entourage, le Ministère de la Famille et de la Solidarité avait fait en 2015 les travaux préparatoires afin de disposer dès le printemps 2016 d'un acteur structurel neutre responsable de l'orientation et de la guidance des personnes malades et de leur entourage familial. Un centre national sur la démence appelé NIZD (Nationalen InfoZenter Demenz) sera situé au plein centre-ville de Luxembourg afin de garantir l'accessibilité à l'ensemble de la population luxembourgeoise.

L'information et la documentation ont été améliorées grâce à la mise en route du site internet www.liewematdemenz.lu et www.vivreavecunedemence.lu. Ce site a été vendu par Expertisecentrum Dementie Vlaanderen vzw, une asbl située en Belgique, et a été adapté à la réalité de notre pays par des témoignages de familles luxembourgeoises et de professionnels luxembourgeois. Après un rafraîchissement substantiel, une campagne sur RTL a permis de faire connaître ce site à la population luxembourgeoise. La chanson « Bonjour an Awuer » que Serge TONNAR a écrite pour sensibiliser le public luxembourgeois à la démence, ainsi que le clip vidéo afférent et le documentaire sur le projet réalisés par le cinéaste Jacques MOLITOR peuvent être visionnés sur le site. Des professionnels du secteur, ainsi que des personnes concernées ont non seulement chanté mais donnent également une interview avec des informations additionnelles sur le projet. Des travaux sont en cours pour continuer à améliorer les 2 sites, entre autres, par la mise en place prochainement d'un forum internet et la mise en ligne de tests permettant une autoévaluation en tant qu'aidant informel du risque de burn-out.

Bien que des formations continues existent depuis des années en psycho-gériatrie, aussi bien au niveau de l'institut de formation du secteur du long séjour des personnes âgées qu'individuellement au niveau des gestionnaires, des démarches sont faites pour créer un outil pédagogique national afin d'harmoniser les niveaux de formation de base.

6.2. Le 1er octobre : Journée internationale des personnes âgées

En 2015, la Journée Internationale des personnes âgées, fixée chaque année au 1er octobre, a été dédiée au sujet «Défis et nouvelles opportunités à l'âge de 50 ans et plus».

Dans ce cadre, quatre soirées de discussions ont été organisées avec le Ministère, l'E.G.C.A., les Clubs Seniors et le service RBS-Center fir Altersfroen :

- 1.10.2015 : 50+ croquer la vie à pleines dents - ou devenir vieux ?
- 5.10.2015 : des (petits-) enfants en bas-âge à 50+ - corvée ou épanouissement ?
- 7.10.2015 : burnout à 50+ - prendre un nouveau départ ?
- 9.10.2015 : les nouveaux médias à 50+ - impasse ou enrichissement ?

6.3. Le site internet « luxsenior.lu »

Le site « www.luxsenior.lu » du Ministère est un site internet qui s'adresse entre autres aux personnes âgées. L'internaute y trouve des textes de référence sur les thèmes du vieillissement actif, de la santé, de la sécurité, du bénévolat et de la politique en matière de personnes âgées au Luxembourg, des points d'actualité, des nouvelles brochures et des livres édités sur les thèmes liés à l'âge. Il peut en outre y consulter les adresses des institutions, les services et prestations pour personnes âgées qui existent au Luxembourg, ainsi que toutes les informations y afférentes.

En 2015, quelque 9.500 pages du site ont été consultées.

6.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB)

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB).

L'année 2015 peut être considérée comme une année exceptionnelle, car les actions ont été focalisées sur le sujet de la motricité dans la petite enfance qui était la priorité du Ministère des Sports dans le cadre de la présidence luxembourgeoise.

A noter que les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. A côté des cours proposés par les Clubs Seniors pour des personnes actives, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions.

6.5. Senior Drivers Day

Etant signataire de la Charte nationale de la Sécurité routière, le Ministère a initié en 2015 pour la première fois le « Senior Drivers Day ». Le service RBS-Center fir Altersfroen a été chargé de l'organisation de cette manifestation, en collaboration avec le Ministère du Transport et les Clubs

Seniors. La journée, qui a eu lieu le 19 juin 2015 au Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg, a eu comme objectifs :

- de sensibiliser les personnes 60 ans et plus aux risques et dangers de la route
- d'adopter un comportement de circulation en toute sécurité et d'augmenter la réaction et la vigilance.

80 participants seniors ont poursuivi en petits groupes un parcours en forme de rallye de 15 ateliers pratiques. Le groupe vainqueur a été honoré.

7. Les procédures d'agrément

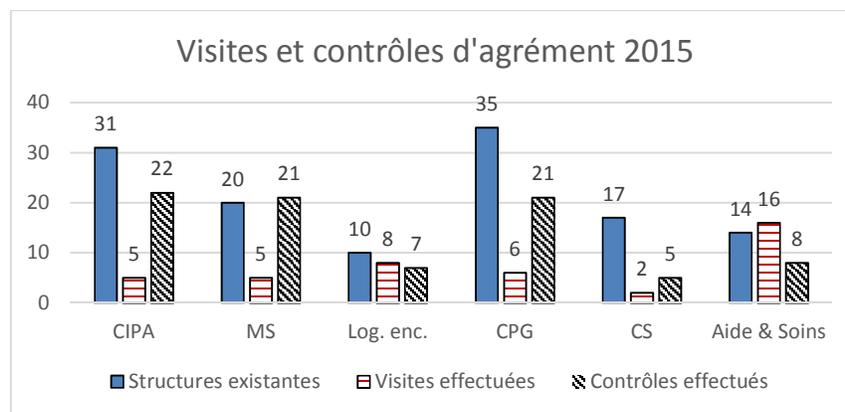
7.1. Contrôles institutionnels

Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
- le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné (définitif, à durée illimitée) a été accordé.

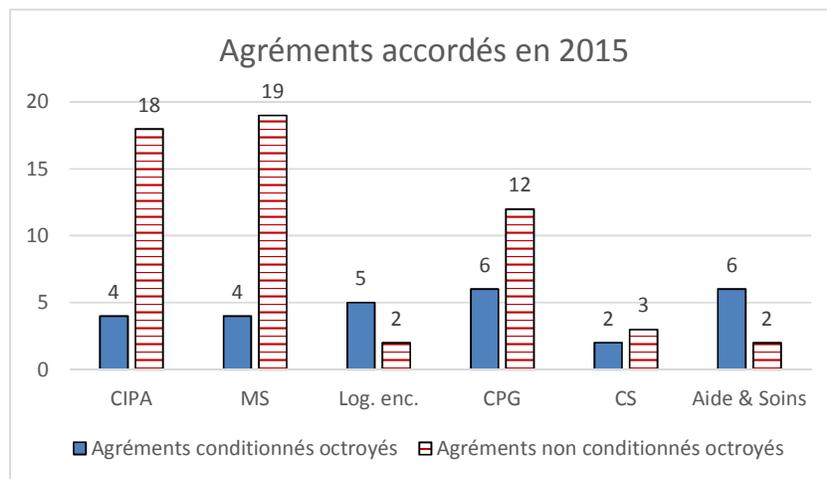
En 2015, le service Agrément a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 126 visites d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément (84 contrôles d'agrément et 42 visites d'agrément).



Outre ces visites et contrôles dans les institutions avec hébergement de jour et de nuit, ainsi que les activités avec accueil de jour et les services, le ministère a procédé à un total de 12 contrôles sur dossier.

Un agrément conditionné d'une durée limitée d'une année peut être octroyé à un gestionnaire pour l'exercice d'une activité, même si les conditions de la loi et du règlement d'exécution cités ci-avant ne sont pas encore toutes respectées, sous condition toutefois que le non-accomplissement de ces conditions ne constitue pas une source de danger imminent pour la population cible.

Dès l'accomplissement de toutes les conditions requises, le gestionnaire se voit accorder un agrément non conditionné.



En 2015, le Ministère a octroyé 83 agréments dont 27 conditionnés avec une durée limitée d'une année et 56 non conditionnés avec une durée illimitée.

Sur les 56 agréments non conditionnés accordés, 4 étaient octroyés dans le cadre du passage d'un agrément conditionné à un agrément non conditionné (1 CIPA, 1 maison de soins, 1 aide à domicile et 1 soins à domicile) et 52 dans le cadre du remplacement d'agréments précédemment octroyés (harmonisation du texte de l'arrêté ministériel et inclusion de la capacité d'accueil (lits / chaises)).

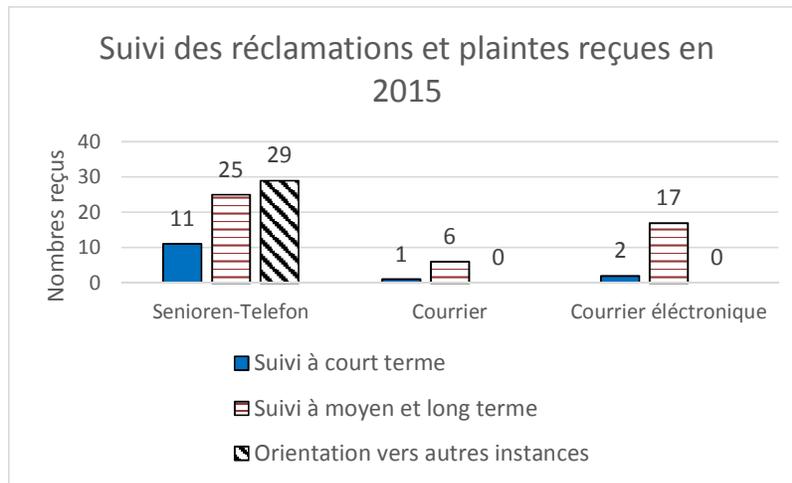
Parmi les 27 agréments conditionnés accordés, 5 étaient octroyés dans le cadre de l'ouverture de nouvelles activités (1 logement encadré, 3 aide à domicile et 1 soins à domicile), 3 étaient octroyés dans le cadre d'un déménagement, voire d'une reprise d'une activité par un autre gestionnaire (2 CPG et 1 Club Senior) et 19 dans le cadre du renouvellement d'agréments conditionnés venus à expiration.

7.2. Gestion des plaintes

La gestion des plaintes réside dans l'organisation structurée de la réception, de l'examen et du traitement des plaintes. Les plaintes sont l'expression de l'insatisfaction des pensionnaires ou de leurs familles au sujet d'une prestation de services. Une plainte porte sur la prestation de services proprement dite, sur les résultats de celle-ci, sur la manière dont le service a été presté ou sur l'application d'une réglementation existante.

Le Ministère a outillé les gestionnaires eux-mêmes dans la gestion des plaintes en organisant une conférence sur la communication dans le cadre du management des plaintes suivi d'un débat avec Madame Salka SCHWARTZ, experte bien connue dans ce domaine. La conférence a été intitulée : « Kommunikation und Beschwerde ». Madame Salka SCHWARTZ a fait deux présentations intitulées « Die Macht der Worte » et « Meine Körpersprache ».

En 2015, la division Personnes âgées a reçu au total 91 réclamations et plaintes. L'origine des réclamations et plaintes ainsi que les suites y réservées sont détaillées comme suit :



Annexes

Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (16)	Activités agréées (31)	Nbr. de lits
1.	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2.	Claire a.s.b.l.	Haaptmann's Schlass, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	130 119 124
3.	Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung	Blannenheem, Berschbach	214
4.	Etablissement public SERVIOR	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedrecorn Roude Fiels, Rumelange	134 207 73 168 120 221 154 70
5.	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidences des Ardennes, Clervaux	112
6.	ZithaSenior S.A	Séniorie St Joseph, Consdorf St Jean de la Croix, Luxembourg	41 73
7.	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
8.	SenConcept s.à.r.l.	Bel Âge, Esch-sur-Alzette	46

		Parc Ronnwies, Rodange	42
9.	HPPA Congrégation Franciscaines a.s.b.l.	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 118
10	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	139
11	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
12	Fondation J.P. Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	354
13	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	H. civils Pfaffenthal, Luxembourg	101
14	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
15	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederanven	158
16	Hospice civil de la Ville de Remich	H. civil St Joseph, Remich	127
			4 000

Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

	Gestionnaires (14)	Activités agréées (20)	Nbr. de lits
1	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	133
2	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
3	HPPA Congrégation Franciscaines a.s.b.l.	St François, Clervaux	61
4	ZithaSenior S.A	Séniorie St François, Contern Séniorie St Joseph, Pétange	144 162
5	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	96
6	Les Jardins d'Alyséa	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	94
7	Etablissement public SERVIOR	Bei der Sauer, Diekirch Thillebiert, Differdange Am Schléeschchen, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, Vianden Geenzebléi, Wiltz	110 86 57 106 72 120
8	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	117
9	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalze, Ettelbruck	145
10	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
11	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior services S.A.	Am Schmëtzbéisch, Schifflange	103
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
			2 252

Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (10)	Activités agréées (10)	Nbr. de lits
1	Hospice civil de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	65
2	Doheem versuergt a.s.b.l.	Résidence Val de Kayl, Kayl	40
3	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
4	Le Home Israélite	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	24
5	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	161
6	Home Mondorf S.A.	Home St Louis, Mondorf-les-Bains	18
7	SenConcept s.à.r.l.	Schengen	120
8	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	61
9	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
10	Muselheem a.s.b.l.	Muselheem, Wasserbillig	34
			642

Annexe 4 : Tableau Clubs Senior

	Gestionnaires conventionnés (14)	Activités agréées (17)	Localité
1	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
2	Foyers Seniors a.s.b.l.	Club Haus Am Becheler avec ses 2 annexes : - Club Haus An der Schauwebuerg - Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk	Bereldange Bertrange Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange
3	Croix-Rouge luxembourgeoise	CS Atertdall	Colpach-Bas
4	Aide pour PA Prënzebiërg a.s.b.l.	CS Prënzebiërg a.s.b.l.	Differdange
5	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
6	CS Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbruck
7	CS Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
8	Uelzechtall a.s.b.l.	CS Uelzechtall	Lorentzweiler
9	Amiperas a.s.b.l.	CS Um Ieschte Steiwer	Luxembourg
10	GIM – Commune Mondercange	CS Am Duerf	Mondercange
11	Hospice civil de la Ville de Remich	CS Jousefsclub	Remich
12	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Sandweiler
13	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
14	Muselheem a.s.b.l.	CS Muselheem	Wasserbillig

Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

	Gestionnaires (11)	Activités agréées (34)	Nbr. de chaises
1	Novelia Senior services S.A.	Bascharage Schifflange	12 12
2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Bettembourg Holzthum Howald	18 16 23

		Hupperdange	24
		Larochette	24
		Luxembourg	11
		Mamer	16
		Mondorf-les-Bains	24
		Pétange	24
		Troisvierges	12
3	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Dahl	14
		Dudelange	18
		Esch/Alzette	18
		Luxembourg	14
		Luxembourg	18
		Rumelange	16
4	Doheem versuergt a.s.b.l.	Dudelange	24
		Lorentzweiler	32
		Luxembourg	12
		Mondorf-les-Bains	12
5	SenConcept s.à.r.l.	Esch/Alzette	6
		Rodange	12
6	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
7	HPPA St François	Grevenmacher	11
		Mersch	12
		Rédange/Attert	15
8.	Syrdall Heem a.s.b.l.	Niederanven	20
		Remich	11
		Sandweiler	12
9	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
10	Muselheem a.s.b.l.	Wasserbillig	25
11	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
			566

Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

	Gestionnaires (13)	Activités agréées Aide & Soins à domicile (24)	Services et Antennes régionales
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	2	24
2	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	2	18
3	Musel Heem a.s.b.l. - HELP	2	1
4	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	2	1
5	Novelia Senior Services S.A. - Camille	2	4
6	Päiperleck s.à.r.l.	2	6
7	Verbandskëscht s.à.r.l.	2	1
8	Opis aide et soins s.à.r.l. - COVIVA	2	1
9	Paramedicus S.A.	2	1
10	Gesondheets-Service-Lëtzebuerg S.A.	2	1
11	Zitha Services S.A.	2	1
12	Alive S.A.	1	1
13	Home Care s.à.r.l.	1	1

Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

	Gestionnaires (5)	Activités agréées (5)	Localités
1.	Doheem versuert a.s.b.l.	Appel assistance externe Seniorhôtel	Echternach
2.	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Esch/Alzette
3.	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg
4.	Fondation Stéftung Hëllef Doheem	Secher Doheem	Steinsel
5.	Administration communale de Mertert	Appel assistance externe	Wasserbillig

Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

	Gestionnaires (5)	Activités agréées (5)	Localité
1.	HELP a.s.b.l.	Activités - senior	Esch-sur-Alzette
2.	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Service consultation	Luxembourg
3.	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
4.	Fondation Stéftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel

Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

	Activités (17)	Localité	Jours ouverts	Séances	Nbre présences	Moyenne de fréquentation / jour	Nouveaux usagers
1	CS Eist Heem	Berchem	252	606	2781	27,31	74
2	Club Haus Am Becheler + annexes : - Club Haus An der Schauwebuerg - Club Haus Am Brill	Bereldange Bertrange Capellen	225 237 220	1 177 225 1159	17 424 2 249 10 069	74 9 46	187 51 286
3	Club Haus Op der Heed	Hupperdange	235	1121	11 562	49	328
4	Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	276	979	7 595	28	227
5	Club Haus Beim Kiosk	Schiffflange	251	1 333	17 888	71	236
6	CS Atertall	Colpach-Bas	253	422	4 508	18	140
7	CS Prénzebiérg	Differdange	230	519	5 818	25	77
8	CS Schwarze Wee	Dudelange	239	642	10 401	44	131
9	CS Nordstad	Ettelbruck	256	707	7 204	35,59	210
10	CS Kielen	Kehlen	237	480	5 085	24,95	81
11	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler	258	1 501	16 530	64	256
12	CS Um Ieschte Steiwer	Luxembourg	232	167	3 774	16	19
13	CS Am Duerf	Mondercange	238	1 882	6 709	28	35
14	CS Jousefclub	Remich	252	216	2 450	10	16
15	CS Syrdall	Sandweiler	250	10 948	22 884	43	260
16	CS Stroossen	Strassen	198	394	3 986	20	78
17	CS Muselheem	Wasserbillig	240	515	5 477	23	79

V. Infrastructures socio-familiales

1. Généralités

Au cours de l'exercice 2015, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructure hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère.
- Conseiller et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles.
- La conception de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires.
- Surveillance des travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.
- Les avis dans le cadre de l'accord de principe pour les nouveaux projets en planification.
- Le suivi des chantiers de compétence commune avec l'administration des bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.
- Contrôle des conditions d'agrément

2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement

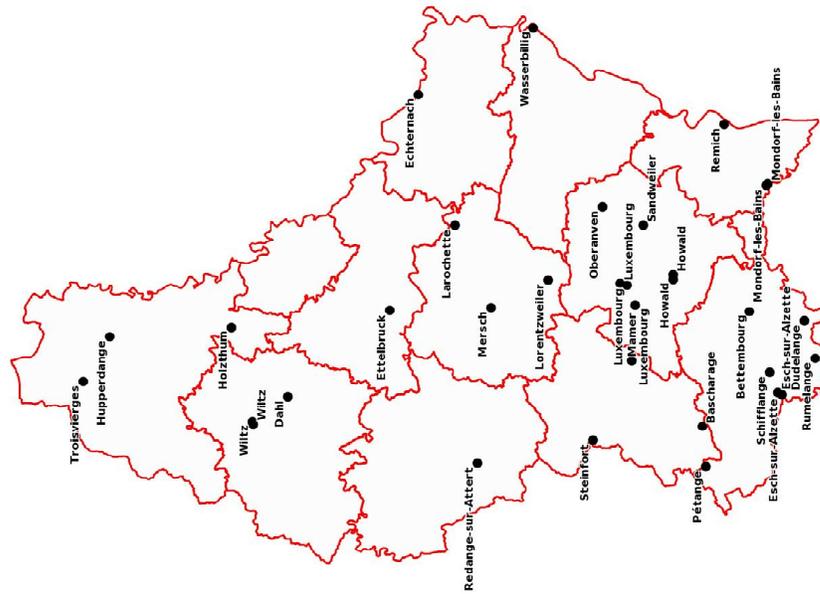
Au total 23 chantiers de grande envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture, soit en régie propre au courant de l'exercice 2015.

2.1. Secteur « personnes âgées »

En 2015, le service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 4 projets, comprenant des nouvelles constructions, des transformations et des extensions dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, ainsi que des maisons de soins, des centres de services intégrés de soins pour seniors, des centres psycho-gériatriques et des clubs senior.

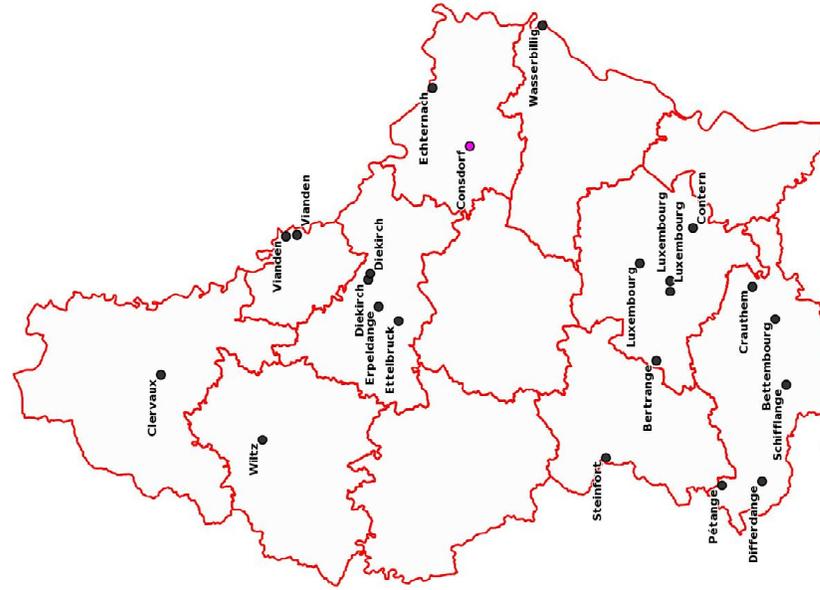
Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 2.362.728 €.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – extension (52 lits)	Concours d'architecture en cours
2	Maison de soins à Consdorf (phase 1) – Transformation (44 lits)	Travaux en cours
3	Maison de soins à Consdorf (phase 2) – Nouvelle construction (44 lits)	Avant-projet détaillé en cours
4	Maisons de soins à Berbourg – Travaux de rénovation	Accord de principe



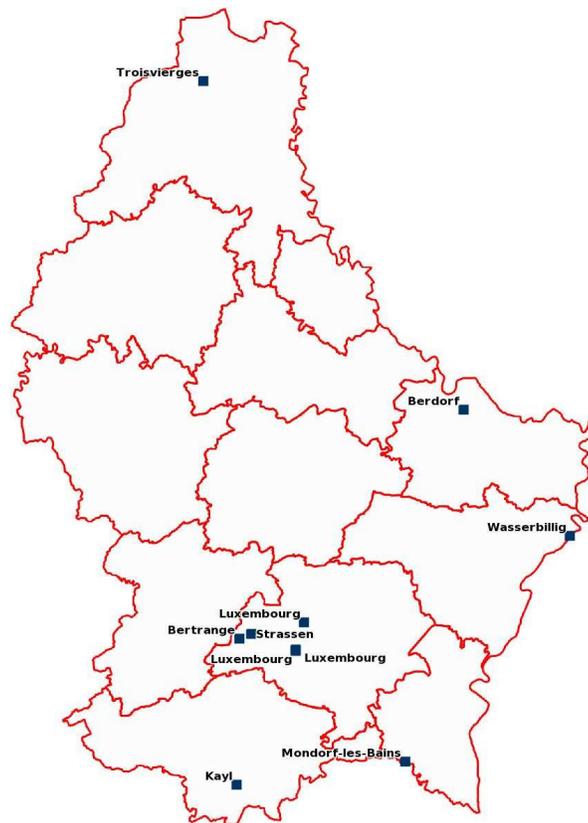
ACT
 www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
 Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elle porte à la justesse des informations diffusées sur ce site, l'Etat ne peut garantir l'absence de toute erreur, omission, inexactitude, à l'écrit, à la lecture et à l'intégration de ces informations. Informations: Informations géographiques de la topographie.
 Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie (http://wiki.geoportail.lu/doku.php?id=fr:mg_1)

Echelle approximative 1:400,000
 0 2 4 8km



ACT
 www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
 Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elle porte à la justesse des informations diffusées sur ce site, l'Etat ne peut garantir l'absence de toute erreur, omission, inexactitude, à l'écrit, à la lecture et à l'intégration de ces informations. Informations: Informations géographiques de la topographie.
 Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie (http://wiki.geoportail.lu/doku.php?id=fr:mg_1)

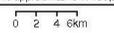
Echelle approximative 1:400,000
 0 2 4 8km



ACT

www.geoportal.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
Responsabilité: Malgré la grande attention qui leur est portée à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité des informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://www.geoportal.lu/doku.php?id=fr:mecq_1

Echelle approximative 1: 400,000



2.2. Secteur « adultes »

En 2015, le service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 4 projets comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abris et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 2.756.169 €.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Préparation du document programme en cours
2	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Hautbellain – Travaux de rénovation	Planification en cours
3	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours
4	Exploitation horticole et locaux de formation à Bertrange – Nouvelle construction	Travaux en cours

map.geoportal.lu

Le géoportail officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale

ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg



ACT

www.geoportal.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
 Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fiabilité, à l'exhaustivité, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
 Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://wiki.geoportal.lu/doku.php?id=fr:mog_1

Echelle approximative 1:400,000

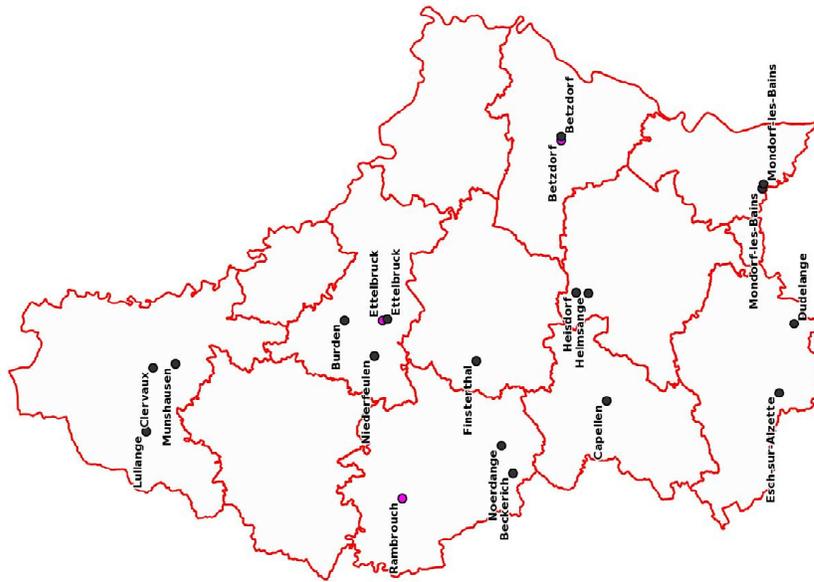
0 2 4 6km

2.3. Secteur « handicap »

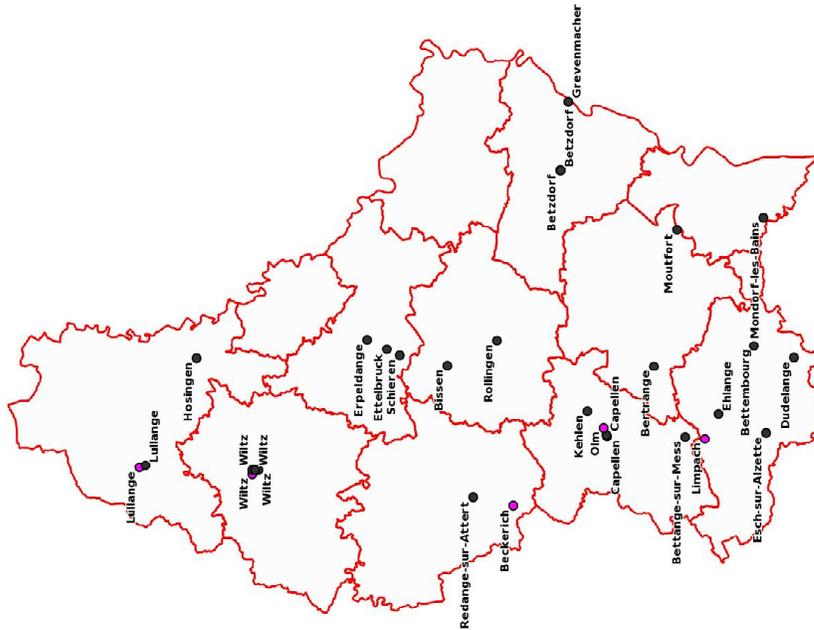
En 2015, le service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 13 projets comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, de services d'emploi ou « ateliers protégés » et de services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 8.228.910 €.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Construction d'une structure d'hébergement à Mertzig – Nouvelle Construction	Travaux en cours
2	Construction d'un lieu de vie et structure d'activités de jour à Rambrouch – Nouvelle Construction	Travaux en cours
3	Création d'une structure d'hébergement à Boxhorn - Travaux de rénovation et transformation d'un existant	Travaux en cours
4	Création d'une structure d'hébergement à Luxembourg - Travaux d'extension et de rénovation d'un existant	Travaux en cours
5	Construction d'un atelier protégé à Limpach (première phase) – Nouvelle Construction	Travaux en cours
6	Construction d'un atelier protégé et centre de jour à Lullange – Nouvelle Construction	Phase terminale
7	Travaux d'extension et de rénovation de plusieurs existants pour la création d'une structure d'hébergement à Ettelbrück	Avant-projet détaillé en cours
8	Création d'un centre d'accueil pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction	Préparation du document programme en cours
9	Construction d'un atelier protégé à Olm – Nouvelle construction	Préparation du document programme en cours
10	Construction d'une structure d'hébergement à Heisdorf – Nouvelle construction	Avant-projet détaillé en cours
11	Construction d'une structure d'hébergement à Roodt-sur-Syre – Nouvelle construction	Travaux en cours
12	Construction d'un centre d'accueil pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf - Travaux de rénovation et transformation d'un existant	Préparation du programme spatial et de l'avant-projet sommaire en cours
13	Construction d'une structure d'hébergement à Frisange – Nouvelle construction	Préparation du document programme en cours



ACT
 Les données publiées sur ce portail concernent des informations actualisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
 Responsabilité: Malgré la grande attention qui est portée à la justesse des informations diffusées sur ce site, il existe des erreurs et des omissions. Il n'est tenu de la responsabilité de ces informations. Information supplémentaire: Publication de données publiques.
 Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://www.geoportail.lu/ou.php?cat=msg>.



ACT
 Les données publiées sur ce portail concernent des informations actualisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
 Responsabilité: Malgré la grande attention qui est portée à la justesse des informations diffusées sur ce site, il existe des erreurs et des omissions. Il n'est tenu de la responsabilité de ces informations. Information supplémentaire: Publication de données publiques.
 Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://www.geoportail.lu/ou.php?cat=msg>.



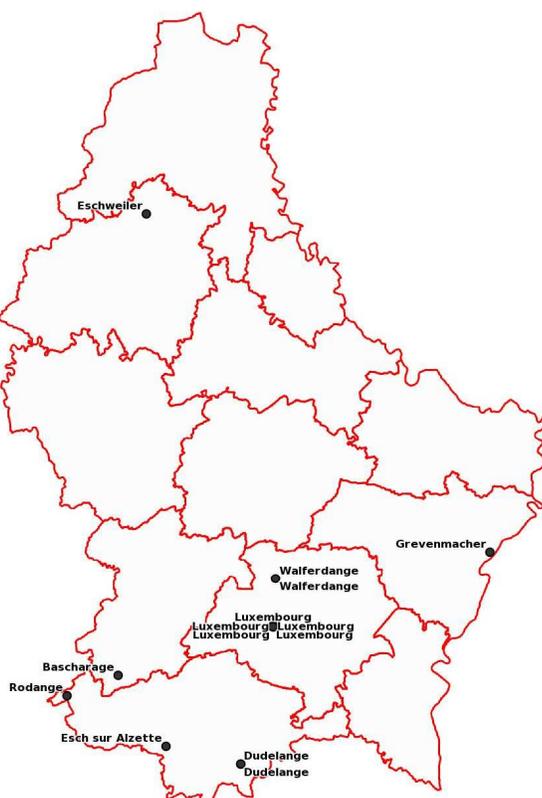
2.4. Secteur « égalité des chances »

En 2015, le service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des chances », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent 285.536 €.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Préparation du document programme en cours

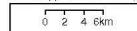
map.geoportal.lu
Le géoportail officiel du Grand-Duché de Luxembourg
Centre d'accueil pour adultes



ACT

www.geoportal.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://wiki.geoportal.lu/doku.php?id=fr:mog_1

Echelle approximative 1:400,000



2.5. Secteur « OLAI »

En 2015, le service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet relatif à la construction de nouveaux centres d'hébergement pour demandeurs de protection internationale.

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « OLAI », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 1.867.333 €.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Dudelange	Travaux en cours
2	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Mersch	Projet réalisé
3	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Bertrange	Projet réalisé

3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2015, le service infrastructure socio-familiales a effectué 137 visites des lieux et 14 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- personnes handicapées (26),
- personnes âgées (94),
- personnes adultes seules ou avec enfants (5),
- filles, femmes et femmes avec enfants (9),
- consultation de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles (3)

VI. Administrations publiques

1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)

Introduction

L'année 2015 a été une année de défis à plus d'un titre pour l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI).

Au cours de l'année 2015, les divisions et services de l'OLAI ont contribué dans leurs domaines respectifs à apporter les réponses nécessaires et attendues face à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, tout en s'engageant résolument sur la voie de la restructuration. L'OLAI

s'est vu recomposé en divisions Accueil, Intégration, Juridique, ainsi qu'Administration et Finances et une « cellule direction » pour assurer la poursuite des programmes et remplir ses missions.

1.1. L'afflux massif de demandeurs de protection internationale : mise en contexte

L'afflux massif de demandeurs de protection internationale (DPI) qui s'est manifesté à partir de l'été 2015 a demandé au gouvernement ainsi qu'aux autorités étatiques compétentes, et plus particulièrement à l'OLAI, **une capacité de réaction rapide** afin de se donner les moyens pour faire face aux mouvements migratoires trouvant leur origine dans le conflit syrien.

L'**augmentation importante des demandes de protection** internationale enregistrée par la Direction de l'Immigration en 2015 (**2.447 demandeurs par rapport à 1.091 en 2014**) avec désormais la Syrie et l'Irak comme premiers pays d'origine illustre parfaitement cette évolution.

Alors qu'en août 2014, l'on enregistrait 96 demandes, **190 demandes ont été enregistrées en août 2015**. Cette progression s'est confirmée de manière impressionnante au cours des mois suivants, à savoir **374 en septembre, 381 en octobre, 423 en novembre et 429 en décembre 2015**. A titre de comparaison, les arrivées en 2014 se chiffraient à 128 en octobre, 114 en novembre et 83 en décembre 2014.

A noter que ces chiffres pour l'année 2015 ne correspondent pas au nombre total des arrivées dans les structures d'accueil de l'OLAI pour la même période de référence, sachant qu'il existe un décalage temporaire entre l'arrivée des personnes, leur accueil dans les structures d'hébergement de l'OLAI et l'ouverture formelle de la demande de protection internationale. A cela s'ajoute qu'un certain nombre de personnes accueillies par l'OLAI ne se présente pas à la Direction de l'Immigration afin de déposer leur demande formelle de protection internationale.

Dès juillet 2015, le gouvernement a décidé de mettre en place une **planification d'urgence d'accueil massif de demandeurs de protection internationale** dont la coordination a été confiée au Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN). Cette décision a été prise au vu de l'évolution de la crise migratoire en Europe, **sur proposition de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration**, et suite à une **note de l'OLAI** sur les besoins prévisionnels en matière d'accueil des DPI.

Ainsi, un concept de première phase d'urgence prévoyant la **mise en place de centres de primo-accueil (CPA)** à court et moyen terme a été élaboré par le HCPN auquel **l'OLAI a été étroitement associé**. Le 11 septembre 2015, le gouvernement a approuvé le principe de ce concept.

C'est ainsi que les CPA « **Ancien Centre de Logopédie à Strassen** » (322 lits), « **Ancienne Maternité** » à **Luxembourg** (130 lits), **CHNP à Ettelbruck** (210 lits), **Luxembourg Kirchberg – Hall 6 Luxexpo** (360 lits), **Foyer Lily Uden** (120 lits augmentés à 150 lits), **Foyer Don Bosco** (150 lits) et « **Ancien Monopol** » (600 lits) ont pu être ouverts au cours des derniers mois de l'année 2015.

Le **chiffre de lits disponibles** pour accueillir des DPI a ainsi pu être **doublé au deuxième semestre 2015**. Si avant l'afflux massif l'OLAI gérait une soixantaine de structures d'hébergement (foyers

durables) pour les DPI avec un effectif total de 2.000 lits, désormais il peut compter sur 2.000 lits supplémentaires dans les CPA mis en place en 2015.

A côté de la mise en place de ces structures, il a également fallu organiser l'encadrement des personnes dans celles-ci.

Voilà pourquoi, l'OLAI a souligné à l'époque l'urgence d'un renforcement de son personnel aux niveaux social-éducatif, administratif et technique.

Lors de sa réunion du 11 septembre 2015, le gouvernement en conseil a dès lors décidé que les ministères et administrations pouvaient mettre à disposition de l'OLAI, sur une base volontaire et sur une période de 3 à 6 mois, une vingtaine de fonctionnaires ou employés. Il a également retenu le recrutement par l'OLAI d'une vingtaine de postes afin d'assurer la coordination étatique et la gestion de l'aide sociale.

1.2. Nouvelle gouvernance amorcée dès le début de l'année 2015

La nomination d'un nouveau directeur à la tête de l'OLAI pour le 1^{er} février 2015 a amorcé le processus de réorganisation au sein de l'OLAI.

Une nouvelle organisation hiérarchique créant des divisions avec leurs services respectifs a été mise en place. Un comité de coordination réunissant les chefs de division a été instauré afin de garantir un meilleur échange et une meilleure gouvernance au sein de l'OLAI. Le comité de coordination se réunit régulièrement afin d'arrêter la marche à suivre au niveau des différentes divisions en matière procédurale et réglementaire. A côté de la gestion des affaires courantes, le comité de coordination discute également des projets futurs qu'il entend entamer dans le cadre des missions de l'OLAI.

Afin de coordonner la communication interne et externe de l'OLAI, une « cellule direction » a été créée au sein de la direction. Cette cellule est coordonnée par un attaché de direction responsable des relations publiques et chargé des relations de l'OLAI avec ses partenaires externes, notamment au niveau local. La « cellule direction » se compose également d'un chargé de communication, d'un chargé de projets responsable de la coordination des divers projets et missions de l'OLAI au niveau européen, ainsi que d'une secrétaire de direction.

En effet, l'afflux massif a augmenté les demandes de contact avec la direction et le besoin d'information pour les administrations communales et le grand public. Il a aussi engendré un intérêt plus fort des médias pour les missions de l'OLAI et la situation des DPI accueillis par l'OLAI.

L'OLAI a répondu à ces demandes en mettant en place une stratégie de communication :

- mise en place d'une procédure et d'outils pour informer en toute transparence aussi bien les communes que les médias et donc le grand public (par exemple la préparation d'un « Kit communes » destiné à fournir toutes les informations nécessaires aux agents communaux) ;
- la rédaction d'une brochure d'information sur tous les aspects de l'accueil de DPI dans une commune, aussi bien destinée aux agents communaux qu'aux résidents. Cette brochure sera

finalisée en 2016 pour être le plus complet possible et intégrer les bonnes pratiques recueillies pendant l'afflux massif 2015 ;

- refonte du site Internet ;
- suivi régulier des médias en mettant en place une revue de presse interne ;
- réorganisation procédurale des communications et demandes de la presse, en concertation avec les partenaires gestionnaires de structures d'hébergement.

A. L'encadrement de l'afflux massif

La division Accueil, qui est composée du service social et du service logement, est sans nul doute celle qui est la plus directement concernée par l'afflux massif de DPI. En effet, c'est elle qui doit à la fois assurer l'encadrement social des DPI et la fourniture en aides matérielles, notamment l'hébergement et les repas de ces derniers.

a. Au niveau de l'encadrement social

Le service social de l'OLAI assure l'encadrement de l'ensemble des DPI.

Ainsi, chaque personne ayant enregistrée une demande de protection internationale auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères, est accueillie par un(e) assistant(e) social(e) de l'OLAI qui lui explique ses droits et obligations pendant son séjour au Luxembourg.

Ensuite, le service social assure le suivi de l'aide sociale des personnes en procédure de demande de protection internationale, aide qui comporte :

- la mise à disposition d'un hébergement,
- la fourniture de repas ou de denrées alimentaires,
- les soins médicaux de base ainsi que la prise en charge des cotisations à titre de l'assurance volontaire,
- les soins et suivis psychologiques pour les personnes qui en ont besoin, notamment pour les victimes de traumatismes,
- la guidance sociale,
- l'accès aux moyens de transport publics du réseau du Grand-Duché de Luxembourg,
- des aides ponctuelles dans des cas de besoins particuliers,
- le paiement d'une allocation mensuelle.

L'aide sociale est fixée en fonction de la composition du ménage, de l'âge des membres du ménage, ainsi que des revenus dont dispose le DPI, en tenant compte des besoins particuliers des personnes vulnérables. De ce fait, il est évident que le suivi social d'un DPI requiert une bonne connaissance de l'individu et de son entourage familial, ainsi que des rencontres régulières non seulement pour dispenser les différentes aides sociales, mais aussi pour suivre l'évolution du dossier de la personne.

L'afflux massif a mis ce service dans une situation d'exception, à la fois au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la logistique à déployer pour encadrer les personnes additionnelles.

Au défi du nombre de nouveaux arrivants se sont ajoutés les difficultés liées à l'origine des personnes à encadrer, les problèmes de traduction et d'interprétariat avec les personnes en provenance d'Afghanistan et d'Érythrée, mais aussi les traumatismes des personnes ayant fui dans des conditions dramatiques les conflits armés au Moyen Orient.

Face à l'augmentation du nombre de personnes à encadrer et à la complexité des situations familiales, l'OLAI a dû prendre des mesures.

D'une part, il a renforcé le service social, en recrutant au cours de l'automne 2015 (avec prise d'effet soit avant le 31.12.2015 ou au début de l'année 2016) 4 assistant(e)s sociales (aux), une éducatrice diplômée, 2 éducatrices diplômées, ainsi que 3 agents pour le service accueil dans le cadre du renforcement en personnel décidé par le gouvernement. Dans le droit fil de ces décisions, le service social a également pu bénéficier d'un renforcement temporaire de 6 fonctionnaires et d'employés en provenance d'autres ministères et administrations. De plus, un adjoint au chef de la division Accueil a été recruté à la fin de l'année 2015, entrant en fonction le 1^{er} janvier 2016.

D'autre part, l'OLAI a confié le suivi social des DPI hébergés dans certaines structures d'hébergement à des ONG, notamment à la Croix Rouge, à Caritas et à l'ASTI. A noter que même dans ces cas-ci, le suivi des aides matérielles et financières est toujours à la charge du service social de l'OLAI.

À côté du suivi social et de la gestion administrative des aides matérielles et financières, l'OLAI assure ponctuellement, à travers son équipe éducative, des activités éducatives et de loisirs pour les personnes logés dans ses structures. Il s'agit notamment d'activités périscolaires et de vacances pour les enfants ou de guidances individuelles, visant plus particulièrement des familles dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé.

- **Programme de réinstallation / relocalisation :**

Réinstallation :

La Commission européenne a adopté une recommandation invitant les États membres à réinstaller, sur une période de deux ans, 20.000 personnes provenant de pays tiers et dont le HCR a reconnu qu'elles ont manifestement besoin d'une protection internationale. Le Luxembourg a eu droit à une aide financière de l'UE, qui a mis 50 millions d'euros à disposition des pays participants sur la période 2015-2016.

- Total : 46 personnes (17 adultes et 29 enfants)
- Date d'arrivée : 05.05.2015
- Pays de provenance : Turquie

Relocalisation :

L'OLAI a participé, sous l'égide de l'UNHCR et de l'OIM⁴ à la mise en œuvre de programmes de réinstallation et de relocalisation dans le cadre du mécanisme d'intervention d'urgence pour venir en

⁴ "United Nations High Commissioner for Refugees" et "International Organization for Migration"

aide à l'Italie et à la Grèce décidé par la Commission européenne. Cette disposition, prévue à l'article 78, paragraphe 3, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sert à mettre en place un programme de relocalisation d'urgence destiné à soulager l'Italie et la Grèce. Les États membres recevront 6.000 euros par personne relocalisée sur leur territoire.

- Total : 30 personnes (11 adultes et 19 enfants)
- Date d'arrivée : 04.11.2015
- Pays de provenance : Grèce

Assistance internationale :

Suite à une demande d'assistance du Gouvernement allemand, le Grand-Duché de Luxembourg a accueilli en septembre 44 DPI en provenance d'un camp de primo-accueil allemand. L'OLAI avait mis en place une logistique pour le rapatriement de ces DPI, en attente pendant plusieurs jours et initialement orientés vers la Bavière avant d'être dirigés vers Heidelberg, et a envoyé deux assistants sociaux en Allemagne pour encadrer les DPI accueillis à la Weilerbach.

- Total : 44 personnes
- Date d'arrivée : 8 septembre 2015
- Pays de provenance : Allemagne

b. Au niveau du logement

Avant l'afflux massif, l'OLAI gérait plus de soixante structures d'accueil pour DPI. Le chiffre de lits disponibles pour accueillir des DPI a pu être doublé en 2015, pour atteindre 2.000 lits dans les foyers durables et 2.000 lits dans les structures de primo-accueil, où sont accueillis et pris en charge les DPI dans une première phase. Depuis le mois de septembre, en période d'afflux massif, des structures supplémentaires ont dû être mises en place. Certaines sont opérationnelles depuis le mois d'octobre, d'autres sont prévues pour une période transitoire, en attendant que des structures durables soient opérationnelles en 2016, voire 2017 (Bettembourg, Luxembourg et Sanem notamment).

L'OLAI a renforcé sa collaboration avec les communes pour l'hébergement de DPI/réfugiés en 2015.

Dans un esprit de responsabilité partagée et de soutien à l'Etat dans sa mission d'accueil, diverses administrations communales ont signé des conventions de mise à disposition/contrats de bail avec l'OLAI :

- | | | |
|---------------|----------------|---------------|
| – Bech | – Echternach | – Schuttrange |
| – Berdorf | – Esch/Alzette | – Steinsel |
| – Differdange | – Foetz | – Tuntange |
| – Dudelange | – Luxembourg | – Weiswampach |

L'OLAI détient historiquement un nombre important de logements individuels, dits de deuxième phase. Ils sont réservés aux bénéficiaires du statut de protection internationale, du statut subsidiaire ou d'une autorisation de séjour. Comme ces personnes n'entrent juridiquement pas dans le champ d'application de l'OLAI, car considérées comme tout résident national, l'OLAI opère actuellement le transfert de ces logements aux acteurs sociaux concernés (AIS, Ministère de l'Intérieur pour les

communes). A noter également que les structures d'hébergement de l'OLAI logent une proportion non négligeable de personnes dont la demande de protection internationale a été refusée, ce qui soulève une problématique logistique et psychologique très spécifique.

L'alimentation et les produits de nécessité de base sont livrés et pris en charge par l'OLAI, grâce à des services de prestataires externes. Le ravitaillement est organisé autour de trois axes, à savoir la fourniture de repas préparés en cuisine centrale de Weilerbach, la livraison de denrées par voie d'épicerie sur roues en vue de la préparation de repas par les DPI eux-mêmes, et la pension complète qui est financée et coordonnée par l'OLAI. Si les trois axes s'équivalent actuellement plus ou moins, l'OLAI a pris l'option que les structures durables futures permettront aux DPI de cuisiner de façon autonome, alors que les structures provisoires seront en règle générale desservies par des cuisines centrales à établir.

Suite à la décision du conseil de gouvernement de procéder au renforcement des effectifs de l'OLAI, le service logement a recruté 3 gestionnaires de structures et un gestionnaire de projets, au cours de l'automne 2015. L'objectif est de pouvoir répondre au mieux à ses missions dans le cadre de l'afflux massif. Suite aux décisions du gouvernement, il a par ailleurs pu bénéficier d'un renforcement temporaire de 10 fonctionnaires et employés de l'Etat en provenance d'autres ministères et administrations.

Le service technique de l'OLAI, responsable de la logistique, de l'entretien et de la maintenance des structures d'hébergement, a été renforcé pour pouvoir assurer l'ouverture et la planification de nouveaux foyers. Ce service a également été sollicité pour des missions ponctuelles (mise en place des centres de collecte de l'OLAI, soutien aux communes, ameublement de structures, etc.).

- **Collaborations renforcées avec les partenaires gestionnaires :**

Les **ONG** Caritas, la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'ASTI prennent en charge la gestion de certains foyers par le biais **d'accords de collaboration** avec l'OLAI.

Durant le mois de septembre à décembre 2015, l'afflux massif était à son apogée, comptant entre 374 et 429 demandes de protection internationales par mois. Il convient de préciser que bon nombre de migrants arrivant au Luxembourg n'ont pas souhaité déposer de demande de protection internationale à Luxembourg et ont poursuivi leur chemin à travers l'Europe.

L'OLAI a mis en place, avec ses partenaires, des structures d'accueil supplémentaires, dont certaines temporaires.

Centre de primo-accueil opérationnels courant 2015 :

- Ancien Centre de Logopédie à Strassen : (322 lits)
- Luxembourg - Ancienne Maternité : (130 lits)
- Ettelbruck - CHNP : (210 lits)
- Luxembourg Kirchberg - Hall 6 LuxExpo : (360 lits)
- Lily Uden : (120 lits, augmentés à 150 lits)
- Don Bosco : (150 lits)
- Ancien Monopol : (600 lits)

Capacité de logement au 31.12.15 :

Centres de primo-accueil :	
HCPN	5 sites 1.689 lits
OLAI	2 sites 300 lits
Foyers de l'Etat	14 sites 870 lits
Foyers loués	15 sites 746 lits
Auberges et pensions de famille	15 sites 435 lits
Maisons communales et de 2e phase	61 sites 517 lits
	soit un total de 4.557 lits dont 3.228 étaient occupés au 31.12.2015.

c. Les coopérations renforcées dans le cadre de l'afflux massif

- **Coopérations interministérielles renforcées**

Face à l'afflux massif qui a atteint son apogée en automne 2015, le Gouvernement a mandaté le Ministère, par le biais de l'OLAI, pour proposer des solutions concrètes afin d'accueillir ces personnes et d'assurer leur accueil dans la dignité.

L'OLAI a mis en place des collaborations renforcées et s'est consulté de manière régulière avec les ministères partenaires, à savoir avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et avec le Ministère de la Santé.

Des groupes de travail comprenant des représentants des ministères partenaires respectifs s'échangent régulièrement sur les thématiques liées à l'accueil et à l'intégration de nouveaux arrivants (la scolarisation, la prise en charge médicale et psychologique, ainsi que le logement et bien sûr l'intégration).

Au niveau des infrastructures à disposition de l'OLAI, une collaboration très intense a été mise en place avec l'Administration des Bâtiments Publics (Ministère du Développement Durable et des Infrastructures), le Ministère du Logement et le Ministère de l'Intérieur.

Ces collaborations s'inscrivent dans un souci d'aboutir à la mise en place d'une politique migratoire responsable et solidaire afin de garantir un encadrement et une prise en charge adéquats de chaque DPI arrivant sur le territoire luxembourgeois.

Une cellule d'évaluation de l'afflux de DPI - présidée par l'OLAI - a été mise en place dans le cadre du Plan national élaborée en collaboration avec le Haut-Commissariat à la protection nationale. Depuis ce plan national, l'OLAI est membre d'un groupe de coordination et de la cellule logistique, responsable de la mise en place et de l'opérationnalité de structures d'hébergement supplémentaires.

- **Coopérations avec le niveau local renforcées**

L'OLAI et le Syndicat des villes et des communes luxembourgeoises (SYVICOL), ont fait la démarche de convier les communes à deux réunions d'informations sur le thème « Forum DPI » à Bergem et à Colmar-Berg, en présence de Madame le Ministre de Famille et de l'Intégration et de représentants du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère des Affaires étrangères.

Ces forums étaient l'occasion de présenter aux responsables communaux la procédure légale de protection internationale et la prise en charge des DPI. Les représentants du niveau local ont pu échanger des bonnes pratiques et des expériences entre les communes qui accueillent déjà des DPI, s'informer sur les démarches, les possibles partenariats ou les aides qu'elles peuvent apporter dans l'accueil de DPI, notamment la scolarisation des enfants DPI, les aides financières et le suivi social.

Sur demande des administrations communales et en collaboration avec les partenaires ministériels et les gestionnaires des structures d'hébergement, l'OLAI a organisé des réunions d'information dans les communes accueillant des DPI, soient Differdange, Ettelbruck, Esch-sur-Alzette, Junglinster, Mersch, Mamer, Steinfort et la Ville de Luxembourg.

Des représentants du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Ministère des Affaires étrangères et de l'OLAI se sont rendus dans les communes accueillant des DPI. L'objectif était de répondre aux questions sur les différents projets, d'expliquer les procédures et la prise en charge, les droits et obligations des DPI et les moyens pour les communes de s'engager bénévolement ou de mettre en place des projets favorisant l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune. De nombreuses communes et leurs résidents ont répondu présent à ce soutien de l'OLAI, afin de réduire les préjugés et de répondre aux questionnements de la population.

d. Un cadre légal réformé

En 2015, l'OLAI a procédé à l'élaboration et à la rédaction du projet de loi portant transposition de la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes d'accueil pour les personnes demandant la protection internationale en droit luxembourgeois. Ledit projet reprend en partie les dispositions du règlement grand-ducal du 8 juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'octroi d'une aide sociale aux DPI.

Le 18 décembre 2015, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, conjointement avec la loi relative à la procédure de protection internationale et de protection temporaire.

L'objectif principal de la loi est de garantir que le Luxembourg assume pleinement ses engagements en tant que pays d'asile, dans le respect du droit international et européen. L'objectif est également celui de déterminer les aides que l'OLAI accorde aux personnes demandant la protection internationale au Luxembourg.

Le nouveau cadre légal prévoit le renforcement de l'OLAI pour pouvoir assurer un accueil digne des DPI's adapté en toutes circonstances.

Une attention particulière est pr ete   la prise en compte des besoins particuliers des personnes vuln rables et   la protection de leur sant  physique et mentale. Les dispositions relatives aux mineurs s'articulent autour du principe de l'int r t sup rieur de l'enfant et de l'unit  familiale.

Principales nouveaut s introduites par la nouvelle l gislation :

- Pour la premi re fois, une loi r gle l'accueil des DPI au Luxembourg ;
- Tout DPI a droit aux conditions mat rielles d'accueil d s la pr sentation de sa demande de protection internationale ;
- Les conditions d'accueil doivent garantir un niveau de vie digne et ad quat au demandeur. Ce principe pr vaut  galement en cas de limitation, voire de retrait des conditions mat rielles d'accueil ;
- Tout DPI peut acc der au march  de l'emploi 6 mois apr s le d p t de sa demande de protection internationale. Cette mesure s'inscrit dans la volont  du gouvernement de pr venir le risque d'exclusion des demandeurs et de favoriser leur autonomie ;
- Tout mineur non accompagn  se voit accorder un repr sentant qui l'assiste au cours de la proc dure ;
- Tout mineur a acc s au logement   compter de sa date d'admission sur le territoire.

B. L'int gration

En 2015, une importante mise   plat des projets entrepris et soutenus en mati re d'int gration a  t  r alis e afin d'assurer une coh rence avec la politique et les actions men es.

Des proc dures internes ont  t  d velopp es afin de rendre davantage transparent la mani re dont les subsides sont allou s. Des crit res d' ligibilit  de projets et des crit res d' valuation (qualit ) ont  galement  t  d ploy s lorsque l'OLAI a externalis  certains volets du contrat d'accueil et d'int gration (CAI).

En 2015, l'OLAI qui est depuis ses d buts partenaire privil gi  de la Charte de la Diversit  L tzebuerg, a sign  la Charte. Il a rejoint les 155 autres signataires repr sentant pr s de 12% de la masse salariale.

L'OLAI a organis  dans le cadre de la Pr sidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au deuxi me semestre 2015 une conf rence (6 me Forum europ en des Chartes de la Diversit ) regroupant toutes les Chartes au niveau de l'UE autour du sujet de la gestion de la diversit  et les m dias d'une part et du secteur public et le management de la diversit  de l'autre).

a. B n volat

Depuis le d but 2015, l'OLAI met tout en  uvre pour fournir un accueil digne   toutes les personnes ayant d  fuir leur pays.

Face   cette situation d'urgence, l'OLAI a pu compter sur un  norme  lan de solidarit  de la population et de nombreuses initiatives de soutien b n voles. Afin d'offrir une meilleure  coute aux nombreuses personnes ayant propos  leur soutien sous forme d'appels et de courriers, que ce soit des offres d'engagement b n vole ou des dons mat riels, l'OLAI a mis en place la « **Hotline b n volat** » qui est op rationnelle **depuis le 7 octobre 2015**.

L'objectif est d'offrir au grand public un centre unique d'information sur le bénévolat, en collaboration avec les partenaires de l'OLAI, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, Caritas et l'ASTI. Les appelants souhaitant prêter main forte seront orientés et informés sur la marche à suivre ainsi que sur les règles et principes à respecter.

Dans le même esprit, l'OLAI a mis en place deux centres de collecte de dons pour accueillir, trier et stocker les dons, à l'aide d'équipes bénévoles. Les CFL (site de CFL Logistics SA) et la commune de Differdange ont mis à disposition deux sites gratuitement.

b. Plan communal intégration (PCI)

Vu l'envergure du projet PCI, avec plus de 20 communes participantes ou prêtes à lancer un PCI, il a été décidé de mandater une structure associative pour assurer le suivi et l'information sur le projet PCI.

Les besoins croissants en matière d'accompagnement de réfugiés/DPI et la prise en charge de ces personnes dans des structures d'hébergement sont devenus des aspects à prendre en compte dans le cadre d'un projet PCI local. L'objectif principal a été de privilégier des solutions durables et d'inscrire le projet PCI dans une démarche plus vaste.

Suite à des pourparlers avec l'ASTI, partenaire de l'OLAI en matière d'intégration au niveau local, l'ASTI a été mandatée pour l'accompagnement des communes souhaitant réaliser un PCI et soutenir les communes dans la réalisation d'un tel projet communal.

Nombre de projets d'intégration réalisés par des administrations communales avec un soutien financier de l'OLAI sous forme de subside

En 2015, les communes bénéficiaires étaient les suivantes :

1. Betzdorf
2. Contern
3. Differdange
4. Grevenmacher
5. Hesperange
6. Redange/Attert
7. Steinfort
8. Steinsel
9. Ville de Luxembourg
10. 14 communes formant le Miselerland : Betzdorf, Dalheim, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Mondorf-les-Bains, Remich, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wormeldange

c. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

L'an 2015 a permis d'accueillir 1.018 nouveaux signataires (par rapport aux 957 nouveaux signataires de 2014). Au niveau des nationalités, on remarque une nette diminution de la proportion des signataires de nationalité portugaise (12,47 % par rapport à 21 % en 2014) et une augmentation de la proportion des personnes originaires d'ex-Yougoslavie (6,05 % par rapport à 2,38 % en 2014). La

diversité des origines a également augmenté, avec 103 nationalités différentes par rapport à 93 nationalités en 2014.

4 journées d'orientation ont rassemblé chacune en moyenne 122 participants. 668 personnes ont participé aux 43 cours d'instruction civique dont 16 se sont tenus en langue française, 14 en langue anglaise, 7 en langue portugaise, 2 en espagnol, 2 en BCS (bosnien/croate/serbe), 1 en chinois et 1 en allemand.

450 personnes ont obtenu leur certificat final dans le cadre de deux remises officielles de certificats en présence de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Après un peu plus de 3 ans de fonctionnement, l'année 2015 était consacrée à des réflexions sur les améliorations à apporter au CAI. Ces réflexions se sont basées notamment sur un diagnostic des besoins en matière d'intégration des bénéficiaires de pays tiers ayant signé le CAI avant le mois de mai 2014, réalisé par l'université du Luxembourg dans le cadre d'un projet soutenu par le FEI.

L'analyse a révélé une grande satisfaction générale en ce qui concerne les prestations du CAI. Etant donné cependant le constat de l'étude précitée que l'outil du CAI était peu connu, les aménagements suivants ont été mis en œuvre :

Depuis septembre 2015, le processus de signature du CAI a été départagé en deux temps :

- Une session d'information collective (SIC) à l'intention d'un groupe de signataires potentiels durant laquelle sont expliqués en détail les droits et obligations des signataires et le fonctionnement pratique du dispositif. Ces sessions d'information sont tenues par un groupe de formateurs d'instruction civique ayant reçu une formation sur le sujet sur base d'un support unique élaboré par l'OLAI et mis à leur disposition. Ce groupe de formateurs est coordonné par un prestataire externe travaillant en étroite collaboration avec l'OLAI. Ces sessions d'information ont lieu à l'OLAI en différentes langues en semaine, à des horaires variés ainsi que les samedis matins, ce qui constitue un avantage pour les personnes exerçant une activité professionnelle.
- Un entretien individuel avec un agent de l'OLAI permettant de constituer le dossier du signataire, de répondre aux questions individuelles en relation avec le CAI, mais aussi avec la vie quotidienne au Luxembourg.

d. Le Conseil national des étrangers (CNE)

En 2015, le Conseil national pour étrangers (CNE) a tenu quatre séances plénières.

Lors de la première réunion plénière de 2015, tenue le 6 janvier 2015, les membres du CNE ont pris la résolution de formuler un avis concernant le contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

Au cours de la réunion plénière du 6 mai 2015, les membres du CNE ont décidé de rédiger un avis sur le projet de loi n°6779 relative à la protection internationale et à la protection temporaire. Les

présidents des 6 commissions⁵ du CNE ont présenté leurs projets d'activités pour l'année 2015. Divers sujets ont été discutés tels que ceux relatifs aux possibilités de travailler après l'âge de 65 ans, la discrimination au travail de ressortissants de pays tiers, le rôle du travail frontalier ainsi que la fiscalité transfrontalière, les relations avec les commissions communales consultatives pour l'intégration, le projet de loi n°6779 relatif à la protection internationale et à la protection temporaire et la formation dans le cadre du Contrat d'accueil et d'Intégration.

C. Ressources humaines, procédures et finances

Les travaux de la division Administration et Finances se sont déclinés en 2015 au niveau des ressources humaines sur le recrutement de nouveau personnel suite à l'afflux massif de DPI et la mise en œuvre des réformes dans la Fonction publique entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Au niveau de l'administration et des finances, des procédures internes de gestion financière ont été mises en place. De plus, au sein du service comptabilité, il a fallu parer à la multiplication des opérations financières engendrées par l'afflux massif de DPI.

a. Réorganisation de la division Administration et Finances et réformes dans la Fonction publique

Afin de mettre en place une nouvelle gouvernance, aussi bien aux niveaux de l'organisation de l'administration, de la gestion financière ainsi que de la gestion du personnel, un Chef de Division de la division Administration des Finances ainsi qu'une chargée des ressources humaines ont été recrutés au cours de l'année 2015.

Alors que le recrutement de la chargée des ressources humaines s'est effectué au mois de juin 2015, celui du Chef de la division Administration et Finances a pris effet au 1^{er} décembre 2015.

La réorganisation de la division Administration et Finances va également de pair avec la mise en œuvre du paquet de réformes dans la Fonction publique étant entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

La gestion par objectifs et le système d'appréciation des performances professionnelles des administrations et services de l'Etat prévus par ces réformes prévoit également la création d'un organigramme par les administrations. Dans ce contexte, la chargée des ressources humaines a entamé de concert avec les Divisions et services de l'OLAI les travaux relatifs à la mise en œuvre de ces réformes (création d'un organigramme, définition d'un programme de travail pour l'OLAI et système d'appréciation des performances professionnelles dans le cadre des entretiens individuels).

Parallèlement à ces démarches, il a été procédé à la fois au recrutement de 16 agents des ministères et administrations pour une durée de 3 à 6 mois dans le cadre du renforcement décidé par le gouvernement en conseil, dans le droit fil des mesures d'urgence, afin de répondre à l'afflux massif de DPI. De plus, le recrutement de personnel supplémentaire permanent a été effectué au cours des derniers mois de l'année 2015.

⁵ Commission Egalité des Chances, Commission Frontaliers, Commission CCCI (Commissions communales consultatives pour l'intégration), Commission Travail et Affaires sociales, Commission Education

L'augmentation en collaborateurs a permis de mettre en place des secrétariats de divisions et de services et d'amorcer une nouvelle structuration des missions. Un groupe de travail a été créé pour développer une meilleure communication et collaboration entre les différents secrétariats, sous la responsabilité de la division administration et Finances. L'objectif est de développer les collaborations entre services et divisions et d'instaurer des procédures pour améliorer l'accueil des clients et des partenaires.

Pour les recrutements, renforcements, ainsi que la création de l'organigramme précités, des fiches spécifiques reprenant les descriptions des postes à pourvoir ont été élaborées. Le programme de travail de l'OLAI permettra également une vue globale non seulement sur les besoins futurs en personnel afin de répondre aux multiples défis que l'OLAI sera amené à relever, mais il permettra aussi de déterminer un plan de formation permettant au personnel d'évoluer dans ses fonctions respectives.

b. Recrutement du personnel suite à l'afflux massif de DPI

L'OLAI a pu bénéficier ces derniers mois, dans le cadre de l'afflux massif de DPI, de renforcements en personnel conséquents, qui ne préjugent cependant en rien les besoins en personnel futurs suivant l'évolution de l'afflux massif de DPI.

De ce fait, seize agents pour la division Accueil, un agent pour la division Intégration et Diversité, un agent pour la division Juridique et quatre agents pour la division Administration et Finances, ont été recrutés du mois juin 2015 jusqu'à mars 2016. (voir tableau ci-dessous)

Division	Service	Nombre de postes
Accueil	Social	10
Accueil	Logement	4
Accueil		2
Intégration et Diversité		1
Juridique		1
Administration et finances		4

La liste des ministères ci-dessous fait état du renforcement en personnel provenant, pour une durée limitée allant de 3 à 6 mois, des ministères et administrations qui ont bien voulu mettre à disposition leurs agents dans le cadre de l'afflux massif de DPI. L'OLAI se montre reconnaissant pour la solidarité dont les ministères et administration ont fait preuve ces derniers mois. Les seize agents détachés ont fait preuve d'engagement et de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Ministères :

- Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs
- Finances
- Justice
- Sécurité sociale
- Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Intérieur
- Fonction publique et de la Réforme administrative
- Affaires étrangères et européennes
- Enseignement supérieur et de la Recherche
- Santé

c. Mise en place de procédures internes en matière de gestion financière

En 2015, la division Intégration et Diversité, en collaboration avec la division Administration et Finances, a clarifié la nature du partenariat que l'OLAI a avec les 3 associations conventionnées (ASTI, CLAE et CEFIS). Suite à un travail important de bilan des activités réalisées dans les années précédentes, aussi bien en matière de comptabilité qu'en matière de contenu, il a été arrêté que dorénavant les conventions porteraient sur des projets et non plus sur des postes.

Ainsi, un travail important en collaboration avec les partenaires a eu lieu en 2015, afin de définir clairement la délimitation des projets conventionnés pour 2016, les indicateurs y relatifs, ainsi que les ressources prévues et un calendrier prévisionnel. Le résumé des projets conventionnés pour 2016 figure sur le site internet de l'OLAI.

La division Administration et Finances a entamé la mise en place de procédures en matière d'engagements financiers et de passation de marchés publics. Dans le contexte de l'installation de nouvelles structures pour DPI au courant de l'année 2016, la division Administration et Finances poursuivra ses efforts dans l'acquisition et le développement de procédures en matière de soumissions publiques dans les domaines des travaux, des fournitures et des services.

d. Gestion de la multiplication des opérations financières suite à l'afflux massif de DPI

L'OLAI a dû parer, au cours de l'année 2015, à la gestion de l'afflux massif de DPI, dont les répercussions financières ont fortement touché le service comptabilité de la division Administration et Finances.

Les opérations financières du service comptabilité se déclinent de la manière suivante :

- Préparation du budget de l'OLAI
- Paiement des factures OLAI
 - Frais médicaux
 - Alimentation
 - Loyers et charges d'immeubles
 - Conventions avec les ONG
 - Frais de fonctionnement propres de l'OLAI
- Comptabilisation des recettes de l'OLAI
 - Loyers
 - Avances reçues sur charges locatives
 - Indemnités reçues
 - Remboursements CNS et CNPF
- Suivi des impayés
 - Etablissement des listings
 - Contact avec le service social et le service juridique
 - Lettres de rappel
 - Procédure judiciaire
- Transfert des recettes à la Trésorerie de l'Etat
- Décompte annuel

D. Le programme européen – Fonds « asile, migration et intégration »

Le Fonds « asile, migration et intégration » a été créé par le Règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. Il pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires, ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le Fonds remplace trois fonds à savoir le Fonds européen pour les réfugiés, le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers et le Fonds européen pour le retour.

Le 19 décembre 2014, l'OLAI est désigné autorité responsable (AR) de la mise en œuvre de l'AMIF et la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes est désignée autorité déléguée (AD). Cette désignation entraîne de nouvelles attributions et responsabilités, dont le management de l'ensemble du programme, ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle. De plus, l'OLAI en tant qu'AR est l'interlocuteur de la Commission européenne à laquelle elle transmet tous les rapports, demandes de paiements et autres documents requis justifiant d'une bonne gouvernance du Fonds.

En 2015, l'OLAI a lancé deux appels à projets, dont le premier en mars avec comme date limite de dépôt des demandes de cofinancement au 15 mai et le deuxième en août avec date de remise des projets fixée au 30 septembre. Suite au premier appel, 13 demandes ont été introduites auprès de l'AR, dont 7 projets ont été sélectionnés par le comité de sélection et de suivi, composé de

représentants de :

- Ministère des Affaires étrangères et européennes
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Ministère de l'Egalité des chances
- Ministère de la Culture
- Ministère du Travail
- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Environnement
- Banque générale de Luxembourg
- Syvicol

Les conventions ont été signées et les projets ont tous démarrés en 2015 (voir liste ci-dessous). Suite au deuxième appel, 13 projets ont été soumis dont 5 ont été retenus qui sont mis en œuvre en 2016.

Il convient enfin de mentionner un autre aspect important des activités développées au sein de l'OLAI, à savoir, la mise en œuvre progressive de dispositifs d'évaluation du programme et des projets, ainsi que la consolidation du système d'indicateurs dans une perspective prospective et d'amélioration des conditions de mise en œuvre du programme et de l'action publique. Dans ce cadre, l'OLAI fait partie des membres actifs du réseau d'experts en évaluation et suivi de la Commission européenne.

Liste des projets AMIF cofinancés par l'OLAI au titre du premier appel à projets 2015 (disponible sur le site Internet de l'OLAI)

- Fondation Caritas : DPI – Santé mentale
- Doheem versuergt ASBL – Services des Aides et Soins de la Croix-Rouge – des mots pour guérir
- Croix-Rouge luxembourgeoise – répondre à la vulnérabilité du DPI
- AMCHAM – empowerment économique des ressortissants de pays-tiers
- ASTI – réussir sa migration
- CLAE – InSitu Jobs
- Cohabitation – Favoriser l'intégration à travers l'habitat intergénérationnel

2. Service national d'action sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations lui découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore notamment les statistiques annuelles relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti qui sont présentées sous le point 5 ci-après.

2.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2015, quinze agents publics (dont quatre agents à mi-temps et un agent en service à temps partiel de 75 %) et quatre collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 (1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services, dont le nombre est de 8 (avec 25,25 postes ETP) sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

En exécution des dispositions en question, le SNAS assure notamment en son sein:

- **L'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion :**

En 2015, 2.328 convocations ont été envoyées aux personnes éligibles pour une indemnité d'insertion pour participer à une réunion d'information au SNAS-Accueil. Le but est de les informer de leurs droits et devoirs et de les orienter vers le SRAS compétent. 478 personnes ont dû être convoquées par lettre recommandée à un deuxième rendez-vous suite au non-respect de la première invitation. 109 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les personnes ne répondaient pas à la convocation par lettre recommandée. S'y ajoutent 72 notifications d'annulation prises suite au non-respect d'un rendez-vous ultérieur auprès du SRAS.

Parmi les participants à la réunion d'information, 66 % ont choisi de participer en langue française et 34 % ont choisi de participer en langues luxembourgeoise/allemande ;

Pour des cas particuliers, des entretiens individuels sont accordés : 22 entretiens en 2015.

En sus, 179 requérants, ayant déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, ont été invités en 2015 à un entretien individuel respectivement à une réunion d'information au SNAS avant l'instruction de leur nouvelle demande par le Fonds national de solidarité (FNS) et sur demande de ce dernier. De ces 179 requérants, 169 se sont présentés au SNAS et 10 étaient absents et ont par conséquent eu une annulation de leur nouvelle demande.

Un collaborateur du SNAS-Accueil a représenté le SNAS au sein de la « Commission des domiciliations » établie au sein du Ministère.

A partir de 2015, le SNAS-Accueil s'est vu confronté à une nouvelle catégorie de bénéficiaires du RMG, éligibles pour une indemnité d'insertion, à savoir celle des bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire et majoritairement originaires du monde arabe. Si du fait des procédures en matière d'accord des protections précitées, le nombre de tels bénéficiaires était *encore* limité au SNAS en 2015, ce dernier a cependant, en prévision de l'afflux prévisible de tels bénéficiaires à partir de 2016, déjà mis en place une procédure SNAS-Accueil spécifique pour cette clientèle arabophone comme suit :

- invitation, par courrier rédigé en langue française et accompagné d'une note explicative succincte en arabe, à des réunions d'information (ou entretiens individuels) avec interprétariat en arabe ; 1^{er} entretien avec le SRAS en présence d'un interprète arabophone ;
- en 2015 le SNAS-Accueil a adressé à 37 personnes une telle invitation spécifique et a organisé 37 1^{ers} entretiens auprès de SRAS avec interprétariat en arabe.

- Un SRAS :

Ce SRAS est composé de quatre assistants sociaux (3 ETP) qui assument la même mission que les SRAS conventionnés.

- La coordination et la guidance des SRAS :

A cet effet, le SNAS met à disposition des SRAS un VADEMECUM de directives. De plus il affecte quatre de ses agents (3,25 EPT) au pilotage sectoriel régional qui veille à l'application correcte des directives établies et qui intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

- Le suivi des organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG :

afin d'y assurer une guidance professionnelle et un encadrement appropriés.

- Le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion :

des saisies, cessions et remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants.

- La gestion et l'envoi des convocations de clients auprès de SRAS :

Les nombre de telles convocations se chiffrait à 3.535 en 2015.

- L'examen et l'envoi des contrats d'insertion :
signés en application de l'article 8 de la loi RMG (8637 en 2015), et l'examen des rapports (1.195 en 2015) et avenants (5.805 en 2015) y relatifs.
- Les décisions relevant de l'article 15 de la loi RMG :
En 2015, 921 avertissements ont été conférés à des personnes ne respectant pas leur contrat d'insertion.

229 fois, le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois). Ces décisions ont conduit à 153 retraits de toute prestation RMG.
- La gestion et l'envoi des notifications légales prévues :
En 2015, le nombre de notifications était de 2020.

2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés

Le SNAS collabore avec les services de l'Etat et organismes privés, à savoir :

- Le Fonds national de solidarité (FNS) :
Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale est membre du comité-directeur du FNS.
- L'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale :
En 2015, 306 personnes relevant de la compétence du SNAS ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale dont les conclusions ont été les suivantes :

Dispense définitive des activités d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	81
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	102
Apte au travail sans réexamen	85
Apte au travail avec réexamen	38
TOTAL	306

S'y ajoutent 36 personnes qui étaient convoquées au contrôle régional étant donné qu'elles se trouvaient en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines. Tous les certificats médicaux étaient justifiés.

8 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical au contrôle régional. Tous les certificats étaient justifiés.

- Le Service de santé au travail multisectoriel (STM) :
En 2015, 828 examens de personnes relevant de la compétence du SNAS ont eu lieu auprès d'un médecin STM.

- Le Conseil arbitral des assurances sociales :

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale. En 2015, 11 recours y ont été introduits contre les décisions du SNAS.

- Les organismes offrant des cours de langue à droit d'inscription réduit :

Le SNAS oriente les requérants non seulement vers l'Institut National des Langues, mais également vers des cours de langue organisés par le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par des communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément-label de qualité. Le système d'émission de bons utilisé⁶ permet aux requérants de choisir librement l'organisateur du cours.

En 2015, le SNAS a émis 974 bons pour l'inscription à tarif réduit à un cours de langue. Le tableau qui suit indique les langues demandées :

français	luxembourgeois	allemand	anglais	autres
431	449	47	14	33

- le service d'accompagnement social :

Au cours de l'année 2015, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 60 bénéficiaires du RMG, 10 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS et 14 dossiers ont été clôturés.

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit :

Année d'ouverture	2002	2004	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2014	2015	TOTAL
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2015	1	1	1	1	1	2	1	2	3	1	14

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2015
Objectif atteint	6
Absence de collaboration du client	2
Décès	1
Demande du client	2
Rupture du contact par le client	2
Autre	1
TOTAL	14

⁶ A savoir, le logiciel GICEA (Gestion Informatisée des Cours en Education des Adultes) mis en place par le MENJE.

Au 31.12.2015, 46 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs ; ce qui représente 5,5 % de la totalité des dossiers actifs au Service d'accompagnement social.

- L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) :

La collaboration entre l'ADEM et le SNAS dans le cadre de la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail a été poursuivie. La Commission a été saisie à 11 reprises, a analysé 107 dossiers et retenu 36 dossiers comme pouvant bénéficier, à l'expiration de la mesure ADEM « Occupation temporaire indemnisée », des dispositions du paragraphe (1) (b) de l'article 10 de la loi RMG.

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant sur le statut des bénéficiaires non dispensés de présentation aux bureaux de placement de l'ADEM, sur leurs présentations et leur participation à des activités d'insertion, a été précisé et maintenu à titre mensuel.

Afin d'éviter des aides étatiques doubles, le SNAS a communiqué régulièrement à l'ADEM les données relatives aux participations financières accordées à des employeurs en application de l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG.

2015 a été l'année de mise en œuvre du projet-pilote de l'ADEM et du SNAS qui vise à optimiser la gestion des dossiers de bénéficiaires du RMG relevant de la compétence des deux organismes. Il vise par ailleurs à éviter des doubles emplois et à utiliser de manière efficiente les ressources humaines disponibles des deux côtés, et ce moyennant une stratégie de départage clair des dossiers en question. Ce projet pilote est appliqué en premier lieu à l'agence ADEM de Wasserbillig.

- L'a.s.b.l. Inter Actions

Au courant de l'année 2015, 30 personnes bénéficiaires du RMG (dont 9 hommes et 21 femmes) ont participé à un des trois ateliers socio-professionnels organisés par le SNAS en collaboration avec « Inter-Actions ».

- L'a.s.b.l. « Centre d'orientation socio-professionnelle » (COSP)

Au courant de 2015, COSP a organisé 30 projets avec un total de 655 participants, y inclus 62 bénéficiaires RMG, dont 10 projets avec 22 bénéficiaires RMG sur le site de Lintgen, 10 projets avec 25 bénéficiaires RMG sur le site de Bastendorf et 10 projets avec 15 bénéficiaires RMG sur le site de Differdange.

2.4. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du comité du « Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale » (EaSI). Ce comité vise à contribuer à la mise en œuvre d'Europe 2020, y compris de ses principaux objectifs, de ses lignes directrices intégrées et de ses initiatives phares. A cet effet, une aide financière est fournie pour atteindre les buts de l'Union européenne en matière de promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail. Par ailleurs, cette aide complète le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

2.5. Statistiques administratives

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2015.

Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages :

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié de la part du FNS.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	735	291	444	735
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	201	105	96	201
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9.257	10.709	9.255	19.964
TOTAL	10.193	11.105	9.795	20.900

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Les résultats concernant la composition des ménages n'ont guère changé au cours des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule (55 % des ménages), qui restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population générale. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les ménages à deux adultes avec un ou plusieurs enfants (20 %), suivi des familles monoparentales (13 %). En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires.

Âges des membres des ménages bénéficiaires du RMG

TABLEAU 2. Âge des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	3073	27,7 %	3025	30,9 %	6.098	29,2 %
Agés de 18-24 ans	778	7,0 %	838	8,6 %	1.616	7,7 %
Agés de 25-29 ans	582	5,2 %	403	4,1 %	985	4,7 %
Agés de 30-34 ans	734	6,6 %	528	5,4 %	1.262	6,0 %
Agés de 35-39 ans	907	8,2 %	696	7,1 %	1.603	7,7 %
Agés de 40-44 ans	923	8,3 %	815	8,3 %	1.738	8,3 %
Agés de 45-49 ans	910	8,2 %	783	8,0 %	1.693	8,1 %
Agés de 50-54 ans	837	7,5 %	838	8,6 %	1.675	8,0 %
Agés de 55-59 ans	676	6,1 %	697	7,1 %	1.373	6,6 %
Agés de >=60 ans	1.685	15,2 %	1.172	12,0 %	2.857	13,7 %
TOTAL	11.105	100,0 %	9.795	100,0 %	20.900	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

On continue à observer une forte surreprésentation des membres âgés de moins de 18 ans par rapport à la population générale. Dans le groupe des personnes en âge de travailler. La tranche d'âge de 40 à 49 ans constitue le groupe le plus fortement représenté.

Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires, suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

9 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 33 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers, figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens* » concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

La catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* » concerne les bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 203 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes touchées sont au nombre de 1.104.

TABLEAU 3. Dispense de l'ADEM

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	927	8,3 %	1.017	10,4%	1.944	9,3%
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1.219	11,0 %	720	7,4%	1.939	9,3%
Enfants en âge scolaire	3.399	30,6 %	3.417	34,9%	6.816	32,6%
Incapacité permanente ou transitoire	1.850	16,7 %	1.631	16,7%	3.481	16,7%
Travailleur handicapé	40	0,4 %	62	0,6%	102	0,5%
Bénéficiaire RPGH	307	2,8 %	395	4,0%	702	3,4%
Enfants à élever/ personne à soigner	143	1,3 %	13	0,1%	156	0,7%
En instance / en suspens	739	6,7 %	555	5,7%	1.294	6,2%
Occupation professionnelle	763	6,9 %	1.088	11,1%	1.851	8,9%
Membres non bénéficiaires	539	4,9 %	647	6,6%	1.186	5,7%
Dispenses pour dépassement plafond	1.104	9,9 %	203	2,1%	1.307	6,3%
Formation	75	0,7 %	47	0,5%	122	0,6%
TOTAUX	11.105	100,0 %	9.795	100,0%	20.900	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle, AIP) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

TABLEAU 4. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés AIP	1.218	11,0 %	1355	13,8 %	2.573	12,3 %
DISPENSES POUR :						
Age élevé du bénéficiaire	1.218	11,0 %	719	7,3 %	1.937	9,3 %
Enfants en âge scolaire	3.399	30,6 %	3417	34,9 %	6.816	32,6 %
Incapacité permanente ou transitoire	1.529	13,8 %	1289	13,2 %	2.818	13,5 %
Travailleur handicapé	18	0,2 %	18	0,2 %	36	0,2 %
Bénéficiaire RPGH	307	2,8 %	395	4,0 %	702	3,4 %
Enfants à élever/ personne à soigner	134	1,2 %	14	0,1 %	148	0,7 %
En instance / en suspens	745	6,7 %	564	5,8 %	1.309	6,3 %
Occupation professionnelle	815	7,3 %	1125	11,5 %	1.940	9,3 %
Membres non bénéficiaires	539	4,9 %	647	6,6 %	1.186	5,7 %
Dispenses pour dépassement plafond	1.106	10,0 %	204	2,1 %	1.310	6,3 %
Formation	77	0,7 %	48	0,5 %	125	0,6 %
TOTAUX	11.105	100,0%	9.795	100,0 %	20.900	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reste à un niveau élevé, suite à sa progression largement supérieure à la progression observée pour le nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires du RMG.

En ce qui concerne le nombre important de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité supplémentaire, et dont le revenu est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage.

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre a diminué considérablement (197 ménages en 2011, 142 en 2012, 119 en 2013, 86 en 2014, 70 en 2015), mais la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage très élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

TABLEAU 5. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	49	73,1 %
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	18	26,9 %
TOTAL	67	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Caractéristiques des bénéficiaires majeurs non dispensés des activités d'insertion professionnelle

L'orientation des bénéficiaires vers des activités d'insertion est préparée sur base du projet d'insertion individualisé élaboré ensemble avec le service régional d'action sociale, en fonction de la formation et des antécédents (professionnels) des personnes en question.

Une analyse de ces éléments fait ressortir une opposition entre certains niveaux de formation, étant donné que 23 % des personnes en question ont achevé des études secondaires ou professionnelles, voire supérieures, alors qu'une très grande partie n'a pas dépassé la scolarité obligatoire.

TABLEAU 6. Formation des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Etudes primaires complémentaires ou moins	428	35,1 %	466	34,4 %	894	34,7 %
Etudes secondaires ou professionnelles inachevées	247	20,3 %	279	20,6 %	526	20,4 %
Etudes secondaires ou professionnelles achevées	194	15,9 %	215	15,9 %	409	15,9 %
Etudes supérieures inachevées	15	1,2 %	22	1,6 %	37	1,4 %
Etudes supérieures achevées	73	6,0 %	81	6,0 %	154	6,0 %
Formation scolaire pas (re)connue	261	21,4 %	292	21,5 %	553	21,5 %
TOTAL	1218	100,0 %	1355	100,0 %	2.573	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Quant aux antécédents professionnels, ils se situent pour les femmes surtout dans le domaine de l'entretien (23 %), Horeca (14 %) et commerce (8 %), alors que pour les hommes les catégories bâtiment (15 %) et Horeca (8 %) sont les plus représentées.

TABLEAU 7. Antécédents des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Secteur alimentaire (Ouvrier, vente, ...)	43	3,5 %	70	5,2 %	113	4,4 %
Atelier ou artisanat (menuisier, ouvrier non qualifié, ...)	24	2,0 %	92	6,8 %	116	4,5 %
Bâtiment (maçon, couvreur, sanitaire, peintre, ouvrier non qualifié, ...)	1	0,1 %	208	15,4 %	209	8,1 %
Travail de bureau (secrétariat, réception, ...)	91	7,5 %	65	4,8 %	156	6,1 %
Commerce (magasinier, assortisseur, vendeur, ...)	97	8,0 %	89	6,6 %	186	7,2 %
Horeca (cuisinier, serveur, plongeur, ...)	164	13,5 %	104	7,7 %	268	10,4 %
Services (agent d'entretien, femme de ménage, ...)	275	22,6 %	59	4,4 %	334	13,0 %
Terre et Nature (jardinage, ouvrier entretien extérieur, ...)	5	0,4 %	97	7,2 %	102	4,0 %
Transport (chauffeur, chauffeur-livreur, taxi, ...)	6	0,5 %	41	3,0 %	47	1,8 %
Autres / non renseigné / inexistant	512	42,0 %	530	39,1 %	1.042	40,5 %
TOTAL	1.218	100,0 %	1355	100,0 %	2.573	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Activités d'insertion professionnelle en cours au 31.12.2015

TABLEAU 8. Activités en cours

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Affectations temporaires indemnisées	546	30,6 %	729	40,9 %	1.275	71,5 %
Stages en entreprise	126	7,1 %	119	6,7 %	245	13,7 %
Contrats subsidiés suivant article 13,3	145	8,1 %	119	6,7 %	264	14,8 %
TOTAL	817	45,8 %	967	54,2 %	1.784	100,0 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes :

- Après la croissance soutenue du nombre de stages en entreprise depuis 2008, ce nombre a chuté depuis 2013.
- Cette diminution est plus que rattrapée par le nombre d'affectations à des travaux d'utilité collective, en hausse de 3% par rapport à 2014.
- Le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, résultant le plus souvent de stages en entreprise auprès de la même société, est en baisse, en parallèle avec le nombre de stages en entreprise.

Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 2.573, dont 1.752 étaient inscrites à l'ADEM et

1.520 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 59,1 % des bénéficiaires concernés.

Alors que ces dernières années le nombre d'activités d'insertion professionnelles a connu une croissance manifeste (+82 % depuis 2007), ce renforcement de l'activation n'a pas permis de maintenir le taux d'activation d'antan.

TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	1.218	800	65,7 %	672	55,2 %
Hommes	1.355	952	70,3 %	848	62,6 %
TOTAL	2.573	1.752	68,1 %	1.520	59,1 %

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Résultats annuels des activités en 2015

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2015.

TABLEAU 10. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2014	Echues en 2015	Nouvelles en 2015	En cours 12/2015
Affectations temporaires indemnisées	1.232	920	963	1.275
Stages en entreprise	274	414	385	245
Contrats subsidiés suivant article 13,3	298	153	119	264
TOTAL	1.804	1.487	1.467	1.784

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations.

TABLEAU 11. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	24.639.625,75
Cotisations bénéficiaires	3.350.261,26
Impôts	251.767,92
Brut	28.241.654,93
Part patronale	3.838.090,33
a) Total indemnités	32.079.745,26
b) Participations art 13.3	5.345.962,14
TOTAL	37.425.707,40

Chiffres provisoires 2015 fournis par la fiduciaire en charge

a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

Les raisons d'expiration des AIP venues à terme au courant de 2015

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2015.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

Cause Fin	Affectations indemnisées		Stages en entreprise		TOTAUX		TOTAUX	
	F	H	F	H	FEMMES		HOMMES	
Autre mesure	151	141	27	15	178	26,3 %	156	23,8 %
Dispense	70	58	22	5	92	13,6 %	63	9,6 %
Fin 52 semaines	2	0	0	0	2	0,3 %	0	0,0 %
Fin de droit	8	22	2	4	10	1,5 %	26	4,0 %
Rupture/Suspens	12	33	5	11	17	2,5 %	44	6,7 %
Reprise FNS	161	142	102	87	263	38,8 %	229	34,9 %
Insertion prof.	35	65	14	20	49	7,2 %	85	13,0 %
Contrat subsidié	9	11	58	42	67	9,9 %	53	8,1 %
TOTAL / sexe	448	472	230	184	678	100,0 %	656	100,0 %
TOTAL	920		414		1.334			

Fichiers SNAS du 31.12.2015

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que 120 mesures se terminaient par un contrat subsidié. En ajoutant les « insertions professionnelles », qui correspondent aux embauches sans contrat subsidié SNAS, on constate que dans l'ensemble 19 % des mesures étaient suivies d'un contrat de travail. Le taux important de

« reprises », indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention, sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation d'engager une personne suite à son activité d'insertion.

Nouvelles demandes

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG.

TABLEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer ⁷			
				< 18	18-60	> 60	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	325	382	383	227	383	19	629
Février	274	289	318	164	304	12	480
Mars	368	427	393	219	434	16	669
Avril	297	313	344	187	347	18	552
Mai	225	287	230	142	252	11	405
Juin	234	259	246	127	261	17	405
Juillet	215	244	229	120	244	16	380
Août	188	226	211	119	219	9	347
Septembre	223	268	235	140	264	12	416
Octobre	217	250	228	116	243	9	368
Novembre	190	214	238	120	220	19	359
Décembre	115	130	113	58	105	9	172
TOTAL	2.871	3.289	3.168	1.739	3.276	167	5.182

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) et le nombre des ayants droits par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2015, 2.871 ménages, comprenant 6.457 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 5.182 personnes à considérer, dont 1.906 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes < 18 et > 60).

⁷ ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

TABLEAU 14. Convocations à la réunion d'information au SNAS

	TOTAL
Janvier	179
Février	134
Mars	193
Avril	177
Mai	235
Juin	162
Juillet	240
Août	200
Septembre	105
Octobre	317
Novembre	161
Décembre	225
TOTAL	2328

Fichiers SNAS du 31.12.2015

Le tableau ci-avant montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une réunion d'information au service accueil du SNAS.

VII. Établissements publics

1. Caisse nationale des prestations familiales (CNPF)

1.1. Introduction

L'année 2015 était sous le signe des préparatifs des réformes des prestations familiales et du congé parental telles qu'annoncées dans le programme gouvernemental de 2013.

Après une longue phase de consultation et de préparation, le projet de loi portant réforme des prestations familiales a été déposé à la Chambre des Députés, le 3 juillet 2015. L'avant-projet concernant la réforme du congé parental a quant à lui été approuvé lors du Conseil de gouvernement, le 16 décembre 2015. Au cours d'une seule année, deux textes de réforme d'envergure, qui font partie d'un ensemble de mesures de la politique familiale du Gouvernement, sont entrés dans la procédure législative. Ceci grâce à une collaboration excellente et des interactions rapides entre la CNPF et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

L'année 2015 fut aussi marquée par l'abolition des allocations d'éducation et de maternité, le 1^{er} juin 2015, par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir. Cette abolition a suscité un grand nombre d'oppositions de la part de clients qui se sont vu refuser ces allocations. Ce qui a donné lieu à une augmentation des décisions soumises au Comité-directeur et du contentieux de caisse.

A noter que la charge de travail liée à la gestion quotidienne des dossiers augmente d'année en année à cause de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la complexité des dossiers à traiter. Parallèlement, le personnel de la CNPF a continué à préparer les supports techniques et les ressources humaines afin de pouvoir faire face aux nouveaux modes de calculs des prestations de la réforme.

Au niveau de la Direction des Prestations, les équipes de gestionnaires ont été réorganisées de manière à optimiser des ressources et à diminuer autant que possible le temps d'attente des clients qui ont introduit des pièces à la CNPF.

Comme les années précédentes, le « Front office » de la CNPF, qui se compose des guichets et du central téléphonique, a été extrêmement sollicité par le public, et ce malgré des efforts considérables en matière d'informations publiées et les mises à jour régulières du site internet.

Ainsi, au cours de l'année 2015, 48.379 personnes se sont présentées aux guichets, 82.427 appels téléphoniques ont été traités, 162.168 courriers sont entrés et près de 10.000 courriels ont obtenu une réponse. Près d'un million de pièces ont été numérisées. Face à ces sollicitations, la CNPF tentera à l'avenir de se donner les moyens d'augmenter encore l'accessibilité de son site internet afin de réduire le temps d'attente des clients qui la contactent par courrier et téléphone.

Afin d'éviter un trop grand nombre d'appels, la Direction des Prestations a entamé des travaux préparatoires pour la création d'un nouveau site internet. Celui-ci fonctionnera de manière plus intuitive, en prévoyant déjà un grand nombre de réponses aux questions que peuvent se poser les clients. Le site sera mis en place lors de l'entrée en vigueur de la réforme sur les prestations familiales.

Le Direction des Ressources met l'accent sur un recrutement de qualité. En collaboration avec les autres directions, elle a poursuivi ses efforts en matière de formation initiale et continue.

La formation initiale constitue un élément clé dans le développement futur des compétences de la CNPF. Dans un premier temps, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'une formation théorique et d'une formation pratique. Ensuite, ils sont intégrés dans les équipes pépinières où ils continuent à bénéficier d'un appui fort dans le traitement journalier des dossiers selon une méthode de plus en plus uniformisée. Des contacts ont été noués avec les caisses étrangères afin de mettre en place des formations spécifiques sur les prestations étrangères. La Direction des Ressources continuera à élaborer des formations qui sont en relation directe avec des sujets connexes au métier de la CNPF en ayant recours à des partenaires externes.

Le département Comptabilité a intensément collaboré aux simulations des coûts liés à l'introduction des réformes des prestations familiales et du congé parental. Certains aspects comptables ont été simplifiés et les analyses pour la réalisation d'un « Datawarehouse », dans le cadre de la mise en production de la nouvelle application PF2, ont été entamées.

Le département Recouvrement continue à traiter les dossiers recouvrement en souffrance et épuise tous les moyens nationaux de recouvrement à disposition. Des liens étroits ont été noués avec les CAF étrangères pour récupérer les indus sur les prestations courantes à l'étranger ainsi que pour épuiser

les moyens de recouvrement internationaux prévus dans les règlements européens 883/2004 et 987/2009.

La Direction Maîtrise des Prestations a concentré ses efforts au développement de la nouvelle application PF2, à l'amélioration et la communication des procédures de travail et à l'exécution de travaux préliminaires aux réformes en cours en matière de prestations familiales.

Le département « Maîtrise d'ouvrage et Service Center » a prioritairement poursuivi le développement de la nouvelle application PF2, ceci en étroite collaboration avec le Centre informatique de la Sécurité sociale et avec le soutien d'une consultance externe (Eurogroup consulting). Cette application regroupera, à moyen terme, toutes les applications actuellement utilisées au sein de la CNPF. Elle contribuera à structurer et à faciliter le traitement des dossiers.

Le module de l'application PF2, dédié à la gestion des primes, a été mis en production en 2014. Depuis septembre 2015, des lettres de droit, inexistantes jusqu'alors, sont générées automatiquement et envoyées à tout bénéficiaire d'une prime. Parallèlement, les développements se sont poursuivis pour les modules « Allocations familiales », « Complément différentiel » et « Congé parental ». Deux chantiers importants, qui ont également avancé, concernent d'un côté les aspects comptables de la nouvelle application et de l'autre côté tout ce qui a trait à la correspondance automatique. Les développements ont quelque peu été perturbés en 2015 du fait des réformes des prestations familiales et du congé parental. Les procédures législatives étant en cours, les nouvelles modalités des différentes prestations comportaient certaines inconnues, qui représentaient parfois des obstacles pour les développeurs de la nouvelle application.

Le « Service center » a continué à remplir son rôle d'intermédiaire de prédilection au sein de la Caisse. D'un côté, il constitue un instrument précieux d'aide et de soutien au travail des agents de traitement (volet service center relations internes). De l'autre côté, il s'agit d'un interlocuteur privilégié pour les administrations publiques et privées, pour les offices sociaux, ainsi que pour les caisses et institutions étrangères, entre autre (volet service center relations externes).

Au sein du département « Contrôle », des efforts considérables ont été fournis afin de mettre en place des contrôles efficaces destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. Grâce à une collaboration accrue avec la Coordination informatique, de nombreux contrôles ont été rationalisés permettant ainsi d'augmenter la réactivité et de limiter la problématique des paiements indus. Le recours systématique à des bases de données a permis de mieux cibler les vérifications effectuées. Des échanges officiels ont déjà été mis en place avec d'autres administrations luxembourgeoises, telles que le Centre d'Affiliation, FNS, CNAP, ADEM et MEN. Finalement, le volet Contrôle externe a été formalisé quant à son fonctionnement par la mise en place d'une procédure interne. En 2015, plusieurs campagnes de contrôle spécifiques ont été menées sur des populations cibles afin de vérifier l'exactitude des dossiers en cours.

Le département « Méthodes de travail » a pour sa part continué ses efforts en matière de soutien aux agents de traitement par la communication de notes de services spécifiques et la mise à disposition de lettres types. Un nouvel outil ayant trait à la correspondance automatisée, l'Output Management

System, a été mis à disposition du département Méthodologie fin 2015 et des travaux de rationalisation des courriers types ont été entamés. Une mise en production est prévue courant 2016.

La Direction de la Coordination Informatique (DCI) s'est principalement concentrée sur l'exploitation et la maintenance corrective et évolutive des applications CNPF.

Dans le contexte du rapprochement de la DCI avec le Centre Informatique de la Sécurité Sociale (CISS), le rapport d'activité de l'année 2014 évoquait des projets d'alignement concrets pour l'année 2015.

Le projet le plus significatif a consisté dans la migration du centre de calcul de la CNPF vers l'infrastructure du CISS et de la mise en place de services offerts par le CISS à la CNPF visant :

- la mise à disposition par le CISS d'une infrastructure de serveurs avec espace de stockage, connectivité réseau et couche de virtualisation,
- l'hébergement physique d'équipements de la CNPF dans les centres de calculs du CISS.

Cette gestion de l'infrastructure informatique selon le modèle « infrastructure as a service » a contribué à une baisse des coûts informatiques. Il s'agit d'une étape majeure dans le repositionnement du rôle de la DCI tel que figurant dans son plan de développement établi en 2012.

En effet, elle permet de dégager des ressources qui progressivement pourront se concentrer sur les véritables besoins des métiers en vue d'offrir des services (à haute valeur ajoutée) complémentaires à ceux du CISS.

L'outillage de tout processus de gestion (meilleure efficacité, harmonisation des méthodes de travail, entre autre) par l'ajout de fonctionnalités spécifiques à la plate-forme DOCUMENTUM (système de gestion électronique de documents - GED) s'inscrit pleinement dans cette démarche. Or, ceci suppose une parfaite maîtrise de ladite plate-forme. Malgré des efforts entrepris pour développer les compétences de programmation en matière de GED de l'un des assistants informatiques, la Direction de la CNPF devait se rendre à l'évidence que la complexité de la matière nécessitait le recours à un expert. Ce dernier, un chargé d'études informaticien, a pu être recruté en septembre 2015. Ce recrutement a contribué à une baisse des coûts liés à l'externalisation de la maintenance et à une réduction du risque associé à la dépendance vis-à-vis du fournisseur de service. Il s'agit d'un pas important dans le repositionnement du rôle de la DCI.

1.2. Le Comité-directeur de la CNPF

Le Comité-directeur se compose du président de la CNPF, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2015, le Comité-directeur a siégé à 7 reprises et a tranché sur quelque 617 dossiers.

1.3. L'effectif de la CNPF

En 2015, l'effectif officiel de la caisse a été relevé de 5 postes en vue de la réforme des prestations familiales. Il s'élève actuellement à 111 postes à plein temps, auxquels s'ajoutaient 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé, 4 agents sous le statut OTI et des remplaçants temporaires. Au total, 134 personnes sont au service de la CNPF.

1.4. Les prestations familiales

En 2015, le montant des prestations familiales a atteint 1.120.161.685,03 € contre 1.112.935.950,74 € en 2014 (le boni pour enfant étant inclus pour les deux exercices).

Le budget, toujours considérable, de la CNPF s'élève à 1,1 milliards d'euros. Ce montant témoigne une fois de plus de la priorité que le Gouvernement accorde à la politique en faveur des familles et des enfants.

a. Les allocations familiales

Au 31 décembre 2015, 110.023 familles avec 188.602 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 108.094 familles avec 185.880 enfants au 31 décembre 2014.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales se chiffre en 2015 à 2,41% contre 1,46% en 2014. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires augmente également à 2,56% en 2015 contre 1,22% en 2014.

Rang de l'enfant	2015	Différence	2014	Différence	2013
1 ^{er} enfant	110 023	+1 929	108 094	+1 759	106 335
2 ^e enfant	57 566	+695	56 871	+572	56 299
3 ^e enfant	16 381	+27	16 354	+34	16 320
4 ^e enfant	3 602	+60	3 542	+48	3 494
5 ^e enfant et plus	1 030	+11	1 019	+38	981
Total des enfants	188 602	+2 722	185 880	+2 451	183 429

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2015 et les variations par rapport aux exercices 2014 et 2013 se présentent comme suit :

Familles avec	2015	Différence	2014	Différence	2013
1 enfant	52 457	+1 234	51 223	+1 187	50 036
2 enfants	41 185	+668	40 517	+538	39 979
3 enfants	12 779	-33	12 812	-14	12 826
4 enfants	2 845	+63	2 782	+10	2 772
5 enfants et plus	757	-3	760	+38	722
Total des familles	110 023	+1 929	108 094	+1 759	106 335

On peut constater que le montant total des allocations familiales, s'élevait en 2015 à 708.415.518,14 € contre 701.030.935,44 € en 2014, ce qui constitue une augmentation à raison de 7,38 millions d'euros.

b. L'allocation de naissance

En 2015, 6.959 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre, 7.201 en 2014. Le montant versé s'élève à 4.021.824,59 € contre 4.163.387,99 € en 2014.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 7.015 femmes en 2015 contre 7.204 en 2014 pour un montant de 4.062.530,12 € contre 4.169.370,37 € en 2014.

Finalement, 6.505 femmes ont bénéficié en 2015 de l'allocation postnatale contre 6.371 en 2014 pour un montant de 3.766.691,37 € contre 3.693.357,61 € en 2014.

En comparant les chiffres de 2015 par rapport à 2014, on constate que les allocations prénatale et de naissance ont diminué ensemble de 431 unités alors que l'allocation postnatale a augmenté de 134 unités. Donc, le total des primes de naissances a diminué de 297 unités, ce qui représente une baisse de 1,43%.

Le montant global des allocations de naissances en 2015 s'élève à 11.851.046,08 € contre 12.026.115,97 € en 2014, ce qui représente une diminution de 1,46% par rapport à 2014.

Pour la troisième tranche postnatale de l'allocation de naissance, il faut souligner que le volet du contentieux connaît une augmentation constante, puisque pour cette seule tranche les délais des examens médicaux doivent être respectés scrupuleusement.

c. L'allocation de maternité

L'allocation de maternité a profité en 2015 à environ 590 femmes (chiffre estimé faute de statistiques) contre 1.276 en 2014 (nombre moyen des 1^{ère} et 2^e tranches). Un montant de 1.731.821,92 € a été versé en 2015 contre 3.847.409,24 € en 2014.

Cette baisse significative s'explique par l'abolition de l'allocation de maternité au 1^{er} juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir.

d. L'allocation de rentrée scolaire

Le montant total de l'allocation de rentrée scolaire s'élevait en 2015 à 36.160.597,03 € contre 35.817.290,18 € en 2014, ce qui constitue une augmentation de 0,3 millions d'euros.

Le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit :

Catégorie	Groupe familial avec	2015	2015/2014	2014	2014/2013	2013
6-11 ans	- 1 enfant	11 027	+101	10 926	+389	10 537
	- 2 enfants	27 767	+289	27 478	+676	26 802
	- 3 enfants	19 364	+15	19 349	+369	18 980
	<i>Sous-total 1</i>	<i>58 158</i>	<i>+405</i>	<i>57 753</i>	<i>+1 434</i>	<i>56 319</i>
plus 12 ans	- 1 enfant	21 932	+414	21 518	+723	20 795
	- 2 enfants	26 623	+1	26 622	+509	26 113
	- 3 enfants	16 391	-8	16 399	-197	16 596
	<i>Sous-total 2</i>	<i>64 946</i>	<i>+407</i>	<i>64 539</i>	<i>+1 035</i>	<i>63 504</i>
Total enfants	- 1 enfant	32 959	+515	32 444	+1 112	31 332
	- 2 enfants	54 390	+290	54 100	+1 185	52 915
	- 3 enfants	35 755	+7	35 748	+172	35 576
	<i>Total général</i>	<i>123 104</i>	<i>+812</i>	<i>122 292</i>	<i>+2 469</i>	<i>119 823</i>
Var. en %			+0,66%		+2,06%	

e. L'allocation d'éducation

Au 31 décembre 2015, l'allocation d'éducation a bénéficié à 6.886 familles (contre 8.212 familles en 2014) pour un montant total de 65.268.521,70 € en 2015 contre 69.966.789,04 € en 2014, ce qui représente une diminution de 6,71%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre l'évolution selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice :

Année	Plein temps	Mi-temps	Total
31/12/2005	10 095	96	10 191
31/12/2006	9 737	81	9 818
31/12/2007	9 416	64	9 480
31/12/2008	9 338	53	9 391
31/12/2009	9 110	43	9 153
31/12/2010	8 760	29	8 789
31/12/2011	8 721	23	8 744
31/12/2012	8 398	26	8 424
31/12/2013	8 330	27	8 357
31/12/2014	8 195	17	8 212
31/12/2015	6 872	14	6 886

L'analyse des chiffres recueillis révèle qu'en 2015 il y a eu une nette diminution des bénéficiaires par rapport à l'année précédente, à savoir de 1.326 au 31 décembre. Ceci s'explique par l'abolition de cette prestation, telle que mentionnée plus haut. L'abolition ne touche pas les dossiers en cours pour les enfants nés avant le 1^{er} juin 2015 et pour lesquels la demande a été introduite avant cette date. Il s'ensuit que le paiement se poursuivra probablement pour les 4 années à venir.

f. L'allocation spéciale supplémentaire

Au 31.12.2015, on comptait 2.401 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.326 au 31.12.2014, ce qui constitue une augmentation de 75 bénéficiaires ou de 3,22%. Le montant afférent s'élève à 7.344.248,91 € en 2015 contre 7.107.029,82 € en 2014.

g. Le boni pour enfant

En comparant le nombre total en chiffres absolus, on note qu'en 2015 les bonis payés s'élevaient à 2.380.223 unités contre 2.351.798 en 2014, ce qui constitue une augmentation de 1,21%.

En 2015, la dépense pour le boni pour enfant s'élevait à 221.630.477,60 €. Avec une dépense de 218.965.978,80 €. Cela représente une augmentation de 1,22% par rapport à 2014.

1.5. L'indemnité de congé parental

Au cours de l'année 2015, l'indemnisation du congé parental s'élevait à un montant global de 75.103.702,56 €. Ce montant comprend la somme de 4.095.663,32 € au titre de cotisations d'assurance des employeurs et des assurés, ainsi que la somme de 747.146,93 € au titre de cotisations des assurés pour participation à l'assurance dépendance.

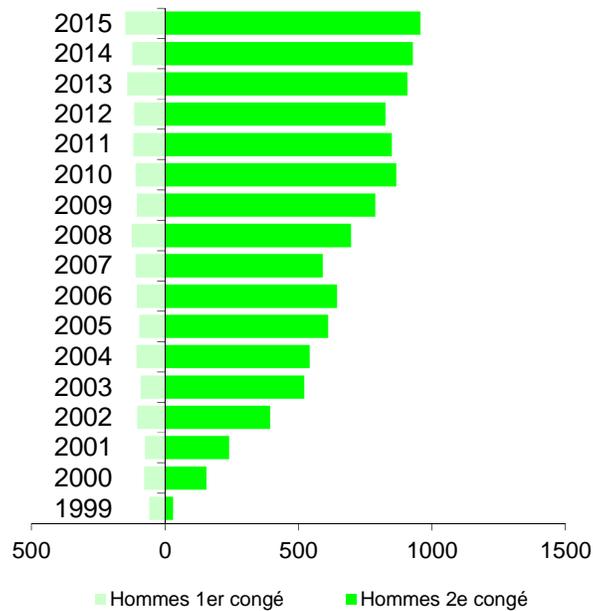
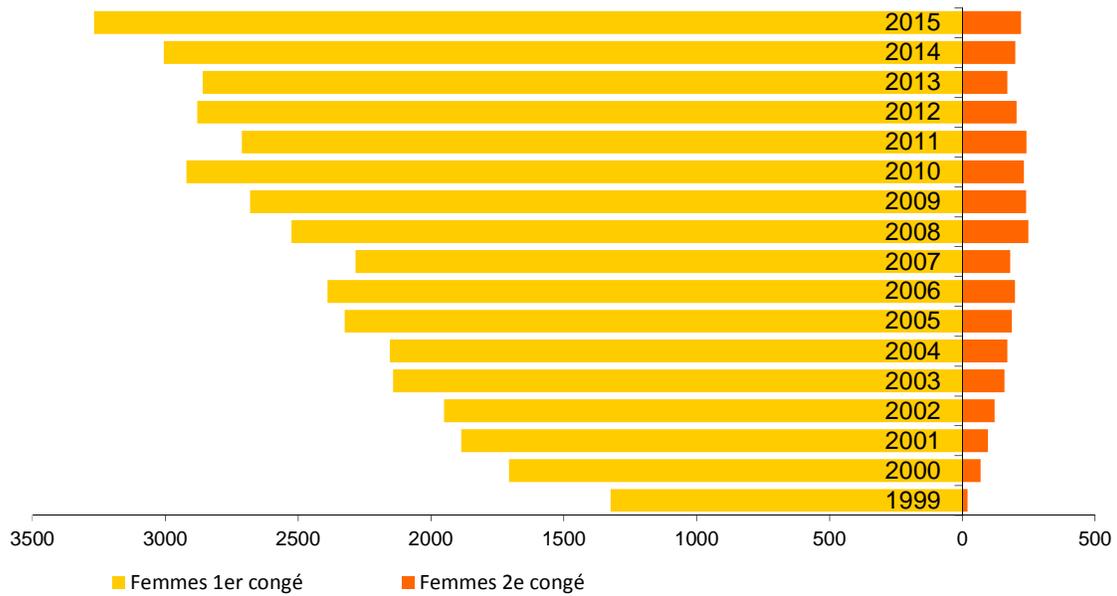
La dépense pour indemnité de congé parental affiche en 2015 une hausse de 5,36% avec une dépense totale de 75.103.702,56 € contre une dépense de 71.281.432,07 € pour 2014.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

a) Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

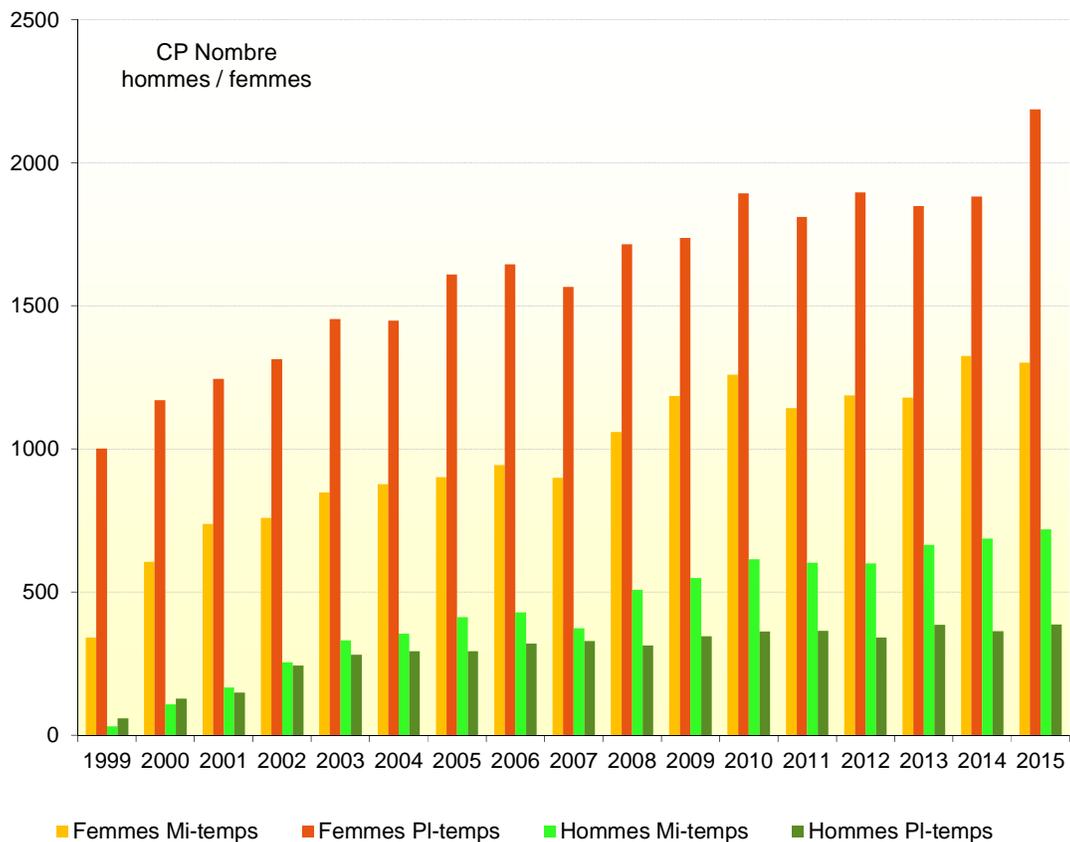
Année	Femmes 1 ^{er} congé	Hommes 1 ^{er} congé	Femmes 2 ^e congé	Hommes 2 ^e congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541
2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849
2012	2879	116	204	826
2013	2859	141	169	908
2014	3006	122	200	928
2015	3268	149	221	957

Les femmes optent plutôt pour le 1^{er} congé parental tandis que les hommes préfèrent le 2^e congé parental



b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes PI-temps	Hommes Mi-temps	Hommes PI-temps
1999	342	1001	31	59
2000	606	1170	108	127
2001	738	1244	166	149
2002	760	1313	255	243
2003	848	1453	331	281
2004	877	1448	354	294
2005	902	1609	413	294
2006	943	1645	429	320
2007	900	1566	373	329
2008	1059	1715	508	313
2009	1185	1737	548	346
2010	1259	1893	614	362
2011	1143	1810	603	365
2012	1187	1896	600	342
2013	1180	1848	664	385
2014	1325	1881	686	364
2015	1302	2187	719	387



2. Fonds national de la solidarité (FNS)

2.1. Administration et personnel

Législation :

Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes

Contact :

Fonds national de solidarité
Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie
L-1531 Luxembourg
Adresse postale: B.P. 2411
L-1024 Luxembourg
Tél.: 49 10 81-1
Fax: 26 12 34 64
www.fns.lu

Comité-directeur :

Composition au 31.12.2015 :

Présidente : Dominique FABER

Membres : Romain ALFF, Malou FABER, Thomas FEIDER, Robert KIEFFER, Marc VANOLST, Gaby WAGNER et Brigitte WEINANDY

Assiste : Patrick BISSENER (administrateur)

Secrétaire: Nathalie REDING

En 2015, le comité-directeur du Fonds a siégé à 11 reprises. Au cours de ces séances, outre les affaires de personnel, le comité-directeur a examiné et tranché des cas particuliers relatifs aux diverses prestations dispensées et il a été saisi de questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives. Il a en outre analysé et délibéré sur le rapport d'activité, le bilan et le compte d'exploitation ainsi que le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et transferts de crédit budgétaires lui ont été soumises pour approbation.

Effectif du FNS :

En 2015, l'effectif du Fonds s'élevait à 39 fonctionnaires, 21 employés, 14 travailleurs handicapés et 20 auxiliaires (6 affectations temporaires indemnisées et 14 occupations temporaires indemnisées), soit un total de 94 collaborateurs.

2.2. Revenu minimum garanti

Législation :

Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 30 décembre 2010 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti

Dépenses :

Au 31 décembre 2015 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et / ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 10.193 contre 10.204 au 31 décembre 2014, soit une régression de 11 ménages.

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a augmenté de 15 unités (1,00%), pour atteindre le niveau de 1.515 unités au 31 décembre 2015 (2014 : 1.500).

Les cotisations relatives à l'assurance pension prévues à l'article 18 alinéa 3 ont toujours été réglées, durant le mois de juin ou juillet, par paiement unique pour l'exercice écoulé. Le Centre Commun, ayant déplacé en 2014 la date d'émission de cette facture vers mi-février, il est maintenant possible d'imputer la facture sur l'exercice écoulé. Les cotisations pour 2013 et 2014 s'élevaient à 2.104.161,30 € au total. En 2015, on est retourné au rythme normal.

Bien que la situation sur le marché du travail reste difficile, le nombre de bénéficiaires reste plutôt stable durant l'exercice 2015. Cette situation, à première vue étonnante, s'explique par la migration assez importante d'une partie des bénéficiaires RMG dans le cercle des bénéficiaires RPGH. Au vu de ce qui précède et en considération de l'évolution des recettes (voir explications ci-dessous), la dépense nette à charge du budget de l'Etat diminue de 1,47%.

Barème RMG pour la période du 1.1.2015 - 31.12.2015

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2015 - 31.12.2015	
		N.I. par mois	775,17 immunisation 30%
1er adulte	173,92	1.348,18	1.752,64
2ème adulte	86,96	674,09	-
adulte subséquent	49,76	385,73	-
supplément pour enfant	15,81	122,56	-
un adulte + un enfant	189,73	1.470,74	1.911,97
un adulte + deux enfants	205,54	1.593,29	2.071,28
un adulte + trois enfants	221,35	1.715,84	2.230,60
un adulte + quatre enfants	237,16	1.838,40	2.389,92
un adulte + cinq enfants	252,97	1.960,95	2.549,24
deux adultes	260,88	2.022,27	2.628,96
deux adultes + un enfant	276,69	2.144,82	2.788,27
deux adultes + deux enfants	292,50	2.267,38	2.947,60
deux adultes + trois enfants	308,31	2.389,93	3.106,91
deux adultes + quatre enfants	324,12	2.512,49	3.266,24
deux adultes + cinq enfants	339,93	2.635,04	3.425,56
trois adultes	310,64	2.407,99	3.130,39
trois adultes + un enfant	326,45	2.530,55	3.289,72
trois adultes + deux enfants	342,26	2.653,10	3.449,03
trois adultes + trois enfants	358,07	2.775,66	3.608,36
trois adultes + quatre enfants	373,88	2.898,21	3.767,68
trois adultes + cinq enfants	389,69	3.020,76	3.926,99

Bonification à charge de loyer (max.):

123,94 € bruts

Cotisation assurance-maladie :

2,80%

Cotisation assurance-dépendance :

**1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement
de 480,26 (NI 775,17)**

Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

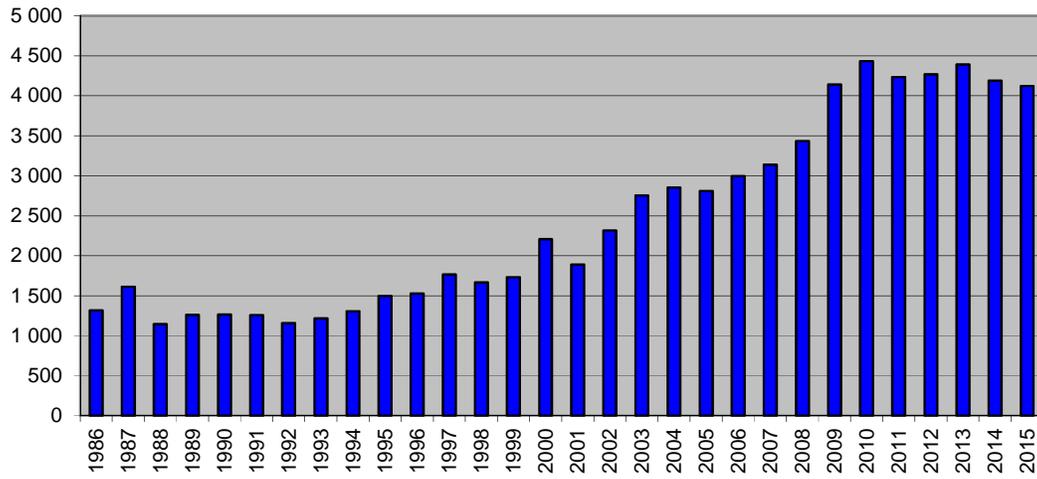
	nombre de ménages bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2014	31.12.2015	en %	2014	2015	en %
RMG	9.209	9.198	-0,12%	121.534.841,56	123.321.786,34	1,47%
ATI	1.500	1.515	1,00%	27.807.843,98	28.010.250,10	0,73%
Art. 13	302	250	-17,22%	6.427.865,14	5.821.650,03	-9,43%
Totaux (*)	10.204	10.193	-0,11%	155.770.550,68	157.153.686,47	0,89%
Cotisat. Sociales (part assuré + patronale)				7.115.445,39	6.946.568,08	-2,37%
Art. 18 (part assuré + patronale)				2.104.161,30	794.576,41	-62,24%
Total RMG				164.990.157,37	164.894.830,96	-0,06%
Loterie nationale				4.958.557	6.598.725	33,08%
Revenus à meilleur fortune				9.321.113	10.087.024	8,22%
Successions				1.911.468	1.347.439	-29,51%
Restitutions RMG				1.594.501	1.821.550	14,24%
Revenus divers				559	1.596	185,58%
Total Recettes				17.786.197,42	19.856.334,50	11,64%
Dépense				147.203.959,95	145.038.496,46	-1,47%

Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes

<u>Exercice</u>	<u>demandes</u>	<u>Variation</u>
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%

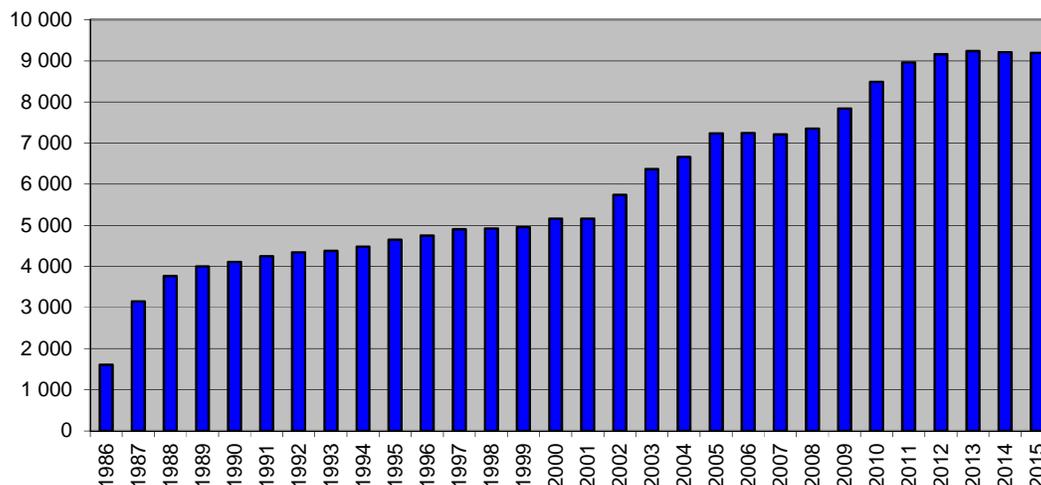
Evolution nouvelles demandes RMG



Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	0,56%
2015	9.198	-0,48%

Evolution RMG



Recettes

On constate une progression des recettes provenant de la loterie nationale (+1,64 millions) ainsi que des recettes cumulées provenant des successions et des bénéficiaires revenus à meilleure fortune augmentent de 1,8% pour se monter à 11.434.463 €. Pour la garantie en restitution des prestations versées, le Fonds est amené à gérer ± 8.000 hypothèques légales. On constate une régression des montants recouverts de 545.831 € par rapport à 2014.

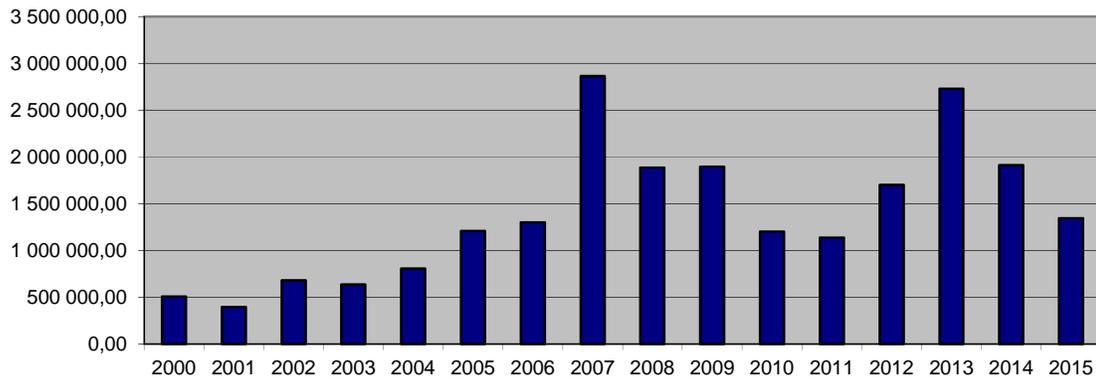
1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	6.598.725 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	1.347.439 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	10.087.024 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	6.909.115 €

(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)

Ad point 2 (successions):

Exercice	nbre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%

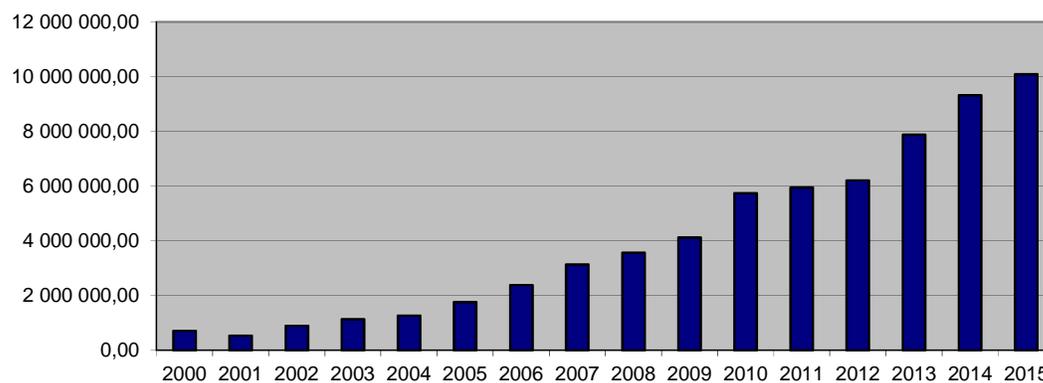
Evolution - successions



Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%

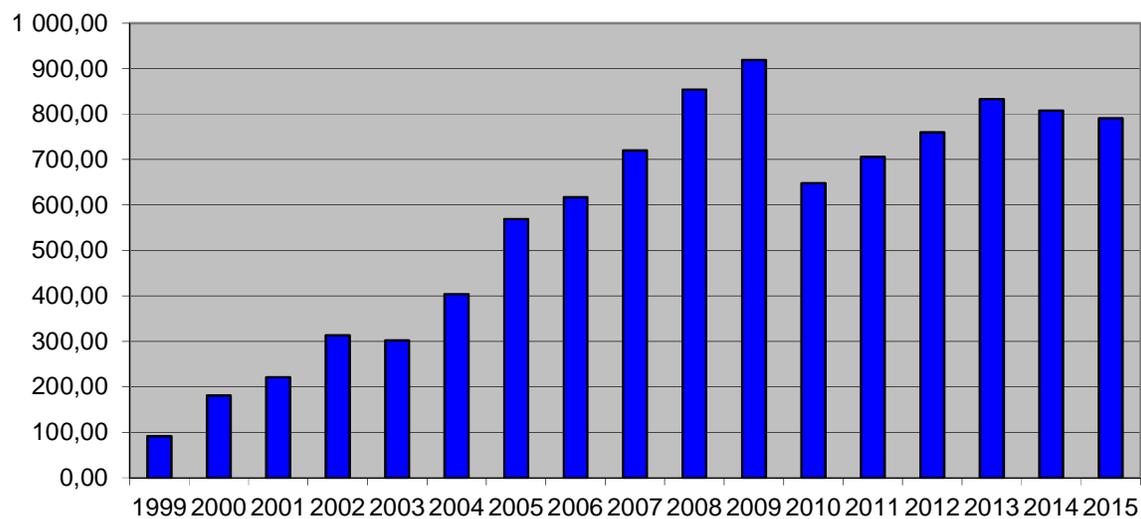
Evolution - revenus à meilleure fortune



Evolution pluriannuelle - hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	1.338
2014	808	181	2	445	13	1.449
2015	791	217	2	435	26	1.471

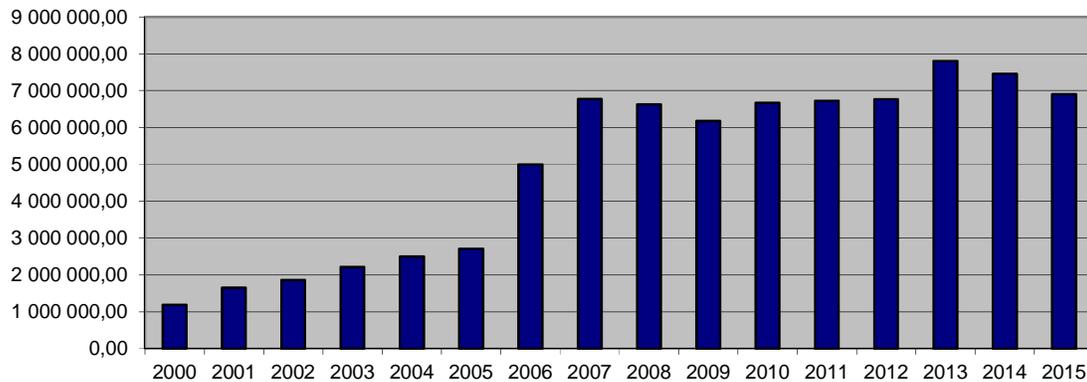
Evolution hypothèques



Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%

Evolution - recouvrements



2.3. Allocation compensatoire

Législation :

Loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

Commentaires :

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors

de la clôture de l'exercice au 31.12.2015, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 304 contre 348 pour l'année précédente.

La dépense 2015 (FNS + autres Caisses) s'élève à 256.823,30 €. La diminution des dépenses de 39.517,22 € par rapport à 2014 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de		augment./	décompte	décompte	augment./
	31.12.2014	31.12.2015	diminution			
			en %	2014	2015	en %
FNS	4	4	0,00%	4.152,62	4.009,44	-3,45%
CNAP	342	299	-12,57%	290.328,14	251.470,90	-13,38%
CFL	2	1	-50,00%	1.859,76	1.342,96	-27,79%
TOTAL :	348	304	-12,64%	296.340,52	256.823,30	-13,34%

2.4. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

Législation :

Loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

Commentaires :

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance l'introduction la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 637 allocations ont été payées (2014 : 667), dont :

Nombre :

aveugles	74
handicapés non aveugles	558
HNP	5
total	637

37 affaires ont été annulées. Aucune affaire ne fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral de la Sécurité Sociale.

Montants des allocations au 31.12.2015:

N.I. 100	N.I. 775,17
89,24 €	691,76 €

La dépense a atteint le montant de 5.393.734,15 €. La diminution de 260.731,53 € par rapport à 2014 (-4,61%) résulte de la régression constante des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution en %	décompte 2014	décompte provisoire 2015	augment./ diminution en %
31.12.2014	31.12.2015				
667	637	-4,50%	5.654.465,68	5.393.734,15	-4,61%

2.5. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Législation :

Loi du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

Commentaires :

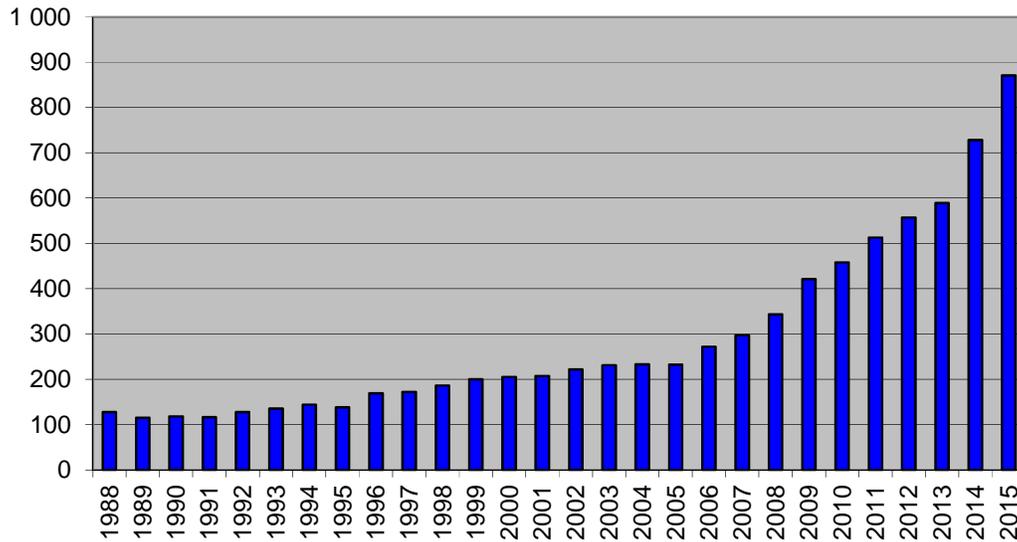
Au 31 décembre 2015, le nombre des allocataires se chiffrait à 871 contre 740 à la fin de l'exercice précédent. 123 affaires ont été refusées, 54 suspendues et 158 se trouvent en voie d'instruction. 31 % des nouvelles demandes ont été refusées avec motif 'revenu du débiteur saisissable' (article 2.c), 24 % ont été refusées avec motif 'incomplet' et 22 % des refus ne remplissent pas la condition de résidence de 5 ans (article 2.a). Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint le montant de 1.183.399,74 € et des restitutions s'élevant au montant de 747.855,06 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 1.130.775,33 € pour l'exercice 2015.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 118.340 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2014	31.12.2015	en %	2014	2015	en %
728	871	19,64%	2.971.013,33	3.062.030,13	3,06
Recouvrements			895.058,65	1.183.399,74	32,21%
Restitutions			166.680,28	747.855,06	348,68%
Total Recettes			1.061.738,93	1.931.254,80	81,90%
Dépense		:	1.909.274,40	1.130.775,33	-40,77%

Exercice	Dossiers au 31.1.2	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	23,60%	473,23%
2015	871	19,64%	585,83%

Evolution bénéficiaires



2.6. Allocation de vie chère

Législation :

Règlement du Gouvernement en Conseil du 23.12.2014 - allocation de vie chère

Commentaires :

On constate une légère augmentation du nombre de demandes, qui s'élève pour l'exercice 2015 à 25.869 (2014 : 25.247). Il faut remarquer ici, que depuis l'exercice 2014, uniquement les demandes signées par tous les demandeurs et accompagnées par les pièces requises sont enregistrées. Les demandes irrecevables sont renvoyées aux demandeurs avec l'information quant aux modifications à apporter.

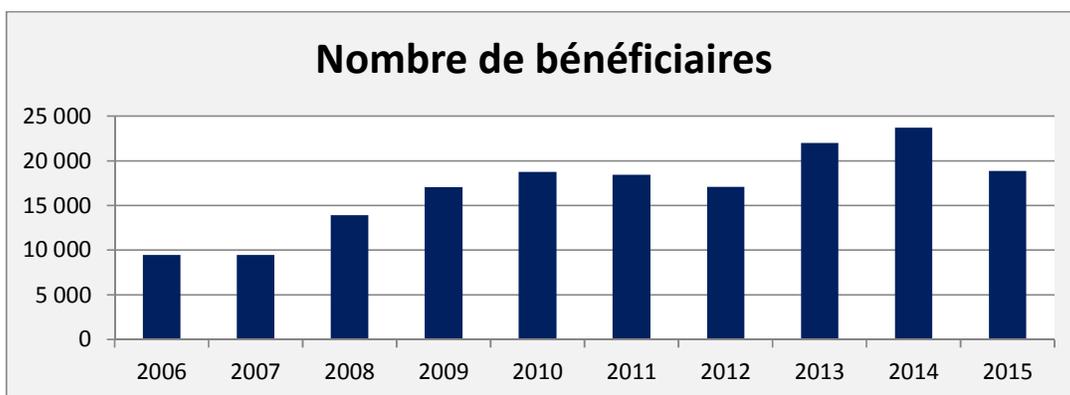
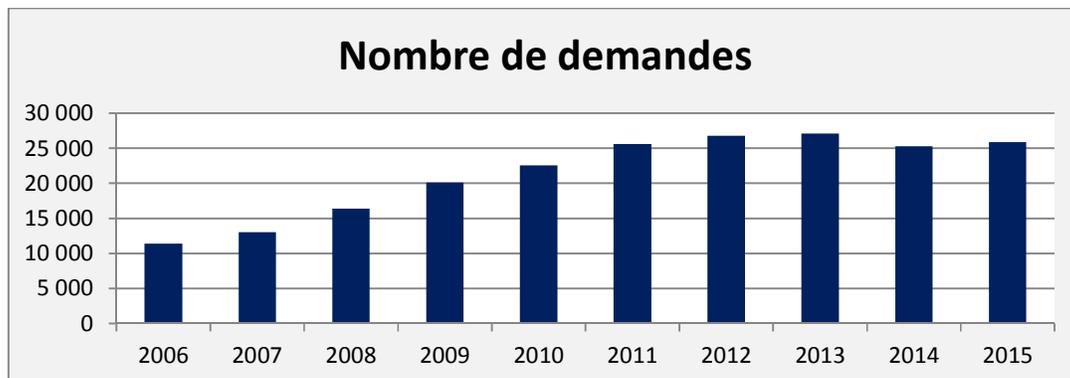
La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions. A partir de l'année 2010, les bénéficiaires d'une allocation de vie chère ont droit au « Kulturpass ». De manière générale, le Fonds se charge de faire parvenir au bénéficiaire de l'AVC, ensemble avec la décision d'octroi de la prestation une notice d'information sur le « Kulturpass » ainsi qu'un formulaire de demande.

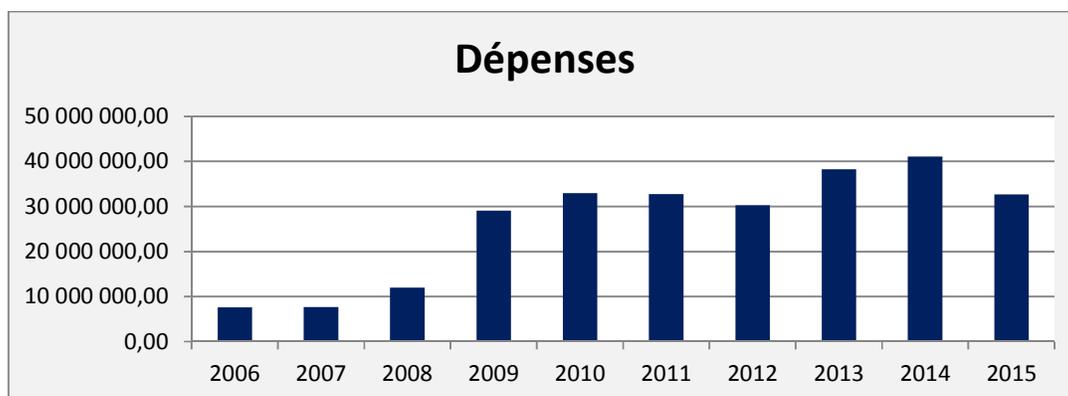
nbre de ménages bénéf. pour l'exercice	augment./ diminution en %	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution en %
2014	2015	2014	2015	
23.705	18.863	41.090.004,97	32.652.669,00	-20,53%

Evolution allocation de chauffage 2006 – 2008 / allocation de vie chère 2009 - 2015

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de demandes	11.382	13.036	16.402	20.112	22.539	25.594	26.749	27.086	25.247	25.869
Variation		14,53%	25,82%	22,62%	12,07%	13,55%	4,51%	1,26%	-6,79%	2,46%
Bénéficiaires (*)	9.431	9.495	13.904	17.040	18.759	18.460	17.088	22.010	23.705	18.863
Variation		0,68%	46,43%	22,55%	10,09%	-1,59%	-7,43%	28,80%	7,70%	-20,43%
Dépense budgétaire (en millions)	7,64	7,68	12,03	29,08	32,94	32,69	30,27	38,25	41,09	32,65
Variation		0,47%	56,69%	141,69%	13,26%	-0,75%	-7,40%	26,37%	7,41%	-20,53%

(*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.2015. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.





2.7. Accueil gérontologique

Législation :

Loi du 22 mai 1989 portant création d'une allocation de soins et organisant le placement dans une maison de soins

Loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

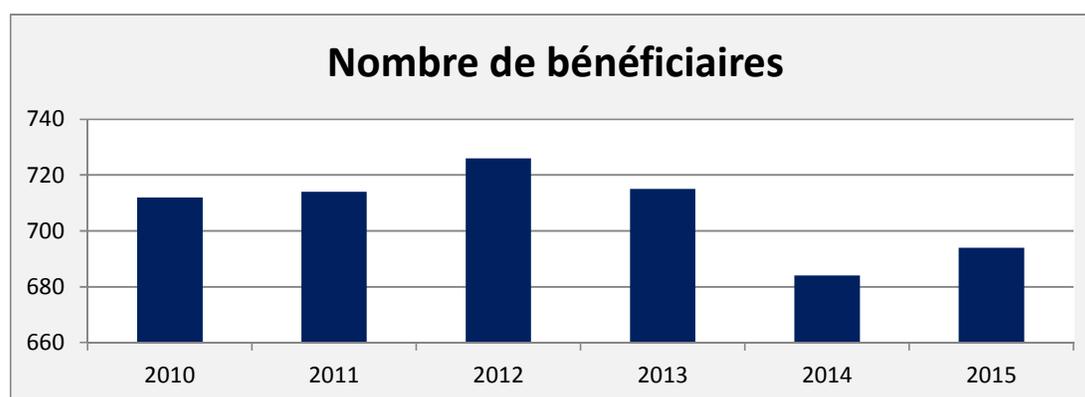
Commentaires :

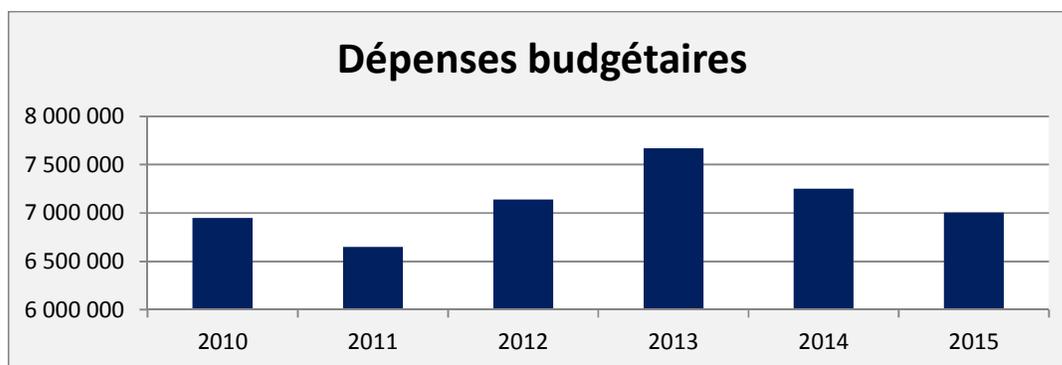
Pour l'exercice 2015 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 213 (2013: 181) dont 24 ont été refusées, 168 cas ont été annulés (dont 135 décès) et 3 affaires ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 28 demandes sont restées en instruction au 31.12.2015. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2015 a augmenté de 10 pour atteindre 694 unités (+146%). Les prestations nettes au montant total de 7.005.909,97 € ont diminuées de 3,36% par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 7.249.518,73 €. Les montants payés en décembre 2015 se situaient dans une fourchette de 10,37 € à 2.591,90 € avec un montant moyen de 937,10 €.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2014	31.12.2015	en %	2014	2015	en %
684	694	1,46	8.177.653,36	7.989.049,88	-2,31
% RECETTES		:	928.134,63	983.139,91	5,93
Dépense		:	7.249.518,73	7.005.909,97	-3,36%

Evolution 2010-2015 :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Coût annuel brut	7.289.648	7.581.307	7.762.350	8.524.466	8.177.653	7.989.050
Variation		4,00%	2,39%	9,82%	-4,07%	-2,31%
bénéficiaires au 31.12.	712	714	726	715	684	694
Variation		0,28%	1,68%	-1,52%	-4,34%	1,46%
Recettes	339.484	930.650	623.450	853.734	928.135	983.140
Dépense budgétaire	6.950.163	6.650.658	7.138.900	7.670.732	7.249.519	7.005.910





2.8. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

Législation :

Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

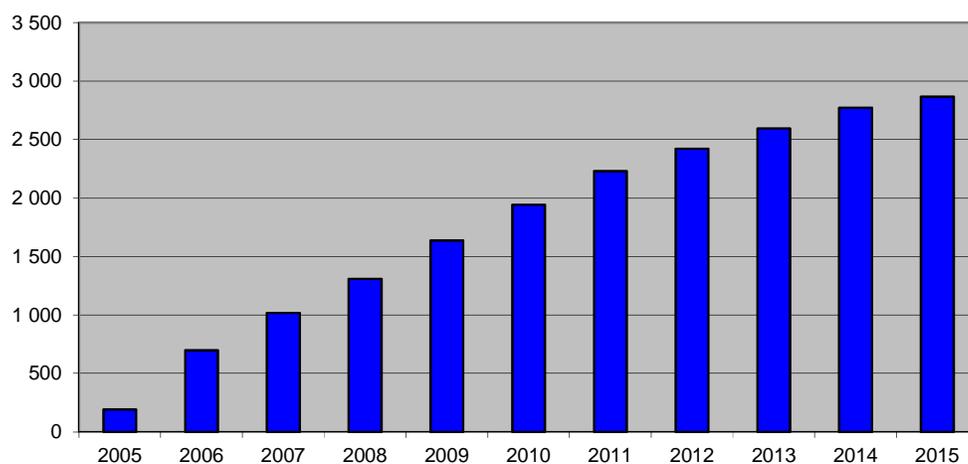
Commentaires :

La loi du 12 septembre 2003 (mise en vigueur : 1.6.2004) avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30 % au moins. Les personnes reconnues travailleurs handicapés perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.298,29 € (N.I. 775,17). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2015 était de 2.866 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes de 41.348.528,54 € en augmentation de 1,54% par rapport à l'exercice 2014. 783 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) et 2.083 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2).

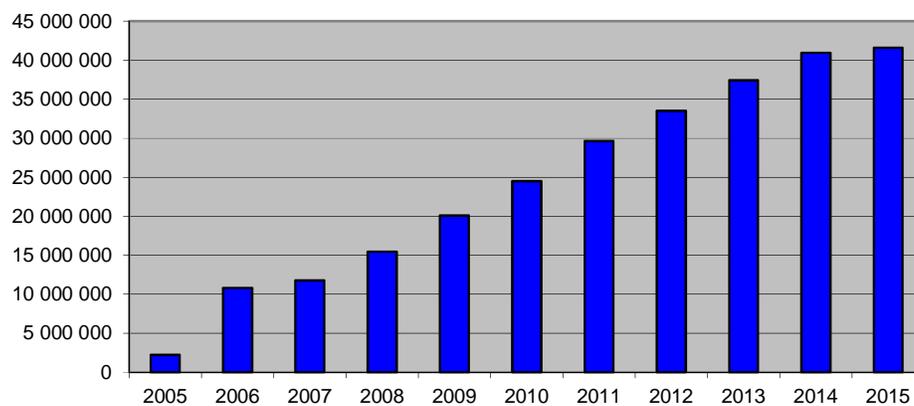
nombre de bénéficiaires au 31.12.2014	nombre de bénéficiaires au 31.12.2015	augment./ diminution en %	décompte 2014	décompte provisoire 2015	augment./ diminution en %
2.771	2.866	3,43	41.706.830,72	42.975.981,30	3,04
% RECETTES	:		358.302,18	992.179,67	176,91
Dépense	:		41.348.528,54	41.983.801,63	1,54%

Exercice	Dossiers au 31.1.2	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.866	3,43%	41.595.100	1,59%

Evolution bénéficiaires



Evolution dépenses nettes



2.9. Forfait d'Education

Législation :

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

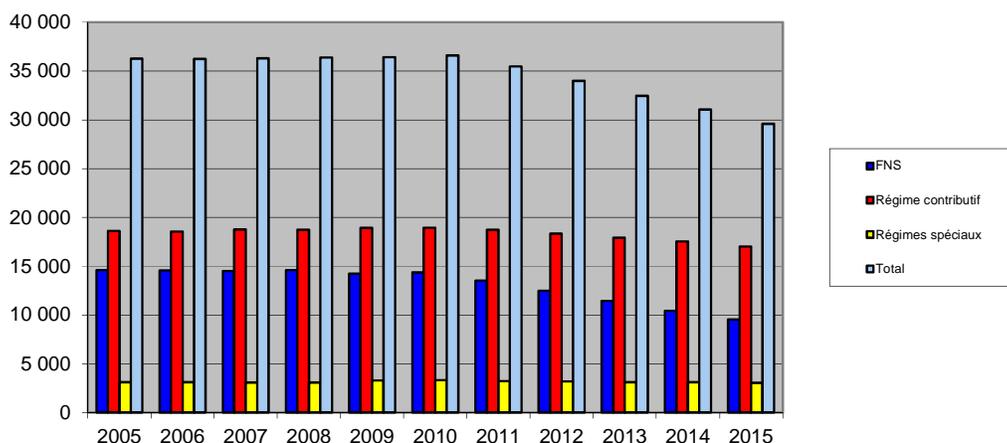
Commentaires :

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 29.603 au 31.12.2015. Pendant l'exercice 2015, le montant de 58.341.764,50 € a été liquidé. On constate une régression de 4,98 % pour la dépense à charge du budget de l'Etat par rapport à l'exercice précédent, ceci étant dû au fait que l'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans. En outre, il y a beaucoup de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul plus important pour les cas FNS, ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution en %	décompte 2014	décompte provisoire 2015	augment./ diminution en %
	31.12.2014	31.12.2015				
FNS	10.413	9.533	-8,45	22.769.997,18	20.745.076,45	-8,89
CNAP	17.544	17.024	-2,96	31.870.832,96	30.932.198,32	-2,95
Etat	1.836	1.810	-1,42	3.920.192,81	3.896.567,06	-0,60
FEC	455	449	-1,32	976.781,08	956.523,20	-2,07
CFL	809	787	-2,72	1.868.084,17	1.811.399,47	-3,03
Total brut	31.057	29.603	-4,68	61.405.888,20	58.341.764,50	-4,99
Ass. maladie / part patr.			:	1.648.266,30	1.567.343,04	-4,91
Total Forfait d'éducation			:	63.054.154,50	59.909.107,54	-4,99
% RECETTES			:	7.438,44	5.062,66	-31,94
Dépense			:	63.046.716,06	59.904.044,88	-4,98%

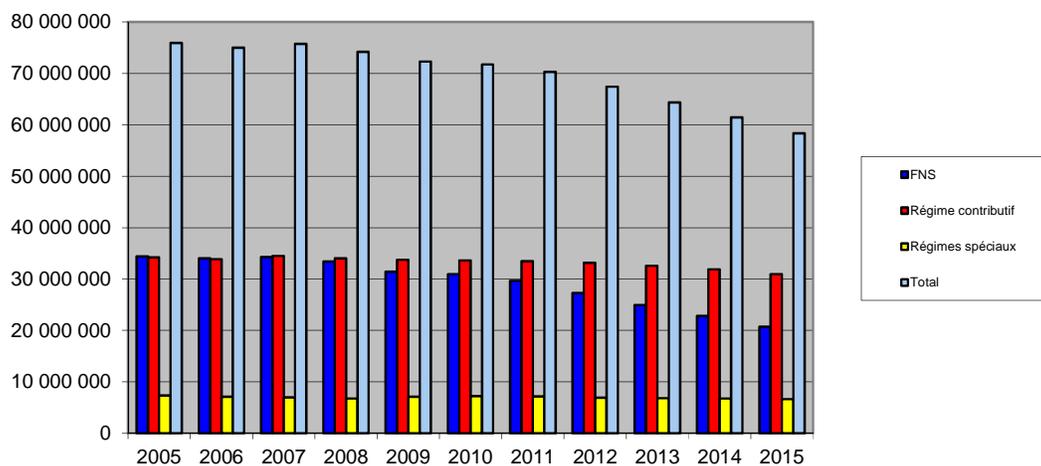
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%

Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%

Evolution dépenses brutes - forfait d'éducation



2.10. Service Recouvrement

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et de recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Suite à certains problèmes dans différents dossiers, le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009, en demandant, au préalable l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice. Cette modification entraîne un supplément de travail par dossier, mais le Fonds considère que le taux de réussite augmentera progressivement.

Cette procédure est aussi appliquée pour les bénéficiaires d'une indemnité d'insertion, ceci afin d'éviter une saisie sur l'indemnité. Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion. Dans ce contexte, le Service national d'action sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement touchant le Fonds national de solidarité soit en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues, ce qui a engendré un supplément de travail. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer.

Depuis juillet 2015, le service demande des injonctions de payer européennes auprès des différents tribunaux européens afin de recouvrer les créances auprès d'anciens clients ayant déplacé leur domicile hors du territoire national. Ceci vaut pour des sommes indûment versées dans le cadre du RMG et/ou RPGH, ainsi que pour les sommes payées à titre d'avances sur pensions alimentaires.

Le solde à récupérer s'élève à ± 22,23 Mio euros.

2.11. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations

- Contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.)
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique
- Contre le légataire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire

et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrement relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Le service gère actuellement +- 6.500 hypothèques pour lesquelles il doit effectuer les renouvellements décennaux et les mainlevées. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Le service s'occupe des courriers émanant des cabinets des avocats et des instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

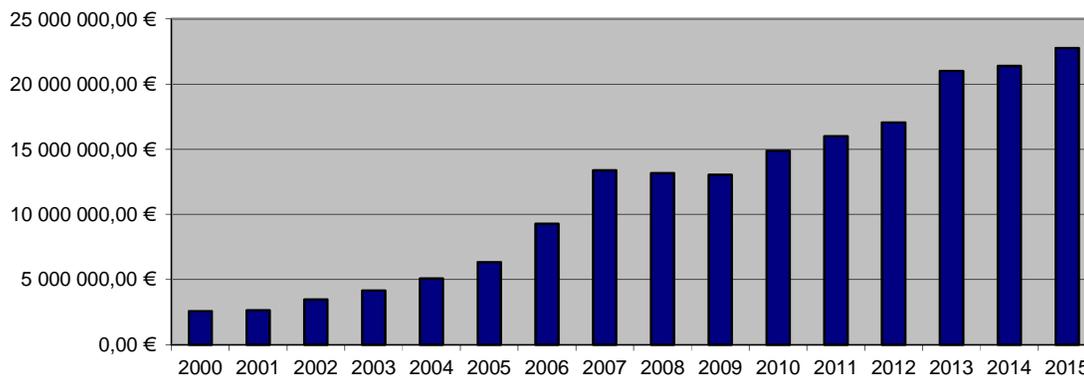
Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

Evolution Recouvrements et Restitutions

Exercice	Total prestations	RMG	RPGH	Pensions alim.	Accueil géronot.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.015.231,21 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	856.326,23 €	80.652,02 €
2014	21.385.576,91 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	899.841,47 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €

Evolution globale



2.12. Répression des fraudes

Ce service, issu du service Recouvrement, effectue des sorties journalières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place. Le service Répression des Fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte.

Il prépare les dossiers en vue de l'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en déposant lors des audiences. Les demandes de partie-civile en justice sont également rédigées.

Finalement, le service représente le FNS en justice de paix lors de requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS.

3. Servior

3.1. Les activités de SERVIOR

L'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées», mieux connu sous le nom de SERVIOR, est un prestataire de services pour personnes âgées œuvrant prioritairement dans le domaine du long séjour.

En 2015, SERVIOR a hébergé quelque 1.650 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence seniors) à travers le pays.

Selon la philosophie de SERVIOR, la prise en charge de la personne âgée est fondée sur les concepts d'autonomie de la personne âgée et du « se sentir chez soi ». Le troisième voire le quatrième âge sont des phases de la vie qui méritent, tout autant que les autres, d'être vécues pleinement, d'où le mot d'ordre de SERVIOR « Den Alter liewen ».

En plus de ses structures de long séjour, SERVIOR offre également un service Repas sur roues pour 25 communes (Bascharage, Bech, Berdorf, Consdorf, Contern, Diekirch, Differdange, Dippach, Dudelange, Echternach, Erpeldange-sur-Sûre, Hesperange, Lintgen, Lorentzweiler, Mertzig, Mondercange, Niederanven, Reckange-sur-Mess, Rosport, Rumelange, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Walferdange (Bechler) et Wiltz. En 2015, 145.000 repas ont pu être livrés pour un total de 650 clients.

Fin 2015, SERVIOR a pu lancer son site internet www.servior.lu entièrement revisité. Une navigation plus intuitive et une adaptation aux terminaux mobiles sont autant de concrétisations de cette nouvelle version accueillante et fonctionnelle à la fois. Les changements d'ordre éditorial ont été pensés afin d'offrir un contenu plus complet aux services phares de SERVIOR et les services de soutien favorisant le maintien à domicile de la personne âgée.

De plus amples informations sur les activités sont disponibles dans le Rapport annuel 2015 de SERVIOR.

3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR

Le Conseil d'administration se compose de 6 membres.

Depuis le 1^{er} juin 2015, sa composition a changé.

Avec le départ de trois de ses membres, le conseil d'administration s'est vu attribuer une nouvelle présidence en la personne d'Héloïse Bock, avocate au barreau de Luxembourg depuis plus de quinze ans. Les autres membres, siégeant dorénavant au conseil d'administration de SERVIOR, sont Claude

A. Hemmer, 1^{er} conseiller de gouvernement e.r., qui assume la fonction de vice-président du conseil, Dan Theisen, 1^{er} conseiller de gouvernement auprès du Ministère et Marc Vanolst, inspecteur des finances dirigeant auprès de l'Inspection générale des Finances. Rui Gomes, représente le personnel et Jeanne Guisch-Steffen les pensionnaires.

Il incombe au conseil d'administration de préparer l'entreprise aux évolutions du secteur en général et d'élaborer une stratégie définissant les objectifs que SERVIOR veut se donner pour pallier les futurs défis.

3.3. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 1.823 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus importants employeurs au Luxembourg.

Au cours de 2015, SERVIOR a engagé 125 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires tant dans le domaine des soins et de l'encadrement, que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.255 salariés soit 68,84%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 20,46% et les 10,70 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,88 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

B. Département à la Grande Région

Le Département à la Grande Région a consolidé sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale luxembourgeoise en assurant un appui aux différentes démarches entreprises par les ministères luxembourgeois dans la réalisation de leurs projets transfrontaliers sans toutefois se substituer à l'initiative et à la responsabilité de ceux-ci. Ainsi, il a également poursuivi sa mission d'assistance à l'administration luxembourgeoise dans toutes ses démarches en vue du renforcement des relations transfrontalières tant bilatérales que multilatérales. Il a organisé, en collaboration avec d'autres départements, des réunions intergouvernementales, entrevues et visites de travail.

Le Département a suivi les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, du Comité économique et social de la Grande Région, du Conseil Parlementaire Interrégional et des autres organes de la coopération transfrontalière. Il a participé à l'ensemble des travaux et manifestations de la Présidence wallonne du 15^e Sommet de la Grande Région.

1. Coopération transfrontalière bilatérale

1.1. France

COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE (CIG)

Le comité interministériel de la Grande Région a travaillé de manière continue à la mise en œuvre des décisions de la 12^e réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise du 15 janvier 2014 dans les domaines du développement commun, de la santé, de la formation professionnelle, de la sécurité civile et des infrastructures de transports.

La quatrième réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière s'est tenue le 26 mai 2015 à Paris, sous la présidence conjointe de Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes de la République française et de Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le prolongement de la rencontre entre le Président de la République française, François Hollande et le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, le 6 mars 2015, cette réunion a permis de mettre en lumière la richesse de la relation franco-luxembourgeoise et la densité exceptionnelle de la coopération entre les deux pays, notamment en matière économique, scientifique et culturelle.

Les deux ministres ont marqué leur volonté d'intensifier la coopération transfrontalière entre les deux pays. Ils se sont engagés à promouvoir des initiatives concrètes pour améliorer le quotidien des habitants frontaliers et contribuer au développement économique de cet espace transfrontalier afin d'en faire un pôle de croissance, d'innovation, de compétitivité et de création d'emploi.

Ils se sont notamment félicités des progrès accomplis concernant l'aménagement du site d'Alzette/Belval, projet d'aménagement économique et urbain emblématique de la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise. Le déménagement d'une partie de l'Université du Luxembourg pour la rentrée universitaire 2015-2016 sur le versant luxembourgeois du site ainsi que le lancement des premiers projets immobiliers sur le versant français au début de l'année 2016 sont autant d'exemples phares de cette coopération.

Les progrès réalisés dans le développement des infrastructures de transports ferroviaires et routières, notamment en matière de transport durable, sont essentiels pour améliorer la mobilité des dizaines de milliers de travailleurs qui franchissent quotidiennement la frontière. Les avancées réalisées dans le cadre du projet A31 bis ainsi que le développement de modes de transports alternatifs contribueront à fluidifier et accroître encore davantage les échanges transfrontaliers.

La signature, au cours de cette réunion de la Commission intergouvernementale, de trois accords de coopération dans les domaines de la sécurité civile et des secours (protection civile, service d'incendie et de secours), de la formation éducative, universitaire et scientifique, et de l'apprentissage transfrontalier témoigne de l'intensité de la relation transfrontalière franco-luxembourgeoise.

Préparé dans le cadre de la Commission intergouvernementale, un accord de coopération sanitaire sera également signé à brève échéance.

1.2. Wallonie – Communauté germanophone de Belgique

Le 23 janvier 2015, Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, a reçu M. André Antoine, Président du Parlement wallon, qui était en visite officielle au Luxembourg.

A l'ordre du jour de l'entrevue figuraient notamment des discussions concernant une collaboration plus étroite avec le Conseil parlementaire interrégional, un des trois piliers centraux, à côté du Sommet de la Grande Région et du Comité économique et social, dans l'architecture politique de la Grande Région.

Les deux interlocuteurs étaient en outre d'accord sur le fait que des projets concrets, comme par exemple des échanges scolaires transfrontaliers, aideront à développer les compétences linguistiques des jeunes et de faire de la Grande Région une réalité tangible pour les futures générations.

La ministre Corinne Cahen a également participé à la réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois (Gäichel VIII), qui s'est tenue le 5 février 2015 au Résidence Palace à Bruxelles sous la présidence conjointe des Premiers ministres Charles Michel et Xavier Bettel.

À cet effet, les représentants des deux gouvernements ont procédé à la signature de trois accords :

- Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant la coopération en matière de défense et de sécurité,
- Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile,

- Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur la coopération et l'entraide administrative en matière de sécurité sociale.

La réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois a également permis d'évoquer un certain nombre de dossiers transfrontaliers : l'instauration d'échanges économiques et commerciaux entre les PME belges et luxembourgeoises, la suppression des entraves aux échanges transfrontaliers, l'augmentation de la compensation financière des communes, la modernisation de l'axe Luxembourg-Bruxelles, la construction d'un P&R à Stockem et la future tarification unique entre CFL et SNCB.

Le Premier ministre Xavier Bettel, ensemble avec le Ministre à la Grande Région Corinne Cahen a accueilli le 9 février 2015 le Ministre-président de la Wallonie, Paul Magnette, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, l'actualité politique et économique au Luxembourg et en Wallonie ainsi que sur les sujets ayant trait à la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région.

Ont également été thématiques : la ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles et le parking de Stockem destiné à créer des places de stationnements pour des milliers de frontaliers belges, ainsi que la fiscalité pour travailleurs frontaliers, en suivi de la réunion « Gäichel ».

Le 23 avril 2015, le Ministre à la Grande Région Corinne Cahen a participé à la réunion des gouvernements luxembourgeois et de la Communauté germanophone de Belgique sous la présidence de Xavier Bettel et Oliver Paasch.

Les deux gouvernements ont souligné l'importance de réunions intergouvernementales ainsi que la nécessité d'entretiens amicaux et constructifs et de coopérations dans l'intérêt des citoyens. L'objectif de ces réunions est de forger un avenir au service de leurs populations.

A l'ordre du jour figuraient le renforcement des collaborations existantes ainsi qu'un échange d'informations concernant la situation socio-économique et l'actualité européenne.

1.3. Sarre

Lors d'une entrevue avec Helma Kuhn-Theis, chargée des Affaires européennes de la Sarre le 6 août 2015, Corinne Cahen, Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a souligné que le Luxembourg connaît en ce moment un afflux massif de demandeurs de protection internationale. Il en est de même pour la Sarre. Il est primordial de trouver des solutions européennes, afin d'aider les personnes traumatisées qui ont dû fuir leur pays.

La coopération transfrontalière en matière de sécurité intérieure était un autre sujet abordé lors de cette entrevue. Le plan d'action annuel des différents services de sécurité entre le Luxembourg et la Sarre, tout comme la présence régulière de policiers allemands soutenant les forces de l'ordre luxembourgeoises lors de grands événements témoignent de cette intense collaboration.

Finalement, Corinne Cahen et Helma Kuhn-Theis ont eu un échange concernant l'apprentissage transfrontalier. La Ministre à la Grande Région a annoncé qu'un accord d'apprentissage transfrontalier avait été signé avec la France. Corinne Cahen s'est engagée à intervenir auprès du Ministère de l'Éducation nationale afin de faire avancer ce dossier avec la Sarre.

2. Coopération transfrontalière multilatérale

2.1. Maison de la Grande Région

En décembre 2014, le gouvernement luxembourgeois a pu formaliser la décision du Conseil de Gouvernement du 10 janvier 2014 de mettre à la disposition des différents organismes et institutions travaillant dans le cadre de la Grande Région une infrastructure commune.

Le 17 juin 2015 a eu lieu à Esch-sur-Alzette la cérémonie d'inauguration de la « Maison de la Grande Région », en présence de Xavier Bettel, Premier ministre, de Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, de René Collin, Ministre du Gouvernement wallon et représentant de la Présidence du 15^e Sommet de la Grande Région, de même que de nombreuses autres personnalités politiques des différentes régions de la Grande Région.

La Maison de la Grande Région, qui est mise à disposition par le gouvernement luxembourgeois, regroupe sous un seul toit les bureaux d'un grand nombre d'entités de la Grande Région. Elle a pour vocation d'être un lieu de rencontre, d'échange et de communication pour tous les acteurs impliqués au sein de la Grande Région et de favoriser la création de synergies entre les différentes entités. Elle permettra en outre d'améliorer la visibilité de la Grande Région et de ses institutions et de les rapprocher du citoyen.

La Maison de la Grande Région accueille à présent 10 entités⁸ comptant 32 collaborateurs : le Secrétariat du Sommet de la Grande Région, le Secrétariat du Comité économique et social de la Grande Région, le réseau de villes Quattropole, le réseau des communes EuRegio SarrLorLux+, l'Espace culturel de la Grande Région, le secrétariat technique ainsi que l'autorité de gestion du Programme INTERREG V A Grande Région, et la Représentation du Land de Rhénanie-Palatinat. Le réseau des villes Tonicités et l'Institut de la Grande Région disposent de bureaux de liaison.

2.2. GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale « Secrétariat du Sommet de la Grande Région » assure toutes les missions nécessaires à la préparation et au suivi du Sommet des Exécutifs ainsi qu'à l'accompagnement de ses groupes de travail.

Ses missions sont l'organisation logistique, la coordination et le suivi des réunions du Sommet, des conférences ministérielles sectorielles et des réunions du Collège des Représentants personnels.

⁸ Voir plus loin : premiers bilans

En outre, le Secrétariat assure l'interprétation en séance et la traduction de documents, la production et la diffusion de documents d'information, l'animation de stands ainsi que l'actualisation et la maintenance du site Internet de la Grande Région.

Le second axe de travail du Secrétariat concerne toutes les activités de communication des travaux du Sommet, relations publiques et échange avec des structures de coopération similaires au niveau européen. Ce second volet a été le point central du programme de travail de l'année 2015.

2.3. Présidence wallonne du 15^e Sommet de la Grande Région

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de deux ans, la Présidence du Sommet de la Grande Région est assumée par la Wallonie, en collaboration avec la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau gouvernemental, cette Présidence est assurée, côté wallon, par le Ministre-Président Paul Magnette. Elle est soutenue par le Ministre-Président de la Communauté Germanophone, Oliver Paasch, et par le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte. En outre, le Ministre René Collin, désigné par le Gouvernement wallon comme ministre délégué à la représentation en Grande Région, exerce également cette délégation dans le cadre de la Présidence wallonne. Au niveau administratif, Wallonie-Bruxelles International a été chargé de la coordination de la Présidence.

La Présidence wallonne a choisi pour thématique centrale « Créativité et innovation ». En lien avec le Plan Marshall 4.0, ces thèmes permettront d'inscrire pleinement la Grande Région dans le cadre de l'Europe 2020. Ces priorités renvoient à la fois à la formulation et l'application d'idées nouvelles dans un contexte donné, et à la réalisation de produits et d'innovations technologiques. Il concerne également l'expression artistique et culturelle, aussi bien qu'il comporte un aspect économique observable parce qu'il contribue à l'esprit d'entreprise, encourage l'innovation, augmente la productivité et favorise la croissance économique. Enfin, la Grande Région ne peut se développer harmonieusement et durablement que dans la prise en compte et l'équilibre de tous ses territoires, urbains et ruraux. La créativité et l'innovation seront aussi à l'œuvre dans le développement des territoires à l'appui de la valorisation de leurs ressources. Des réponses concertées à ces problématiques permettront de renforcer non seulement la cohésion interne du territoire, mais aussi son rayonnement international.

Concrètement, des actions seront mises en œuvre autour de trois axes prioritaires :

1. Apprentissage tout au long de la vie.

Il est important de recevoir un apprentissage ouvert sur le monde, un apprentissage interculturel alliant mobilité et technologies de l'information et de la communication. La Présidence tentera donc de développer la créativité dans l'apprentissage et assurer des formations transfrontalières spécifiques et innovantes répondant à ce défi du changement perpétuel. Le thème de la mobilité occupera une place centrale au sein de cet axe, notamment via l'organisation d'un séminaire relatif à la promotion de la mobilité transfrontalière des stagiaires et le développement d'actions pilotes en la matière. Dans ce même objectif, la Présidence poursuivra les réflexions sur la co-diplomation, ce qui

donnera lieu à une conférence ministérielle sur l'enseignement supérieur. Un focus particulier sera accordé à la formation aux compétences culturelles et créatives via un événement organisé dans le cadre du Wallonia European Creative District. Des formations transfrontalières dans les métiers d'avenir seront aussi développées.

L'accent sera également mis sur l'e-learning et l'apprentissage des langues. Des réflexions seront notamment menées autour de la création d'un portail sur les formations en e-learning disponibles en Grande Région et sur la possibilité de créer un outil d'apprentissage des langues en ligne à l'échelle de la Grande Région suivant le modèle de Wallangues. Un séminaire sur l'échange d'expériences sera par ailleurs organisé autour du thème de l'apprentissage des langues dans différentes régions frontalières. Les projets de recherche transfrontaliers seront quant à eux soutenus via l'établissement d'un fonds grand-régional pour la recherche. Initiée sous Présidence rhénane-palatine en juin 2014, la Journée de l'Education sera reconduite en 2016.

2. Entreprises.

Si la Grande Région dispose d'un tissu de PME extrêmement riche, développer ses activités en transfrontalier n'est pas encore un réflexe pour la plupart d'entre elles. En favorisant l'entrepreneuriat, le potentiel innovant des PME et leur développement par-delà les frontières, des actions seront menées afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Grande Région sur le marché européen. L'organisation d'un « Parlement des PME » à l'échelle de la Grande Région et une participation à la Wallonia Export Invest Fair permettront ainsi de renforcer les liens transfrontaliers entre entreprises. Une attention particulière sera accordée à la promotion des industries culturelles et créatives. Les questions de leur financement et la mobilité des artistes seront ainsi étudiées lors de deux colloques. Un autre séminaire sera consacré à la mobilité transfrontalière des travailleurs plus généralement. Par ailleurs, la Présidence réitérera le Forum Jeunesse qui sera placé sous le thème de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes.

3. Développement durable et endogène des territoires

Cet axe permet de compléter l'enjeu de la croissance économique par la valorisation des ressources naturelles et humaines propres à l'espace de coopération. Les défis et les atouts en la matière sont à la hauteur du potentiel de la Grande Région. De l'éco-innovation au marketing touristique en passant par le secteur du renouvelable, les avancées dans ce domaine peuvent être considérables si on mutualise les expériences, les réflexions et les moyens. Les actions menées au sein de cet axe toucheront donc une multitude de domaines. En matière de mobilité, la possibilité de mettre en place un projet pilote de « Réseau Express de Covoiturage » sera étudiée lors d'un séminaire. Une conférence sur le thème du marché touristique intérieur sera aussi organisée dans le but de lancer un projet sur le développement de produits touristiques communs à la Grande Région. La Présidence visera également à renforcer la prise en compte des enjeux agricoles dans la stratégie de la Grande Région et pourra ainsi tirer profit de la visibilité de la Foire de Libramont. Enfin, une grande importance sera accordée aux relations entre milieux ruraux et urbains, en particulier dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du Schéma de Développement Territorial.

En outre, la continuité des travaux en cours ou initiés sous la Présidence précédente sera assurée. La poursuite de la création du « Métacluster Environnement » sera l'un des grands enjeux des deux prochaines années. Celui-ci vise à relier les réseaux, pôles de compétitivité et clusters existants ou en cours de création dans tous les domaines des technologies environnementales et permettra d'établir un dialogue structuré entre les acteurs des milieux économiques, scientifiques et administratifs de ce domaine. La mise en œuvre de l'accord-cadre en formation professionnelle, qui sera élargi notamment à l'IFAPME et à l'IAWM, restera également à l'agenda de la Présidence wallonne. La Présidence s'attellera par ailleurs à poursuivre le processus de rationalisation des structures de la Grande Région et à mener des réflexions sur le financement du Comité économique et social de la Grande Région.

Tout au long de la Présidence, les efforts seront poursuivis afin d'améliorer la visibilité de la Grande Région à l'échelle européenne et sa proximité au citoyen. L'occasion sera notamment donnée par les 30 ans du Pôle Européen de Développement et les 25 ans du programme Interreg qui donneront lieu à un événement autour des fonds structurels européens auxquels participe la Wallonie. 2015 est aussi l'année du 20^e anniversaire du Sommet de la Grande Région qui sera célébré lors d'un Sommet intermédiaire.

La Journée de la Grande Région, traditionnelle fête citoyenne organisée lors de chaque Présidence, sera réitérée et placée sous le thème de la lutte contre la pauvreté. Les liens avec l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, dont la Wallonie assumera également la Présidence dès juin 2015, seront renforcés et une réunion commune sera organisée. En plus du tournoi de football de la Grande Région et du Fair Play Tour, qui seront bien entendu réitérés, viendront s'ajouter de nouveaux événements sportifs, à savoir un tournoi de basket, une compétition de tennis ainsi qu'une marche gourmande, alliant sport, découverte et gastronomie.

Les résultats réalisés par cette Présidence seront présentés lors du traditionnel Sommet final qui se tiendra fin 2016.

2.4. Sommet intermédiaire de la Grande Région le 22 novembre 2015

Le Ministre Corinne Cahen a participé au Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé le 20 novembre 2015 à Marche-en-Famenne. Celui-ci a commémoré le 20^e anniversaire de son existence : la première rencontre avait eu lieu le 20 septembre 1995 à Mondorf-les-Bains.

Depuis janvier 2015, la Wallonie assure la Présidence du Sommet de la Grande Région pour une durée de deux ans, en collaboration avec la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Durant ces deux années, la Wallonie a décidé de développer ses lignes directrices autour des thèmes de l'innovation et de la créativité.

Le programme de travail s'articule autour de 3 axes stratégiques : l'apprentissage tout au long de la vie, le soutien aux entreprises et le développement endogène et durable des territoires. Il comprend quelque 46 actions et initiatives, menées en 2015 et 2016 et qui touchent tous les domaines : éducation, formation, emploi, soutien aux entreprises, mobilité, tourisme, ruralité, agriculture et forêts, nature et développement durable, culture, sport, citoyenneté.

Au cours de ce Sommet intermédiaire, les participants ont tiré un bilan de la coopération et dressé des perspectives d'avenir. Côté luxembourgeois, le Ministre à la Grande Région a rappelé la mise en place de la Maison de la Grande Région le 17 juin 2015 à Esch-sur-Alzette, lieu de travail, de rencontre, d'échange et de communication pour les entités transfrontalières et point de contact pour les citoyens, les entreprises et les associations. Elle a également souligné l'importance de pérenniser des actions telles que la première rencontre scolaire qui s'est déroulée le 2 juin 2015 au Parc merveilleux de Bettembourg et dont l'objet était l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge.

Le Ministre Corinne Cahen a estimé qu'il convient de renforcer la visibilité de la Grande Région moyennant des objectifs clairs et des réponses concrètes. Elle a salué la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière permettant à un jeune de suivre une partie de sa formation professionnelle dans une autre composante de la Grande Région et d'obtenir ainsi une double reconnaissance de son diplôme, et par là d'augmenter ses chances sur le marché de l'emploi.

Les partenaires ont encouragé la création d'une première communauté de projet autour d'un thème fédérateur que représente la *silver economy*. Celle-ci répond aux besoins d'une société vieillissante dans des secteurs-clefs comme la santé, le numérique, la géolocalisation spatiale, la construction, la mobilité, la mécanique etc. Le Ministre luxembourgeois à la Grande Région a qualifié cette stratégie de véritable enjeu sociétal.

Les participants au Sommet ont également évoqué l'actuelle crise migratoire en Europe. Ayant dans ses attributions le Ministère de l'Intégration, le Ministre Corinne Cahen a souligné la nécessité de procéder à un échange d'informations et de *best practices* pouvant mener à des pistes de coopération dans la Grande Région.

Après les horribles attentats qui ont endeuillé Paris, ce Sommet a permis de rappeler l'importance du travail à mener en faveur du vivre-ensemble. Le projet de la Grande Région symbolise précisément l'unité et le besoin de plus d'Europe.

2.5. Comité économique et sociale de la Grande Région

Le 20 avril 2015, Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, a rencontré Philippe Ledent, Président du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR).

L'entrevue a permis d'aborder les priorités du CESGR pour les deux années à venir. En effet, la Wallonie préside depuis le 1^{er} janvier 2015 le Sommet de la Grande Région.

Philippe Ledent a ainsi présenté les quatre groupes de travail qui ont été créés par le CESGR afin de renforcer la cohésion interne, mais aussi le rayonnement international de la Grande Région : "Économie–développement durable–développement endogène", "Marché du travail–apprentissage tout au long de la vie–langues", "Transport" et "Santé et Silver Economy".

Le CESGR souhaite également lancer au cours de cette Présidence une réflexion sur la politique industrielle au sein de la Grande Région dans le but de développer, notamment au niveau de l'industrie manufacturière, une vision suprarégionale.

3. Coopération transfrontalière dans le cadre des programmes communautaires Interreg

Dans le cadre de la nouvelle organisation gouvernementale, le Département à la Grande Région a transmis ses compétences en tant que responsable de la gestion du programme INTERREG financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) au Département de l'Aménagement du territoire devenu autorité de gestion.

Le Département à la Grande Région continue à collaborer étroitement avec l'autorité de gestion ainsi qu'avec le secrétariat technique conjoint du programme INTERREG. Il contribue à la visibilité du programme et des projets issus du programme.

Calendrier 2015 de Madame le Ministre à la Grande Région

DATE	MOTIF	LIEU	TYPE
23/01	M. André Antoine Président du Parlement wallon	Ministère de la Famille	Entrevue
05/02	Réunion Gäichel VIII Réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois	Bruxelles	Réunion intergouvernementale
09/02	M. Paul Magnette Ministre-président de la Wallonie	Hôtel de Bourgogne	Visite de travail
20/04	M. Harlem Désir Secrétaire d'Etat du gouvernement français	Kirchberg	Entrevue
21/04	M. Philippe Ledent Président du Conseil économique et social de la Grande Région	Ministère de la Famille	Entrevue
21/04	Conférence Club Luxembourg Economie	Cercle Munster	Intervention
23/04	Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et la Communauté germanophone de Belgique	Hôtel de Bourgogne	Réunion intergouvernementale
26/05	Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise	Paris	Réunion intergouvernementale
02/06	Rencontre scolaire de la Grande Région	Parc merveilleux de Bettembourg	Manifestation/ Intervention
04/06	M. René Colin Ministre délégué à la représentation à la Grande Région du gouvernement wallon	Ministère de la Famille	Entrevue
17/06	Inauguration de la Maison de la Grande Région	Esch-sur-Alzette	Inauguration/ Intervention
17/06	Greater Region Business Days	Luxexpo	Intervention
20/07	Vernissage de l'exposition « Saarland. Eine europäische Geschichte »	Musée européen Schengen	Intervention
06/08	Mme Helma Kuhn-Theis Chargée des Affaires européennes de la Sarre	Ministère de la Famille	Entrevue
15/10	Rencontres matinales de l'Excelsior	Nancy	Intervention
12/11	Conférence « Transports routiers : Dumping social et intégration des infrastructures transfrontalières »	Cour des Comptes européennes, Kirchberg	Intervention
20/11	Sommet intermédiaire de la Grande Région	Marche-en-Famenne	Sommet